



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

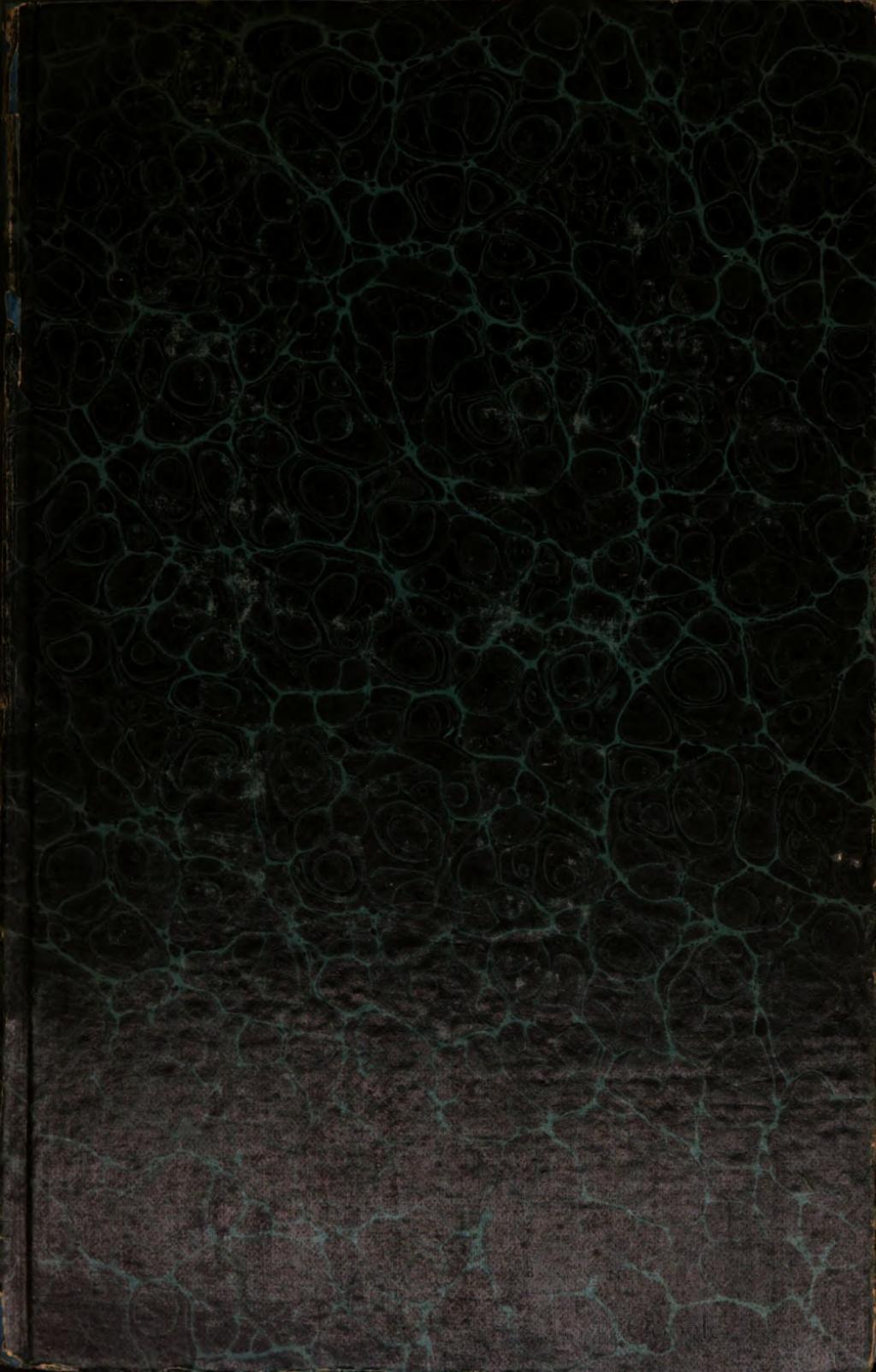
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



Eur. 511<sup>2</sup>

Mercurie

-1796,25





Jan. 1793.

# MERCURE FRANÇAIS, HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

( N°. 3. )

*Décadi 30 Vendémiaire, l'an 5.*

---

Ce journal, composé de quatre feuilles *in-8°.*, et quelquefois de cinq, paraît tous les DÉCADIS. Il contient deux parties ; l'une consacrée aux SCIENCES, aux LETTRES et aux ARTS ; l'autre à la POLITIQUE EXTÉRIEURE, aux séances du CORPS LÉGISLATIF, aux NOUVELLES de Paris et des Départemens, ainsi que des ARMÉES de la République.

---

*Le prix de l'abonnement de ce Journal est en numéraire de 9 liv. pour trois mois, de 16 liv. pour six mois et de 30 liv. pour un an.*

# CALENDRIER RÉPUBLICAIN. VENDÉMIAIRE.

La Lune du mois a 30 jours. Du premier au 30 les jours décroissent matin & soir de 52 min.

| Ere Républicaine.                   | Ere Vulgaire | J. | PHASES            | Temps moyen<br>au midi vrai. |
|-------------------------------------|--------------|----|-------------------|------------------------------|
|                                     |              |    | de la<br>L U N E. |                              |
|                                     |              |    |                   | H. M. S                      |
| 1 primedi 1 <sup>re</sup> Décade.   | 22 jeudi.    | 1  |                   | 0 3 20                       |
| 2 duodi . . . . .                   | 23 vend.     | 2  |                   | 0 3 6                        |
| 3 tridi . . . . .                   | 24 same.     | 3  |                   | 0 3 52                       |
| 4 quartidi . . . . .                | 25 Dim.      | 4  |                   | 0 2 37                       |
| 5 quintidi . . . . .                | 26 lundi     | 5  | Q D. Q.           | 0 2 22                       |
| 6 sextidi . . . . .                 | 27 mardi     | 6  | le 2 à            | 0 2 7                        |
| 7 septidi . . . . .                 | 28 merc.     | 7  | h. 13 m.          | 0 1 51                       |
| 8 octidi . . . . .                  | 29 jeudi.    | 8  | du mat.           | 0 1 34                       |
| 9 nonidi . . . . .                  | 30 vend.     | 7  |                   | 0 1 18                       |
| 10 Decadi . . . . .                 | 1 same.      | 10 |                   | 0 1 0                        |
| 11 primedi II <sup>me</sup> Décade. | 2 Dim.       | 11 | N. L.             | 0 0 43                       |
| 12 duodi . . . . .                  | 3 lundi.     | 12 | le 9 à 7          | 0 0 25                       |
| 13 tridi . . . . .                  | 4 mardi      | 13 | h. 3 m.           | 0 0 7                        |
| 14 quartidi . . . . .               | 5 merc.      | 14 | du mat.           | 11 59 49                     |
| 15 quintidi . . . . .               | 6 jeudi.     | 15 |                   | 11 59 30                     |
| 16 sextidi . . . . .                | 7 vend.      | 16 |                   | 11 59 11                     |
| 17 septidi . . . . .                | 8 Sam.       | 17 | Q P. Q.           | 11 58 53                     |
| 18 octidi . . . . .                 | 9 Dim.       | 18 |                   | 11 58 32                     |
| 19 nonidi . . . . .                 | 10 lundi.    | 19 | le 17 à 3         | 11 58 13                     |
| 20 Decadi . . . . .                 | 11 mardi     | 20 | h. 13 m.          | 11 57 53                     |
| 21 primedi III <sup>me</sup> Décad. | 12 merc.     | 21 | du soir.          | 11 57 33                     |
| 22 duodi . . . . .                  | 13 jeudi.    | 22 |                   | 11 57 13                     |
| 23 tridi . . . . .                  | 14 vend.     | 23 | P. L.             | 11 56 52                     |
| 24 quartidi . . . . .               | 15 same.     | 24 | le 25 à 0         | 11 56 35                     |
| 25 quintidi . . . . .               | 16 Dim.      | 25 | h. 46 m.          | 11 56 15                     |
| 26 sextidi . . . . .                | 17 lundi.    | 26 | du mat.           | 11 55 55                     |
| 27 septidi . . . . .                | 18 mardi     | 27 |                   | 11 55 44                     |
| 28 octidi . . . . .                 | 19 merc.     | 28 |                   | 11 55 24                     |
| 29 nonidi . . . . .                 | 20 jeudi.    | 29 |                   | 11 54 4                      |
| 30 Decadi . . . . .                 | 21 vend.     | 30 |                   | 11 54 25                     |

MERCURE  
FRANÇAIS,  
HISTORIQUE, POLITIQUE  
ET LITTÉRAIRE;  
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

*Du décadi 10 Vendémiaire, an cinquième,  
de la République Française.*

( Samedi 1<sup>er</sup>. Octobre 1796, vieux style. )

---

TOME XXV.

---



A PARIS,  
Au bureau du Mercure, rue des Poitevins,  
n°. 18.

TABLE des Matières Littéraires du Tome XXIV.

|  |             |      |
|--|-------------|------|
| <b>R</b> ÉFLEXIONS sur Lycurgue et le gouvernement de Sparte.....  | <i>Page</i> | 3.   |
| Philosophie de l'Univers, par Dupont.....  |             | 13.  |
| Questions sur l'Art dramatique.....  |             | 20.  |
| Suite des notes historiques sur plusieurs de nos généraux, extraites des campagnes du général Pichegru.....      |             | 25.  |
| Lettre au Rédacteur sur les <i>Elémens d'Arithmétique</i> attribués à Condorcet.....                             |             | 31.  |
| Les Fleurs époux, pièce allégorique, par le cit. Boinvilliers .....  |             | 33.  |
| Announces de livres nouveaux.....  |             | 36.  |
| Sur la littérature étrangère.....  |             | 65.  |
| Des tentatives qui ont été faites pour rendre Paris port, depuis 1766 jusqu'à présent; par David Leroi.....      |             | 76.  |
| Du perfectionnement de l'Art typographique....   |             | 81.  |
| Notice sur la vie et les travaux de Lavoisier, par le cit. Fourcroy.....   |             | 86.  |
| Harmonie de la Nature, par J. B. H. de S. Pierre.  |             | 100. |
| Announces de livres nouveaux.....  |             | 104. |
| Tableau physique et topographique de la Tauride, tiré d'un journal du voyage fait en 1794, par P. S. Pallas..... |             | 129. |
| La Religion vengée, poème, par le cardinal de Bernis .....   |             | 133. |
| De l'état politique et économique de la France sous la constitution de l'an III, traduit de l'allemand.          |             | 140. |
| Les Pensées de Pope avec un abrégé de sa vie...  |             | 162. |
| Anecdotes sur Diderot.....   |             | 175. |
| Extrait de deux lettres sur Saint-Domingue.....  |             | 184. |

Bayerische  
Staatsbibliothek  
München

# MERCURE FRANÇAIS.

---

DÉCADÉ 10 VENDÉMIAIRE, l'an cinquième de la Répub.  
( Samedi 1<sup>er</sup>. Octobre 1796, vieux style. )

---

## LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

*Miscellaneous works of Ed. GIBBON, with memoirs of his life and writings, composed by himself, etc.; Œuvres mêlées d'Ed. GIBBON, contenant des mémoires sur sa vie et sur ses ouvrages, écrits par lui-même et éclaircis par ses propres lettres et par des notes relatives aux faits et aux circonstances dont il est fait mention : publiées par John lord SHEFFIELD son parent. Deux volumes in-4<sup>o</sup>. de plus de sept cents pages chacun. A Londres, 1796.*

À LA tête du premier volume, se trouve le portrait de Gibbon, en pied et à la silhouette, mais parfaitement ressemblant, à ce qu'assure le lord Sheffield. Son attitude ordinaire était exactement celle qu'on lui donne ici. Nos physiognomonistes pourront rechercher si l'on devait naturellement attendre de cette figure, un ouvrage comme l'*Histoire de la décadence de l'empire romain*; et les phychologues qui s'occupent bien plus de la destinée des hommes, que de leur structure physique, trouveront des choses presque inexplicables dans le caractère littéraire de cet écrivain, même après avoir lu les mémoires de sa vie et

A 2

les lettres, souvent fort singulieres, qui s'y rapportent. Voici ce qu'en y trouve de plus important.

Ed. Gibbon naquit le 27 avril 1737 à Putney dans le comté de Surry. Sa famille aurait pu être l'une des plus riches de la Grande-Bretagne, si son grand-pere, directeur de la trop fameuse compagnie de la mer du Sud, n'avait pas été en 1720, enveloppé dans la ruine générale de cette compagnie. Cependant les parens de Gibbon étaient encore restés à leur aise; et son pere ayant été nommé membre du nouveau parlement, en 1734, y contribua loyalement à la chute de Walpole.

La premiere éducation de Gibbon fut l'ouvrage d'une bonne tante, qui ne vint à bout de sauver cet enfant faible et maladif, que par des soins attentifs et infatigables. Une circonstance la plus essentielle de cette premiere époque de sa vie, et qui dut avoir la plus grande influence sur le développement de ses facultés naissantes, fut d'être conduit à 12 ans, par la curiosité, dans la bibliotheque de son grand-pere, et d'y trouver différens poëtes et romans anglais, aussi bien que plusieurs histoires et descriptions de voyages.

Quelque peu qu'il ait ensuite dans les écoles, continué d'acquérir les diverses connaissances qui s'offraient à lui dans ce premier moment, comme en foule, il n'en a pas moins conservé beaucoup de reconnaissance pour ces établissements. On peut, à la vérité, dans l'instruction particulière, aller plus vite et plus loin: mais l'utilité des écoles où les enfans s'élevent en commun, ne doit pas se mesurer sur le peu de grec et de latin qu'ils en rapportent; ce qu'il y a vrai-

ment de précieux pour eux, c'est l'apprentissage du commerce des hommes, et l'exercice préparatoire au rôle de membre de la grande société, qui résultent nécessairement pour eux de leurs relations avec leurs camarades. Les souvenirs que Gibbon avait conservés de ses années d'université, n'étaient pas à beaucoup près aussi favorables.

Cependant à peine avait-il atteint sa 15<sup>e</sup> année, que son pere l'envoya à Oxford. Mais l'homme mûr et formé a toujours regardé, comme le tems le plus inutilement employé de sa vie, les quatorze mois qu'il y passa dans le collége de la Magdeleine. La plupart des professeurs d'Oxford ont depuis nombre d'années, renoncé même au desir de suivre leur enseignement. Ceux qui composent le collége de la Magdelaine, dont les revenus bien gouvernés pourraient monter facilement à 30,000 liv. sterlings, étaient déjà du tems de Gibbon, devenus des gens aimables et de bonne compagnie, jouissant avec reconnaissance des bienfaits des fondateurs, mais qui, dans le fond de leur conscience, se croyaient dispensés pleinement de lire, d'écrire et même de penser.

Le premier surveillant, ou tuteur, à qui Gibbon fut confié dans ce collége, le docteur *Wall de Craue*, était cependant un des plus éclairés et des meilleurs de la maison : mais l'eleve n'en perdit pas moins tout son tems ; et pour que le goût des livres lui revint, il fallut qu'il la quittât. Cette circonstance fut d'autant plus remarquable et plus affligeante, qu'elle concernait un jeune homme dont l'esprit, quoiqu'à peine sorti de l'enfance, sentait déjà le besoin de produire, et qui, de retour chez lui pour

les vacances, voulait écrire un livre sur l'époque de Sésostris.

Beaucoup d'esprit, et le zèle le plus ardent pour la vérité, mais sans guide qui pût en diriger les efforts, produisirent bienfôt un singulier phénomène; Gibbon, à l'âge de 16 ans, devint catholique. Dans le cours de ses lectures, il était tombé sur les ouvrages de Bossuet, et sur quelques écrits du jésuite Parson. Les arguments qu'il y trouva lui parurent insolubles: il se déclara donc sur-le-champ pour sa nouvelle conviction; et il en fit part à son père, dans une lettre pleine du contentement intérieur et de la résignation d'un martyr.

Il fallait bien alors nécessairement qu'il quittât Oxford et le collège de la Magdeleine. Son père résolut de le mettre pendant quelques années à Lausanne, en pension chez un ministre de la religion réformée. Il passa là cinq ans entiers; et comme il vivait séparé des Anglais qui habitent ou qui passent de tems en tems dans cette ville; comme d'ailleurs le ministre chez lequel il demeurait, était un homme d'esprit et de savoir, cette époque fut pour lui l'une des plus heureuses et des plus instructives de sa vie. L'étude des anciens classiques et de la nouvelle littérature française faisait sa principale occupation. Crouzas, Locke, Bayle et Montesquieu éveillerent, nourrirent et mirent en ordre ses méditations philosophiques: après eux, les célèbres *Lettres provinciales* de Pascal, la *Vie de l'empereur Julien* par la Bletterie, et l'*Histoire de Naples* par Giannoni eurent une influence particulière sur la culture de ses idées et de sa maniere d'écrire.

On peut bien imaginer que son zèle de novice pour l'église catholique romaine ne fut pas de longue durée. Du moment que son esprit commença à prendre cette nouvelle direction, et qu'il ne traita plus ses études comme une tâche à remplir, mais comme un besoin à satisfaire, il devint facile de prévoir que le caractere de ses idées changerait considérablement. D'ailleurs, le sage ministre se conduisit sur ce point délicat, avec beaucoup de prudence; et sans doute il eut beaucoup de part à la cure du jeune homme, qui cependant ne put se délivrer bien complètement alors, du dogme de la transsubstantiation. Tout ce qu'il lisait sur cet article de *doctrine*, le laissait dans un doute invincible. Ce ne fut enfin que par des méditations longues et solitaires, qu'il parvint à l'éclaircir, et qu'il acquit le dernier degré de la conviction. Ses idées se résumerent dans l'argument suivant: — Le texte des écritures sur lequel ce dogme est fondé, ne parle qu'à un sens, et toutes ses preuves doivent être considérées comme ne s'appuyant que sur les sensations de la vue; tandis que la vue, le toucher et le goût témoignent contre la transsubstantiation. Trois contre un: — La religion catholique romaine s'évanouit comme un songe de l'esprit de Gibbon (1).

---

(1) Voilà sûrement une singulière manière de raisonner. Mais il paraît que dans les objets qui ne fournissent aucune prise à l'entendement, chacun a la sienne de se convaincre. Il y avait ici bien d'autres choses à dire, et vraisemblablement Gibbon les connaissait; mais c'est vraisemblablement aussi parce qu'il ne les avait point trouvées tout seul, qu'elles n'agissaient pas assez fortement sur son esprit.

C'est ainsi que coulèrent les plus beaux jours de sa vie, dans des travaux littéraires et philosophiques, et dans la douce activité de la pensée, jusqu'à ce qu'il atteignit l'âge de 20 ans. Sur son livre-journal pour le mois de juin 1757, se retrouvent ces mots : — Je vis mademoiselle Curchod. *Omnia vincit amor, et nos cedamus amori.* Mademoiselle Susanne Curchod, depuis madame Necker, était la fille d'un ministre qui vivait du plus modique revenu, dans un petit hameau du Jura, nommé Crassy. Le fruit des soins qu'il donnait à l'éducation de cette fille unique avait passé toute espérance. Mademoiselle Curchod étant venue à Lausanne pour voir quelques-uns de ses parens, sa beauté, son esprit, son savoir furent bientôt l'objet de l'admiration générale. C'est très-sérieusement que Gibbon en devint amouréux ; et d'après les deux visites qu'on lui permit de faire à Crassy, d'après les jours heureux qu'il y passa près d'elle, il croit avoir fait alors quelqu'impression sur son cœur. Mais de retour en Angleterre, voyant l'inexorable opposition de son pere pour ce mariage, il prit son parti d'obéir en fils respectueux.

En 1765, il revit à Paris l'objet de son premier amour. Susanne Curchod était alors l'épouse du riche banquier Necker. Écrivant à l'un de ses amis à Berlin, il lui mandait qu'il l'avait trouvée plus belle et plus aimable que jamais. — Elle avait, dit-il, beaucoup d'affection pour moi, et son mari me montrait une civilité particulière. Mais pouvaient-ils m'insulter plus cruellement ? ... Tous les soirs m'inviter à souper ; et lui ! nous quitter pour aller se mettre au lit, en me laissant seul avec sa femme ! Quelle impertinente

sécurité ! C'est mettre bien peu d'importance à un ancien amant.

Gibbon parlait un jour à madame Necker du bonheur d'une de leurs anciennes connaissances, qui s'était procuré, par un mariage qu'elle venait de faire, environ 20,000 liv. de revenu. Quel bonheur que 20,000 liv. ! répondit madame Necker, avec un coup-d'œil dédaigneux. Tout-à-coup cependant lisant sur la figure de Gibbon, l'impression que lui faisait ce mot, elle reprit : Mais comment puis-je parler ainsi de 20,000 liv. de revenu, moi qui regardais, il n'y a qu'un an, 800 liv. comme le dernier terme de mes désirs !

En 1758, Gibbon revint définitivement en Angleterre, et dans la maison paternelle. Comme il ne pouvait se résoudre aux études et au genre de vie qu'impose le métier d'avocat ; comme il sentait fort bien sur-tout que la nature ne lui avait point donné cette élocution assurée, prompte et facile, qui peut seule faire jouer un rôle brillant dans les tribunaux, il mena pendant deux ans la vie d'homme de lettres, et il passa le tiers de ce tems à Londres.

C'est alors qu'il étudia plus à fond la littérature anglaise. L'histoire d'Ecosse par Robertson, et celle des Stuarts par Hume venaient de paraître. L'impression que ces deux ouvrages firent sur Gibbon, se trouve peinte dans son récit avec beaucoup d'exactitude. — Quand je considérais, dit-il, la composition soignée et parfaite de Robertson, son langage énergique et ses belles périodes arrondies, mon cœur ambitieux s'enflammait, et j'osais concevoir l'espérance de produire quelque chose de semblable.

Mais lorsque je lisais Hume, et que je m'abandonnais à l'effet de sa paisible philosophie, et de ses beautés négligées et inimitables, je finissais souvent par quitter le livre, plein de douleur et de désespoir.

La première tentative littéraire de Gibbon fut un petit ouvrage intitulé : *Essai sur l'Étude de la Littérature*; c'était une apologie de l'étude des anciens classiques; il l'avait écrite en français. Il crut avec raison, que les vérités que son écrit renferme, viendraient alors à propos; car d'Alembert et plusieurs autres écrivains célèbres semblaient traiter cette étude avec assez de mépris. Cependant l'essai resta deux ans entiers dans le poire-feuille; et ce ne fut qu'en 1761 que l'auteur le publia, pour répondre aux désirs de son père, qui par ce moyen se flattait de lui procurer plus facilement une place de secrétaire de légation. Les envoyés de l'Angleterre pour le congrès qui devait se tenir à Augsbourg, venaient d'être nommés: le père de Gibbon voulait le placer auprès d'eux. Mais le congrès n'eut pas lieu; et ce premier ouvrage d'un écrivain si vanté depuis, n'eut aucun succès en Angleterre. L'on peut même douter en général que Gibbon fût fait pour une place de ce genre; car dans toutes les scènes de la vie pratique, soit vers ce tems même, soit postérieurement, il ne paraît jamais trop à son avantage. On se le représente jouant un rôle assez comique dans les milices formées par Pitt le père. L'on se réjouit d'abord de le voir nommé membre de la chambre des communes, et cela précisément dans l'époque intéressante où la guerre entre la Grande-Bretagne et l'Amérique éclatait: mais l'on s'impatiente bientôt de voir qu'il ne

dit pas un mot dans la chambre , sur les intérêts de son pays , ou sur la conduite du ministere , et de chercher vainement dans ses lettres de cette époque , même dans celles à ses amis les plus intimes , quelque trait sur les affaires dont son devoir lui prescrivait cependant de s'occuper.

Au reste , peut-être son caractere n'en paraît-il que plus remarquable et plus brillant , comme philosophe , comme écrivain , comme homme privé . C'est un esprit infatigable de recherches , joint au sentiment le plus délicat des beautés de la composition : c'est une vie et en quelque sorte une habitation continue dans l'ancienne littérature classique ; et cependant une maniere de style si particulière et si neuve , que jamais on ne la soupçonnerait formée par le commerce assidu des Grecs et des Latins . Il est sans doute impossible de méconnaître l'influence de leur étude sur ses formes littéraires ; mais ce qu'il est plus impossible encore de méconnaître , c'est les traits propres qui caractérisent son esprit , c'est son empreinte originale et moderne , dont on ne trouverait pas plus la source dans la parfaite connaissance qu'il avait de la littérature française .

De toutes les personnes qui ont lu dans l'original le grand ouvrage sur lequel repose la gloire immortelle de Gibbon , il n'en est sûrement aucune qui puisse soupçonner que l'auteur ait envoyé son premier manuscrit à l'impression , sans avoir été forcé par les corrections et les ratures , d'en faire tirer au moins une copie . Quoique l'auteur de cet extrait ne regarde pas l'ouvrage de Gibbon et la maniere dont il est écrit comme vraiment classique , quoiqu'il ne

le place point au même rang que ceux de Hume et de Robertson, il n'en admire pas moins la facilité avec laquelle, d'après le récit même de l'auteur, des beautés d'un ordre si distingué naissaient sous sa plume. — Que Mably ne trouvât pas le moindre plaisir à cette lecture, et qu'il la traitât avec encore plus de dédain que de sévérité; c'est, à notre avis, ce qui s'explique facilement sans la supposition d'aucun motif personnel. Aux yeux d'un homme austere comme lui, les beautés propres à la manière de Gibbon devaient plutôt passer pour des défauts; et quand on sait combien celui-ci cherchait les douces impressions d'une vie agréable, combien au contraire Mably affectait les privations d'une sévère philosophie, l'on conçoit facilement que dans leurs principes politiques, ils devaient être l'antipode l'un de l'autre.

Il serait intéressant d'extraire des *Lettres de Gibbon* son jugement sur la révolution française, dont les scènes les plus terribles avaient eu lieu pendant son séjour en Suisse; car il est allé mourir à Londres en 1794. Mais la longueur de cet article nous permet à peine de citer les titres des ouvrages contenus dans le second volume du recueil que nous annonçons. ( Le premier est rempli par les Mémoires, et les Lettres. )

1<sup>o</sup>. Extrait des Lectures de Gibbon, avec les réflexions qu'elles lui avaient fournies.

2<sup>o</sup>. Extrait de son Livre-journal, où se trouvent encore des extraits raisonnés de quelques grands ouvrages.

3<sup>o</sup>. Collection de remarques et de pieces déta-

chées sur différens sujets : toutes sont relatives à l'histoire et à la littérature ancienne.

4°. Esquisse de l'Histoire du Monde depuis le neuvième jusqu'au quinzième siècle.

5°. Essai sur l'Étude de la Littérature (en fran-çais).

6°. Observations critiques sur l'objet du sixième livre de l'Énéïde. C'est un morceau victorieux contre la célèbre Hypothèse de Warburton.

7°. Dissertation sur l'Homme au masque de fer.

8°. Mémoire justificatif, pour servir de réponse à l'exposé des motifs de la conduite du roi de France relativement à l'Angleterre.

9°. Justification de quelques passages du XV<sup>e</sup>. et du XVI<sup>e</sup>. chapitre de l'Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain.

10°. Antiquités de la maison de Brunswick.

11°. Adresse à une collection respectable d'histo-riens anglais.

*Tiré des annonces relatives aux sciences, journal de Gottingue.*

De la ressemblance des expressions dont se servent quelques nouveaux mystiques, avec celles que Kant adopte dans ses *Écrits de Morale* ; par le docteur Christ. Freder. Ammon. A Gottingue, 1796.

On sait quelle influence le nouveau platonisme de Kant exerce sur l'Allemagne : et ceux qui connaissent l'histoire des erreurs humaines, savent que c'est toujours par le même artifice qu'on ébranle les imaginations, et crée les sectes, c'est-à-dire par quelques apperçus appropriés aux idées et aux passions du jour, mais enveloppés dans un vague de langage qui permette à l'imagination de chacun d'y mêler sans peine

ses propres rêveries , et de bâtir le roman à son gré. Nous n'entrerons pas dans l'examen des motifs qui ont engagé le docteur Ammon à faire sentir ce rapport entre certains mystiques religieux et certains mystiques philosophes : mais il en résulte , à notre avis , un avertissement utile pour les personnes aux yeux desquelles les principes de vraie philanthropie et l'amour de la liberté qui respirent dans tous les ouvrages de Kant , consacrent en quelque sorte ses chimères métaphysiques , chimères dont l'expérience de tous les siècles doit faire sentir le danger aux bons esprits.

Le même journal de Gottingue que nous venons de citer , annonce que la dernière partie des *Voyages de Forster* , dont la première vient de paraître dans le Nord , traduite en allemand , est entre les mains d'une grande maison de commerce de Londres ; mais que l'époque où ce second volume doit paraître dépend d'une foule de circonstances particulières , qui peuvent faire craindre qu'elle ne soit beaucoup retardée.

## LÉGISLATION.

*Suite des Réflexions sur Lycurgue et le Gouvernement de Sparte (1).*

Les dispositions que fit Lycurgue n'apporterent d'autre changement à l'état des rois de Sparte , que celui d'opposer à leur puissance , par la création d'un

(1) Voyez n° 43 , *Io fructidor.*

sénat, un contre-poids qui dans la suite se trouva insuffisant. Sparte continua d'avoir, comme auparavant, deux rois héréditaires, qui étaient comme les capitaines généraux de la république, et dont le pouvoir, pendant la guerre, augmentait de tout celui que les lois de la discipline militaire donnent à celui qui commande. Aussi les rois voulaient-ils toujours la guerre. C'est un mal que l'ordre politique des choses soit tel qu'une partie ou une classe des citoyens trouve de l'avantage dans ce qui fait le malheur commun. Cela devait sur-tout avoir lieu chez les anciens Égyptiens, chez lesquels une caste particulière était dévouée à la profession militaire, comme la caste des naïres l'est encore dans l'Inde. Les nobles, en Europe, sont dans ce cas, peut-être avec plus d'inconvénient; car, comme ils ne se sont réservés de la guerre que les douceurs du commandement, ils trouvent dans cet état, onéreux pour tous les autres citoyens, un moyen de faire sentir et de sentir eux-mêmes leur existence.

L'esprit du législateur de Sparte fut moins de combiner et de balancer des pouvoirs, que de former les hommes qui devaient les exercer, et ceux qui devaient leur obéir. Il semble avoir pensé que les meilleures lois deviennent illusoires lorsqu'elles ne trouvent pas un appui dans les mœurs de ceux pour qui elles ont été faites. Il voulut que la nation qu'il instituaît, bornée dans sa population et dans son territoire, tirât sa principale force de ces mêmes mœurs, qui ne peuvent avoir une certaine énergie que lorsqu'elles sont générales; et elles ne peuvent être telles dans une grande inégalité des fortunes.

Des hommes amollis par l'abondance et les délices, et des hommes dénués de tout, l'orgueil et l'abjection parurent à Lycurgue des éléments trop disparates pour pouvoir jamais s'unir parfaitement, et former un corps solide. Pour détruire cet obstacle dans sa racine, il eut recours à un moyen extraordinaire; il partagea également les terres de la Laconie à ses habitans.

Ce partage est de toutes les opérations de Lycurgue, celle qui se trouve le plus en opposition avec nos idées, parce que nous sommes placés dans des circonstances différentes de celles où se trouvaient les anciens. Aussi la proposition du partage des terres, qui serait aussi absurde qu'injuste chez les peuples modernes, n'est-elle pas celle qui rencontra le plus d'obstacles de la part des Lacédémoniens. Plutarque dit que Lycurgue, après avoir partagé également les terres, n'osa pas proposer le partage des propriétés mobiliaires, convaincu qu'on s'y prêterait difficilement. Cette manière d'envisager la propriété territoriale et la propriété mobiliaire tenait sans doute, chez les anciens, à des idées qui nous sont étrangères. Dans la révolution qui a tout changé en France, où les idées les plus étranges ont trouvé leur place, celle du partage des terres n'est pas même venue dans l'esprit du peuple: elle n'a été le fruit que des spéculations d'un très-petit nombre d'hommes aussi peu éclairés que peu sages. Au lieu que chez les anciens, rien n'est plus commun que les demandes du partage des terres, et les querelles sur les lois agraires n'forment pas la partie la moins considérable de l'histoire des anciennes républiques.

Il paraît donc que les anciens étaient familiarisés avec l'idée du partage des terres. Cela venait sans doute de la situation où se trouverent, à une certaine époque, les peuplades grecques. L'histoire nous les présenta, pendant un certain tems, dans un mouvement continual, comme des essaims laborieux qui vont chercher de nouvelles demeures; on les voit passer d'une partie du continent de la Grèce à l'autre, de celle-ci dans les isles, et des isles se répandre dans les continens voisins. Les côtes de l'Hellespont et du Pont-Euxin furent semées de colonies grecques; il s'en établit un si grand nombre dans la partie méridionale de l'Italie, qu'elle en prit le nom de Grande-Grèce; les villes les plus florissantes de la Sicile devaient leur origine à des Grecs; enfin les rivages de l'Asie mineure furent couverts de villes fondées par cette étonnante nation.

Dans le tems de ces migrations, les Grecs n'étaient qu'agricoles (1). Lorsqu'une peuplade se trou-

---

(1) L'usage de faire cultiver les terres par des esclaves est postérieur à cette époque, et n'eut même lieu que dans quelques républiques, qui eurent des peuples vaincus à pouvoir employer à la culture des champs; ce qui mit les citoyens de ces républiques à même de se livrer entièrement aux exercices militaires. Comme ces républiques guerrières eurent de l'éclat, elles servirent de modèle aux écrivains politiques de la Grèce. C'est d'après ce modèle, sur lequel ils s'efforcerent d'enchaîner, qu'ils regarderent le commerce et les arts comme des occupations serviles, et les bannirent de leurs plans de républiques imaginaires.

vait chargée d'une population surabondante, ou qu'elle-même était délogée de son territoire par une autre peuplade, elle allait chercher un nouvel établissement. Mais quelque part que cette heureuse nation dirigeât ses pas, sa destinée était de vivifier et d'embellir toutes les contrées où elle se fixait. Son activité naturelle fécondait promptement des terres qui n'attendaient que des bras vigoureux et bien dirigés. Son génie, ou plutôt cet instinct social exquis, qui lui fut particulier, l'exempta des vices grossiers et des misères de la barbarie. L'aisance et la prospérité, fruits d'un travail soutenu, firent naître chez elle, au milieu des jeux dont le caractère mâle n'était rien à la gaieté, ces mœurs franches, simples et fières dont la peinture nous charme encore sous l'immortel pinceau d'Homère. Libre dans son berceau, et même sous des rois, la nation grecque portait toujours la liberté avec elle, et cet état lui était si naturel, qu'elle fit fleurir en Asie la liberté, à côté du despotisme qui n'a jamais quitté cette partie de la terre. De l'aisance que donna la culture des terres, elle passa par un progrès naturel à l'opulence qu'amone le commerce, et dont il rend l'usage facile et agréable; et cet heureux concours de circonstances développant rapidement toutes ses facultés, la conduisit aux sources de toutes les idées et de tous les arts qui ornent la vie et honorent la nature humaine. (1).

---

(1) Les Grecs, établis sur les côtes de la mer, devinrent commerçans, parce que la nature des choses est encore plus forte que les exemples et les opinions.

Lorsqu'une colonie grecque s'établissait dans une contrée, le partage égal des nouvelles terres qu'elle occupait était une suite naturelle de l'établissement même. Chaque famille trouvant une subsistance assurée dans la portion de territoire qui lui était échue, s'efforçait à l'envi d'en augmenter les produits. Elle s'y attachait d'autant plus que l'égalité, le défaut de commerce et les mœurs simples de ces sociétés naissantes, laissaient sans ressource ceux qui avaient le malheur de s'en dépouiller. Dans quelques républiques, les lois défendaient positivement de l'aliéner. Le nombre des parts répondait au nombre des citoyens, qui était ordinairement déterminé, et si le progrès de la population portait ce nombre au-delà, les surnuméraires allaient à leur tour former une nouvelle colonie. Beaucoup de lois anciennes, dont la connaissance est parvenue jusqu'à nous, sont manifestement relatives à ce partage égal des terres, et n'ont leur raison que dans la disposition primitive de la propriété territoriale. Les législateurs faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour la maintenir. Mais il paraît que toutes les barrières qu'on opposait à l'inégalité étaient vaines. Elle s'introduisait tôt ou tard dans toutes les républiques. Une impulsion irrésistible, qui se compose vraisemblablement de l'action constante des intérêts particuliers, et du cours des événemens qui varie sans cesse, soumet les sociétés à des vicissitudes inévitables.

Lorsque, par l'effet de différentes causes, les portions de terre de la plus grande partie des citoyens avait passé entre les mains d'un petit nombre de

particuliers, le peuple était ramené sans cesse à des comparaisons odieuses par les principes de l'égalité qu'il avait dans le cœur, et qu'il ne voyait plus hors de lui. Il sentait d'autant plus ses besoins que, pour les satisfaire, il était réduit à se livrer à des travaux qu'il fallait partager avec des esclaves; et encore même cette concurrence humiliante enlevait-elle aux citoyens pauvres les ressources que les hommes libres trouvent aujourd'hui dans l'emploi de leur force ou de leur industrie. Enfin, cédant au sentiment de ses maux, le peuple demandait à grands cris un nouveau partage des terres, et croyait ne réclamer qu'une chose juste; il regardait l'objet de sa demande comme la condition essentielle du pacte social en vertu duquel il s'était constitué en corps de peuple. Il réclamait des droits qu'il n'avait pas cru devoir perdre, et demandait d'être réhabilité dans son état primitif, dont il pensait qu'il n'avait pu descendre que par une surprise faite à la loi fondamentale de l'association.

De la manière dont se formerent la plupart des anciennes républiques dut résulter, dans l'esprit des peuples, l'idée que la propriété territoriale était entièrement soumise à la puissance publique; que celle-ci pouvait, pour l'intérêt commun, la modifier, la restreindre, en arrêter la trop grande extension dans les mains des particuliers. La loi *licinia* avait fixé la quantité de terre qu'un citoyen romain pouvait posséder; cette loi, à la vérité, fut bientôt oubliée, parce que la pente vers l'inégalité était déjà devenue trop rapide. Selon Locke (1), le

---

(1) *Gouvernement civil*, chap. IV.

travail a été le principe de la propriété. C'est en effet le titre le plus légitime. Cependant il semble que, par rapport à la propriété territoriale, ce titre a eu besoin d'être ratifié par la société. Car il serait difficile de concevoir comment, sans cette garantie, un ou plusieurs individus auraient pu, par exemple, chez un peuple chasseur ou pasteur, enclore un terrain qui était à l'usage de tous, et se rendre propre ce que la nature avait rendu commun. Il n'y a que les conventions sociales qui puissent ôter à la possession territoriale, cet air vague et ce caractère de généralité qui est inhérent à la terre sur laquelle l'espèce humaine est répandue.

La propriété mobiliaire, qui consiste en objets détachés en quelque sorte de cette masse commune, et dont la possession gêne moins les droits et les jouissances d'autrui, a pu être regardée comme plus indépendante des conventions humaines, et avoir plus spécialement pour garant ces premiers principes d'équité qui se retrouvent chez toutes les nations, parce que la nature les a mis dans le cœur de tous les hommes. Ainsi les anciens ont pu croire que les objets mobiles appartenaient plus en propre à l'homme, qu'ils s'incorporaient, pour ainsi dire, mieux avec son être, que les propriétés territoriales, et qu'il fallait par conséquent une plus grande violence pour lui ravir le premier que le second de ces biens. En effet, il semble que les objets mobiliers, que l'homme acquiert par une industrie qui ne coûte rien à ses semblables, et que ceux-ci peuvent se procurer par le même moyen, on ne peut pas plus les lui enlever que lui enlever ses bras ou son esprit.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la propriété territoriale acquiert ce même degré d'inviolabilité dans les sociétés perfectionnées ou avancées, parce que chez elles il y a une grande quantité d'objets qui représentent ce genre de propriété, et que l'une de ces choses peut facilement se convertir en l'autre. En général, les anciens avaient peu d'industrie, peu de commerce, peu d'argent, peu de moyens, par conséquent, pour un pays, de se procurer les productions d'un autre, et, pour les pauvres, de se procurer le superflu des riches. Dans certaines républiques, les préjugés politiques éteignaient le travail et les arts. Un Spartiate et un Romain, dénués de propriété territoriale, étaient les êtres les plus misérables du monde. Il n'est pas étonnant que le désespoir leur persuadât que ceux qui possédaient les terres avaient enlevé le droit de vivre à ceux qui n'en possédaient point.

Les sociétés modernes présentent un aspect bien différent. Il n'en est aucune où l'industrie et le travail ne puissent trouver un emploi honnête. Tout homme actif ou ingénieux peut s'y procurer le nécessaire, et même l'aisance, d'une manière plus sûre qu'il ne ferait avec une propriété territoriale. Les métiers, les arts, les manufactures, le commerce, peuvent occuper tous les bras et tous les talents, avec autant de fruit pour ceux qui les exercent, que pour la société dont ils font partie. Un négocié perfectionné, qui s'est ouvert des routes jusqu'aux extrémités de la terre, animé par-tout l'industrie, en assurant une valeur à ses produits, et en les portant par-tout où le besoin qui les appelle peut y mettre

un prix. L'or et l'argent, qui n'étaient autrefois que des masses inutiles, en stagnation, qu'on appellait des *tresors*, et d'autres signes des valeurs plus commodes que l'or même, servent à entretenir une circulation rapide de toutes les richesses auxquelles tout homme qui sait se rendre utile peut prendre part. Les grandes fortunes, devenues plus mobiles, sont entraînées dans ce tourbillon, qui ne leur laisse pas le tems de prendre de la consistance, et de blesser les yeux de l'envie, et leurs débris, comme ce limon sécond que certains fleuves roulent dans les campagnes qu'ils fertilisent, vont servir d'aliment et donner de l'activité à tous les arts. Ce sont surtout les arts qui corrigent, jusqu'à un certain point, les effets de l'inégalité des fortunes, en attaquant l'opulence par la plus douce et la plus légitime des séductions. Ils la caressent sans cesse ; ils inventent pour elle de nouveaux plaisirs. L'homme riche qu'ils entourent est étonné des desirs et des besoins inconnus qu'il a éprouvés à leur aspect, et s'ils ne peuvent lui faire de nouveaux sens, ils charment ceux qu'il a, ils multiplient ses manières de sentir. Leur attention va jusqu'à prévenir le dégoût, en lui offrant la volupté sous mille formes différentes. Enivré par leurs prestiges, l'homme le plus attaché à sa fortune lâche bientôt prise, et n'y tient plus que pour la répandre ; il se hâte de les échanger contre des jouissances, il se dépouille pour se rendre heureux, et il fait un très-bon marché.

Dans cet état des choses, les richesses territoriales et les richesses mobiliaires se confondent sans cesse, et ne forment plus qu'un fonds commun. L'or, l'ar-

gent et les autres signes des valeurs, les produits du travail, les ouvrages de l'art et les terres se représentent réciproquement, si bien qu'on ne pourrait pas plus demander le partage de l'un que le partage de l'autre. On ne sait lequel des deux, de l'injustice ou du ridicule, frappe le plus dans cette idée d'un partage des terres qui est venue dans l'esprit de quelques personnes. Si les partisans de ce système agraire, qui montrent tant de zèle pour le bonheur des hommes, veulent savoir quel en serait le résultat, ils n'ont qu'à lire ce qu'Arthur Young (1) dit des inconvénients des petites propriétés. Ils verront peut-être avec étonnement que, par ce partage, de misérables colons, réduits à cultiver tout au plus cinq arpens de terre bonne ou mauvaise (2), n'auraient pas un revenu égal au salaire du dernier des manœuvres, sans avoir son insouciance et sa tranquillité.

Un pareil système, qui aboutirait à couvrir un pays immense de tristes chaumières habitées par des

---

(1) Voyages en France pendant les années 1787, 88, 89, 90. Tome III, page 31.

(2) En effet, le territoire de la France est d'environ cent cinquante millions d'arpens de différentes valeurs, pour une population de vingt-cinq millions d'hommes. Sa division égale donnerait par conséquent six arpens par tête, qui seraient pour le moins réduits à cinq, si on déduisait, des terres productives, les chemins, les fleuves, les rivières, les lacs, les étangs, les montagnes, les bois indispensables pour le chauffage et les constructions, ainsi que les terrains absolument stériles par leur nature.

malheureux sans habits et sans chaussures, ferait encore mieux germer, avec la misere, les vices qui la suivent, que les bonnes mœurs qu'on se proposait de restaurer par ce moyen. Car les bonnes mœurs ne peuvent naître que dans une certaine aisance, qui éloigne les tentations du besoin, et prévient les crimes du désespoir.

Il est douteux que le gouvernement d'un pays, où les terres seraient distribuées de cette maniere, pût se maintenir, puisqu'à peine suffisantes pour l'entretien de ses habitans, elles seraient bien loin d'offrir de quoi subvenir aux frais indispensables de l'administration et de la défense commune, qui sont si dispendieuses chez les nations modernes; et plus l'état serait étendu, plus le gouvernement serait faible, ses opérations et ses entreprises devenant par cela même plus difficiles, sans avoir plus de ressources; car une augmentation de misere ne saurait produire une augmentation de moyens.

Quoi qu'en puissent dire les admirateurs exclusifs de l'antiquité, qui certainement présente de beaux côtés, les sociétés modernes, que tout met à l'abri de cet extrême degré de détresse qui, chez les anciens, réduisait quelquefois les pauvres à demander le partage des terres, et les riches à y consentir, ont à cet égard une supériorité bien précieuse. Elles sont constituées d'une maniere plus favorable à l'espece humaine que les anciennes républiques dont l'existence était fondée sur l'esclavage, qui soumettait le plus grand nombre des hommes au pouvoir et aux caprices du plus petit. Elles n'étaient, à proprement parler, que des arist

tocraties. Le peuple de Sparte n'était qu'un régiment, et la ville de Sparte, qu'un corps-de-garde, qui dominait par la terreur sur toute la Laconie et la Messénie. Pour qu'il y eût dans le monde une poignée de Spartiates, il fallait qu'une multitude d'hommes rampât dans la servitude la plus dure et la plus abjecte qui ait jamais existé. C'est ainsi que dans les forêts de l'Afrique, un lion regne seul sur des espaces immenses dont les faibles habitans sont destinés à lui servir successivement de pâture.

Ce qu'on doit admirer dans les constitutions des anciennes républiques, ce sont ces grands effets de mœurs, cette forme particulière imprimée aux hommes, cette obéissance passive aux lois, cet imperturbable dévouement à la patrie, résultats étonnans qui peut-être attestent plus l'habileté et la génie des législateurs, que le bonheur des peuples qu'ils ont institués. Ces législations s'emparaient de l'homme tout entier, et le dénaturaient au point d'en faire un nouvel être. Les législations modernes paraissent moins appuyer sur le fond de la nature humaine, et y faire des impressions moins profondes; de sorte que les peuples aujourd'hui, du moins en Europe, ne paraissent guère différer que par cette empreinte physique que donnent les divers climats et la différente manière de vivre.

Le succès des législations anciennes venait en partie de ce que leur action, concentrée dans une sphère très-circonscrite, s'exerçait constamment avec toute sa force, au lieu qu'elle s'affaiblit ou se perd dans une nation répandue sur un grand territoire. Il n'est pas douteux que, si on soumettait à un régime parti-

culier un village ou un bourg, on ne parvint à donner à ses habitans un esprit et un caractère qui leur seraient propres, plus facilement qu'à un grand peuple. Mais ces législations, comme ces machines délicates qui se détraquent aisément, étaient d'autant plus sujettes aux orages et aux troubles civils, qu'elles tendaient à comprimer presqu'en tout les sentiments naturels. Il y a peu de républiques anciennes qui n'aient été plus ou moins agitées par les séditions, et dans lesquelles il ne se soit élevé quelque tyran. Le plus grand éloge des institutions de Lycurgue est peut-être que Sparte fut toujours exempte de l'un et de l'autre de ces fléaux, jusqu'à ce que de son dernier degré de corruption, et pour ainsi dire, de son cadavre politique, on vît sortir le spectre hideux du tyran Nabis.

Les législateurs de l'antiquité avaient bien des choses à faire. Il fallait qu'ils inspirassent l'amour de la gloire, et en même-tems ce qu'on trouve si rarement dans ceux qui l'ont obtenus, je veux dire la modération ; que par l'effet de leurs institutions, on aimât la frugalité, même au sein de l'abondance ; qu'on eût une grande ambition pour la patrie, sans en avoir aucune pour soi, et du goût pour l'égalité, malgré celui que la nature donne pour les préférences. Ces vertus politiques, qui sont devenues pour nous de simples vertus morales, ne sont point un objet que les législateurs modernes doivent se proposer, ce qui rend leur tâche plus courte et moins difficile. Les anciens croyaient avoir besoin d'institutions particulières, pour donner aux citoyens une force qui pût suppléer au nombre ; elles seraient inutiles à une grande nation,

capable par sa seule masse de résister aux entreprises de ses voisins. Il fallait, dans les anciennes républiques, un grand appareil de lois pour conserver le niveau des fortunes. Les modernes n'ont plus qu'à les abandonner à leur cours naturel, sans craindre une inégalité qui se corrige par elle-même, en donnant de la vie et du mouvement aux sociétés politiques. La fortune, comme dans un jeu des plus animés, est un objet qu'on se renvoie l'un à l'autre. Celui qui ne l'a pas encore l'attend, celui qui la tient s'en dessaisit l'instant d'après, l'un aussi heureux par l'espérance, que l'autre par la possession. Mais les lois de ce jeu doivent être très-séveres; il faut que le dernier dépositaire de l'objet soit maintenu dans sa jouissance momentanée. Il semble donc que tout ce qui reste à faire aux législateurs modernes, c'est de comprimer les voleurs et les assassins, et que toutes leurs fonctions se réduisent presque désormais à l'institution d'un bon chef de police.

Il faut donc quitter, en beaucoup de choses, les traces des anciens; il ne s'agit plus de se disputer quelques misérables coins de terre, mais de s'approprier paisiblement les richesses du monde, par le travail et l'industrie, et par un heureux concours d'efforts, qui ne peut tromper les espérances de personne, où chacun est sûr de trouver un prix selon la mesure de ses talents et de son activité; manière admirable d'acquérir, où chacun, en ne cherchant que son avantage particulier, fait encore le bien des autres et celui de la société humaine. Tous les autres moyens d'améliorer sa condition que l'homme a pu employer, lui ont été funestes, même

au milieu des succès. Les institutions anciennes avaient un objet, vers lequel elles étaient spécialement dirigées. Cet objet, chez les Romains, était la conquête; la défense de la patrie chez les Lacédémoniens, la religion chez les Juifs. L'objet que les nations doivent se proposer aujourd'hui, c'est le travail et la propriété, qui en est l'âme et le but. On aiguillonnnera le travail, on lui donnera de l'activité, en considérant la propriété comme un droit sacré qu'on ne peut violer sans renverser la base sur laquelle porte tout l'édifice social.

Mais il faut que ce droit précieux, essentiel, dont dépend la destinée des sociétés, soit non-seulement à l'abri des atteintes de la violence, mais encore qu'aucune n'en borne l'exercice. Les lois des substitutions, de primogéniture, de retrait lignager, etc., produisaient ce funeste effet. L'ordre social et le bonheur commun exigent que les biens ne soient point soustraits à cette utile circulation qui doit les répandre par-tout, et que le prix du travail par lequel ils ont été acquis, soit le droit d'en disposer librement. Ce serait faire une fausse application de la loi naturelle (1), que de vouloir qu'ils se rendissent toujours par la mort, et comme d'eux-mêmes, à la famille de leur dernier possesseur. Les premiers Romains, non plus que les Athéniens, avant Solon, n'avaient pas le droit de tester. C'était une suite du partage primitif des terres. Les Romains devenus riches, abandonnerent les lois relatives à ce partage, comme

---

(1) Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. 96, ch. 6.

on quitte les langes de l'enfance. Solon, voyant qu'Athènes étendait ses relations et sa fortune, et pressentant déjà ses grandes destinées, permit à tout homme sans enfans de laisser son bien à qui il voudrait (1). Une loi qui anéantirait cette faculté, serait une véritable loi féodale; ce serait revenir aux codes des Francs-Saliens et Ripuaires, et voir encore les membres d'une famille barbare rassemblés autour de leur manoir; au lieu de voir une société perfectionnée, où les liens que le choix nous donne, sans être moins sacrés, sont toujours plus doux que ceux qui nous viennent du hasard; où les rapports multipliés ont développé une foule de sentimens délicats, qui ont aussi leur justice et leurs règles, plus respectables que celles de l'instinct grossier des nations nouvellement sorties des forêts.

On fait une objection singulière contre la faculté de tester; il est absurde, dit-on, qu'un homme, qui n'est plus, exerce encore des volontés dans la société. Cependant il est aisé de voir que, de quelque manière qu'un homme dispose de son bien en mourant, c'est toujours la loi elle-même qui en dispose par l'entremise et la volonté du testateur.

Des idées d'une prétendue simplicité gagnent quelquefois les législateurs. Mais est-il bien simple qu'un homme, n'ayant que des parens d'un degré éloigné, qu'il n'a jamais vus ni connus, qui ne sont pour lui que des êtres fictifs, qui ne viendront chez lui des extrémités de la France, de l'Amérique ou de l'Inde,

---

(1) Plutarque, vie de Solon.

que pour se partager galement sa succession, ne puisse rien laisser à ceux qui l'entourent, qui ont eu avec lui des rapports réels et intimes, qui ont contribué à son bonheur pendant sa vie, et qui doivent honorer sa mort par leurs regrets et par leurs larmes ?

La propriété, comme la plupart des autres biens, perdrait beaucoup de ses charmes, si, par la pensée, on ne pouvait point en étendre la jouissance au-delà des bornes de notre courte existence. L'imagination agrandit l'espace où la nature nous a circonscrits; elle n'embellit pas seulement la vie, mais encore elle nous délivre en quelque sorte de la mort, en nous faisant espérer de nous survivre à nous-mêmes par les bienfaits, en nous faisant croire qu'après avoir cessé d'être, nous tiendrons encore à ceux que nous aimons par quelque chose qui dure plus que nous.

( *La suite au prochain numéro.* )

---

## PHILOSOPHIE ET HISTOIRE.

*Sixième lettre sur l'ORIGINE DES CULTES, du cit. DUPUIS.*

L'AME, le régulateur de notre monde, l'œil de l'univers, comme l'appelaient les anciens, le Soleil enfin, va parcourir encore une fois pour nous les constellations zodiacales, et se placer en rapport avec les constellations qui ornent le reste du firmament. Ce ne sera plus le fort Hercule, l'intrépide Thésée, le conquérant Jason, Osiris le bienfaisant, que vous suivrez avec moi, cher lecteur. Bacchus

vainqueur de l'Inde, nous entraînera encore aujourd'hui sur les bords de l'Indre et du Gange.

Bacchus n'était-il pas le Soleil de printemps, d'été et d'automne, celui qui mûrissait les moissons, les fruits et les raisins?... N'offrait-il pas seul la réunion d'Hercule, de Jason, d'Osiris, etc.? Votre conjecture annonce que vous êtes initié aux secrets mystères de la mythologie astromonique, et voilà quel était le but de mes quatre premières lettres. Celle-ci achevera de vous convaincre que le Soleil était l'âme de tous les emblèmes mythologiques; qu'à la voix du citoyen Dupuis, il vient ranimer ces brillans spectres, si puissans autrefois, mais affaissés et méconnus depuis trente siècles.

Quel pays a vu naître la fable de Bacchus?... Plutarque et Diodore de Sicile assurent que Bacchus était la même divinité qu'Osiris: comme lui, il était mis à mort à l'équinoxe du printemps, ressuscitait trois jours après ce trépas, et portait alors le beau nom de Sauveur. L'histoire de Bacchus forme donc le complément nécessaire de celle d'Osiris; et c'est aussi sur les bords du Nil que nous en cherchons les traces. Que les Grecs, même au tems d'Homère et d'Hésiode, étaient jeunes, comparés aux architectes de la grande pyramide, et aux chantres de l'Osiréide, et de l'Iséide! Aussi ne trouvons-nous chez eux que des lambeaux décolorés, ou teintés, de ces antiques broderies auxquelles il faut recourir pour saisir l'ancien fil qui liait ces belles fables.

Félicitons-nous de ce qu'un Égyptien ait voulu, dans les premiers siècles de notre ère, réchauffer du feu de la poésie les anciennes traditions sur Bacchus.

Nonnus,

Nonnus, né à Panopole, ville de la Thébaïde, composa les *Dionysiaques* en quarante-huit chants ; qui renferment non-seulement les traditions sur Bacchus, mais presque toute la mythologie ancienne. C'est à ce double titre que le poème de Nonnus est recommandable ; car la poésie en est faible et languissante.

Nonnus était persuadé que le Bacchus des anciens Égyptiens, n'était autre chose qu'un emblème du Soleil : aussi ne peut-on suivre avec lui ses travaux et les conquêtes que dans les cieux et particulièrement dans le zodiaque, carrière annuelle du Soleil.

Après l'invocation, tribut payé à l'usage des poètes anciens, Nonnus consacre cinq chants à retracer un grand nombre de fables relatives aux ancétres de Bacchus, Jupiter, Cadmus, Harmonie et Sémélé. Le premier chant fixe l'état du ciel au printemps, au sever du Taureau équinoctial ( car le globe doit toujours rester monté à la latitude de Memphis ou de Thebes, et les pôles de l'écliptique dans le cercle perpendiculaire au Taureau ), qui s'annonçait le matin par celui du Cocher, de sa Chevre, de ses Chevreaux, et le soir, par celui du Serpentaire-Ophiucus, ou de Cadmus. Le Taureau et Cadmus fournissent d'abord au poète l'épisode des amours de Jupiter et d'Europe. Devenue mère de deux jumeaux, la fille d'Agenor est remise par Jupiter son époux entre les mains d'As्तéron, roi de Crète ; et la forme sous laquelle ce Dieu l'avait séduite, le Taureau, est placé dans le ciel sous les pieds du Cocher, et étendant son pied droit vers Orion.

Cependant le frere d'Europe, Cadmus, errait dans  
Tome XXXV.

C

l'univers pour retrouver sa sœur. Il était arrivé près de l'affreuse caverne d'Arimé, où Jupiter avait déposé sa foudre, lorsqu'il voulut donner le jour à Tantale. Typhée, géant de Cilicie, ou Typhon, averti par la fumée de la foudre mal-éteinte, s'en était saisi, et poussait des cris de joie qui faisaient accourir tous les dragons ses frères. Là est placée la guerre des Titans contre le ciel ; et cet endroit du poème présente une description presque complète de la sphère, des signes, des zones et des constellations. Ce morceau semble calqué sur la Cosmogonie des Perses : on y reconnaît Ahriman ou le mauvais Génie accompagné des Dews combattant contre le principe du bien, Ormusd suivi des Izeds ou bons génies. Il paraît donc constant que les Gigantomachies de toutes les religions ont la même source, c'est la lutte pénible de la nature pendant l'hyver, contre les météores aqueux, et la victoire qu'elle remporte au printemps par le secours de la chaleur qui développe ses principes générateurs.

Après avoir quitté la forme de taureau, Jupiter errait avec Pan autour des lieux qu'habitait l'audacieux Typhon. Le lecteur se rappellera ici que Pan est la belle constellation du Cocher, placée sur le Taureau, qui porte et des chevreaux et la fameuse chevre Amalhée, appellée la femme de Pan. Jupiter déguise Cadmus en berger, il lui donne les chevres de Pan, et lui fait dresser une cabane dans laquelle il doit attirer Typhon par le son harmonieux de la flûte à sept tuyaux, ou syringe de Pan. Il lui promet, s'il réussit, de l'établir chef et conservateur de l'harmonie du monde, de lui donner la belle Har-

monie pour épouse ; et il s'adresse aussi à l'Amour qui l'accompagnait : « Tends ton arc, lui dit-il, et l'ordre du monde va être raffermi. » C'est ainsi que le poète a mis en action les dogmes de la philosophie ancienne sur l'harmonie des planètes, et sur la faculté créatrice de l'organisation de l'univers attribuée à l'Amour.

Le stratagème réussit : Typhon prend plaisir à entendre Cadmus ; il lui propose un défi, et promet, s'il est vaincu par le berger, de placer sa flûte, près de lui, dans les cieux, sur la Lyre. C'est qu'en effet la Lyre céleste et le Serpentaire montent ensemble sur l'horison. Cadmus voulant exciter puissamment les désirs de Typhon, lui annonce des chants plus mélodieux et plus séduisants, s'il veut lui donner les nerfs de Jupiter, pour remonter sa lyre, que Jupiter, disait-il, secondant le dépit d'Apollon vaincu, avait brisée. Les anciens plaçaient la force de l'homme et des animaux dans les nerfs, et ils en fabriquaient les cordes des instrumens de musique : de là vient cette allusion et cette fiction poétique que ne pourraient rendre nos cordes faites avec les boyaux. La demande de Cadmus est agréée ; il reçoit en présent les nerfs de Jupiter qui étaient tombés dans son combat contre Typhon, et que celui-ci avait cachés dans son antre inaccessible. Cadmus les met en réserve dans l'intention de les rendre à Jupiter, lorsqu'il aura vaincu les géants.

Pendant que les facultés de Typhon sont enchaînées par l'harmonie, Jupiter se glisse dans son antre, reprend sa foudre, et se retire à la faveur d'un nuage épais, qui enveloppe aussi Cadmus, pour le sous-

traire à la fureur et à la vengeance du géant. Typhon se réveille de sa léthargie, court à ses foudres, ne les trouve plus, et s'apperçoit trop tard de l'artifice de Jupiter et de Cadmus. Il veut dans sa rage s'élan- cer vers l'Olympe. Ici est une longue description des menaces de Typhon contre chacune des Divinités, des efforts de ce géant contre Jupiter, de ce choc terrible dont l'empire de l'Olympe doit être le prix. L'audacieux enfant de la terre succombe sous la foudre de Jupiter. La paix se rétablit dans l'Olympe et sur la terre. Le roi des Dieux reconnaissant promet à Cadmus de le faire gendre de Mars et de Vénus, et de l'établir à Thèbes, roi des Cadméens.

Deux chants sont consacrés à la guerre hyémale des deux principes, et à la victoire du bon principe qui triomphe à l'entrée du Soleil dans le Taureau équinoctal. Dans le troisième, on voit Cadmus quitter les sommets élevés du Taurus, arriver par mer à Samothrace, où était élevée la belle Harmonie, fille de Vénus et de Mars, dans le palais de la Pleïade Électre. Son jeune frère Jour, ou Émathion, arrive en même temps dans ce palais, et concourt au bon accueil qu'y reçoit Cadmus. Électre console le fils d'Agénor sur la perte de sa sœur Europe, en se proposant pour exemple des vicissitudes du sort; elle qui a la douleur d'être séparée des six Atlantides ou Pléyades ses sœurs, mais qui espère de leur être réunie un jour. Une ancienne tradition mythologique supposait qu'une Pléïade, amoureuse du Soleil, Électre, s'était séparée de ses sœurs, avait été se placer auprès de la seconde étoile du timon du chariot, et était devenue la petite étoile appellée *le Renard*, après

avoir mis au jour le brillant Émathion. Électre s'occupait de l'éducation du jeune prince Jour et de la belle Harmonie, fruit secret des amours de Mars et de Vénus, princesse dont les Heures ou Saisons lui avaient confié les destinées.

Mercure, porteur des ordres de Jupiter, arrive auprès d'Électre. « Je vous salue, lui dit-il ( comme „ l'Archange Gabriel est supposé l'avoir dit à la mère „ de Jésus), la plus heureuse de toutes les femmes, „ vous que Jupiter (*Dionysiac.*, lib. *III*, vers 419, ) a „ honoré de ses faveurs; votre sang va donner des „ lois au monde. Vous-même serez placée aux cieux „ à côté de Maïa ma mère, et vous accompagnerez „ le char du Soleil. Je suis le messager des Dieux, „ chargé de vous ordonner de la part de Jupiter, de „ donner la jeune Harmonie en mariage à cet étran- „ ger, qui vient de rendre la paix et la sérénité aux „ cieux. Donnez-là donc à Cadmus, qui a écarté de „ nous tous les maux : telles sont les volontés de „ Jupiter, de Mars et de Vénus. »

Les rapports astronomiques de ce troisième chant sont sensibles. Les deux premiers ont peint allégoriquement l'état du ciel au soir qui précède le jour équinoctal. Dans le troisième, Nonnus a chanté les phénomènes de cette brillante matinée, époque annuelle de la *recréation* de la nature. Le Soleil se lève dans le signe du Taureau, au-dessus d'Orion, précédé d'Électre et des six autres Pléïades. Cadmus, ou le Serpentaire, se précipite alors dans la mer, après avoir parcouru pendant la nuit l'espace qui sépare l'orient de l'occident; et il se trouve en regard avec les Pléïades. Voilà Cadmus nageant, arrivant chez

Électre avec le beau prince Émathion , ou Jour.

Électre , dans le quatrième chant , appelle Harmonie , la conduit à travers sept grandes salles ; allusion manifeste aux sept sphères désignées ailleurs par les sept chambres de Moloch , les sept tuyaux de la flûte de Pan , etc. Elle lui propose Cadmus pour époux ; mais elle aurait échoué , si Vénus , empruntant les traits de la déesse de la Persuasion , ne fût venue à son secours. Harmonie persuadée s'embarque et aborde en Grèce avec Cadmus , qui y porte la connaissance des lettres et de l'astronomie qu'il avait reçue des Égyptiens. L'oracle de Delphes l'invite à cesser la recherche du taureau d'Europe , parce qu'il n'est point un animal terrestre (vers. 297) , et parce qu'il est le taureau de l'Olympe. Il ajoute qu'il doit bâtir une nouvelle Thebes , image de la ville d'Égypte sa patrie , dans le lieu où il verra se reposer une vache divine. L'oracle s'accomplit , et la vache s'arrête dans les lieux où Orion périt par la morsure du scorpion. C'est ici une allusion manifeste aux courses du Taureau , toujours accompagné du brillant Orion , placé au-dessous de lui , plus au midi , au moment où monte à l'orient le Scorpion , sur lequel est placé Cadmus , ou le Serpentaire , et avec lequel il se lève à l'entrée de la nuit. Cadmus va chercher de l'eau pour un sacrifice , à la fontaine Dircée que défend un énorme serpent fils de Mars ; aidé par Minerve , il le tue , sème ses dents qui produisent des guerriers. Le serpent est ici celui du Pôle qui mopte avec Cadmus et avec le Scorpion , domicile de Mars. Théon (113) dit expressément que le dragon tué par Cadmus , est le serpent polaire.

La description de la nouvelle Thebes remplit une grande partie du cinquième chant. Le poète (*v. 21*) nous dit qu'elle retracait l'harmonie universelle du monde : elle doit donc nous occuper un instant. Osiris a déjà bâti une Thebes dédiée à Jupiter-Ammon son père, de qui Bacchus était aussi fils. De même Hercule, après avoir défait le tyran Busiris, persécuteur des Pléïades, comme Orion, a construit une ville appelée Thebes. Coïncidence remarquable entre les anciennes fictions et leurs rapports avec la partie du ciel qui répond au Taureau, à Orion et aux Pléïades, c'est-à-dire, à l'ancien point équinoctal du printemps, que fixait, par son lever du soir, Cadmus ou le Serpentaire.

La ville Sainte, comme l'appelle Nonnus (*lib. V., vers. 88.*), que bâtit Cadmus, rappelle, par ses rapports astronomiques, la ville sainte de l'apocalypse. Elle était de forme circulaire, de même que la sphère. Des rues la traversaient dans le sens des quatre coins du ciel, et aboutissaient aux quatre points, nord, midi, orient et occident. Elle avait sept grandes portes, dont le but, dit expressément le poète, était de retracer les sphères des Planètes, de la Lune, de Mercure, de Vénus, du Soleil au milieu, de Mars, de Jupiter et de Saturne. Le Soleil était donc à la quarte de l'harmonie de l'univers, de même que le place *Martianus Capella* dans son précieux hymne au Soleil.

Pendant que l'hymen de Cadmus et d'Harmonie se célébrait dans la nouvelle cité, aux sons de la lyre à sept cordes d'Apollon-Isménien, le Dragon montait la nuit sur l'horizon, et présageait à Cadmus

sa métamorphose. Les Dieux font des présens à la jeune épousé, et Vulcain place sur sa tête une couronne d'or, ornée de pierres de toute couleur : c'était la couronne boréale que l'on disait être l'ouvrage du Dieu du feu, et qui est fixée dans le ciel au-dessus du serpent tenu par Ophiucus ou Cadmus. Le collier que lui donna Vénus était encore un symbole astronomique plus clairement désigné. Les pierres précieuses dont il était orné, comme celles du rational et de la robe du grand-prêtre des Juifs, figuraient le Soleil, la Lune et les éléments représentés par des couleurs analogues à leur teinte ou à leur nature ; et les serpents, qui en formaient les entrelas, figuraient la route oblique et rétrograde du Soleil dans l'écliptique.

De cette union naquirent plusieurs enfans ; mais celui qui intéresse le plus notre poète, celui pour lequel il a composé les cinq premiers chants de son poème, est la belle Sémeré. Son fils Bacchus est l'objet principal des *Dionysiaques*. Jupiter la rendit mère de ce Dieu, qu'il destina à remplacer le premier Bacchus, fruit de ses amours avec Proserpine, fille de Cérès, dont il avait joui sous la forme de serpent. On rappelait cette métamorphose et ces amours aux initiés aux mystères, lorsqu'on faisait couler dans leur sein un serpent d'or, en prononçant la célèbre formule : « Le Dragon engendra le Taureau, et le Taureau engendra le Dragon, » c'est-à-dire que le serpent d'Ophiucus monte sur l'horison, lorsque le Taureau se couche ; et qu'il descend dans la mer le lendemain matin, quand le Taureau ramène le jour.

Le sixième chant est consacré à rappeler la

naissance et la mort du premier Bacchus que les Titans firent périr, et dont Jupiter vengea la mort par l'embrûlement du monde. Un grand déluge éteignit cet incendie. Ce récit était une allusion à l'histoire annuelle de la terre qui était consommée par les feux du Soleil, et arrosée de longues et froides pluies, lorsque le serpent d'Ophiucus semblait dominer le Soleil, habitant le Scorpion et le Sagittaire. Embrûlement et déluge annuels, dont les prêtres ont fait des phénomènes qui n'étaient reproduits, selon eux, qu'après des centaines de siècles.

Après ces six chants, qui forment une longue et fatigante introduction, arrivent enfin les amours de Jupiter et de Sémélé, fille de Cadmus et d'Harmone. L'Amour travaillait, dit le poète, à réparer les ruines du monde; et les hommes étaient plongés dans la tristesse, parce que le vin ne leur avait point été donné. Aeon, ou le Temps, aux mille formes, tenant en main la clef des générations, va trouver Jupiter. Il lui représente les malheurs de l'homme; il refuse de gouverner désormais un monde destiné à autant de maux, et des hommes d'une vie si courte et traversée d'autant de peines. En vain, ajoute-t-il, a-t-on inventé la lyre, ses accords ne dissipent pas tous les chagrins. Jupiter le console en lui annonçant la naissance de Bacchus et la découverte du vin, cette liqueur qui adoucit tous les maux.

L'Amour qui ne prend, dit le poète, de leçons que de lui-même, et qui gouverne le Temps, après avoir ébranlé les portes ténèbres du chaos primitif, s'avance avec son carquois renfermant les douze

traits qui doivent percer le cœur de Jupiter dans ses douze métamorphoses. C'est une allusion aux douze larcins amoureux de Jupiter , ou du Dieu de la lumiere , c'est-à-dire , dans un autre idiôme , aux douze signes du Zodiaque et au Soleil. L'amour entoure de lierre la cinquième fleche , et la plonge dans le nectar , afin que Bacchus fasse éclore le jus de la vigne. Embrâsé des feux de l'amour , Jupiter descend près de Sémélé , et prend pour la séduire toutes les formes que l'antiquité donnait à Bacchus , celles de taureau , de lion , de la panthere et du daim qui fournissent l'habillement de Bacchus , et enfin du serpent tortueux.

La jalouse Junon trompe Sémélé , l'engage à solliciter Jupiter de se montrer à elle dans toute sa gloire. Elle l'obtient , et elle périt consumée par la foudre. Mais son fils , le jeune Bacchus , a été enlevé par Mercure , et Jupiter le dépose dans sa cuisse , pour laisser accomplir le tems de la gestation.

Bacchus naît enfin. Les Heures , ou les Saisons le couronnent de lierre , et elles entrelacent sa coëffure du céaste tortueux , serpent cornu ; afin de retracer la double nature de taureau et de serpent , dont Bacchus était doué. Nonnus insiste souvent sur la première nature , il appelle toujours le Dieu Tauriforme , l'enfant bien encorné , image de la Lune. Cet enfant est remis aux Hyades , placées sur le front du Taureau pour l'élever ; mais la jalouse Junon les rend furieuses. Il passe entre les mains d'Io sa tante , et enfin dans celles de Rhéa ou Cybele , épouse d'Ammon , selon les Lybiens , qui dans leurs traditions particulières lui attribuaient la jalouse de la Junon des

Grecs. Les Pans, ou les génies à pieds de chevres dansent autour du berceau, c'est-à-dire, que le Soleil équinoctal, placé dans le Taureau, est accompagné du Cocher, de sa Chevre, Aïga, femme de Pan et des Chevreaux fils de ce Dieu. Les Satyres, génies aux mêmes formes, se joignent aux danses des Pans, et l'un d'eux, le jeune et bel Ampélus, gagne l'amitié particulière de Bacchus. Ce Dieu joue avec lui seul, et aime à se laisser vaincre par lui à la lutte et à la course. Dans le dernier combat, ils eurent pour camarades Lénœus, ou le Pressoir, et Cissus, ou le Lierre; mais Ampélus, la Vigne, fut seul vainqueur.

Diodore raconte simplement que Bacchus, élevé à Nyse, découvrit au milieu des jeux de l'enfance la vigne, et qu'il apprit à en exprimer le jus. Le poète anime les choses; telle est la clef de la mythologie et de l'idiome sacré des prêtres égyptiens.

Les jeux, la mort d'Ampélus, sa métamorphose en vigne, le parfum délicieux de son fruit dû au nectar dont son ami Bacchus avait arrosé ses plaies, la fable ou allégorie physique sur le tuyau de bled qui soutient l'épi, *Calamus*, et sur le fruit de l'épi, *Carpus*, racontée par l'Amour à Bacchus pour le consoler, occupent le onzième chant entier.

Le Soleil se couchait, et les douze Heures formaient un chœur circulaire autour de son char, image riante que le Guide a tracée sur la toile. L'Automne demande à Jupiter de ne pas rester seule entre ses sœurs sans fonction, et d'être chargée du soin de mûrir les nouveaux fruits que va produire la vigne. Jupiter la renvoie aux tablettes d'Harmonie; elle y voit à la seconde les événemens du second

âge du monde et le déluge qui le termine. Elle passe à la troisième, et y reconnaît le Lion et la Vierge portant le fruit d'automne. Allusion à une des étoiles de cette constellation appelée la Vendangeuse, dont le lever du matin nous promet, selon Germanicus (c. 8.), la maturité de la vendange. À la quatrième, elle apperçoit la coupe de Ganymède, d'où découloit le nectar ; ce qui rappelle qu'au toucher du Lion et de la Vierge se lève, à l'orient, le Verseau appelé Ganymède, qui a une coupe. L'Automne voit enfin que les destinées accordent la vigne à Bacchus, comme elles avaient accordé le laurier à Phébus, l'olivier à Minerve, etc. Cependant la Parque console, sur la mort d'Ampélos, le jeune Bacchus ; elle lui apprend qu'il ne passera pas l'Achéron, mais qu'il deviendra la source d'une liqueur qui consolera les mortels, et leur retracera l'image du nectar. Sur-le-champ, le corps d'Ampélos devient une vigne ; et Cissus, le compagnon de ses jeux, devient lierre, et s'entortille autour d'elle.

Bacchus presse entre ses doigts le nouveau fruit, et en fait couler le jus dans une corne de bœuf qui lui sert de coupe ; il goûte ce jus, le trouve délicieux, et s'applaudit d'une découverte qui va rendre la joie aux hommes. Il creuse un trou dans le rocher, y entasse les raisins ; ensuite il les foule avec les Satyres qui s'enivrent de la nouvelle liqueur, et se livrent à la danse et aux excès de la joie la plus folle.

Nous venons de suivre Nonnus dans les douze premiers chants, ou le quart de son poème, et nous ne sommes point encore sortis des limites de l'équinoxe du printemps, où Bacchus prend ses attributs tauri-

formes. Cependant le but principal du poète est de raconter les voyages de Bacchus chez les Indiens. C'était-là cette grande expédition chantée dans toutes les histoires de Bacchus, rapportées (*liv. III, liv. IV,*) par Diodore de Sicile. C'était le point de contact entre Bacchus et Osiris, qui avait aussi porté ses bienfaits jusqu'aux extrémités de l'Inde. Le Soleil était également représenté par ces deux spectres mythologiques, mais c'était le Soleil dans ses rapports bienfaisans avec la végétation annuelle, et sur-tout avec celle de la vigne et avec la récolte du vin.

Nous remettrons à une autre lettre l'expédition des Indes.

---

## INSTITUT NATIONAL.

*Compte rendu aux deux Conseils par l'Institut national,  
le cit. LAPLACE portant la parole.*

**N**ous venons, au nom de l'institut national des sciences et des arts, obéir à la loi qui lui prescrit de vous rendre un compte annuel de ses travaux. Vous n'attendez pas de lui chaque année quelques-unes de ces vastes conceptions, de ces idées mères dont le siècle le plus fécond n'offre qu'un très-petit nombre; mais le progrès des connaissances humaines se compose de ces rares découvertes et d'une infinité d'observations et de méthodes particulières propres à les perfectionner, et à préparer celles qui doivent illustrer les âges suivans: c'est à multiplier ces observations et ces méthodes, à simplifier les procédés des arts en répandant sur eux la lumière des théories savantes, à préparer les découvertes utiles, à les encourager par son influence

sur l'opinion publique ; enfin , à éclairer les différens pouvoirs sus les objets soumis à ses recherches , que l'institut national doit consacrer tous ses momens ; et , sous ces rapports , il peut , tous les ans , vous présenter d'intéressans résultats. Vous jugeiez , par le compte que nous mettons sous vos yeux , s'il a rempli cette tâche honorable.

Vous y verrez les astronomes occupés à déterminer l'arc du méridien qui doit fixer irrévocablement l'unité fondamentale du nouveau système des poids et mesures. Cette opération , la plus importante que l'on ait faite en ce genre , sera probablement terminée dans le cours de l'année prochaine.

Un nouveau moyen de convertir le mouvement circulaire continu dans un mouvement alternatif , et que l'on peut appliquer avec succès à beaucoup de machines , pourra fixer votre attention. Ces transformations des mouvements d'une nature donnée dans ceux d'une autre nature , sont la partie la plus délicate de la mécanique des arts , dans laquelle l'homme n'a pas déployé moins de génie que dans les sciences les plus sublimes.

Vous ne verrez pas sans intérêt le résultat de l'expérience d'un de nos mécaniciens , qui a remonté la Seine à la voile , depuis le Havre jusqu'à Paris , sur un navire qu'il a rendu , par construction nouvelle , propre à cette navigation et à tenir la mer , d'où résulte entre Paris et tous nos ports , une communication immédiate extrêmement avantageuse au commerce de la capitale.

Vous remarquerez encore des observations et des vues neuves sur la structure et les propriétés électriques des cristaux , sur l'organisation des animaux et des plantes , sur le squelette d'un énorme quadrupède trouvé dans l'Amérique méridionale , à cent pieds de profondeur , et dont l'espèce a vraisemblablement disparu de la surface de la terre , et sur les espèces pareillement éteintes des éléphants

auxquels ont appartenu ces ossemens que la Sybérie et le nord de l'Amérique offrent au naturaliste, comme autant de monumens des grandes révolutions que le globe terrestre a éprouvées.

Les recherches des chimistes vous offriront un moyen exact et simple d'analyser l'air que nous respirons; de nombreuses expériences sur plusieurs de ces fluides aéiformes, dont la découverte a changé la face de la chimie; enfin, un nouveau savon formé par la dissolution de la laine dans une lessive de cendres, et qui peut être substitué avec économie à celui que l'on emploie dans plusieurs procédés des arts et dans les usages domestiques.

Partmi les travaux relatifs aux sciences morales et politiques, vous remarquerez une suite de mémoires sur les rapports de l'organisation physique de l'homme avec les facultés morales et intellectuelles, rapports dont l'ignorance a été la source de tant d'erreurs; vous distinguerez un long travail sur les probabilités de la vie humaine, et sur les établissemens qui en dépendent, objet digne de votre attention, par les avantages que l'humanité peut en retirer. Vous y verrez encore que le projet de faire cultiver la canne à sucre, sur les côtes d'Afrique, par des nègres libres, avait été conçu et publié par un de nos collègues long-tems avant que des philanthropes anglais eussent réalisé cette belle idée, que la France a étendue à toutes les colonies par l'abolition de l'esclavage.

Des recherches sur le papier-monnaie des orientaux vous feront voir ce papier d'un usage plus ancien en Asie qu'en Europe et en Amérique, éprouvant un sort semblable dans ces trois parties du monde; tant il est vrai que l'homme obéit par-tout, et souvent à son insu, à des lois générales qui, dans les mêmes circonstances, reproduisent constamment les mêmes effets.

Un grand nombre de rapports faits par les trois classes

de l'institut, et pour la plupart demandés par le gouvernement, prouvent à-la-fois l'activité que vous avez su rendre aux sciences et aux arts, et l'utilité du rapprochement du pouvoir et des lumières.

Divers ouvrages sortis de son sein, vont attester aux nations étrangères l'intérêt que vous mettez à conserver à la France la gloire littéraire, qui depuis si long-tems la distingue.

Forcés, par les bornes de ce discours, à ne vous indiquer qu'une très-petite partie de ces différens travaux, nous en déposons ici l'analyse. Nous aurions désiré de vous faire, en ce moment, hommage des premiers volumes de nos mémoires ; mais le peu de tems écoulé depuis l'origine de l'institut, ne l'a pas permis.

Puisse le compte que nous vous rendons, citoyens représentans, vous convaincre de notre zèle à remplir les vues du Peuple Français dans l'établissement d'un institut chargé de conserver et d'accroître le dépôt des connaissances humaines, et qui, placé au sommet de l'instruction publique, deviendra plus utile encore, lorsqu'un système d'écoles bien organisé répandra promptement les découvertes qu'il aura recueillies ! mais ce compte serait imparfait, si nous omettions de vous parler de nos soins à propager les principes éternels de justice et d'égalité qui font la base de la constitution française, et dont vous trouverez des développemens dans plusieurs de nos mémoires. Nous devons déclarer qu'elle n'a point de plus zélés partisans que les savans et les artistes ; la nature, objet de leurs continuëlles méditations, leur retrace à chaque instant les droits et la dignité de l'homme : à la vue de la belle harmonie qu'elle leur présente, et qu'ils cherchent à reproduire dans leurs ouvrages, ils se passionnent pour tout ce qui est grand et bien ordonné ; ensorte qu'également éloignés de la servitude et de l'anarchie, tout les attache au gouvernement qui

qui tient le plus juste milieu entre ces extrêmes , et dont l'existence est infiniment liée au progrès des sciences et des beaux arts , sans lesquels il n'y a ni liberté durable ni vrai bonheur.

*Réponse de MURAIRES, président du conseil des Anciens.*

Citoyens , le conseil des Anciens a entendu avec satisfaction , le compte intéressant que vous venez de lui rendre de vos travaux.

Si ce jour où , sur le rapport que je lui fis , il sanctionna les réglement de l'institut national , jour que j'aime à compter parmi ceux où je crois avoir efficacement servi la patrie , il avait pu douter encore de l'utilité de l'établissement qu'il organisait , le jour où vous venez lui offrir les résultats de vos premiers pas dans la carrière utile et glorieuse que vous avez embrassée , ne lui laisserait rien à désirer.

Mais non , plus nous étions affectés douloureusement par le tableau des longs et cruels ravages du vandalisme , par le sentiment des pertes qu'avaient essuyées les sciences , les lettres et les arts ; par le souvenir du système exécrable de destruction et de démoralisation , conçu et exécuté par la plus atroce tyrannie ; plus nous avons senti vivement combien il était instant , pour le bonheur général , d'organiser l'instruction , de la raviver , de la féconder ; et alors avec quelle confiance n'avons-nous pas vu remise dans vos mains cette partie essentielle du grand œuvre de la régénération publique !

Cette confiance n'a pas été , elle ne sera pas trompée ; déjà vous nous avez secondé ; toujours vous nous seconderez dans cette grande vue..... Je m'honore d'être auprès de vous l'organe de la nation reconnaissante ; je m'honore de proclamer que , si la République Française devra à ses armées victorieuses son affermissement , sa stabilité , sa

gloire , elle devra aux citoyens qui se dévouent avec non moins de générosité et de constance à la recherche des moyens d'accroître nos richesses morales , et de perfectionner l'esprit humain , son embellissement , son amélioration , sa prospérité.

Suivez , citoyens , suivez toujours avec le même zèle le cours de vos précieux et honorables travaux , et tandis que le Corps législatif , indivisible comme la République , en dépit des intrigans et des factieux qui voudraient la diviser , constamment serré sous l'étendard constitutionnel , fort de l'union franche et intime de tous ses membres , inébranlable et calme au milieu de tous les orages , travaillera avec suite , avec fermeté , à consolider , par une législation sage , douce et morale , le gouvernement que le Peuple Français s'est donné. A vous appartiendra la gloire d'avoir aidé nos efforts par le secours si puissant de l'instruction : et quel prix plus touchant pourrait vous être offert , que de pouvoir vous dire à vous-mêmes : Il est beau d'être utile à sa patrie !..... Il est si doux de pouvoir ajouter et à la dignité et au bonheur de l'homme , par l'accroissement et la propagation de la lumiere et de la vérité.

Le conseil regrette que la constitution et vos devoirs ne lui permettent pas de vous inviter à sa séance.

*Réponse de PASTORET , président du conseil des Cinq-cents.*

Citoyens , les deux plus beaux présens que la nature ait faits aux hommes , sont le génie et la liberté. Les tyrans n'aiment pas les sciences ; ils craignent la philosophie , comme un coupable craint le remords : la défense d'instruire à l'art de raisonner les jeunes citoyens d'Athènes , fut la première loi des trente usurpateurs qui l'asservirent.

Un sentiment contraire animera toujours les représentants du Peuple Français. Qu'il est doux pour eux , le jour

où vous leur apportez le premier tribut de vos honorables travaux ! Il est donc échappé quelques victimes au fer des décemvirs ! Nos regards, il est vrai, cherchent vainement parmi vous Duséjour, Vicq-d'Azir, la Rochefoucault, Saron, Malsherbes, Bailly, Condorcet, Lavoisier ; la France ne recueillera plus les fruits de leur savoir ou de leur génie : heureuse encore dans son infortune, heureuse qu'au moment des triomphes du crime, une solitude prudente ou l'ignorance des tyrans, ait soustrait à la mort tant d'illustres amis des sciences et de la liberté ! Au milieu des ténèbres, dont la despotique anarchie enveloppait la France, vous conservâtes le dépôt sacré des lumières publiques, comme on voit, à la fin du jour, la cime d'une tour ou d'un chêne, retenir les derniers rayons du soleil déjà disparu pour le reste de la terre.

Les maux qu'éprouverent les sciences, c'est à vous, citoyens, d'en effacer jusqu'au souvenir. Une instruction cachée, une vertu solitaire, ou domestique ne suffiraient pas dans un gouvernement libre ; il faut que les exemples, que les lumières y deviennent profitables à la patrie. Etre savant, disait Socrate, c'est avoir des connaissances utiles : honneur lui soit rendu pour cette civique pensée ; honneur vous soit rendu à vous-mêmes, pour avoir marqué par cette utilité publique vos premiers pas dans votre carrière nouvelle ; carrière honorable que vous ouvrit la constitution elle-même, en plaçant à côté des pouvoirs publics cet institut national, qui est aussi une puissante magistrature, la magistrature de la raison et du génie.

Un peuple serait trop indigne de la liberté, s'il ne dédaignait pas les arts futiles ou licentieux. Vous leur rendrez, citoyens, vous rendrez aux lettres leur antique destination pour la patrie.

Eh ! pourquoi craindrions-nous de remonter, par une imitation heureuse, vers les premiers siècles des hommes ?

D a

L'antiquité n'est-elle pas la jeunesse de la nature? N'avons-nous pas déjà honoré par leur emploi civique, l'art des vers, l'art de charmer l'oreille par des tons harmonieux? Par-tout, la liberté eut ses chants; par-tout, la poésie est la philosophie du peuple.

Les sciences, comme les arts, deviendront tributaires de la patrie. En vous voyant dérouler le tableau de leurs nouveaux progrès, tableau où l'orateur n'a oublié que lui-même, quelle douce espérance n'ont pas dû concevoir les représentans d'un peuple illustre à jamais par cette foule de grands hommes qui, dans presque tous les genres, sont, depuis près de deux siecles, tenir à la France le sceptre du génie! A présent même, en multipliant, en dirigeant les instrumens et les moyens de l'industrie et du courage, elles ont agrandi le domaine de l'astronomie, de la navigation, de la victoire; quelle moisson plus féconde ne nous promettent-elles pas, quand la paix viendra enfin consoler l'Europe! Déjà aussi, malgré les orages de la guerre, du sein même d'une nation rivale, les fidèles amis des sciences ont célébré et leur retour triomphant parmi nous, et cette réunion fraternelle de toutes les connaissances humaines dans un sanctuaire commun: toutes, en effet, n'ont-elles pas des droits semblables à la reconnaissance publique? Homere et Solon, Newton et Montesquieu, ne fixent-ils pas également les hommages des peuples et des siecles?

Après avoir servi à la défense et au triomphe de la liberté, les sciences acheveront encore de nous faire reconquérir des mœurs. Que la philosophie soit à jamais le sacerdoce de la vertu! Ranimez dans tous les coeurs cet amour de la gloire, qui n'est que le pressentiment de l'immortalité; dites bien à tous les Français que l'instruction rend meilleurs et les gouvernemens et les hommes; dites-leur que la vérité seule a un empire durable, qu'elle finit

par tout soumettre, que la raison n'est que la vérité; dites leur que la morale est la science du bonheur; car le bonheur c'est la vertu.

Le conseil regrette que la constitution et ses réglements ne lui permettent pas de vous inviter à assister à sa séance.

### ANNONCES.

*Fables choisies de Lafontaine*, à l'usage des enfans, avec des notes grammaticales, mythologiques, etc.; par Mongez, membre de l'institut national: un volume in-12. Prix, 30 centimes, ou 16 sols. A Paris, chez Agasse, rue des Poitevins, n°. 18. An IV. Livre classique très-utile aux écoles primaires et à la première éducation.

*Histoire abrégée des Républiques anciennes et modernes*, où l'on voit leur origine et leur établissement, et les causes de leur décadence et de leur ruine; par Bulard: quatre volumes in-18, avec figures. Prix, 4 liv., et 5 liv. franc de port; papier fin, 5 liv., et 6 liv. franc de port. A Paris, chez Caillot, imprimeur-libraire, rue du Cimetière André-des-Arcs, - n°. 6. An IV.

*Procès des Bourbons*, Louis XVI, Marie-Antoinette, Philippe d'Orléans et Elisabeth Capet: trois volumes in-18. Prix, 4 liv., et 5 liv. franc de port. A Paris, chez Lerouge, imprimeur, rue Nicaise, maison Longueville. An V.

*Les trois Fabulistes*, ÉSOPE, PHEDRE et LAFONTAINE, nouvelle édition en quatre volumes in-8°; premier volume, *Esope*, texte grec, latin et traduction nouvelle, par Gail; second volume, *Phedre*, texte latin et traduction nouvelle, par Gail, avec les notes de Brotier et l'index des verbes, et de nouvelles notes françaises, par Gail; troisième et quatrième volume, les *Fables de Lafontaine*, avec la notice de Naigeon, l'éloge de Lafontaine, et des notes par Chamfort. A la fin de chaque volume, une table de mouvement pour le renvoi des Fables imitées par ces trois auteurs. Les quatre volumes brochés, beau papier ordinaire, 15 liv. — Il a été tiré quelques exemplaires sur papier grand raisin vélin satiné; prix, broché, 30 liv. A Paris, chez Gail, au collège de France; et chez Delance, imprimeur, rue de la Harpe, n°. 133.

---

## NOUVELLES ÉTRANGERES.

---

### ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 15 septembre 1796.*

**O**N n'avait que des notions très-imparfaites sur la guerre que l'impératrice de Russie a entreprise contre les Persans. Une espece de manifeste publié à Petersbourg, en fait connaître les motifs, ou du moins les prétextes, et donne une relation circonstanciée de la prise de Derbent, qui en est le premier événement remarquable. Voici cette pièce :

“ Il est assez connu que, depuis son avénement au trône de toutes les Russies, sa majesté impériale n'a cessé de se conduire de maniere à prouver que son principal objet a toujours été de-conserver la paix et la bonne intelligence avec les puissances voisines, et de détournér de la Russie les malheurs dont ses ennemis la menaçaient ; c'est à quoi elle a employé ses armes victorieuses. Ce système de modération, S. M. I. l'a constamment suivi, même à l'égard des Etats-persans, frontières de la Russie ; elle n'a pris aucune part aux révolutions qui, depuis le commencement de ce siecle, déchirent ces contrées, quoiqu'elles aient été funestes au commerce de ses sujets sur la mer Caspienne, et qu'elles aient fini par le détruire. S. M. I. conformément à son amour inné pour la paix, à son humanité, à sa patience, temporisait ; elle espérait que l'insolence des Persans aurait un terme, et que ces voisins turbulents, touchés de sa conduite magnanime, auraient du moins quelques égards pour les droits de l'empire russe ; que l'on pourrait parvenir à rétablir la bonne harmonie avec des avantages réciproques, et donner des bases certaines aux liaisons commerciales de beaucoup de peuples. Mais contre une attente si perfide et si généreuse, l'usurpateur Aga

Mehemet-Kan, après s'être emparé avec violence de plusieurs riches provinces de la Perse, et s'être ouvertement déclaré l'ennemi de l'empire russe, a porté sa passion effrénée pour la domination jusqu'à violer les droits, la dignité et la sûreté de ce même empire, en osant, avec le secours du kan de Gangis, faire une invasion dans la Géorgie, et s'emparer de la capitale même du roi, qui, depuis quelques années, s'est mis sous la protection de S. M. I. Il s'est livré encore à beaucoup d'autres excès : les temples saints ont été saccagés, ruinés par lui, le pays dévasté, et un grand nombre de chrétiens conduits en esclavage. Il s'est porté ensuite sur les bords de la mer Caspienne pour y opprimer les peuples, les princes soumis au trône de S. M. I., et qui se sont toujours montrés les amis des Russes, dont ils ont constamment favorisé le commerce. Une intention plus criminelle encore l'animait : il a soulevé les peuples des montagnes contre l'empire russe, et les a armés contre les troupes qui en gardaient les frontières.

„ Des entreprises aussi audacieuses, tendantes à troubler la tranquillité des frontières, à rompre la paix et la bonne harmonie, et à faire cesser toutes les relations d'intérêt qui subsistaient entre la Russie et la Perse, ont dû nécessairement déterminer S. M. I. à prendre des mesures capables de les arrêter et de les anéantir.

„ Ainsi, après avoir imploré l'assistance du Tout-Puissant, qui a toujours favorisé, protégé les justes intentions de sa majesté impériale, considérant l'offense faite par un sujet rebelle à sa dignité et à son empire, le besoin de pourvoir à la sûreté des frontières, la confiance des peuples qui se sont mis sous sa protection ; écoutant la voix de l'humanité, qui crie vengeance contre cet usurpateur féroce, souillé du sang de ses propres frères ; et condescendant aux instances de beaucoup de princes bien intentionnés qui réclament les secours de S. M. I., elle a ordonné qu'une partie considérable de ses forces de terre et de mer, sous le commandement du lieutenant-général comte de Sabow, se portassent sans retard sur le territoire persan, afin de prévenir, dans les provinces limitrophes de la Russie, l'affermissement du pouvoir qu'y a usurpé le traître Aga Mehemet-Kan qui, non-seulement vient de se déclarer l'ennemi de la Russie, mais qui, depuis long-tems, a rejeté avec insolence tous les traités qui lui avaient été proposés pour garantir les frontières, et procurer aux sujets

de S. M. I. des priviléges et des avantages , en échange des provinces persannes , conquises par les armées victorieuses de l'immortel empereur Pierre Ier.

„ En conséquence des ordres susdits , le lieutenant-général comte de Subow , arrivé à Chislar pour prendre le commandement qui lui était confié , reconnut que le soulèvement suscité contre la Russie par Aga Mehemet-Kan , avait fait de grands progrès.

„ Scich Ali Kan de Derbent , le plus puissant des princes du Schirvan et du Daghestan , adhérant aux vues d'Aga Mehemet-Kan , avait rassemblé son armée , et faisait tous ses efforts pour attirer à son parti tous les autres princes de ces contrées. On apprit en même-tems que le détachement envoyé pour s'emparer de Derbent , éprouvait une résistance opiniâtre , et que le kan qui avait déjà fait contre lui quelques sorties , qui , il est vrai , ne lui avaient pas réussi , se proposait de l'attaquer bientôt de tous les côtés avec des forces supérieures.

„ Après avoir fait tous les préparatifs nécessaires , le général de Subow se mit en marche avec son armée , le 29 avril , et le 10 mai il joignit le détachement qui assiégeait Derbent. Beaucoup de princes du Daghestan , raniçnés par la présence des armées d'une puissance qui les protége , s'empresserent d'y réunir les leurs. On apprit que Scich Ali Kan avait rassemblé plus de 10,000 hommes à Derbent , parmi lesquels il y avait beaucoup de montagnards , et qu'il attendait des renforts considérables de la partie du Cuban qui lui est soumise , du Schiryan et des montagnes du Daghestan.

„ Le comte de Subow jugea qu'il n'y avait pas de tems à perdre pour rompre , par quelque entreprise décisive , cette ligue formée contre nous. Après avoir reconnu que , malgré de très-grandes difficultés , il était possible de passer , par les montagnes du Caucase , à l'autre côté de la forteresse de Derbent , en traversant l'Etat du cadi de Tabassaran , notre allié ; il chargea de cette expédition le major-général Bulgacow , à qui il donna les troupes et l'artillerie nécessaires. Il fit marcher en même-tems d'autres troupes vers les murs de cette forteresse , de sorte que le 10 mai elle se trouva cernée de toutes parts. A l'approche de nos troupes , il se fit , de la part des assiégés , un feu très-vif , qui dura pendant trois heures. Le 18 mai , le général ordonna à deux compagnies de grenadiers de Wéronége , et aux chasseurs du troisième bataillon du corps

du Caucase , de donner l'assaut en sa présence à une grande tour bâtie en pierre vive , distante de la ville de 60 toises , et qui , couvrant la majeure partie des murs , empêchait la construction des batteries , et la libre circulation de nos troupes autour de la forteresse . Après la plus courageuse défense soutenue par l'ennemi pendant une heure et demie , cette tour tomba en notre pouvoir . Tous ceux qui la défendaient au-dedans et au-dehors , au nombre de 500 hommes , furent tués , n'ayant pas voulu se rendre prisonniers de guerre .

” Cet obstacle renversé , le général plaça et fit jouer ses batteries . Il en avait fait avancer deux à 40 toises de la ville , lorsqu'on s'apperçut que la brèche était déjà commencée . A l'aspéct des bayonnettes russes , qu'il voyait par cette ouverture , l'ennemi tomba à genoux et cria miséricorde . Le même kan , qui , au commencement de ce siecle , remit les clés de Derbent à Pierre-le-Grand , les a présentées au commandant de nos troupes . Ce vieillard , âgé de 120 ans , s'est avancé vers lui , accompagné de tous les officiers de sa cour , et portant un sabre suspendu à son cou , pour marquer qu'il reconnaissait sa faute . La garnison a été désarmée . La forteresse de Derbent , si fameuse par la solidité de ses murs et par son étendue , est maintenant occupée par les troupes russes . Le général de Subow a fait grâce de la vie à tous les habitans , et veille à la sûreté des personnes et des propriétés . ”

Les lettres de Stockholm apprennent que la fameuse comtesse de Rudenskiold , impliquée dans le procès de l'assassinat de Gustave III , et qui , après avoir été mise au Pilori , fut renfermée dans une maison de correction , a été transportée dans l'isle de Gothland , où on lui a acheté une terre de plus de quatre mille rixdallers . On est étonné de ces ménagemens , de cette munificence du gouvernement suédois envers une femme , flétrie il y a deux ans par la main de la justice . S'est-elle disculpée ? A-t-on reconnu son innocence ? C'est-ce que l'on ne peut supposer ; car dans ce cas on aurait fait pour elle plus encore que l'on n'a fait ; on l'aurait sans doute rétablie dans tous ses biens , et l'on n'aurait rien négligé de ce qui pourrait réparer son honneur .

” On a eu avis que le roi de Suede et le duc-régent

étaient arrivés à Pétersbourg le 24 août; le premier, sous le nom de comte de Haga; le second, sous celui de comte de Vasa.

S'il faut en croire quelques lettres du Nord, l'impératrice de Russie a désigné le château d'Orianembourg pour y recevoir le prétendant de France; ce château est situé à environ trente verstes de Pétersbourg, et, à trois milles de Peterstroff, un canal, d'environ deux milles de long, conduit de ce château à la mer. Au reste, le château est vaste et commode, sans beaucoup de magnificence.

Une escadre française de sept vaisseaux de ligne, deux cutters et un bricq, croise dans la mer du Nord. Un convoi anglais de 120 voiles, sorti d'Helsingor, s'est vu forcé de rentrer dans les ports de la Norwege.

On mandate de Copenhague que le baron de Pilsach, qui y résidait en qualité d'envoyé de la cour de Berlin, en est parti tout-à-coup d'après des dépêches qu'il avait reçues par courrier.

M. Hammond a quitté Berlin. Il s'est embarqué ici pour retourner en Angleterre. On juge de la nature de sa mission par le peu de succès qu'il a obtenu; et l'on est fondé à assurer qu'elle n'était pas aussi pacifique que quelques personnes l'avaient imaginé. Il paraît qu'il s'agissait de faire adopter au cabinet prussien des maximes et une conduite qui auraient annulé le traité de Basle; et engagé de nouveau Frédéric-Guillaume dans les liens qu'il a eu la sagesse de rompre. Ce prince, loin de vouloir entrer dans la cause des ennemis de la République Française, est disposé, dit-on, à former une alliance avec elle; et l'on ajoute que les négociations pour cette importante opération se suivent avec beaucoup d'activité.

*De Braubach, le 19 septembre.*

L'armée de Sambre et Meuse n'était qu'à dix lieues de Ratisbonne, lorsque l'archiduc Charles vint à la tête de 25,000 hommes au secours de l'armée qui défendait cette ville, et qui était déjà égale en nombre

à l'armée française. Le général Jourdan crut devoir se retirer, ne pouvant raisonnablement espérer de résister à des forces si supérieures. Sa retraite a été un combat perpétuel, non-seulement contre les Autrichiens, mais aussi contre les paysans, qui attaquant à l'improviste et avec impétuosité, ont occasionné beaucoup de désordre. La seule action dont nous ayons pu recueillir quelques détails, est celle qui a été suivie de la prise de Wurtzbourg. Voici ce qu'on mande de cette ville, en date du 4 septembre :

Le 1<sup>er</sup>. de ce mois, à 3 heures de l'après-midi, la cavalerie autrichienne surprit la garde de la porte de Sander, et la tailla en pièces; elle pénétra ensuite dans la ville, et en moins d'une heure elle s'en rendit maîtresse. La garnison française se retira aussi-tôt dans la citadelle; et vers les 5 heures, elle commença une canonnade qui dura toute la soirée, et qui fut continuée presque sans relâche dans la journée suivante. Un grand nombre de maisons furent endommagées. Le 2, à 7 heures du soir, l'armée de Jourdan, qui s'était portée dans nos environs, en vint aux mains avec les Autrichiens près de Lengfeld et Versback. L'action se prolongea jusques dans la nuit. Dans le même tems, les Français firent une sortie de la citadelle sur la ville: à la faveur de leur feu d'artillerie, ils parvinrent jusqu'à l'extrémité du pont du Mein; mais des décharges à mitraille et une salve de mousqueterie des grenadiers placés à l'entrée du pont, les firent retirer précipitamment.

Hier 3, le combat recommença, et fut opiniâtre. Il durait depuis 7 heures du matin; à 2 heures, l'archiduc Charles étant arrivé avec un renfort, la victoire se déclara en faveur des troupes impériales. On porte à plusieurs mille hommes la perte de l'ennemi, tant en morts qu'en blessés; on lui a fait 18,00 prisonniers. Lengfeld et quatre autres villages ont été brûlés. Jourdan commandait en personne.

Ce matin à 7 heures et demie, la citadelle a capitulé; la garnison, forte de 1,000 hommes, a été faite prisonnière de guerre.

Dans la nuit du 7 au 8, la garnison française se retira de Francfort, et peu de tems après les Impériaux y entrerent. La veille, cette ville avait payé le reste des contributions qu'elle devait aux Français en lettres-de-change sur la Hollande. L'armée française s'était retirée sur la Lahn ; et l'on avait jugé, d'après quelques-uns de ses mouvemens, et les renforts qui devaient lui arriver de l'armée du Nord, qu'elle ne tarderait pas à reprendre l'offensive. Mais le 16, elle abandonna ses positions sur la Lahn, qu'elle a repassée ; le lendemain, elle se divisa en deux corps, dont l'un se porta sur la Sieg, et l'autre sur Neuwied. On assure que le même jour le siège de la forteresse d'Ehrenbreistein a été levé.

*Nuremberg, le 4 septembre.* Hier, à 11 heures du matin, nous vîmes arriver des troupes prussiennes qui occupèrent tous les corps-de-garde, et prirent possession de la ville.

Les villes ci-devant impériales de Windsheim et de Weissenbourg, ont également garnison prussienne. Voici les principaux articles de la capitulation qui a été conclue avec le roi avant cette occupation :

ART. Ier. S. M. prussienne s'engage de faire relâcher les otages enlevés de cette ville par les Français, en se chargeant des contributions et requisitions arrêtées.

II. Elle s'engage de prendre en outre sur elle toutes les dettes qui ont été contractées par la ville avant et pendant l'entrée des Français, et d'obtenir le consentement de l'empereur et de l'empire pour la cession de la ville.

III. Tous les emplois, tant civils qu'écclesiastiques, seront occupés par les habitans de Nuremberg.

IV. La ville ainsi que les villages et faubourgs seront exempts de la conscription militaire, et la ville même n'aura point de garnison.

V. L'université d'Altdorff sera réunie à celle d'Etlangen.

VI. Les employés, tant du civil que du militaire, qui voudront demander leur démission, obtiendront des pensions proportionnées à leurs emplois.

VII. Les accises et péages resteront sur l'ancien pied sans qu'il puisse être fait des changemens ou innovations.

VIII. Il ne sera point établi de nouvelles fabriques qui pourraient tourner au détriment des ouvriers de la ville.

IX. Ceux qui ne voudraient pas continuer d'habiter la

ville , pourraient la quitter sans le moindre obstacle.

X. Après la ratification , S. M. enverra un commissaire qui s'occupera de l'organisation.

**ITALIE. De Gênes , le 5 septembre.**

Une frégate anglaise était entrée , il y a quelques jours , dans le port pour prendre des provisions , et sur-tout un cert in nombre de bœufs. Mais comme depuis la dernière épidémie les bestiaux sont extrêmement rares , le gouvernement n'en a pas permis l'extraction. Là frégate mit hies à la voile pour retourner en Corse ; elle est rentrée aujourd'hui avec l'*Agamemnon* , monté par le commodore Nelson. On croit que les Anglais demanderont avec instance l'exportation des bœufs déjà achetés pour leur compte , et qu'elle leur sera permise.

La même frégate , avant de partir , avait sondé la profondeur du port dans plusieurs endroits ; on en a conjecturé qu'ils se proposent de venir à Gênes avec un grand nombre de vaisseaux. Ils n'ignorent pas cependant que , d'après l'acte de neutralité , les Génois ne peuvent recevoir que cinq vaisseaux de guerre à la fois.

Les Français ont à Saint-Pierre d'Arena et dans le voisinage des dépôts de poudre , de boulets et d'autres munitions de guerre. Comme les Anglais ont paru avoir le dessein de débarquer en cet endroit pour faire un coup de main , les Français ont élevé une batterie sur le rivage pour en défendre l'approche.

On écrit de Florence qu'il va s'y tenir un congrès avec les commissaires du Directoire exécutif de France , pour terminer la pacification avec le pape et le roi de Naples.

**De Modene , le 31 août.** Depuis la réponse faite par le directoire au ministre du duc de Modene , il était aisé de prévoir que ce pays partagerait le sort de Milan , de Bologne et de Ferrare. La régence avait jusqu'ici maintenu l'ancien régime dans le duché ; mais il touche à sa destruction , qui a déjà lieu à Reggio , seconde ville de l'Etat. La régence avait envoyé , il y a plus d'un mois , 700 hommes avec de l'artillerie , pour contenir ceux qui étaient disposés à se déclarer libres et indépendans. Cette garnison était vue de mauvais œil par les habitans , et tous les jours il y avait quelque querelle entre eux et les troupes. Avant-hier , quelques canonniers ayant maltraité des paysans qui s'étaient arrêtés pour regarder les canons , ceux-ci

se défendirent ; le peuple accourut à leur secours , et en un instant toute la ville fut armée. Les troupes ne trouvant pas de sûreté à rester dans Reggio , en sortirent pendant la nuit , mais *non tambour battant*. Le matin on vit l'arbre de la liberté déjà planté sur la place , et tous les habitans décorés de la cocarde tricolore : ils proclamerent qu'ils voulaient être libres sous la protection de la République Française. La nouvelle de ces événemens étant bientôt arrivée à Ferrare et à Bologne , ces deux villes envoierent une députation aux habitans de Reggio , pour leur offrir leur secours , dans le cas que quelque cabale aristocratique ou les suppôts de la tyrannie ducale vouluissent s'opposer à l'exercice de leurs droits.

**E S P A G N E. De Madrid , le 11 septembre.**

La reine de Portugal a nommé conseiller d'état don Diégo de Noronha , son ambassadeur en cette cour ; en conséquence son ambassade a cessé , et son successeur n'est pas encore désigné ; cet événement ajoute à l'incertitude où l'on est ici sur les termes où en sont les deux cours ensemble , quoique bien des gens affectent de douter d'un projet de rupture entre elles.

On vient de rendre publique la grande promotion que le roi a faite dans la marine , tant d'officiers généraux que d'autres officiers de tous les grades.

Au milieu des dépenses extraordinaires de la guerre , le plan d'amortissement des dettes de l'Etat a été suivi avec la plus grande exactitude ; il en résulte que dans le courant de cette année , il a été amorti une somme de plus de 25 millions de réaux qui a été versée dans la caisse à trois clefs , et qui va servir à rembourser une pareille somme de cédules royales mises en circulation.

Il est assez digne de remarque que parmi les sources de ce remboursement se trouve une somme de plus de 7 millions de réaux provenant tant du subside extraordinaire payé par les ecclésiastiques , que par le revenu des bénéfices auxquels S. M. n'a pas nommé , à quoi il faut ajouter 2 millions de produit de la vente du sel , 1800 mille liv. sur le droit d'exploitation du numéraire , un droit sur les mains-mortes , ainsi que sur les possesseurs de substitutions perpétuelles , et sur les majorats , si multipliés dans ce royaume.

On travaille avec la plus grande activité dans tous nos ports à mettre en état de tenir la mer tous les bâtimens de la marine royale. L'embarque mis sur les navires anglais et notre

traité avec la République Française indiquent assez que ces travaux sont indispensables.

## RÉPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 9 septembre.*

Avant-hier, le président de la convention a fait part à l'assemblée qu'il venait de recevoir, par le comité de marine, communication d'une lettre écrite par l'amiral de Winter. Cet amiral marque qu'il venait d'apprendre, par le capitaine Engelberts, de Charles-Town, que le vice-amiral Braak, parti de Surinam, avait repris sur les Anglais la colonie de Berbice.

*Du 17.* Le gouvernement britannique a publié, le 3 de ce mois, une proclamation royale, qui permet la libre navigation de la Grande-Bretagne sur les Provinces-Unies, et l'exportation de toutes sortes de marchandises, les armes et munitions navales seules exceptées ; bien entendu cependant que cette exportation se fasse sous pavillon neutre, et la France n'étant point comprise dans cette autorisation.

La convention a répondu à cette proclamation par le décret suivant :

Art. I<sup>er</sup>. Aucunes manufactures anglaises quelconques, aucunes marchandises anglaises en général, et en particulier aucunes recettes, quelles qu'elles soient, qui proviennent de la vente des effets chargés sur les bâtimens de la compagnie des Indes hollandaise, arrêtés ou amenés en Angleterre, ne pourront être importées dans la République Batave, de quelque maniere et sous quelque prétexte que ce soit, ni directement ni indirectement.

II. Lesdites marchandises ou manufactures seront, en cas d'importation, immédiatement confisquées au profit du Peuple Batave, et déposées dans des magasins, pour y demeurer invendues jusqu'à ce que, au nom du Peuple Batave, il en soit autrement disposé.

III. Tous individus qui auraient pris part directement ou indirectement à ladite importation, ou qui l'auraient favorisée, ou à la consignation desquels les effets en question auraient été, de leur su, déchargés ou transportés, en seront, outre la confiscation, non-seulement responsables, mais il sera de plus procédé contre eux devant les tribunaux respectifs, comme ayant colludé avec l'ennemi pour

**la perte de la patrie**, s'il conste que postérieurement à la présente proclamation, ils aient eu connaissance des faits, et si, dans le terme de 24 heures, ils n'en ont point fait leur déclaration au bureau des droits d'entrée et de sortie, ou à l'administration du lieu de leur résidence.

**IV.** Il est défendu, sous les mêmes peines, à tous habitans de cette République, d'accepter ou de payer aucunes lettres-de-change tirées de la Grande-Bretagne.

**V.** Le comité de marine est chargé de la stricte exécution de ces présentes dispositions, et il ne négligera aucun moyen de veiller contre l'importation susdite ; à l'effet de quoi il est autorisé à établir par-tout où besoin sera, soit dans les villes ou dans les campagnes, tels inspecteurs extraordinaires ou commis de recherche qu'il jugera nécessaire pour atteindre le but proposé.

**VI.** Le comité de marine est autorisé, sous sa responsabilité, dans tous les cas de saisie des objets mentionnés en l'article 1<sup>er</sup>., à en ordonner de suite la confiscation, et en effectuer le dépôt dans des magasins convenables, selon la teneur de l'art. II ; à l'effet de quoi il est dérogé aux formes de procédures ordinaires pour fraudes des droits de l'importation par eau, et pour toute contravention aux lois rendues à ce sujet, lesquelles formes sont mises absolument hors d'effet dans toutes les contestations élevées à l'occasion de ce présent décret.

**VII.** La présente proclamation sera publiée et affichée dans tous les lieux accoutumés. Les autorités constituées sont invitées et requises par-tout de donner les ordres nécessaires pour qu'il soit satisfait à nos intentions ; et en particulier, de charger les municipalités respectives de prêter au comité de marine tous les secours nécessaires, et de le maintenir contre toute opposition tendante à l'empêcher dans l'acquit des devoirs qui lui sont imposés par la présente proclamation.

**VIII.** La présente proclamation sera envoyée aux comités de marine et du commerce des Indes orientales, pour leur servir de notification et d'avis. — Ainsi fait et arrêté dans lad. assemblée. — A la Haye, le 16 septembre 1796, l'an II de la liberté batave.

*De Middelbourg, le 14 septembre.* Une lettre de Dordrecht donne pour certain que Batavia n'est point au pouvoir des Anglais : cette place est, dit-on, dans le meilleur état de défense ; et l'empereur du Grand-Java, qui est en bonne intelligence avec la République Batave, tient 40,000 hommes à la disposition de la compagnie hollandaise.

**ANGLETERRE.**

ANGLETERRE. *De Londres, le 13 septembre.*

L'amirauté a reçu hier des dépêches de Gibraltar, en date du 14 août. Elles apprennent qu'un expès envoyé de Cadix au gouverneur de Gibraltar avait annoncé la rentrée de la flotte espagnole dans ce port, après avoir accompagné l'escadre française jusqu'à la hauteur du cap Saint-Vincent. On présume que les Français vont aux Indes occidentales, et qu'ils sont accompagnés de deux ou trois frégates espagnoles.

Un paquebot vient d'arriver de la Corogne à Falmouth en cinq jours. Immédiatement avant son départ, il y avait eu ordre de mettre un embargo sur tous les vaisseaux anglais dans les ports d'Espagne. On avait même enlevé le paquet de lettres dont le paquebot était chargé ; mais sur les remontrances qui ont été faites, on a rendu les lettres, et le bâtimennt a eu la permission de partir.

Le chevalier Englestrom, envoyé de Suede en cette cour, est remplacé par M. Asp, qui vient d'arriver ici, et qui a passé par Paris.

L'escadre de sir J. B. Warren est rentrée à Falmouth, après une croisière dans laquelle elle a donné chasse à l'Andromaque, frégate française, qu'elle a forcée de s'échouer et qu'elle a ensuite brûlée sur la côte.

Le comte de Mansfield est mort à Brighthelmstone. Il était président du conseil-privé. Le ministère perd un puissant appui, et la France un de ses ennemis les plus ardens. Il avait été ambassadeur à Vienne, ensuite à Paris, sous le nom de lord Stormont.

L'amirauté a reçu l'avis officiel que les Français avaient eu plusieurs avantages à St. Domingue, où ils ont repris le fort de Bombarde. Ils ont aussi repoussé nos postes avancés de St. Marc. On craint à présent que ces succès, joints aux ravages de la fièvre jaune, ne nous obligent d'évacuer entièrement cette île.

On travaille à mettre en état de service une centaine de canonnières qui seront établies sur nos côtes, sous la direction d'un habile et actif officier de marine, le capitaine Schank. Quoique le ministère affecte une grande sécurité sur les projets de débarquement dont on est menacé de la part des Français, les préparatifs de tout genre qu'on fait pour repousser une invasion, prouvent qu'une entre-

prise de ce genre ne paraît ni sans probabilité, ni sans danger.

*Du 19.* Il a été décidé, dit-on, d'envoyer à Paris un agent acrédité, revêtu de tous les pouvoirs nécessaires, afin de négocier directement. On pense que les bases principales de la négociation seront : 1<sup>o</sup>. la restitution de toutes les conquêtes faites par l'Angleterre dans les Indes occidentales; 2<sup>o</sup>. la garantie formelle de tout le territoire conquis par la France sur la rive gauche du Rhin; 3<sup>o</sup>. l'évacuation du Milanais et des autres Etats d'Italie occupés par les armées françaises. Sir Thomas Grenville, auquel on donne de grandes connaissances et beaucoup d'habileté, est chargé, dit-on, de cette grande entreprise; d'autres désignent M. Jackson, qui passe aussi pour un habile diplomate.

---

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

### CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 25 fructidor au 5 vendémiaire an cinquième.*

La discussion s'ouvre sur le partage des biens communaux. La loi du 10 juin 1793, sur cet objet, faisant la base du rapport, l'on observe que Garan n'a pas traité la question principale, celle de savoir s'il est utile de partager les biens communaux; et après avoir entendu plusieurs opinans, le projet est renvoyé à la commission pour examiner cette question.

Le conseil des Anciens a approuvé les résolutions suivantes; 1<sup>o</sup>. celle qui autorise les ecclésiastiques reclus à rentrer dans leurs biens; 2<sup>o</sup>. celle qui met les hospices civils sous la surveillance immédiate des municipalités; 3<sup>o</sup>. la résolution qui porte que les militaires du camp de Grenelle ont bien mérité de la patrie.

On s'occupe du code forestier dans la séance du 27 du conseil des Cinq-cents. Un membre demande si les forêts nationales ne doivent pas être vendues.

Boudin croit qu'il ne doit pas y avoir d'administration forestière qu'à la paix. Le tout est ajourné à trois jours.

Une grande partie de la séance du 28 a été employée à des objets particuliers. La discussion s'ouvre ensuite sur les postes et messageries. Seront-elles données à ferme ou mises en régie ? La commission, par l'organe de Bion, a proposé le dernier mode. Pérès l'a défendu. Madier a soutenu que le système de la ferme était plus avantageux au trésor national, et plus utile au service public. La discussion sera continuée.

Le conseil des Anciens a approuvé, le même jour, le traité d'alliance offensive et défensive avec l'Espagne.

Aubry, dans la séance du 29, occupe celui des Cinq-cents du code militaire. L'article qui punit les déserteurs de la peine de mort, donne lieu à quelques débats.

Talot s'appuie de l'autorité des philosophes qui ont parlé en faveur de l'abolition de la peine de mort, pour demander que les peines soient graduelles et proportionnées au délit.

Philippe Delleville s'étonne que le préopinant ne demande pas aussi, avec tous les philosophes, l'abolition de la guerre. Il appuie l'article du projet.

Lamarque opine dans le sens de Talot. Il dit qu'on doit distinguer entre la désertion à l'ennemi et la désertion à l'intérieur.

Après quelques débats, l'article est mis aux voix et adopté.

Plusieurs autres, qui en sont la conséquence immédiate, sont également adoptés.

Le président du Directoire exécutif, écrit au président du conseil, pour lui annoncer l'envoi d'un message important sur le jugement des individus arrêtés en armes au camp de Grenelle. Il fait sentir la nécessité de prononcer, séance tenante, sur ce message, et l'invite à faire prévenir le conseil des Anciens de vouloir bien suspendre la levée de sa séance.

Le conseil arrête l'envoi d'un message aux Anciens pour le prévenir de cet objet.

Les Anciens ont rejeté la résolution relative à la vente de la ferme de la ménagerie de Versailles, et celle qui porte que le prix des requisitions de denrées sera déduit aux contribuables, sur l'arrière des contributions antérieures à l'an IV.

La commission que le conseil des Cinq-cents a nommée le 30, pour examiner le message concernant les accusés de la Haute-cour de justice, est composée de Daunou, Cambacérès, Fermont, Crassous et Pelet.

Thibaut présente six projets de résolution sur les monnaies. Impression et ajournement.

Aubry soumet la suite du code pénal militaire. Le conseil en adopte un grand nombre d'articles.

L'Institut national demande, le 1<sup>er</sup>. jour complémentaire, à être admis pour rendre compte du progrès des sciences et arts. ( Voir page 45. )

Les détenus au Temple demandent à n'être pas jugés par une commissaire militaire. On passe à l'ordre du jour sur leur pétition.

Camus, au nom de la commission des dépenses, fait, le 2, un nouveau rapport sur le paiement des rentiers et pensionnaires. Il propose et le conseil arrête que les rentiers et pensionnaires désignés aux art. I et II de la loi du 8 messidor dernier, percevront, sur les arrérages du dernier séminestre de l'an IV, qui écheoit le 1<sup>er</sup>. vendémiaire prochain, et en numéraire effectif, le quart de leurs arrérages. Les trois autres quarts seront payés de la manière et aux époques qui seront déterminées par de nouvelles lois.

La discussion sur le code pénal militaire est continuée, le 3.

Aubry, rapporteur, propose un article additionnel : C'est d'accorder aux généraux en chef le droit de commuer les peines prononcées par les conseils militaires contre les militaires convaincus d'un quelconque délit.

Cette proposition donne lieu à une vive et longue discussion.

Les uns observent que ce serait donner le droit de se populariser aux généraux ambitieux, et que ce droit serait infiniment funeste à la liberté publique, en ce qu'il mettrait des hommes au-dessus de la loi.

D'autres prétendent que c'est une mesure d'humanité, et même de justice, digne de la législation française; et que si on ne l'adopte pas, on expose des braves militaires à être punis sévèrement pour une faute assez légère, après avoir toujours rempli dignement leurs devoirs; et ne s'être rendus coupables qu'une fois peut-être, dans le cours de plusieurs années, d'un délit dont d'autres se rendent jurement coupables.

L'Assemblée consultée déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'article additionnel.

La résolution dernièrement prise sur les requisições exercées depuis le 1<sup>er</sup>. brumaire dernier, ayant été rejetée par les Anciens, ainsi que celle sur le paiement des contributions en nature, Fermont, au nom de la commission des finances, propose le nouveau projet de résolution suivant : Le prix des requisições exercées depuis le 1<sup>er</sup>. brumaire dernier sur les contribuables, pour le service de la République, sera précompté sur le montant des contributions antérieures à l'an 4, et subsidiairement sur celles de cette même année.

La disposition de la loi du 8 messidor, qui autorise le Directoire à faire payer les contributions en grains et fourages, est rapportée. Ceux qui n'auront pas payé les contributions, les paieront en numéraire ou mandats au cours.

L'Institut national est également allé rendre compte au conseil des Anciens de ses travaux et du progrès des sciences et arts. Il a approuvé la résolution qui porte que les ailes du collège des Quatre-Nations ne font point partie des bâtimens destinés à l'Ecole centrale, et celle relative aux honneurs à rendre aux militaires blessés.

Sur le rapport de Bergier, fait le 4 au conseil des Cinq-cents, le Directoire sera invité, par un message, à donner les motifs qu'il a eus de maintenir jusqu'à

ce jour, dans la Belgique, le régime militaire. Il ordonne ensuite l'impression et l'ajournement d'un projet présenté par Dubruel, au nom de la commission *ad hoc*, tendant à rendre aux prêtres reclus leur liberté, sous la condition, 1<sup>o</sup>. qu'ils feront la déclaration de leur soumission aux lois de la République; 2<sup>o</sup>. qu'ils resteront sous la surveillance de leurs municipalités respectives.

La discussion sur les postes et messageries continue. L'on arrête, le 5, qu'il n'y aura pas de séance le 1<sup>er</sup>. vendémiaire.

Sur le rapport de Laurenceot, le conseil déclare que l'exemption du service de la garde nationale accordée aux sexagénaires n'est que facultative. Cette résolution est motivée sur ce que dans certaines communes on refusait aux vieillards le droit de voter dans les assemblées, comme n'étant pas inscrits sur le rôle de la garde nationale.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 3<sup>e</sup>. jour complémentaire, la résolution sur le paiement des rentiers et pensionnaires de la République.

Pelet fait, le 8, au conseil des Cinq-cents une motion d'ordre, tendante à exprimer le désir du conseil que le Directoire hâte le moment d'une paix glorieuse et durable. Plusieurs membres la regardent comme indiscrete, et réclament l'ordre du jour.

Boissy dit qu'il est important de populariser la guerre en France, et de la dépopulariser en Angleterre, et que tel est le but de la motion de Pelet; néanmoins il appuie l'ordre du jour qui est adopté.

Le conseil a procédé, dans cette séance, au renouvellement du bureau. Chassey a été nommé président. Les nouveaux secrétaires sont Riou, Bergoëng, Favart et Bailleul.

Riou, organe de la commission chargée d'examiner la loi du 3 brumaire, obtient, le 3, la parole:

La loi du 3 brumaire est, dit-il, conforme à nos lois civiles; elle est dans l'esprit de la constitution. Non-seulement les individus ne sont point privés de leur liberté individuelle; mais encore, habitans d'une république, ils votent dans les assemblées primaires; ils

sont élus, et la loi n'infirme pas leur élection. Il est vrai qu'elle en suspend l'effet. Mais fallait-il donc se livrer au hasard d'être victime d'individus inscrits sur les listes d'émigrés, contre lesquels, par conséquent, il existe des préventions, tant que la radiation n'est pas prononcée?

Le procès contre les émigrés est déjà jugé par la victoire, et la paix prononcera sans doute en dernier ressort. L'exercice des fonctions publiques est un moyen de défense ou de trahison, selon qu'il est confié à des hommes purs ou mal-intentionnés; et il a bien fallu prendre ses précautions. Mais pourquoi punir les parens des émigrés au troisième degré? Ce n'est pas une punition; c'est une privation commandée par la prudence.

Voulez-vous les constituer juges dans leur propre cause, les placer entre leur conscience et leur intérêt personnel, entre leur devoir et leur cupidité? Il importe à la chose publique de maintenir l'exclusion momentanée des fonctions publiques contre ces individus. Elle est de rigueur et de circonstance: d'accord. Mais la chose publique est-elle compromise, parce que les fonctions publiques ne sont pas toutes entre les mains ennemis? La loi du 3 brumaire est approuvée par la morale, conseillée par la politique, conforme à l'esprit de la constitution et de notre législation.

Cependant votre commission pense que le moment est venu de rapporter l'art. 1<sup>er</sup>. Voici ses motifs:

L'amnistie du 4 brumaire est irrévocabile, mais imparfaite, vicieuse: elle serait imparfaite, si elle ne s'appliquait pas aux faits de vendémiaire: elle serait vicieuse, si elle prescrivait pour les uns des exceptions qu'elle ne prescrirait pas pour les autres.

On vous a proposé d'exclure de toute fonction publique, jusqu'à la paix, tout amnistié, à moins que, renonçant au bénéfice de l'amnistie, il ne se soit fait juger par un jury légal. Ce serait perpétuer les troubles, au lieu de les arrêter; ce serait manquer le but de l'amnistie. Tous renonceront à l'amnistie, dès qu'elle sera flétrissante et qu'elle passera pour une

condamnation judiciaire. Il n'y aura pas de coupable même qui ne veuille courir la chance d'un jugement. L'amnistie est la renonciation faite par la société de la poursuite qu'elle aurait pu faire ; et il serait immortel, dangereux de verser le mépris sur une masse d'hommes dont les uns ont été coupables, mais dont un grand nombre a été égaré. Fermons toutes les portes à la vengeance, ouvrons-les toutes au repentir.

La commission a pensé que, dans une affaire de cette importance, il fallait s'abstenir de toute précipitation. En conséquence, elle vous propose de soumettre aux trois lectures le projet suivant :

- 1<sup>o</sup>. L'art. 1<sup>er</sup>. de la loi du 3 brumaire est rapporté.
- 2<sup>o</sup>. Il n'y a lieu à délibérer sur aucune des autres propositions relatives à la loi du 3 brumaire.

Le conseil arrête l'impression du rapport et du projet, et l'ajournement à trois lectures. Celle qui vient d'être faite est la première.

L'ordre du jour du 4, appellait la discussion sur la question intentionnelle. Siméon : On reprochait à notre ancienne législation criminelle d'être trop dangereuse pour l'innocence. On accuse la nouvelle d'offrir au crime trop de moyens d'évasion. La question intentionnelle est devenue une espèce de talisman qui a dérobé des accusés à la peine de délits constants, et dont ils étaient convaincus. L'orateur demande qu'on lui substitue celle-ci : *L'accusé est-il excusable ?*

Treilhard pense que cette nouvelle question ferait rénaître les mêmes abus. Il propose la suppression de toute question relative à l'intention ; la discussion est ajournée.

Byon fait arrêter, le 5, la formation d'une nouvelle commission, qui présentera les moyens de réprimer les abus de contre-seing.

Le Directoire adresse au conseil des observations contre le projet présenté hier par Defermont, au nom de la commission des finances, sur le paiement de ce qui reste dû sur les biens soumissionnés. La commission proposait d'autoriser ce paiement en

numéraire, en mandats au cours, ou en bons délivrés aux parens des condamnés, ou en ordonnances données aux fournisseurs. Cette mesure qui ne tournerait qu'au profit de quelques particuliers, nuirait considérablement au trésor public, en le privant d'une partie de sa recette. Le Directoire pense qu'il serait plus convenable d'admettre les bons et ordonnances en paiement des biens nationaux qui seront vendus à l'enchere. Renvoyé à la commission.

On reprend la discussion sur la question intentionnelle. Jourdan et Duprat ont voté pour le projet de la commission.

Le conseil des Anciens a approuvé diverses résolutions, 1<sup>o</sup>. celle qui porte qu'en attendant que les sous additionnels de l'an V puissent être perçus, la trésorerie fera aux départemens les avances des dépenses locales; 2<sup>o</sup>. celle qui ordonne le paiement en numéraire des 100,000 liv. accordées à la haute-cour de justice; 3<sup>o</sup>. la résolution déclarant seulement facultative, et non prohibitive du service de la garde nationale, l'exemption accordée aux sexagénaires.

---

**PARIS. Nonidi 9 Vendémiaire, l'an 5<sup>e</sup>. de la République.**

La fête de la fondation de la République a été célébrée le 1<sup>er</sup>. de ce mois. On a regretté que le souvenir d'une époque si chère à tous les amis de la liberté, n'ait été marquée par aucun de ces caractères qui dessinent fortement l'objet dont on veut rappeler la mémoire. Un segment du zodiaque, figurant l'entrée du soleil dans le signe de la balance, des promenades du char d'Apollon, accompagné des saisons et des heures, tout cela avait plutôt l'air de la fête du calendrier, que de celle de la République; et sans un discours prononcé par le président du Directoire, et que le public n'a pu connaître que par les journaux, rien n'aurait indiqué l'objet de la cérémonie.

Du reste, tout ce qui fait spectacle y a été très-imposant. Les courses à pied, les courses de char et les courses à cheval ont été très-brillantes, et sur-tout très-disputées. Le prix des premières a été remporté par le cit. Tourton;

celui des secondes par le cit. Franconi pere, et celui des troisièmes par le cit. Carbonel, qui avait déjà cueilli la palme olympique dans les jeux précédens. Le soir, il y a eu illumination au Champ-de-Mars; c'est la première qui a eu lieu en cet endroit, et elle a produit un très-bell effet. Le feu d'artifice, placé proche la rivière, s'est un peu ressenti de l'humidité du tems. Mais l'aspect de Passy illuminé, formait un fond de tableau très-riche et très-agréable.

La commission militaire établie au Temple, pour juger les conspirateurs du camp de Grenelle, a rendu un premier jugement le 4<sup>e</sup>. jour complémentaire. Elle a condamné à la peine de mort Lay, Jacob (dit Sansouci), Vauthier (par contumace), Cailleux, Monard, Claudel, Molet, Delabarre, Montjusin, Jamin, Hiver, Catelot et Hamaux: 10 ont été condamnés à la déportation; 10 autres à la réclusion, et 17 ont été mis en liberté.

Le 6 de ce mois, elle a condamné à la peine de mort Virion, Sandotz, Filliole et Pochon; 6 à la déportation, 3 autres à la réclusion; 10 ont été acquittés; et attendu que Fion, l'un d'entre eux, est impliqué dans la conspiration Babœuf, il a été renvoyé à la haute-cour séante à Vendôme.

Rochambeau, envoyé par le gouvernement pour commander dans la partie espagnole de l'isle Saint-Domingue, a été renvoyé en France avec son état-major par le commissaire Santhonax. A son arrivée il a écrit au Directoire qui l'a fait remettre en liberté. N'aura-t-on jamais des notions exactes sur ce qui se passe dans cette malheureuse colonie?

*Traité d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Espagne.*

Le Directoire exécutif de la République Française, et sa majesté catholique, le roi d'Espagne, animés du désir de resserrer les noëuds de l'amitié et de la bonne intelligence heureusement rétablies entre la France et l'Espagne par le traité de paix conclu à Basle le 4 thermidor, an 3 de la République ( 22 juillet 1795 ), ont résolu de former un traité d'alliance offensive et défensive pour tout ce qui concerne les avantages et la commune défense des deux nations, et ils ont chargé de cette négociation importante et donné leurs pleins pouvoirs; savoir : le Directoire exécutif de la République française au cit. Dominique-Catherine Pérignon, général de division des armées de la République, et son ambassadeur près sa majesté catholique le roi d'Espagne, à son

Excellence don Manuel de Godoi et Alvares de Faria, Rios, Sanchez, Sarsoza, prince de la paix, duc de la Alcudia, seigneur del soto de Roma et de l'état d'Albula, grand d'Espagne de la premiere classe, régidor perpétuel de la ville de San-Lago, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, grand-croix de celui de Charles III, commandeur de Valencia del Ventoso; Révera et Acenchal dans celui de Saint-Jacques, chevalier grand-croix de l'ordre de Malte, conseiller d'état, prenier secrétaire d'état et des dépêches, secrétaire de la reine, surintendant des postes et des routes, protecteur de l'académie royale des beaux arts et du cabinet d'histoire naturelle, du jardin botanique, du laboratoire de chimie, de l'observatoire astronomique, gentil-homme de la chambre du roi en exercice, capitaine-général de ses armées, inspecteur et major des gardes-du-corps.

Lesquels, après la communication et l'échange respectifs de leurs pleins pouvoirs, sont convenus des articles suivans:

ART. I<sup>er</sup>. Il existera à perpétuité une alliance offensive et défensive entre la République Française et sa majesté catholique le roi d'Espagne.

II. Les deux puissances contractantes seront mutuellement garantes, sans aucune réserve ni exception, de la manière la plus authentique et la plus absolue, de tous les états, territoires, îles et places qu'elles possèdent et posséderont respectivement; et si l'une des deux se trouve par la suite, sous quelque prétexte que ce soit, menacée ou attaquée, l'autre promet, s'engage et s'oblige à l'aider de ses bons offices et à la secourir sur sa réquisition, ainsi qu'il sera stipulé dans les articles suivans.

III. Dans l'espace de trois mois, à compter du moment de la réquisition, la puissance requise tiendra prêts et mettra à la disposition de la puissance requérante 15 vaisseaux de ligne, dont trois à trois ponts ou de 80 canons, et douze de 70 à 72; six frégates d'une force proportionnée, et 4 corvettes ou bâtimens légers, tous équipés, armés, approvisionnés de vivres pour six mois et appareillés pour un an. Ces forces navales seront rassemblées par la puissance requise dans celui de ses ports qui aura été désigné par la puissance requérante.

IV. Dans le cas où la puissance requérante aurait jugé à propos, pour commencer les hostilités, de restreindre à moitié le secours qui doit lui être donné en exécution de l'article précédent, elle pourra, à toutes les époques de la campagne, requérir la seconde moitié dudit secours, laquelle

Iui sera fournie de la manière et dans le délai fixé ; ce délai ne courra qu'à compter de la nouvelle requisition.

V. La puissance requise mettra pareillement à la disposition de la puissance requérante, dans le terme de trois mois, à compter du moment de la requisition, dix-huit mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie, avec un train d'artillerie proportionné, pour être employés facilement en Europe, ou à la défense des colonies que les puissances contractantes possèdent dans le golfe du Mexique.

VI. La puissance requérante aura la faculté d'envoyer un ou plusieurs commissaires à l'effet de s'assurer si, conformément aux articles précédens, la puissance requise s'est mise en état d'entrer en campagne au jour fixé, avec les forces de terre et de mer.

VII. Ces secours seront entièrement remis à la disposition de la puissance requérante, qui pourra les laisser dans les ports, ou sur le territoire de la puissance requise, ou les employer aux expéditions qu'elle jugerait à propos d'entreprendre, sans être tenu de rendre compte des motifs qui l'auraient déterminée.

VIII. La demande que fera l'une des puissances des secours stipulés par les articles précédens, suffira pour prouver le besoin qu'elle en a, et imposera à l'autre puissance l'obligation de les disposer, sans qu'il soit nécessaire d'entrer dans aucune discussion relative à la question si la guerre qu'elle se propose est offensive ou défensive, ou sans qu'on puisse demander aucune explication quelconque qui tendrait à éluder le plus prompt et le plus exact accomplissement de ce qui est stipulé.

IX. Les troupes et navires demandés resteront à la disposition de la puissance requérante, pendant toute la durée de la guerre, sans que, dans aucun cas, ils puissent être à sa charge. La puissance requise les entretiendra par-tout où son allié les fera agir, comme si elle les employait directement pour elle-même. Il est seulement convenu que pendant tout le temps que lesdites troupes ou navires séjournent sur son territoire ou dans ses ports, elle leur fournira de ses magasins ou arsenaux tout ce qui leur sera nécessaire, de la même manière et au même prix qu'à ses propres troupes ou navires.

X. La puissance requise remplacera sur-le-champ les navires de son contingent qui se perdraient par des accidens de guerre ou de mer ; elle réparera également les pertes que souffriraient les troupes de son contingent.

XI. Si lesdits secours étaient ou devenaient insuffisans, les deux puissances contractantes mettront en activité les plus grandes forces qu'il leur sera possible, tant par mer que par terre, contre l'ennemi de la puissance attaquée, laquelle usera desdites forces, soit en les combinant, soit en les faisant agir séparément, et ce, d'après un plan concerté entre elles.

XII. Les secours stipulés par les articles précédens, seront fournis dans toutes les guerres que pourraient avoir à soutenir les puissances contractantes, même dans telles où la partie requise ne serait pas directement intéressée, et n'agirait que comme simple auxiliaire.

XIII. Dans le cas où les motifs d'hostilité, portant préjudice aux deux parties, elles viendraient à déclarer la guerre d'un commun accord à une ou plusieurs puissances, les limitations établies dans les articles précédens cesseront d'avoir lieu, et les deux puissances contractantes seront tenues de faire agir, contre l'ennemi commun, la totalité de leurs forces de terre et de mer, de concerter leurs plans pour les diriger vers les points les plus convenables, ou séparément ou en les réunissant. Elles s'obligent également, dans les cas désignés au présent article, à ne traiter de la paix que d'un commun accord, et de maniere que chacune d'elles obtienne la satisfaction qui lui sera due.

XIV. Dans le cas où l'une des puissances n'agirait que comme auxiliaire, la puissance qui se trouvera seule attaquée pourra traiter de la paix séparément, mais de maniere à ce qu'il n'en résulte aucun préjudice contre la puissance auxiliaire, et qu'elle tourne même, autant qu'il sera possible, à son avantage direct. A cet effet, il sera donné connaissance à la puissance auxiliaire du mode et du tems convenus pour l'ouverture et la suite des négociations.

XV. Il sera conclu très-incessamment un traité de commerce d'après les bases équitables et réciproquement avantageuses aux deux peuples, qui assure à chacun d'eux, chez son allié, une préférence marquée pour le produit de son sol et de ses manufactures, ou tout au moins des avantages égaux à ceux dont jouissent dans ses Etats respectifs les nations les plus favorisées. Les deux puissances s'engagent à faire dès-à-présent cause commune pour réprimer et anéantir les maximes adoptées par quelque pays que ce soit, qui contrarieraient leurs principes actuels, et porteraient atteinte à la sûreté du pavillon neutre, et au respect qui lui est dû, ainsi que pour relever et rétablir

Le système colonial de l'Espagne sur le pied où il a existé ou dû exister d'après les traités,

XVI. Le caractère et la juridiction des consuls seront en même-tems reconnus et réglés par une convention particulière. Celles antérieures au présent traité seront provisoirement exécutées.

XVII. Pour éviter toute contestation entre les deux puissances, elles sont convenues de s'occuper immédiatement, et sans délai, de l'explication et du développement de l'article VII du traité de Basle, concernant les frontières, d'après les instructions, plans et mémoires qu'elles se communiqueront par l'entremise des mêmes plénipotentiaires qui négocient le présent traité.

XVIII. L'Angleterre étant la seule puissance contre laquelle l'Espagne ait des griefs directs, la présente alliance n'aura son exécution que contre elle pendant la guerre actuelle, et l'Espagne restera neutre à l'égard des autres puissances armées contre la République.

XIX. Les ratifications du présent traité seront échangées dans un mois, à compter de sa signature.

Fait à Saint-Ildephonse, le 2 fructidor, an IV de la République Française une et indivisible.

*Signés, PÉRIGNON et PRINCIPÉ DE LA PAZ.*

Le Directoire exécutif arrête et signe le présent traité d'alliance offensive et défensive avec sa majesté catholique le roi d'Espagne, négocié au nom de la République Française par le citoyen Dominique-Catherine Pérignon, général de division, fondé de pouvoirs à cet effet par arrêté du Directoire exécutif, en date du 20 messidor dernier, et chargé de ses instructions.

Fait au Palais-National du Directoire exécutif, le 12 fructidor, an IV de la République Française une et indivisible.

*Pour copie conforme,*

*Signé, REVILLIERE-LÉPAUX, président.*

*Par le Directoire exécutif,*

*Signé, LAGARDE, secrétaire-général.*

Ce traité a été ratifié le 26 par le conseil des Anciens.

---

### EXTRAIT DES NOUVELLES OFFICIELLES.

**ARMÉE D'ITALIE.** Depuis notre dernier numéro, le gouvernement a publié une foule de dépêches, contenant les

détails des succès brillans de l'armée d'Italie. Le peu d'espace qui nous reste ne nous permet pas de les insérer. Il nous suffira de dire qu'après des combats nombreux, sanglans, opiniâtres, Wurmser repoussé, battu, coupé ~~sur~~ tous les points, a été forcé de se jeter dans Mantoue, avec les faibles débris de son armée, réduite à 4 ou 5000 hommes. Nos colonnes sont aujourd'hui maîtresses de la tête du pont qui conduit dans Mantoue. Voici comme le chef de l'état-major, Berthier, termine sa dernière lettre, du 30 fructidor; elle est une récapitulation des succès glo- rieux obtenus jusqu'à ce moment.

“ La terreur est dans la ville de Mantoue, où Wurmser est enfermé. Encore un mouvement vers la Seraglio; et Wurmser et tout ce qui reste de l'armée autrichienne en Italie, se trouvera renfermé dans les murs de la place, et bloqué de manière à n'en rien pouvoir sortir.

“ Il résulte que, depuis le 16 de ce mois, nous avons fait environ 17,000 prisonniers, mis hors de combat 2 ou 3000 hommes, pris 22 drapeaux, une artillerie immense, détruit un tiers de la cavalerie ennemie, renfermé le général Wurmser dans Mantoue, et n'ayant plus en opposition, dans le Tyrol et à Trieste, que quelques corps épars et répandus.

“ L'histoire nous a présenté les traits des généraux les plus célèbres; mais jamais on n'a vu de troupes exécuter une marche aussi pénible que celle que nous venons de faire dans les gorges de l'Adige et de la Brenta, entre des rochers escarpés: marches forcées, combats continuels et opiniâtres; tels ont été les obstacles vaincus par nos braves frères d'armes. ”

**ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.** Le sort des armes de la République n'a pas été aussi heureux en Allemagne qu'en Italie: Jourdan a continué d'effectuer sa retraite. Elle a été pénible et coûteuse. S'il fallait en croire les récits des gazettes étrangères, transcrits si complaisamment par certains de nos journalistes, l'armée de Sambre et Meuse aurait fait des pertes immenses. Il fallait se dénier davantage de l'exagération des papiers allemands. Beurnouville, avec 30,000 hommes de troupes fraîches, vient de rejoindre l'armée de Sambre et Meuse. Voici la note qu'a publiée le gouvernement sur la situation actuelle de cette armée.

*Du 3<sup>e</sup>. jour complémentaire de l'an 4. D'après de nou-*

velles dispositions qui ont eu lieu à la suite d'un combat sur la Lahn, et dans lequel les troupes républicaines ont déployé une bravoure toujours égale, cette armée s'est repliée partie sur le Rhin, partie sur le camp retranché de Dusseldorf. Un corps considérable de l'armée du Nord ayant fait sa jonction avec elle, il en doit résulter immédiatement un mouvement offensif, qui lui fera recueillir le fruit de ses premières conquêtes.

**ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.** On avait des inquiétudes sur la position de l'armée de Moreau depuis qu'elle n'est plus appuyée par celle de Jourdan. On verra par la pièce suivante qu'elle est dans une situation satisfaisante.

**Du 4<sup>e</sup>. jour complémentaire.** Un courrier, dépêché par le général Moreau, ayant été intercepté, on ne reçoit qu'en ce moment les nouvelles attendues, depuis plusieurs jours, de l'armée de Rhin et Moselle ; elles sont satisfaisantes. L'armée occupe des positions respectables, couvre ses communications, et occupe l'ennemi de maniere à dégager l'armée de Sambre et Meuse, qui reprend son attitude offensive.

Plusieurs combats légers ont eu lieu entre l'armée de Rhin et Moselle et les troupes du général Latour ; ils ont été à notre avantage, et le général Moreau écrit qu'il est prêt à combattre et à vaincre l'archiduc par-tout où il pourra l'atteindre.

**Strasbourg, le 2<sup>e</sup>. jour complémentaire.** Citoyens directeurs, l'ennemi sorti de Philipsbourg et de Manheim, a forcé le général Schers à se replier sur Kehl ; cela fut fait avec ordre et sans perte. Le général Moulin a rassemblé des troupes tirées de différens dépôts. Le fort de Kehl a été attaqué ce matin à trois heures ; on s'est battu homme à homme, et la bravoure des Républicains a chassé de la forteresse l'ennemi qui d'abord y avait pénétré, et que l'on poursuit encore en ce moment. Déjà trois cents prisonniers sont en ville ; le nombre des tués et des blessés doit être plus considérable. Les Autrichiens ont payé cher leur témérité. Les habitans de Strasbourg et les ouvriers de réquisition des ateliers militaires, ont couru aux armes avec le plus grand courage.

Les généraux Schauenburg et Moulin ont beaucoup contribué aux succès du général Schers dans cette importante affaire.

Signé, HAUSSMANN.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur.*

# MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 VENDÉMIAIRE , l'an cinquième de la Répub.  
( Mardi 11 octobre 1796, vieux style. )

## LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

*Sur la dernière Révolution de Pologne.*

**N**ous trouvons dans le n°. 138 du *Journal des Sciences de Gottingue*, qui nous a déjà fourni plusieurs articles intéressans , l'annonce d'un *Essai historique sur la dernière révolution de Pologne* (1) , sans nom d'auteur et d'imprimeur. Les journalistes, plus à portée que nous, d'avoir une opinion touchant les circonstances de ce grand événement , pensent que l'insurrection de Kosciusko fut plutôt le produit d'un courage impétueux , que l'ouvrage réfléchi d'une raison calme et ferme , qui calcule ses moyens avant de se jeter dans de grandes difficultés : ils ne craignent pas de dire que tous les hommes impartiaux en ont, dès long-tems en Allemagne, porté le même jugement ; et ils ajoutent qu'après la lecture de cet écrit, qui fait suite à celui intitulé , de *la naissance et du sort de la constitution adoptée en Pologne le 3 mai 1791* , l'on doit rester encore plus convaincu qu'une nation tombée aussi

(1) *Versuch einer geschichte der letzten polnischen revolution , ect.*

bas que l'était alors la nation polonaise, ne saurait se relever, même dans les circonstances les plus favorables. — Tout ce qu'on pouvait, selon eux, était de rendre convulsive la fin d'un malade frappé mortellement : tandis que dans l'ordre politique aussi bien que dans l'ordre physique, quand l'arrêt en est une fois porté, quand la terminaison fatale est devenue inévitable, tous les vœux qu'on peut former, tous les moyens qu'on peut mettre en usage, doivent avoir pour but de la rendre paisible et douce.

Il est difficile que les amis de l'humanité souscrivent si lestement, à des décisions qui leur enlevent d'un trait de plume, leurs plus précieuses espérances. Quand il s'agit du sort d'un grand peuple, où le fantôme de la liberté avait plus d'une fois produit des miracles, et où son véritable sentiment commençait à se développer depuis plusieurs années, par l'effet des lumières du siècle, ils n'aiment pas qu'on vienne étouffer ainsi leur intérêt par des calculs, qui presque toujours, sont aussi chimériques que décourageans. La lecture attentive de l'histoire et l'expérience des choses humaines ne donnent pas beaucoup de confiance dans ces règles générales touchant le cours des événemens, dont certains politiques théoriciens paraissent faire si grand cas, et dont les gouvernemens corrompus tirent peut-être leur principale force. On bride les hommes par la crainte, comme on les alleche par l'espérance : on fait redouter le cachot à celui qui n'est qu'en prison, les fers à celui qui est au cachot, la mort à celui qui est dans les fers ; et tout le monde reste soumis et muet en présence du tyran. C'est par je ne sais quelle chimere

menaçante de partage des propriétés, dont Pitt a su frapper l'esprit des propriétaires de sa nation ; c'est par la terreur des scènes sanglantes qui ont souillé la révolution française, qu'il comprime en Angleterre l'essor des amis de la liberté : comme si les tentatives de nos nivelleurs n'avaient pas démontré l'impossibilité physique d'une loi agraire, et comme s'il n'était pas également impossible, que ce qui s'est fait en France, se renouvelle en Angleterre, au milieu d'éléments si divers et dans la circonstance la plus propre à mettre tout le monde en garde contre un pareil danger. De toutes les jongleries des gouvernemens, qui doivent être enfin signalés comme les hiérophantes d'une superstition non moins funeste à l'espèce humaine, que celles fondées sur les croyances religieuses; de toutes ces jongleries, si coûteuses et si pleines de mépris pour les peuples, celles qui s'appuient sur des faits historiques mal vus, et sur de prétendus principes politiques que la corruption en a su tirer, nous paraissent les premières à détruire, attendu qu'elles sont, sans contredit, les plus propres, par le caractère expérimental qu'on s'efforce de leur donner, à séduire le commun des esprits. Quoique la morale publique doive, comme toutes les autres parties de la science humaine, se fonder sur l'expérience, si l'on veut néanmoins procéder philosophiquement dans l'emploi des faits, il ne faut jamais en appliquer les résultats qu'à des circonstances semblables : il faut sur-tout tenir compte des ressorts nouveaux qu'introduit dans les sociétés le progrès inévitable des lumières ; et les véritables amis des hommes doivent être bien persuadés que la passion

du bien public et l'enthousiasme de la liberté sont des puissances capables de surmonter tous les obstacles.

Au reste, nous pensons que nos lecteurs verront avec intérêt, quelques détails sur cette malheureuse révolution polonaise, qu'il aurait vraisemblablement dépendu du comité décemviral de salut public de faire tourner bien différemment. Des secours pécuniaires convenables, et des négociations habiles auprès de la Porte pouvaient créer de grandes forces à Kosciusko ; et la République Française, en contribuant à briser les fers d'une nation qui avait occupé si long-tems une place respectable en Europe, n'aurait pas fait des avances inutiles pour sa propre liberté.

Ge qui suit est traduit du journal cité ci-dessus.

“ L'auteur de l'écrit dont nous rendons compte, cherche la cause principale de la dernière révolution de Pologne, dans les qualités personnelles du général baron d'Igelstrom. Quand Sievers se fut permis à Grodno des actes de violence, poussé par les circonstances, il se trouva dès-lors forcé de recourir incessamment aux mêmes moyens, et de chercher son salut dans la terreur publique. Son caractère n'était cependant rien moins qu'insensible et dur ; et sa conduite avait été jusqu'alors sage et prévoyante.

“ Igelstrom, au contraire, qui du rôle de simple soldat, s'était élevé rapidement à celui de général, et dont le seul mérite était une grande bravoure personnelle, traitait le roi, les ministres et tous les fonctionnaires de l'État de la manière la plus hautaine et la plus outrageante. Le mécontentement gagnait de jour en jour ; il devint bientôt universel ; et l'in-

dignation des esprits, étant à son comble, les auteurs expatriés de la constitution de 1791 crurent avoir trouvé le moment de frapper un grand coup, et pouvoir compter sur une véritable énergie nationale.

„ On vit bien dès l'abord, que les opérations trouveraient peu d'appui dans le cabinet de Vienne, duquel cependant eussent dû venir les secours les plus prompts, et que ses intérêts les plus évidens attachaient au succès de l'entreprise. Mais le négociateur qu'on avait déjà fait partir pour Paris, l'avocat Barss, paraissait se faire écouter favorablement par le comité de salut public. Ce comité lui promit de l'argent pour soutenir l'insurrection ; et même peu de tems après, il lui fit compter environ trois millions de livres tournois. Mais les révolutionnaires polonais avaient besoin d'une somme beaucoup plus considérable ; et les promesses qu'on leur avait faites, les mettaient en droit d'y compter encore. Cependant l'importante protection du gouvernement français fut pour eux presque nulle ; les secours qu'ils devaient naturellement en attendre, leur manquerent à-peu-près entièrement, par la petitesse des vues et le caractere opiniâtre de Robespierre ; de sorte qu'il fallut commencer l'insurrection polonaise, avec les 6000 florins qu'on avait trouvés dans la caisse de Cracovie. C'était un pauvre commencement. Au reste le chef, Kosciuszko, n'en parut que plus nécessaire au succès ; et l'on pouvait en effet espérer encore quelque chose de ses qualités personnelles.

„ Ce dernier Polonais digne d'occuper une place dans l'histoire, était un gentilhomme de Lithuanie,

sans fortune, et dont vraisemblablement la famille tenait au parti dissident. Il avait été élevé dans l'école des cadets de Varsovie, où il avait poussé fort loin ses études de mathématiques. Comme il ne voyait aucun moyen de s'instruire dans les armées polonaises, il chercha du service en France. Par son mérite seul, il s'éleva jusqu'au grade de major; et lorsque la France se déclara pour l'Amérique, il y passa avec les troupes qui allaient, au nom d'un monarque absolu, défendre la cause de la liberté. La guerre d'Amérique terminée, il revint dans son pays pour y recevoir le grade de lieutenant-général.

„ En 1792, la Russie déclara la guerre à la Pologne. Le prince Joseph Poniatowski, neveu du roi, fut nommé général en titre de l'armée polonaise. On lui donna Kosciuszko pour conseil; et ce dernier fut le véritable directeur de la campagne, le véritable général. Mais toutes les victoires de cette armée, et celle même de Dubienka qui devait avoir des suites si glorieuses, furent absolument sans fruit, attendu qu'à chaque pas on recevait des ordres du roi de se retirer. Cet état d'incertitude dura jusqu'au moment, où le faible monarque conclut une armistice, et défendit de poursuivre les hostilités. Il ne resta plus alors à Kosciuszko, que d'émigrer. Mais comme il avait, ainsi que ses amis, fort bien prévu qu'il y aurait encore une crise, lorsque l'armée, composée de 30,000 hommes, subirait une réduction, conformément aux volontés de la Russie, et même, il faut le dire, aux véritables besoins de la Pologne; il rentra dans son pays, et le parcourut tout entier, dans l'hiver de 1793 et 1794.

„ Il fallait nécessairement que l'insurrection éclatât, avant que la réduction projetée eût été faite, avant que les Russes fussent les maîtres de l'arsenal de Varsovie. Dans son voyage, Kosciuszko chercha particulièrement à s'assurer des commandans des villes et des chefs de brigade : tout allait particulièrement dépendre de ces derniers, au moment de la crise.

„ Cracovie, qui n'est gueres séparé de la Galicie que par la Vistule, et qu'on peut regarder comme une bonne place forte, fut choisie pour le centre de la révolution. Le brigadier Madalinski arbora le premier le drapeau de l'insurrection, aussi-tôt qu'il eut reçu l'ordre pour la réduction de sa troupe, postée à huit milles de Varsovie. Il se mit sur-le-champ en marche, pour se rendre en hâte à Cracovie. Mais avant qu'il arrivât, déjà les bourgeois et les habitans de toute la Waiwodie avaient publié leur acte d'insurrection, lequel cependant n'offrait aucun des caractères jacobiniques, et se rapportait évidemment aux principes de la constitution de 1791. Mais la faute capitale que les insurgens commirent dans ce premier acte, fut d'établir de nouvelles contributions, et de mettre le patriotisme naissant à la plus dangereuse des épreuves, celle de la finance : et peut-être cette seule faute aurait-elle suffi pour arrêter l'insurrection dès les premiers pas, si l'imprévoyance et la violence d'Igelstrom n'avaient attisé le feu, qui semblait près de s'éteindre sous la cendre.

„ Il envoya quelques corps, tirés des troupes qu'il avait dans Varsovie sous ses ordres, contre les confédérés de Varsovie : mais ceux-ci les battirent complètement dans la journée du 10 avril. Ainsi, le but

pour lequel il avait détaché cette partie de ses forces, n'était pas rempli, et ses moyens d'attaque ou de résistance étaient considérablement diminués. On se moquait des proclamations, tant du roi que du conseil qui gouvernait encore ; car on les regardait l'un et l'autre comme appartenant à la Russie : et l'orage grossissant toujours de moment en moment, il n'y avait pas beaucoup à compter sur le secours des Prussiens qui s'étaient à-peu-près entièrement retirés. Igelstrom se trouva donc tout-à-coup dans la situation la plus périlleuse.

„ Le 16 avril, il écrivait au ministre de la guerre en Russie : — On ne peut compter ni sur la Prusse, ni sur l'Autriche ; Dieu sait ce que sont devenues leurs forces, d'ailleurs si redoutables ! Les Prussiens ne sont plus ce qu'ils ont été sous Frédéric II. Ils agissent maintenant par-tout en temporisant, en négociant, en se tenant sur la défensive : la plus petite chose les effraie. De plus, leur armée est dans un grand délabrement : chaque bataillon n'est pas de 200 hommes effectifs ; et chaque escadron, de 50.

„ En conséquence, il ne restait à Igelstrom d'autre ressource que de rassembler, le plus promptement possible, toutes ses forces dans Varsovie, et avant que les mécontents eussent pu former aucun plan d'insurrection, d'y couper court par un acte décisif. C'était le 18 avril qu'il avait résolu de l'exécuter. Dans un moment où l'on pouvait présumer que le plus grand nombre des habitans seraient occupés du service divin, il voulait faire fermer les églises, désarmer la garnison qui, selon lui, montait environ à 4,000 hommes, et s'emparer de l'arsenal et du m-

gasin à poudre. En cas qu'il éprouvât de la résistance, le grand-maréchal de la couronne, qui était à la solde de la Russie, avait donné au commandant général des régimens qui composaient la garde du roi, l'ordre de se réunir aux Russes avec sa troupe, et de tirer sur les Polonais : en même tems les Kosakques devaient mettre le feu dans différens quartiers de la ville, afin de détourner l'attention générale, par un autre genre de danger, et afin de faciliter, si cela devenait nécessaire, l'enlevement du roi. Tel était le plan d'Igelström ; et comme nous venons de le dire, il avait fixé, sans faute, le jour de l'exécution au 18 avril.

„ Mais dans de semblables crises, chaque jour de retard est une perte irréparable. Les mécontents qui savaient, ou du moins qui soupçonnaient tout, éclatèrent le 17. — L'on aura peine à me croire, dit l'auteur, quand j'assurerai qu'ils n'avaient formé d'avance aucun plan régulier. — Presque tout fut abandonné à bonne fortune et au courage des habitans. On s'assura seulement des officiers des régimens polonais. La prise de l'arsenal fut désignée comme le point le plus important ; et l'on détermina d'avance les postes où les différens pelotons devaient se rassembler, et l'objet particulier qu'ils auraient à remplir. Ce fut après minuit que les officiers apprirent aux soldats de quoi il était question : par un bonheur singulier, tous se résolurent unanimement à seconder, de toutes leurs forces, ce redoutable projet.

„ Le matin, entre deux et trois heures, les différens petits corps, dans lesquels les insurgents s'étaient partagés, se répandirent tout-à-coup dans la ville ; et

sitôt qu'ils furent maîtres de l'arsenal, le succès de l'entreprise parut décidé. Chaque régiment prit un nombre convenable de canons : les principaux corps-de-garde furent suffisamment pourvus ; enfin, l'on distribua des armes et des cartouches au peuple, qui se précipitait en foule de ce côté.

„ On vit alors quelles suites décisives peut avoir la moindre négligence d'un chef. L'insurrection était menaçante depuis plusieurs jours ; on la voyait sans cesse sur le point d'éclater : cependant Igelstrom n'avait donné à ses troupes, dans cette supposition, aucun ordre de se réunir. Quand une fois l'insurrection eut éclaté, il n'était plus temps : les adjudans-généraux dépêchés pour réparer cette faute, furent pris ou tués ; et des corps entiers de troupes russes, déjà sous les armes dans les faubourgs, n'avaient point d'ordre. Ils ne savaient où marcher ; ils ne savaient pas même d'où venait le tumulte, et l'objet pour lequel il pouvait être nécessaire de combattre : de sorte qu'ils laisserent passer plusieurs régimens polonais, sur la déclaration des commandans qu'ils allaient défendre le roi. Voilà ce qui seul peut rendre concevable qu'un corps de 2 à 4,000 Polonaïs, car la garnison de Varsovie ne pouvait passer ce nombre, ait vaincu près de 8,000 Russes, quoiqu'Igelstrom, du moment qu'il reçut les premiers avis de l'insurrection, fit tout ce qui dépendait de lui pour la réprimer, et qu'il fut à cheval dès quatre heures du matin, avec les adjudans Subow et Apraxin, pour être à portée de donner par-tout les ordres nécessaires.

„ Il paraît que le roi fut instruit encore de meil-

leur heure, de ce qui se passait. Un grand nombre de seigneurs entendant parler du mouvement, et ne se croyant pas en sûreté chez eux, vinrent chercher un asyle au château : mais le roi ne pouvait rien apaiser ou diriger; il était hors d'état de donner secours à personne : il avait assez à faire à veiller sur sa propre vie.

„ Son premier soin fut de se rendre dans les cours pour engager les gardes à le défendre : mais ils parurent si chancelans dans leurs résolutions, qu'enfin il se trouva réduit à commettre sa destinée à la fidélité de quelques officiers. Le lieutenant Lesczynski, qui montait la garde dans l'intérieur auprès du roi, déploya dans cette occasion, le plus grand dévouement pour sa personne, et l'amour le plus sincère pour sa patrie, dont la gloire était grandement intéressée à ce qu'il ne fut commis aucune violence contre le chef suprême du gouvernement.

„ Le rapport du nombre des blessés à celui des morts, prouve avec quel acharnement on combattait à tous les postes dont les Polonais durent s'emparer de vive force. 2268 Russes demeurèrent sur la place; il n'y en eut que 122 de blessés. Le premier jour, on combattait encore à onze heures du soir; et le second, il restait à prendre le palais du général Igelstrom, celui de Borch et la cour de Dantzick. Pour s'emparer du palais d'Igelstrom, il fallut encore verser beaucoup de sang; car le général avait rassemblé pour la défense de ce poste, environ 14 ou 1500 hommes. Ce ne fut que par le feu de leurs canons, placés avec beaucoup d'intelligence, que

les Polonais le forcèrent enfin à l'abandonner. Il se retira suivi de 300 hommes, avec lesquels il s'ouvrit un chemin jusques dans la campagne ; et il alla chercher un asyle dans l'armée prussienne, qui n'était pas fort éloignée.

„ Ainsi donc le début de l'insurrection, ou le premier coup frappé par les insurgents, avait eu un plein succès, du moins à Varsovie. Mais on était fort empressé de savoir comment en Lithuanie, les choses s'étaient passées : les nouvelles qu'on en reçut bien-tôt passerent encore les espérances des patriotes. Dans un intervalle de quatorze jours, la Lithuanie entière, (à l'exception seulement de Brzecz et de Grodno,) et tout ce qui restait de la Pologne depuis le dernier partage, s'était déclaré pour la révolution.

„ Le grand ouvrage était donc véritablement commencé dans tout le royaume : mais comment était-il possible d'en espérer l'accomplissement ? Comment la Pologne, épuisée sous tous les rapports, et conservant à peine le tiers de ses anciennes possessions, pouvait-elle soutenir la lutte contre la Russie et la Prusse réunies ? „

La première partie de ce récit historique ne va pas plus loin ; et l'acte d'érection du conseil national supérieur, en date du 10 mars 1794, est le dernier document qu'elle contienne.

---

## LÉGISLATION.

### *Suite des réflexions sur Lycorgue et le gouvernement de Sparte.*

LYCORGUE qui n'osa point attaquer de front les propriétés mobiliaires , les ruina d'une manière indirecte , en avilissant l'or et l'argent , et en leur substituant une monnaie de fer. Il en fallait un grand volume pour représenter les plus petites valeurs. Le législateur voulut écraser l'avarice sous des masses énormes d'un métal si commun. Paw (1) regarde comme des fables ce que Mably dit du partage des terres que fit Lycorgue , et ce que Pelerin dit de sa monnaie de fer. Pour contredire dans ces écrivains les auteurs les plus graves de l'antiquité , qui ont le mieux connu l'histoire d'un pays où ils ont vécu , et qui , pour la connaître , avaient des ressources que nous n'avons plus , il faudrait appuyer ses assertions sur les preuves les plus démonstratives , et c'est ce que Paw ne fait point. S'il fallait juger de ce qui c'est fait autrefois par ce qui se fait , ou peut se faire dans l'état actuel des choses , il n'est pas douteux qu'on ne dût regarder toute l'histoire ancienne comme un amas d'extravagances , ou un recueil de contes bleus , qui ne serait pas même bon à amuser les enfans. Mais il faut une autre mesure

---

(1) Recherches sur les Grecs.

pour apprécier des siècles qui ne s'offrent plus à nous que sous l'aspect éblouissant du prodige.

Toute la législation de la plupart des anciennes républiques sur la transmission de la propriété territoriale par mariages, succession ou autres actes, prouve qu'elles ont commencé par un partage des terres. L'histoire atteste en mille endroits, que ce partage, devenu illusoire par le temps, a été souvent redemandé. L'existence de Sparte semblait si inhérente à ce partage, qu'Agis et Cléomènes (1) crurent ne pouvoir relever l'état abattu qu'en renouvelant celui qu'avait fait Lycorgue. Agis succomba sous la perfidie des éphores, dans les mains desquels la corruption se trouvait armée de toute la force publique. Cléomènes aurait réussi, si le sort des combats n'eût renversé pour toujours, à la bataille de Sellacia, l'état renaissant et encore mal affermi de Sparte. Quant à la monnaie de fer qu'établit Lycorgue, si on fait attention aux circonstances où se trouvaient les Spartiates, on verra que ce qu'il y a de plus étonnant n'est pas qu'ils eussent une monnaie de fer, mais qu'ils eussent besoin d'en avoir une. En effet, quel besoin de monnaie pourraient avoir des hommes casernés, qui n'auraient aucune communication avec les autres hommes, et auxquels on aurait soin d'apporter chaque jour toutes les provisions nécessaires pour vivre ? Les Spartiates n'étaient que cela. Lycorgue avait employé tous les moyens de les séparer des autres peuples. Ils étaient sans commerce et sans arts, et ce sont sur-tout ces

---

(1) Plutarque, *vie d'Agis et de Cléomènes*.

éhoses qui demandent une mesure commune, un moyen d'échange tel que la monnaie. Leur manière de vivre, qui était des plus simples, les mettait à même de se passer de toute production étrangère. Leur terres et leurs troupeaux étaient livrés aux soins des Hotes, qui, outre la servitude de la Glebe, étaient soumis à la servitude domestique et même à la servitude publique, et qui leur en apportaient chaque jour les produits. Chaque Spartiate trouvait par conséquent chez lui tout ce qu'il lui fallait; et si quelqu'un avait une denrée surabondante dont un autre manquait, on pouvait l'arranger par des échanges, toujours faciles entre des gens qui se connaissent et qui vivent ensemble. La chaussure et les habits se faisaient dans la maison, par les mains des femmes ou des esclaves. Enfin, les Spartiates ne voyaient point, et personne n'allait chez eux.

La guerre est ce qui semble nécessiter le plus l'usage d'une monnaie. Mais il faut se souvenir que Lycurgue n'avait institué les Lacédémoniens que pour la défense et non pour l'attaque, et que son intention n'était point d'en faire des conquérans, il ne voulait pas même qu'on poursuivît un ennemi qui fuyait, à plus forte raison était-il éloigné de permettre qu'on l'assiégeât dans les villes. Les Lacédémoniens n'avaient donc à combattre que sur leurs frontières, qui n'étaient pas fort éloignées, de quelque côté qu'on allât; de sorte que chaque combattant pouvait, comme faisaient les Romains, porter avec ses armes, des munitions de bouche pour plusieurs jours. Ils n'avaient pas besoin de traîner ou de construire des machines pour faire des sièges. Ce genre de guerre leur fut

toujours étranger, même lorsqu'ayant abandonné les maximes de Lycurgue, ils porterent leurs armes au loin. Ainsi, ce qui ruine aujourd'hui les vaincus et les vainqueurs ne coûtait pas un sou aux Lacédémoniens.

La monnaie de Lycurgue doit paraître une fable à ceux qui, en lisant l'histoire ancienne, ont toujours devant les yeux les peuples modernes. Car, il est certain qu'aucun de ces derniers ne pouvait ni se passer de monnaie, ni s'en faire une exclusive. Toutes les nations sont à présent unies par des relations de commerce. Elles forment à cet égard une république immense, dont les états particuliers ne sont que des membres. Elles se sont accordées par des raisons tirées de la nature des choses, à employer dans leurs transactions, un signe commun des valeurs, qui est l'or et l'argent, que tous les autres signes qu'on peut leur substituer pour la commodité doivent représenter exactement. Les lois de ce marché universel n'ont aucun égard aux opérations et aux changemens qu'un état peut faire sur sa monnaie particulière, quant au titre, au poids, à l'empreinte et à la dénomination. Ces lois déterminent, par le change, le degré d'estime que les nations font de la monnaie des divers états. Si l'un d'entr'eux venait à altérer sa monnaie, on en serait d'abord averti par le change, ce tarif général des valeurs des monnaies. La monnaie altérée y serait d'abord mise à une place inférieure à celle qu'elle y occupait auparavant, selon son nouveau degré de dépréciation qui pourrait être tel, qu'elle ne fût pas même mise sur le tarif, et qu'il n'y eût pas de change pour elle.

C'est

C'est bien dans un cas pareil qu'un gouvernement trouve bientôt le terme de sa puissance. Il a beau assigner rigoureusement une valeur à sa monnaie, ceux qui sont gouvernés s'obstinent à ne lui accorder que celle que lui donne le marché général. Il s'établit lors une lutte funeste de tous les intérêts, qui s'isolent entr'eux, et se séparent de celui du gouvernement. Ils ne s'accordent que pour faire retomber sur lui tous les inconvénients de la situation où l'on se trouve; désavantage dont il ne tarde pas à s'appercevoir, soit lorsqu'il est actif, soit lorsqu'il est passif; car on le paie avec sa mauvaise monnaie, et on le force de payer avec la bonne. Plusieurs des anciens rois de France, dans un tems d'ignorance, crurent pouvoir satisfaire leur cupidité en altérant les monnaies. Mais ils ne firent que jeter le trouble dans l'état, etachever de ruiner leurs finances. Ils prouverent que le métier de faux monnayeur n'enrichit personne, ni les rois, ni les particuliers. Ce que les souverains peuvent faire le moins impunément, c'est la fausse monnaie.

Lycurgue éprouva qu'il y a des choses auxquelles les hommes tiennent plus qu'à la fortune. Il n'eut presque aucune résistance à vaincre en détruisant tous les genres de propriété. Mais il effaroucha toutes les ames, lorsqu'il voulut qu'on ne fût plus ni père, ni enfant, ni époux, ni frère, pour n'être que citoyen; lorsqu'il alla jusqu'au fond des cœurs attaquer ces tendres affections, nées des plus doux rapports et des habitudes les plus chères; enfin, lorsque brisant tous les liens naturels pour en former la chaîne factice qui devait unir tous les membres de

la cité, il entreprit d'élever sur les débris des familles la grande famille de l'état. Être chassé de chez soi, être forcé par la loi de quitter ses foyers pour aller tous les jours prendre un repas commun avec ses concitoyens, est une chose qui peut n'être pas sans agrément, lorsqu'on y est habitué; et en effet, les Spartiates, qui avaient été révoltés lorsqu'on leur avait proposé ce genre de vie, finirent par s'y faire, et trouver la sauce noire délicieuse. Mais on ne renonça point sans peine aux douceurs de l'intimité. Il y a dans le cœur humain des sentimens qui perdraient tout leur effet et tout leur charme en s'évaporant dans la foule, qui n'ont de la consistance et un intérêt pénétrant que lorsqu'ils sont concentrés et réfléchis entre des objets très-rapprochés. C'est peut-être même du sein de ces émotions secrètes que nous nous élevons, d'un même élan, à ce sentiment plus général qui unit tous les membres d'un même état, également intéressés à chercher dans cette union la sauve-garde de leurs jouissances privées.

La marche naturelle des sentimens humains fut intervertisse dans la législation de Lycurgue. On sent que cela ne pouvait réussir que dans l'enceinte d'une ville peu étendue, composée d'hommes livrés aux mêmes occupations et au même genre de vie. Ce régime, transporté à un état composé d'un grand nombre de villes et de bourgs, les changerait en factions, en leur donnant un esprit contraire à l'esprit public; car les hommes tendent naturellement à se concentrer dans des associations particulières par un effet de leur instinct social même, qui semble

jouit d'une plus grande activité , à mesure que la sphère de son action se rétrécit.

Les repas publics que Lycurgue établit à l'exemple des Crétois , étaient certainement un des moyens les plus puissans qu'on pût employer pour unir les hommes. Dans un moment où l'on satisfait un besoin qui a une si grande influence sur la disposition physique et morale du corps , où l'on remonte ses organes épuisés , tous les sentimens qui tiennent à la force reprennent une nouvelle vie. On a plus de franchise , parce qu'on n'est plus inquiet sur son état ; plus de confiance , parce qu'on suppose les autres dans une situation semblable ; on est plus content d'eux , parce qu'on l'est plus de soi-même. C'est le jour le plus favorable sous lequel on puisse se montrer. Tout est applani pour se livrer , pour s'attacher les uns aux autres. Ce pas fait , on ne peut plus s'en dédire. La prévention naturelle pour le premier jugement qu'on a porté , fait qu'on y persévere et qu'on n'aspire plus qu'au mérite de la constance.

Lycurgue prit aussi des Crétois quelques exercices militaires. Les exercices du corps formaient toute la partie matérielle de l'éducation qu'il destinait aux jeunes Spartiates. Toutes ses institutions à cet égard ne tendaient qu'à donner à leurs organes de la vigueur et de la souplesse. Lycurgue qui , sur beaucoup d'objets , se montra moraliste profond , et même subtil , semble n'avoir considéré les femmes qu'en physicien. Il les regarda comme le moule de l'espèce humaine , et il voulut que ce moule participât à la trempe forte qu'il se proposait de donner aux hommes ; c'est pourquoi il admis les femmes aux mêmes

exercices auxquels les hommes se livraient. Il crut, et ce n'était pas sans fondement, qu'en endurcissant leurs corps par la lutte et par la course, elles se délivreraient de beaucoup de maux, et prépareraient une constitution robuste à leurs enfans. L'exercice qui fortifie est propre à prévenir cette extrême délicatesse, qui est une dégénération de la sensibilité naturelle, qui jette le trouble dans l'économie animale, et en pervertit toutes les fonctions.

La nudité des jeunes filles de Sparte a révolté les gens séveres, et étonné même ceux qui ne le sont point. L'usage de couvrir son corps, ou certaines parties, est si universel, sur-tout pour les femmes, les sauvages mêmes y employant les écorces et les feuilles d'arbres, qu'on croit que Lycurgue a violé en cela une loi de la nature. On a beau dire que Sparte était le *trône de la pudeur*, que les femmes y étaient *couvertes de l'honnêteté publique*. Ce sont certainement de belles phrases, mais qui ne couvriraient pas elles-mêmes ce que cette nudité a de choquant, si elle n'était pas un fait problématique. Paw (1) croit que cette prétendue nudité se réduisait à quitter, pour la lutte et pour la course, le voile, le *paphos* que les femmes grecques portaient ordinairement. Cette opinion est très-vraisemblable. Lycurgue n'était guères un homme à faire des choses inutiles, à plus forte raison des choses contraires à ses vues. Il voulut tirer parti de l'amour, comme de tous les autres mouvemens du cœur humain. Quoi qu'il eût pu, sur cela, s'en rapporter au climat de

---

(1) Recherches sur les Grecs.

la Grèce , on voit qu'il chercha à donner un nouveau degré d'intensité à ce sentiment. C'est ainsi qu'un ouvrier aiguise un instrument dont il veut se servir. Or la nudité aurait été contre son but , en amortissant avec l'imagination , les desirs dont cette faculté de l'ame est le principal mobile. Car c'est par son entremise que le cœur s'échauffe , proportionnant toujours ses transports aux illusions qu'elle lui présente. Comme sa nature est de n'agir qu'en l'absence des objets , et sur les choses que les sens n'aperçoivent pas , elle vient s'éteindre sur la réalité , qui lui ôte son aliment , en ne lui laissant plus rien à faire. La seule interposition d'un voile qui vienne dérober aux sens l'objet qui les tient en échec , suffit pour lui redonner à l'instant toute son activité.

Les voiles agissent aussi comme obstacles , en irritant les desirs par la contrainte. C'est de cette maniere qu'agit à-peu-près la pudeur , qui n'est point faite pour empêcher , mais pour retarder , et c'est tout ce que la nature voulait d'elle.

Ce qui peut encore faire douter de la nudité des jeunes filles de Sparte , et la faire considérer comme un trait de satyre , que le tems a transformé en fait historique , c'est la haine à laquelle les Spartiates semblent avoir été en butte de la part des autres Grecs , et surtout des Athéniens , leurs rivaux ordinaires , qui leur rendaient en plaisanterie , ce que les Spartiates leur offraient en arrogance et en morgue. Les femmes de ces derniers ne furent pas plus à l'abri des sarcasmes , que leur monnaie de fer et leurs autres institutions. Cette prévention désavan-

tageuse contre les Spartiates, le peu de commerce qu'on avait avec eux, le mépris qu'ils avaient pour les lettres, qui les a privés de l'avantage d'avoir des écrivains dignes d'instruire la postérité, font que leur histoire, quoiqu'ils fussent situés au milieu de la Grèce, est presqu'aussi couverte de nuages, que s'ils eussent vécu au milieu de l'Afrique.

Les Lacédémoniens avaient certainement de grandes vertus; mais ils manquaient de celles qui nous concilient la bienveillance des autres. Ils étaient peu aimables; en revanche leurs femmes devaient l'être beaucoup. La raison de cela est claire, c'est qu'elles étaient fort libres. Elles l'étaient infiniment plus que les autres Grecques, qui, en général, vivaient dans une espece de réclusion, genre de vie qui exclut la connaissance du monde, et sur-tout le desir de plaisir, et en cela, comme en tout, le desir garantit presque toujours le succès. Les créatures les plus maussades de la terre doivent se trouver parmi les femmes renfermées dans les harems de l'Asie, où toutes leur occupation se borne à caresser un imbécile, qui vraisemblablement n'en vaut guère, la peine.

Il est certain encore que les Lacédémoniennes étaient belles. La réputation de leur beauté datait de loin. Il y avait long-tems qu'Homère (1) avait appelé Lacédémone le pays des belles femmes. Elles devaient aimer beaucoup ce poète, que Lycurgue leur avait fait connaître. Car les Lacédémoniens sa-

---

(1) .... Σπάρτη οἱ καλλιγυναι. ( *Odys.* , liv. XIII , vers 432. )

vaient lire : mais leur bibliothèque se réduisait à trois ou quatre poètes, dont on leur avait donné les vers à chanter, pour les animer au combat, et les enflammer d'une ardeur guerrière. Comme les Lacédémoniennes étaient belles, et qu'il fallait bien qu'elles expiassent ce tort, on les accusa de montrer leurs cuisses : la calomnie n'est pas plus conséquente que cela ; on les appela *phænomérides*. Le fait est que leur vêtement était fendu sur le côté, de manière que la partie inculpée pouvait être vue quelquefois, selon les mouvements du corps. Mais de ce qu'on peut montrer une chose, peut-on conclure, en bonne logique, qu'on la montre toujours ? Eriger en fait constant, ce qui peut être arrivé dans quelques circonstances, ce qui a été l'effet d'un désordre fortuit ou concerté, c'est confondre les ressources extrêmes avec les moyens ordinaires.

Le grand nombre de statues nues qui nous viennent de l'antiquité, ou qu'on a imitées d'après elle, pouvait faire croire que les anciens étaient moins délicats que nous sur l'article de la nudité. Mais Homère, peintre aussi fidèle des costumes que des mœurs, représente Hélène, après son retour de Troie, Hélène, qui devait être plus aguerrie qu'une autre, couverte d'un voile, *tanupaphos*, devant deux étrangers venus à la cour de Ménélas (1). Les voiles paraissent avoir été de tout tems en usage dans les pays chauds, pour garantir le teint des impressions du hâle. On a peut-être aussi en cela accordé quelque chose à la jalouse, facile à s'alarmer dans ces climats.

---

(1) *Odys.*, liv. XV, vers 171.

Mais si, d'un côté, ce moyen peut calmer les inquiétudes de cette passion, il peut, d'un autre, en compromettre facilement les intérêts. Bien des desseins peuvent se former tranquillement sous cet abri. Mille mouvements de l'ame, qu'il serait dangereux de laisser transpirer au-dehors, se perdent dans l'ombre d'un voile. Ces physionomies mal-adroites et charmantes, qui disent leur secret à tout le monde, se réfugient là comme dans un lieu de sûreté.

Chez une nation voisine, un voile qu'on appelle une *mantille*, est devenu l'instrument d'un art profond, entre les mains d'un sexe vif, sensible et délié. Il a su faire un moyen de coquetterie de ce qui avait été imaginé pour la réprimer, une parure de ce qui devait couvrir la parure. Il y a gagné l'avantage de cacher les défauts, et de faire supposer les bonnes qualités, l'imagination se décidant toujours d'une manière favorable pour l'objet qu'on voit imparfaitement. Mais une chose qu'on cache inspire le désir de la voir. L'agitation qui naît de la curiosité, donne le brame à d'autres sentimens, et les entraîne après elle. Comme ce voile n'est fixé par aucun lien, il se prête à toutes les attitudes du corps, en rend tous les mouvements, et semble lui communiquer tous ceux qu'il recevait d'une impulsion étrangere, ce qui augmente la grace. Car point de grace sans mouvement. Il doit se faire présumer même dans les choses immobiles. Une statue doit faire naître l'idée d'un mouvement possible ; l'illusion doit être telle, qu'on croie qu'elle marchera, s'il lui en prend fantaisie. C'est pourquoi toutes les choses susceptibles d'un mouvement facile, qui sont souvent agitées, telles

que les aigrettes, les plumes, le gland, parent bien les hommes et les femmes. L'essentiel pour celles-ci, c'est de ne montrer que ce qu'il faut, que autant de tems qu'il le faut pour faire une certaine impression, sans attendre que l'habitude vienne l'affaiblir ou la détruire. Montrer stupidement des bras nuds ou toute autre chose, c'est n'offrir qu'un produit de la nature, qui n'a de la valeur que par l'industrie qui le met en œuvre. Si ce qu'on montre n'est point une faveur ou une bonne fortune, ce n'est rien. Un voile en détermine la qualité et le prix, en y mettant de la gradation, en ménageant les surprises. C'est ainsi qu'il porte à son gré, la disgrâce, le trouble, le désespoir, ou qu'il répand la sérénité, l'espérance et la vie.

Les voiles auraient été plus conformes que la nudité aux vues de Lycurgue, et à cette contrainte mystérieuse qu'il mit dans le mariage, pour en augmenter les charmes et en assurer les résultats. Comme on s'attache aux choses en raison des efforts qu'on fait pour les avoir, il voulut que chaque jeune Spartiate enlevât la personne dont il désirait faire sa femme. Il devait ensuite ne la voir qu'en secret, et à l'insu de ses camarades, pour laisser à cette union tout ce qu'elle tient de l'amour, et lui ôter la gravité, et par conséquent la froideur que l'usage des nations et la nature des choses y ont introduites. La femme, de son côté, jouait le même rôle, mais mieux encore. Elle avait plus de tems pour le méditer, le mari étant presque toujours occupé aux exercices; et ce rôle était plus assorti au goût et aux talens naturels à son sexe. Le mystère a de l'attrait pour lui, non

point parce qu'il lui est souvent nécessaire, mais parce qu'un sentiment délicat lui a appris tout ce qu'il ajoute à certains plaisirs, qui, pour être goûtés dans toute leur pureté, n'admettent aucune impression étrangère, demandent un recueillement qui nous sépare de tous les autres objets; et le mystère semble produire autour de nous cette espèce d'anéantissement qui nous laisse tout entiers au seul sentiment de notre existence. La finesse est aussi un attribut qu'il a reçu de la nature en dédommagement de la force donnée à l'homme. La jeune Spartiate exerçait donc la sienne pour se procurer une entrevue secrète avec son mari. Elle prévoyait tous les obstacles, et trouvait le moyen de les écarter, éconduisant les importuns, donnant le change à des voisins incommodes. Elle savait le voir en public sans le regarder, lui parler sans lui adresser la parole, et échapper partout aux regards pénétrants du soupçon. Ainsi, elle avait des droits, et elle ne jouissait de rien qui n'eût à ses yeux l'apparence piquante d'une nouvelle conquête; elle s'était soumise à des devoirs, et elle conservait toujours l'air de n'accorder que des faveurs. La volupté en personne n'aurait pas mieux arrangé cela que Lycurgue.

Ce manège des jeunes mariés durait jusqu'à ce que la naissance d'un enfant eût mis le mariage en évidence. Ce commerce furtif n'était pas sans inconvenient pour le mari. Il dressait lui-même sa femme à un genre d'escrime qu'on pouvait un jour tourner contre lui. En effet, les Lacédémoniennes passent pour avoir fait un grand usage de l'habileté qu'elles y acquièrent. L'aventure d'Alcibiade à Sparte est

une de celles qui tirent le plus de bruit ; elle se serait perdue dans la foule des faits semblables, si elle n'eût été accompagnée de circonstances remarquables ; car les suites de cette aventure mirent sur le trône de Sparte Agéilas, le plus grand de ses rois, qui n'était pas destiné pour régner. La chronique galante de Spart était très-riche en événemens de cette nature. Mais les institutions de Lycurgue ne tendaient point à faire ce qu'on appelle des femmes honnêtes. Il ne leur demandait que des enfans bien constitués. Il est à remarquer qu'il semble avoir craint les négligences du mariage, et que le caractère des enfans ne s'en ressentit ; que pour prévenir cet effet, il voulut qu'ils fussent conçus au sein d'une passion tumultueuse, et dans le moment où elle tient toutes les facultés de l'ame en action ; comme s'il eût pensé que la disposition morale des individus qui concourent à cet acte, peut avoir quelqu'influence sur son produit. Les recherches des médecins et des naturalistes n'ont point encore été dirigées vers ce point d'économie animale. Mais quelques observations isolées de médecine pourraient porter à croire que certains états de l'ame, ou ce qui est la même chose, certaines impressions des nerfs sont capables de produire des altérations lentes ou subites dans les humeurs du corps ; et l'on n'aurait aucune raison d'en excepter celle que la nature emploie à la reproduction de l'espèce.

Lycurgue est peut-être de tous les législateurs, celui qui attacha le plus d'importance aux qualités physiques, et à la bonne constitution des hommes. Il était essentiel pour une république telle que

Sparte, qu'il n'y eût point d'homme inutile. Car les places y étaient comptées, et celui qui était destiné à en occuper une, devait être en état de la défendre. Lycurgue regarda la force et la vigueur comme un résultat de la naissance, et comme un avantage qu'on reçoit de ses parents. C'est pourquoi il permit à tout homme dont la santé était altérée, qui était engagé trop tard dans les liens du mariage pour pouvoir en remplir les conditions, ou qui avait toute autre raison de craindre de ne pas donner à l'Etat des enfants tels que la loi les exigeait, de se faire suppléer, auprès de sa femme, par quelque jeune homme pourvu des qualités qui lui manquaient. Caton, à Rome, donna un exemple conforme aux mœurs laconiques. Il trouva qu'Hortensius était plus propre que lui à remplir le vœu de la patrie ; et il n'y a pas moyen de croire que Caton eût voulu faire une chose malhonnête. Les Spartiates faisaient par vertu, ce que les Sauvages font par stupidité ; et les peuples polis, par indifférence. Aussi ce n'est guères avec nos préjugés, nos petites passions et nos mœurs encore insignifiantes, que nous pouvons juger certaines actions des anciens ; ne pouvant point les appeler ridicules, parce qu'elles sont trop grandes, c'est assez pour notre faiblesse de les trouver singulieress.

En voyant Lycurgue prendre des précautions si subtiles pour faire naître des hommes sur lesquels l'état pût compter, on ne doit point être surpris de le voir, après qu'ils étaient nés, rejeter, comme des productions manquées, les enfants qui paraissaient chétifs et faibles. Les anciens ne pouvaient point ignorer qu'un enfant débile à sa naissance pouvait

devenir un homme robuste. Mais le plan des sociétés anciennes était si étroit, qu'on ne pouvait pas même courir les risques d'une constitution équivoque dans un enfant. Ce plan était si essentiellement vicieux, que les écrivains politiques de l'antiquité furent forcés d'en adopter les inconvénients, et de prescrire l'exposition des enfants, comme une chose indispensable. Si les savans modernes n'ont point reproduit cette idée, comme toutes les autres ; il faut être juste, ce n'est point à leur raison qu'on en doit faire honneur, mais à une religion qui ne pouvait point l'admettre. Elle n'aurait pas sur-tout échappé à Thomas Morus, qui a renouvelé toutes les rêveries de Platon avec une bonhomie et une fidélité dignes d'un siècle, où le plus grand effet de la raison était de s'asservir à celle des Grecs.

( *La suite au prochain numéro.* )

---

## HISTOIRE.

*Description géographique, historique et politique de Maroc et de Fez, par GEORGE HOEST, consul danois ; traduite et augmentée de notes sur les productions, le commerce et l'industrie des États barbaresques. Par L. LANGLÈS, professeur de l'École spéciale de langues orientales, et membre de l'Institut national. Un volume in-4°., orné d'une carte géographique et de 40 planches en taille douce.*

**L**es secours inappréciables que nous recevons depuis quelque tems des puissances barbaresques suf-

ssent, je crois, pour prouver combien il nous importe d'entretenir avec elles des relations politiques et commerciales. Mais pour tirer de ces relations tous les avantages qu'elles peuvent nous procurer, il faut avoir des connaissances et des renseignemens que l'on chercherait vainement dans le petit nombre d'ouvrages publiés en français sur ces contrées. Les uns sont consacrés aux monumens antiques et aux recherches érudites; les autres, à l'histoire naturelle; dans tous on ne parle des habitans et du commerce qu'épisodiquement. Un de nos agens diplomatiques, qui a long-tems résidé en Barbarie, et qui me communiquait ces réflexions, ajoutait qu'il ne connaissait pas d'ouvrage plus détaillé plus exact et plus satisfaisant que celui de M. Hœt. « C'est, me dit-il, une véritable encyclopédie abégée des États de Fez et de Maroc; géographie, histoire civile et naturelle, diplomatie, commerce, marine, sciences et arts, religions, mœurs, usages, il a traité tout avec autant de sagacité que de profondeur, sans qu'on puisse cependant l'accuser de prolixité. » D'après un pareil éloge fait par un homme digte de confiance, je m'empressai d'acquérir cet ouvrage; je n'en connaissais que quelques fragmens insérés dans l'*Orientalische Bibliotek* de Michaelis, qui en a rendu le compte le plus avantageux, et la lecture me prouva qu'on ne m'avait pas exagéré son importance.

Après avoir rapidement esquissé l'histoire ancienne et moderne de Maroc, l'auteur vous promene sur les côtes et dans l'intérieur des terres par cinq routes différentes. Dans chacun de ces itinéraires, les distances sont mesurées par heures, et les nom-

des lieux écrits en caractères arabes et français.

Il vous introduit ensuite chez les différens habitans Maures, Arabes, Juifs, Chrétiens : vous assistez à leur toilette, à leurs repas, à leurs travaux, à leurs jeux : vous vous plaisez sur-tout à vous asseoir avec lui sous la tente des robustes et agrestes Arabes, dignes descendans des conquérans de l'Afrique. Ces nomades conservent toute la simplicité des mœurs de l'Yémen, que leurs ancêtres quittèrent il y a dix siècles.

La curiosité du philosophe satisfaite, M. Hæest s'occupe des hommes d'état, du négociant et du savant ; il introduit le premier à la cour, lui dévoile le système politique de l'État, le familiarise avec les vampires qui environnent le souverain, lui trace la conduite qu'il doit tenir avec eux, fait une énumération circonstanciée des forces terrestres et maritimes des deux Empires, donne le précis de leurs traités avec les principales puissances européennes ; il indique aux négocians les marchandises d'importation et d'exportation, les met en garde contre les supercheries des marchands du pays, des courtiers, des douaniers, etc. ; il présente ensuite un tableau comparatif des monnaies, poids et mesures. Ce dernier article n'intéresse pas moins les savans que les négocians.

Les premiers puiseront peut-être encore quelques notions nouvelles dans les chapitres qui traitent des langues, des religions ; mais l'auteur passe bientôt à des objets d'un intérêt plus général, les sciences et les arts ; il s'attache, de préférence, à la poésie et à la musique, cite différentes pieces de vers en

arabes, et des airs maures représentés sur la gamme européenne. Les fabriques et manufactures ne forment pas l'article le moins intéressant de ce chapitre. Le dernier, uniquement consacré aux trois règnes de la nature, renferme des observations absolument neuves, et qui avaient échappé aux autres naturalistes. Les philosophes y verront avec plaisir les noms des individus écrits en caractères arabes.

J'ajouterai que l'auteur a tellement multiplié les citations en cette langue, qu'il est indispensable de la savoir pour entreprendre la traduction de son ouvrage. Je ne parlerai point des nombreuses et intéressantes gravures dont il est orné, ni des additions que j'ai pu y faire, tant par les conversations particulières, que par la lecture des voyageurs et des auteurs arabes. Je ne chercherai point à prévenir le jugement du public sur mon travail ; il me suffira de le lui soumettre. Heureux s'il accueille le moyen que je lui propose.

Le prix de l'ouvrage, en papier d'Auvergne, sera de 24 liv. ; en papier vélin, de 48 liv. pour les souscripteurs.

Les personnes qui voudront souscrire adresseront au bureau du *Magasin encyclopédique*, ou aux citoyens Régent et Bernard, quai des Augustins, ou au cit. Pougens, rue Saint-Thomas-du-Louvre, la moitié du prix de chaque exemplaire qu'elles voudront soumissionner.

Les personnes qui n'auront pas souscrit paieront l'exemplaire 30 liv. Il n'en sera pas tiré un seul en papier vélin au-delà du nombre des souscripteurs.

---

## MÉLANGES.

## MÉLANGES.

LETTER AU RÉDACTEUR SUR L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE (1).

CITOYEN,

J'ai pensé que dans un moment où l'on s'occupe avec tant de zèle, en France, de tout ce qui peut tendre au perfectionnement de l'instruction publique, vous accueilleriez quelques idées sur ce sujet important, dans votre journal littéraire et philosophique.

Je crois qu'une école centrale est nécessaire dans chaque département. Mais s'ensuit-il que pour quelques objets d'instruction, un professeur ne fût pas suffisant pour plusieurs écoles centrales ? D'abord la distance entre chacune de ces écoles est rarement assez grande pour qu'on ne puisse pas se rendre en un jour de l'une à l'autre ; et ensuite il doit suffire, pour plusieurs genres d'instruction, et en quelques circonstances, de donner un petit nombre d'idées générales, qui sont de nature à être saisies en un cours très-borné de leçons. Il est clair, par conséquent, qu'en certain cas un professeur peut servir pour plusieurs départemens, au moins dans le moment actuel, où il est difficile de trouver le nombre de bons professeurs dont on aurait besoin.

(1) Cette lettre qui nous a été adressée par un savant étranger, nous paraît renfermer des idées dignes d'être méditées et discutées, lorsqu'on s'occupera de l'organisation définitive de l'instruction publique. (Note des Rédacteurs.)

En effet, chaque partie des connaissances humaines n'exige pas le même nombre de leçons dans le cours de l'année. Quelques-uns en demandent davantage, d'autres en demandent moins; c'est de ces dernières que je veux parler. Lorsque des leçons sur un sujet donné sont prolongées sans nécessité, il en résulte une perte de tems pour l'élève et pour le maître. Mais ce qui est plus important encore, l'attention de l'élève est distraite des autres objets qu'il lui importe de savoir, et ce qui est inutile prend le tems de ce qui est nécessaire. Ceux qui auraient le besoin ou le desir d'une instruction plus détaillée, pourraient suivre un cours plus étendu qui suffirait pour cet objet à plusieurs départemens, et qui serait établi dans leur centre commun.

Aujourd'hui il me paraît que non-seulement il n'y a pas assez de professeurs, mais qu'il n'y a pas même assez d'élèves dans les divers départemens, pour avoir en chacun une institution florissante dans les hautes sciences; et l'étendue du plan en affaiblit les effets. L'expérience a prouvé, dans d'autres parties de l'Europe, qu'un grand nombre d'universités trop rapprochées se nuisent réciproquement; et on semble avoir reconnu en France cette vérité, par rapport aux écoles de médecine et de chirurgie, et aux écoles navales et militaires qu'on a bornées à un petit nombre de lieux déterminés, et qu'on a placées à une certaine distance les unes des autres.

Il résulte de ceci de nouvelles considérations. Peut-être serait-il avantageux d'avoir une année des leçons détaillées sur un objet particulier, dans une école centrale; et l'année suivante, des leçons moins détaillées.

ées. Par ce moyen, ceux qui n'auraient pas au même degré le goût ou le besoin de la science, pourraient trouver, dans l'une ou l'autre de ces années, ce qui leur conviendrait le mieux.

Peut-être aussi serait-il avantageux, lorsque deux écoles de départemens seraient bien établies, de permettre aux professeurs de passer de tems en tems d'une école à l'autre. Cette alternation contribuerait beaucoup à détruire ce qu'il peut y avoir de dangereux dans l'influence de l'autorité d'un professeur, et ferait naître une plus grande variété d'idées, soit entre les professeurs, soit entre les élèves.

Enfin, on pourrait établir à demeure dans chaque école, et en différentes proportions, les bibliothèques et les instrumens nécessaires, pendant qu'une partie des professeurs seraient *ambulans*. Dans une école on pourrait cultiver plus particulièrement tel objet de connaissance; dans une autre école, tel autre objet. Mais dans toutes on donnerait aux jeunes gens des idées générales de toutes les connaissances humaines.

Par rapport à ces idées générales, il faut observer que les maîtres les plus habiles sont communément les plus capables de les former. Ne doit-on pas présumer, par conséquent, que le professeur qui pourra donner des notions détaillées en un grand nombre de leçons, pourra plus facilement réunir en un très-petit nombre toutes ces notions éparses? Ne résulterait-il pas de-là un autre avantage? Le même professeur ne pourrait-il pas donner des leçons détaillées en un lieu, et des leçons abrégées en deux ou trois autres lieux, dans le cours de la même année? Et par ce moyen ne serait-on pas sûr d'avoir chaque année,

dans le même lieu, une instruction, tantôt plus abrégée, tantôt plus approfondie ?

Suivant ce plan, les professeurs de médecine, de chirurgie, etc. pourraient voyager utilement dans les départemens voisins, pour y donner de courtes leçons, et des idées générales de leurs sciences.

On dira peut-être : Quelle est l'utilité de ces connaissances générales ? Je répondrai que les anciens qui ignoraient l'influence réciproque de la plus grande partie de nos connaissances, savaient bien cependant, et répétaient sans cesse qu'il y a une chaîne commune entre les arts et les sciences : *Est quoddam commune vinculum*, disait Cicéron. Dans plusieurs cas, l'utilité de cette liaison est directe et sensible. Dans d'autres, on ne la sent que par analogie. Il est une foule de circonstances, où mettre le spectacle des arts et des sciences sous les yeux d'un jeune homme, c'est découvrir ce qui dans ces arts et ces sciences est plus particulièrement de son goût. Cette connaissance générale, lorsqu'elle nous est donnée par des personnes bien instruites, nous garantit d'une foule d'erreurs; et il est difficile de dire vers quels objets nous ne tournerons pas à la fin notre esprit. Il est utile de posséder cette connaissance, afin de nous rendre capables ou de diriger les autres, ou de les encourager dans leurs travaux. Enfin, ce sont ces connaissances générales qui forment un public éclairé, qui lui inspirent de l'estime, du respect et du goût pour les sciences et les arts; et qui créant, fortifiant et dirigeant l'opinion publique, opposent par elle un obstacle invincible au retour de la barbarie, et par conséquent de la

superstition et du despotisme qui en sont les terribles produits. Quelle force et quelles lumières donne à l'esprit cette connaissance générale? Quel nouvel intérêt elle inspire pour les livres, les hommes et tous les objets qui nous environnent? Quel prix elle attache à la solitude du cabinet où nous pouvons à chaque instant et au gré de nos désirs, rapprocher de nous les objets de tous les tems et de tous les lieux. Et cette connaissance générale ne fût-elle qu'un sujet d'amusement, en est-il beaucoup qu'un homme raisonnable puisse préférer à celui-là.

Ajoutons à cela deux ou trois autres considérations. C'est une erreur de croire que des leçons puissent donner des idées complètes sur les sujets dont elles traitent. Ces leçons ne sont en effet que des livres lus à haute voix, qui ne fournissent que des notions préliminaires, et indiquent d'autres livres à lire. Il vaut beaucoup mieux par conséquent, dans une salle d'instruction, suivre différentes leçons d'une manière générale, qu'un seul ordre de leçons d'une manière exclusive, à moins que l'élève ne veuille s'appliquer qu'à l'objet particulier de sa profession, ou qu'il n'ait pas le tems d'étudier autre chose. Un collège n'est en quelque sorte qu'un lieu où l'on va à la *reconnaissance* des objets. Le cabinet et la pratique donnent ensuite plus de précision aux idées. Ce qui distingue un jeune étudiant d'un autre jeune homme, c'est qu'il a *entendu* parler de plus de choses. La perfection dans la plupart des objets, est l'ouvrage, non pas seulement du tems, mais de la maturité du jugement; et rien n'aide plus le jugement que la connaissance générale des

faits de la nature et de la société, parce que ces faits s'éclairent mutuellement.

Il serait bon que les leçons des écoles centrales ne fussent pas destinées uniquement aux jeunes gens inscrits d'abord pour cet objet. Par exemple, dans les matières de physique, d'astronomie, d'histoire naturelle, on pourrait admettre les personnes qui se présenteraient, quelques-uns en payant, d'autres gratuitement. La présence de ces personnes étrangères à l'école inspirerait probablement plus d'assiduité aux élèves, exciteraît en général leur émulation, et ne donnerait aucune distraction à ceux qui ont l'habitude d'être attentifs.

Quant au traitement des professeurs, il est utile qu'il ne soit ni entièrement fixe, ni entièrement indéterminé. La nation doit payer une partie de ces traitemens, les élèves payeront l'autre; et celle-ci sera toujours en proportion du nombre des élèves. D'un côté, le professeur redoublera d'efforts et de zèle pour augmenter ce nombre; et de l'autre côté, il trouvera dans le salaire fixe de la nation de quoi se mettre à l'abri des événemens. On pourrait établir quelque différence entre tous ces salaires d'après la nature des objets enseignés, afin que chaque professeur reçût un traitement convenable. Ainsi, par exemple, on pourrait en donner un plus considérable au professeur dont la science étant moins *populaire*, attirerait moins d'élèves.

Enfin, ne serait-il pas avantageux d'avoir des professeurs *ambulans* d'agriculture, de philosophie naturelle, etc., qui, de la capitale, iraient dans les villes et lieux considérables des départemens, donner des

leçons aux personnes qui desireraient en recevoir. On sait qu'en Angleterre, le célèbre professeur d'astronomie Ferguson, voyagait de cette manière avec tous ses livres et ses instrumens, et était payé par tous les particuliers à qui il donnait ses leçons. Pourquoi cette manière d'enseigner qui était si utile en Angleterre, ne le serait-elle pas ailleurs ? Mais si on adoptait en France cette forme d'instruction, peut-être serait-il utile dans le commencement que la nation donnât quelque traitement fixe à cette classe de professeurs, et payât au moins en partie une instruction que les particuliers ne voudraient pas ou ne pourraient pas d'abord payer. Je crois que rien ne contribuerait plus, que ce petit nombre de professeurs ambulans, à répandre dans l'intérieur du pays les vraies lumières, et sur-tout la vraie méthode d'instruction, qui dans un grand état, quelqu'effort que l'on fasse, tend toujours à se concentrer dans la capitale.

---

### V A R I É T É S.

#### *Lettre du Prince HENRI à l'Institut national.*

Les hommes de goût regrettaient depuis long-tems la perte d'un nouveau chant de *Vert-vert*, intitulé *l'Ouvroir*, que l'on savait exister et qui était le complément du joli poëme de Gresset. On croyait que le prince Henri était dépositaire de cette pièce. En conséquence, l'institut national avait adressé une lettre au prince Henri pour l'inviter à lui en donner communication ; ce prince ne possédait point cette

piece , mais il avait offert à l'institut un ouvrage inédit de Diderot , intitulé *Jacques-le-Fataliste*. L'institut ayant accepté cette offre obligeante , voici la lettre que lui a adressé le prince Henri :

“ J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée ; l'institut national ne me doit aucune reconnaissance pour le désir sincère que j'ai eu de lui prouver mon estime ; l'empressement que j'aurais eu de lui envoyer le manuscrit qu'il désirait , s'il eût été en ma puissance , en est le garant. On ne peut pas rendre plus de justice aux grandes vues qui l'animent pour mieux diriger les connaissances de l'humanité. Je regrette la perte que fait la littérature de ne pouvoir jouir des œuvres complètes de Gresset , cet auteur ayant une réputation si justement méritée. J'ai fait remettre au citoyen Caillard , ministre plénipotentiaire de la République Française , le manuscrit de *Jacques-le-Fataliste*. J'espere que l'institut national en sera bientôt en possession. Je suis , avec les sentimens qui vous sont dus , votre affectionné , HENRI. ”

*Lettre du Ministre des relations extérieures à l'Institut , en lui annonçant l'arrivée prochaine du docteur PRIESTLEY.*

“ Citoyens , je m'empresse de vous informer que le docteur Priestley , actuellement à Philadelphie , est dans l'intention de venir se fixer en France. Ce savant , aussi recommandable par ses principes que par ses lumières , en faisant part de ce projet à l'un de ses amis à Paris , lui annonce qu'il a fait de nouvelles découvertes sur les propriétés de l'air. Il a confié le résultat de ses observations à notre ministre près les Etats-Unis , avec priere de le faire passer en France ; dès qu'il me sera parvenu , j'aurai le plus grand soin de vous le transmettre. J'ai pensé , citoyens , que vous apprendriez avec intérêt la résolution du docteur Priestley , résolution qui l'honneure , puisque son vœu est de se rapprocher de vous. ”

## A N N O N C E S.

*Œuvres complètes de Moncrif*, nouvelle édition augmentée de l'*Histoire des Chats*. Deux volumes in-8°, avec figures. Prix, 8 liv.

*La Pharsale de Lucain et la traduction de Briebeuf en vers français*, précédée de la vie de ces deux poètes, avec des réflexions critiques; par Billecoq. Deux volumes in-8°, ornés de dix belles gravures d'après les dessins de Perrin, imprimée par Crapelet, beau caractere et beau papier. Prix, 15 liv.

*Philosophie médicale*, ou *Principes fondamentaux de la science et de l'art de maintenir et de rétablir la santé de l'homme*; par le docteur Lafon, ancien médecin de l'Hôpital-Dieu de Bordeaux: un volume in-8°. Prix, 3 liv.

*Histoire des Animaux* d'Aristote, avec la traduction française et des notes par Camus. Deux gros volumes in-4°, grec et français. Prix, 36 liv.

Ces quatre ouvrages se trouvent chez Maradan, libraire, rue du Cimetière André-des-Arcs, n°. 9.

*Les Lettres Portugaises*, avec les imitations en vers par Dorat, et une notice sur les diverses éditions de cet ouvrage, édition nouvelle très-soignée, ornée d'une gravure, en deux volumes in-12, sur papier vélin. Prix, brochés, 6 liv.

*Maximes et Œuvres complètes de Larochefoucault*, terminées par une table alphabétique des matières, plus ample et plus commode que celle des éditions précédentes: 1<sup>er</sup>. volume.

*Principes et questions de morale naturelle*, seconde édition, destinée à servir de correctif aux Œuvres morales de Larochefoucault: second volume. Ces deux volumes in-12 sur beau papier. Prix, brochés, 5 liv. Il a été tiré quelques exemplaires sur papier d'Angoulême vélin, in-8°, les deux volumes brochés, 15 liv. Cette édition de Larochefoucault sera suivie de celle des Œuvres de Vauvenargues (sous presse), de Pascal et autres moralistes, même format.

Ces trois ouvrages se trouvent chez Delance, imprimeur, rue de la Harpe, n°. 133.

## NOUVELLES ÉTRANGERES.

### ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 25 septembre 1796.*

**L**es lettres de Constantinople des premiers jours du mois dernier portent que le capitán pacha étais arrivé avec son escadre à l'isle de Scio. Après y avoir recueilli les contributions, il passera dans d'autres îles de l'Archipel pour le même objet. Il mande que, chemin faisant, il s'est emparé d'un gros corsaire maltois de 24 canons, et de 90 hommes d'équipage, parmi lesquels il y avait deux chevaliers de Malte. Ce corsaire a fait une longue et vigoureuse résistance. Le capitán pacha se proposait de le conduire lui-même à Constantinople.

Les mêmes lettres annonçaient que les rebelles de la Bulgarie continuaient leurs dévastations, que leur nombre s'augmentait tous les jours, et que l'on avait lieu de soupçonner qu'ils avaient des intelligences secrètes, au moyen desquelles ils se procuraient des vivres et des munitions. Des ordres très-pressans avaient été adressés au pacha Akir, commandant en chef de l'armée, rassemblée dans les environs d'Andrinople, de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour mettre fin à une guerre, qui, en se prolongeant, pourrait avoir les conséquences les plus graves. On a appris depuis que ces ordres ont été heureusement exécutés. Les rebelles sont détruits, ou dispersés, leur chef a été pris et décapité, et sa tête est maintenant exposée sur les murs du sérail.

La Porte avait ralenti ses préparatifs, tant sur mer que sur terre. On disait qu'ayant appris qu'il était question d'une alliance de la Russie avec la Suède,

elle avait abandonné plusieurs des projets dont elle s'occupait. Mais une activité nouvelle se manifeste maintenant dans tous ses arsenaux. Le grand-seigneur tient de fréquents conseils, auxquels sont appellés les commandans en chef de ses armées; ce qui n'a lieu que lorsqu'il s'agit de délibérer sur les affaires qui ont rapport à la guerre. A l'issue de l'un de ces conseils, des couriers ont été expédiés dans plusieurs provinces de l'empire en Europe et en Asie. Ils portent dans celles-ci l'ordre de faire passer en Europe les troupes, qui depuis quelque tems sont rassemblées et disposées à se mettre en marche. Quel est l'objet de tous ses préparatifs, de tous ces mouvements? On ne peut plus les expliquer par la nécessité de réprimer la rébellion dont la Bulgarie était le théâtre. Il est vrai que le fameux Mahmud, pacha de Scutari, commence à s'agiter de nouveau. Sous prétexte que les commandans turcs, ses voisins, sont ses ennemis particuliers, il les attaque et s'empare de leurs biens; l'on assuré qu'il se prépare à marcher à la tête de 20,000 hommes contre les Monténégrins. Mais pour repousser Mahmud, il ne faut pas, à beaucoup près, des moyens tels que ceux que l'on prépare. Est-ce contre la Russie? Est-ce contre l'Autriche qu'ils doivent être dirigés? Quelques personnes assurent que l'influence du ministre français dans le divan, est telle, qu'il est probable que les forces ottomanes se porteront où les intérêts de son gouvernement l'exigeront. Au reste, peut-être trouverait-on dans les dispositions générales des esprits plus d'ardeur contre les Autrichiens qu'en contre les Russes. La religion grecque, professée par ceux des sujets du grand-seigneur dont il emploie partout l'activité et l'intelligence, donne aux Russes un grand parti. Les Autrichiens n'en ont aucun; ils sont hais, et cette haine vient d'éclater dans la Bosnie. Voici ce qu'on mande de Banjaluka, en date du 18 août:

On apprend que la ville de Bosna-Seraï est dans une grande fermentation. Le pacha ne peut plus tenir les rênes du gouvernement; ses extorsions et sa déférence pour les Autrichiens ont poussé à bout

la patience des Bosniaques. Les germes de révolte se développent également ici et sur toute la frontière autrichienne. Il y a eu dernièrement des escarmouches entre les mécontents et les Autrichiens : ceux-ci ont menacé les Bosniaques du retour de leurs armées, assurant qu'ils avaient fait la paix avec la République Française : mais les agents que la France entretient dans le pays ont mis cette ruse à découvert ; ils encouragent les habitans dans leurs ressentimens, et voudraient faire opérer une diversion.

R U S S I E. *De Pétersbourg, le 1<sup>er</sup>. septembre.*

Les comtes de Haga et de Vasa, (le roi de Suede et le duc-régent) arriverent ici, le 24, et descendirent à l'hôtel de l'ambassadeur de Suede. Les Suédois, qui se trouvent dans cette résidence, vinrent rendre leurs respects au roi. Le lendemain, les deux comtes, accompagnés des sénateurs baron de Reuterholm et Stedingk, allèrent voir les deux églises d'Alexandre Newsky et ce que Pétersbourg offre de plus remarquable, en observant le plus rigoureux *incognito*. Ce jour-là, le grand-maréchal prince Baratinscki les vint complimenter de la part de l'impératrice, et leur témoigner son désir de les recevoir le lendemain.

En conséquence, le 26, ils furent conduits par les princes Subow et Baratinscki près de l'impératrice avec laquelle ils s'entretinrent seuls durant une heure. Après cet entretien, l'impératrice les conduisit dans les appartemens intérieurs où elle leur présenta le grand-duc Paul Petrowitz avec son épouse et les jeunes grand-ducs et grand-duchesses. Entrerent ensuite les barons de Reuterholm et d'Essen, ainsi que M. de Stedingk, que le comte de Haga présenta à l'impératrice avec d'autres personnes de sa suite.

Il s'ensuivit un bal que le comte de Haga (le roi) ouvrit par un menuet avec la grand-duchesse Elisabeth, et le comte de Vasa avec la grand-duchesse Anne. Les barons de Reuterholm et d'Essen furent invités à la danse par les grand-duchesses, et les autres personnes de la suite continuèrent le bal.

Après le bal, il y eut souper, où le comte de Vasa (le duc-régent) avec M. de Stedingk, se trouva à la table de l'impératrice. Le comte de Haga soupa à une autre avec les grand-duchesses Elisabeth et Anne Feodorowna. Le souper fini, le bal recommença et fut continué jusques dans la nuit.

Le 28, les deux illustres voyageurs assisterent au service divin dans l'église suédoise, et allèrent le soir à la représentation d'un opéra russe, qui offrait les différens costumes avec les différentes danses des nations comprises sous l'empire de Russie. Il a été fixé d'autres divertissemens publics pour toute la durée du séjour du roi et du régent dans cette capitale.

**ALLEMAGNE.** *Des bords du Rhin, le 26 septembre.* Après le passage de la Lahn par l'armée autrichienne, commandée par l'archiduc Charles, le général Jourdan opera sa retraite sur Neuwied, Bonn et la Sieg. L'aile droite passa le Rhin pour prendre une position sur le Hundsruck; l'aile gauche se retira au-delà de la Sieg, et le centre sur Bonn. Afin de couvrir ce mouvement rétrograde, on avait laissé le général Marceau au poste d'Altenkirchen, fameux déjà par de sanglantes actions, avec un gros corps de troupes. Le 20 septembre, à la pointe du jour, les Autrichiens marcherent vers cette position pour l'attaquer; pendant qu'une de leurs colonnes s'avancait sur le front, une autre colonne tournait la gauche. L'ennemi attaqua les Français avec la plus grande impétuosité, et en fut reçu avec une bravoure incroyable. L'action se prolongea pendant long-tems avec un acharnement et une opiniâtreté inconcevable; mais les Républicains n'ayant pu empêcher l'ennemi de tourner leur gauche, ont été obligés de céder le champ de bataille. Le général Marceau qui commandait en chef, a été si grièvement blessé, qu'on a été obligé de le laisser entre les mains des Autrichiens (1).

*Du 28.* Le 22 septembre, les Autrichiens s'étant avancés sur la Sieg, il y a eu plusieurs affaires assez vives entre les avant-postes respectifs, dans lesquelles les Français ont fait à l'ennemi une centaine de prisonniers que l'on a ramenés à Cologne. L'aile gauche de l'armée de Sambre et Meuse occupe toujours ses mêmes positions derrière la Sieg: la

---

(1) Voyez l'article Paris.

division du général Bernadotte en a été détachée ; elle a repassé le Rhin et est venue prendre une position près d'Andernach. La division du général Poncet, qui se trouvait dans les environs de Bonn, en est partie se dirigeant sur le Hundsruck, puisqu'il est apparent que l'ennemi va faire de grands efforts pour pénétrer sur ce point.

Le prince Charles est parti ces jours passés des environs de Coblentz, se dirigeant sur Mayence, où tout annonce que son projet est de passer le Rhin. Cependant Beurnonville, qui commande actuellement l'armée de Sambre et Meuse, paraît décidé à reprendre l'offensive.

*Le 29 septembre.* L'état des choses n'a point changé sur les deux rives du Rhin depuis le départ du dernier courrier. Les Autrichiens occupent un camp considérable à Wilich, sur la rive droite, dans la direction de la ville de Bonn. Les Impériaux occupent un second camp à Bendorff, qui est commandé par le général Mylius : ce dernier camp est destiné à empêcher les Français, qui occupent encore Neuwied et la tête du pont qui est devant cette ville, de rien entreprendre sur la rive droite.

Il paraît certain que l'archiduc Charles, avec une grosse colonne de troupes, va passer le Rhin à Mayence, afin de se porter sur le Hundsruck et tâcher de pénétrer dans l'électorat de Trèves. C'est pour déconcerter ces nouveaux projets de l'ennemi, que l'on fait défiler en toute diligence une grande quantité de troupes qui ne cessent de passer par Coblentz. La division du général Bernadotte a quitté Andernach pour s'y rendre ; celle de Poncet doit être actuellement près de Bingen ; celle de Championet qui était sur la rive droite, a reçu ordre de se porter en toute diligence vers la Moselle. Il y a souvent des conseils de guerre entre tous les généraux français qui sont à Cologne. Le nouveau général de l'armée de Sambre et Meuse, Beurnonville, avait même annoncé publiquement qu'il allait reprendre l'offensive, et qu'à la tête de 60 mille hommes il se disposait à livrer bataille aux Autrichiens.

*De Cologne, le 30 septembre.* A la rive gauche, près de Mayence, la division Marceau, provisoirement commandée par le général de brigadé Hardy, a été attaquée le 27, (6 vendémiaire) par trois colonnes ennemis, ayant 1200 chevaux et 18 pièces de canon. Une colonne a passé la Selz à Sorgenloch, et s'est portée sur le plateau de Wurstadt ; la seconde s'est portée sur Nieder-Olm ; et la troisième, sur Ober et

Nieder-Ingelheim ; par-tout l'ennemi a été repoussé. Les cavaliers français se sont distingués, sur la droite, par quatre charges consécutives qui ont forcé l'ennemi à repasser la Selz. Les Autrichiens ont perdu beaucoup de monde : on leur a fait 60 prisonniers dans cette partie : deux pièces d'artillerie légère ont tenu contre huit pièces de l'ennemi et en ont démonté deux. La gendarmerie à pied s'est parfaitement conduite au centre. Les grenadiers et l'infanterie légère ont fait des prodiges à la gauche. L'ennemi s'étant logé dans le village de Nieder-Ingelheim, on a été obligé d'y mettre le feu pour l'en déloger. Le combat a commencé à cinq heures du matin, et n'a fini qu'à cinq heures du soir. Il a été des plus vifs.

Hier soir, vers les cinq heures, l'ennemi s'est présenté aux grandes gardes de la division Lefebvre, sur la rive droite du Rhin près la Sieg, et s'est porté de suite sur la division Championnet, avec laquelle il a engagé une canonnade. Il avait 1,200 hommes à cheval, deux bataillons d'infanterie et six pièces de canon. Nous avons eu quinze hommes blessés. L'ennemi a eu quelques blessés, deux officiers tués et deux hussards pris. On présume que ce mouvement des Autrichiens n'était qu'une reconnaissance, car ils se sont retirés au bout d'une heure ; et ce matin, ils n'ont pas reparu.

*Donawert, 15 septembre.* Le général Moreau a été chassé de Neubourg. Hier et avant-hier son armée n'a cessé de combattre les Autrichiens : on s'est battu de part et d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté. Les généraux Odino et Delmas ont été blessés grièvement. Le combat a recommencé ce matin, et Moreau marche derechef en avant. Son quartier-général se porte d'ici à Oberndorf sur le Lech, afin de se rapprocher de la division aux ordres du général Férimo.

*Constance, 19 septembre.* Les événemens guerriers dans nos environs deviennent plus sérieux. Dès les premiers jours de la semaine dernière, le corps d'armée autrichien, sous les ordres du général de Frölich, après avoir passé le Lech, s'est porté sur l'ennemi, et a attaqué, le 15 septembre, une colonne française, ayant à sa tête le général Torreau, posté à Issni et Kempten.

Le combat fut opiniâtre et sanglant ; la cavalerie impériale décida enfin la victoire : plusieurs centaines de républicains furent tués ou pris ; dix-huit charriots remplis de blessés, dont plusieurs expirèrent sur la route, furent conduits à l'hôpital de Stockach. Après cette défaite, une partie des

troupes du général Torreau se retirerent à Bregenz, le reste sur les environs de Zelle et de Nellenbourg. Frölich se porta aussi-tôt sur Lindau. Le 16, une colonne autrichienne, postée à Durenbieren, attaqua derechef les Français. On se battit de part et d'autre depuis les six heures du matin jusqu'à dix du soir, et le combat demeura indécis; plusieurs bateaux remplis de blessés furent envoyés à Constance. Les paysans ont combattu contre les Français avec la plus grande animosité. On s'attend cependant que les Républicains, pour éviter le malheur d'être coupés, ne tarderont pas d'évacuer Bregenz. Notre garnison prend aussi des mesures qui annoncent une retraite prochaine. Nous entendons de nouveau, depuis les six heures du matin, une vive cannonade qui paraît avoir lieu du côté de Bregenz.

*Des frontières, le 21 septembre.* On assure que les Français après avoir éprouvé un nouvel échec, ont évacué Bregenz, Constance et Lindau.

*Vienne, le 7 septembre.* Le 5 de ce mois, un courrier russe arrivé ici avec une diligence extraordinaire, remit à l'empereur des dépêches, qui lui annoncent que Catherine II fait marcher à son secours un corps considérable de ses troupes.

Cette nouvelle, si souvent répétée depuis le commencement de la guerre, et toujours démentie par l'événement, a causé une grande satisfaction, que cependant quelques-uns de nos politiques s'obstinent à ne point partager. Ils n'ignorent pas qu'un des objets de l'impératrice de Russie a toujours été d'intervenir dans les affaires du corps germanique, et d'y exercer une grande influence; ce qui ne pourrait arriver sans porter de graves atteintes à celle de la maison d'Autriche. Ils regardent, en conséquence, comme extrêmement dangereuse pour cette maison l'entrée des troupes russes en Allemagne.

Tous les chefs des comtes et autres magnats de la Hongrie se rassembleront, le 20 de ce mois, à Pest, pour délibérer sur les secours à accorder à l'empereur.

L'assemblée des Etats de l'Autriche inférieure s'est séparée, après avoir résolu de donner un subside en argent, au lieu des 6000 hommes qu'ils avaient d'abord offerts.

En vertu d'un billet de l'empereur au magistrat de Vienne, personne ne sera désormais exempt du service militaire, pourvu qu'il ait la taille requise.

*ITALIE. De Gênes, le 12 septembre.*

Le 28 du mois dernier, immédiatement après l'arrivée d'un

d'un courrier, vénant de France, le pape assembla une congrégation extraordinaire, composée des cardinaux Albani, doyen du sacré collège, Antonelli, Carafa, Zelada, Gerdil, Busca, secrétaire d'état, Antici, Roverella, Della Somaglia, Altieri, Carandini, et de l'évêque d'Isaure, choisi pour secrétaire. L'objet de cette congrégation a été ignoré pendant quelques jours. On a su enfin qu'il s'agissait d'éclairer la conscience du pape sur la demande qui lui était faite par le gouvernement français, de déclarer préliminairement à toute négociation, "que des ennemis communs ayant surpris à sa religion des brefs, qui, par leurs principes et leurs effets, sont contraires aux droits des nations, il les desapprouve et les révoque". Tous les cardinaux ont pensé unanimement que cette demande était inadmissible : le cardinal Antonelli, aussi entiché des prétentions papales, que si l'on était encore au 14<sup>e</sup>. siècle, fit voir combien il seiait contraire aux principes de la cour de Rome, de signer la déclaration proposée. Le cardinal Gerdil, dont on vante la science, disserta longuement sur les conséquences fâcheuses qui pourraient en résulter pour la religion. Il fut arrêté que toutes ces considérations seraient mises sous les yeux des agens de la République Française, qui devaient se rendre à Florence pour régler définitivement avec ceux du pape, les intérêts respectifs des deux puissances. Le pape a choisi pour ses négociateurs dans ce congrès, le prélat Galeppi et le Dominicain Soldati. Il a invité le chevalier Azara à les accompagner. Le ministre espagnol a déferé à cette invitation. Voici l'extrait d'une lettre qu'il a écrite à ce sujet à l'un de ses amis à Gênes :

" Je vais partir pour Florence où j'assisterai à un congrès comme médiateur du roi d'Espagne entre le pape et les Français. Je suis sûr de ne pas réussir dans cette négociation. Ici l'on prétend que le pape ne peut consentir à la révocation exigée, parce que ce serait attaquer le dogme, et les Français ne veulent pas se désister de leur demande, parce qu'ils croient cette révocation nécessaire pour la paix intérieure de la France. L'agent de la République Française s'en est expliqué clairement dans une note très-forte qu'il a laissée en partant. Je regarde l'armistice comme rompu, et je vois les Français maîtres de Rome. Ils se trompent cependant s'ils croient trouver ici les ressources de la Lombardie. Avant leur arrivée, le peuple aura tout mis au pillage. Il y a dans Rome deux partis bien prononcés. Le premier, et c'est peut-être le

plus nombreux, porte déjà la cocarde tricolore ; l'autre n'est pas moins ennemi du gouvernement ; il est sur-tout irrité contre moi à cause des conditions dures de l'armistice, comme si j'avais pu commander aux événemens. Ces deux partis en viendront bientôt aux mains, et il y a déjà eu des mouvemens. Je profite de cette occasion pour m'éloigner des troubles. La princesse Santa-Croce et d'autres personnes de distinction sont déjà parties de Rome. La conduite des coalisés est si impolitique, que bientôt les Français seront maîtres de toute l'Italie, malgré les préparatifs de la cour de Naples. Les armées napolitaines n'empêcheront pas l'invasion de Rome et de tout l'état ecclésiastique. Vous connaissez la haine qui existe entre les Napolitains et les Romains. Les Français trouveront toutes les facilités imaginables dans ce pays-ci pour faire la conquête du royaume de Naples. Je prévois de grands changemens. Que deviendra le pape, qui s'obstine à tenir ferme ? ,

Une partie de ce que M. Azara prévoit dans cette lettre s'est réalisée. On apprend en effet de Florence que dès la première conférence les négociations ont été suspendues. Les commissaires français ont rejeté sans discussion les propositions du cabinet pontifical. Le prélat Galeppi a demandé qu'il lui fût permis d'aller chercher de nouvelles instructions et de nouveaux pouvoirs ; on lui a accordé sept jours,

*De Rome, le 30 août.* Le citoyen Cacault, agent de la République Française, reçut hier la réponse qu'il attendait de Naples. Elle lui a été adressée par le prince Castel-Cicala, qui est secrétaire d'état pour le département des affaires étrangères. Le général Acton, à qui le citoyen Cacault avait envoyé ses dépêches, fait les fonctions de premier ministre. Cette réponse porte en substance : " Que le roi de Naples n'a jamais pensé à entrer hostilement dans les états du saint-siège ; qu'il avait été obligé de cantonner quelques troupes à Ponte-Corvo, parce qu'ayant une armée nombreuse, il n'avait pu la contenir toute entière dans les limites de ses états, et qu'à cet égard il s'expliquerait avec le pape. Le roi de Naples n'a jamais eu l'intention de rompre l'armistice avec la France ; au contraire il lui proteste toute l'amitié possible, avec cette restriction cependant que dans le cas où les ennemis de Naples entreraient dans l'état du pape et s'approcheraient ainsi de ses frontières, il y entrerait aussi avec son armée. , ,

Cette réponse est d'un ton très-haut, et semble annoncer

une rupture. On prétend que les Napolitains ont le projet d'entrer sur quatre colonnes dans les états du pape ; que l'une se portera vers l'état des *Presidi*, et marchera sur Livourne ; que les Anglais attaqueront en même-tems par mer. On assure que la cour de Naples a demandé deux généraux à l'empereur, et qu'ils arriveront incessamment pour se mettre à la tête des armées napolitaines.

*Du 10 septembre.* On persiste à croire ici que le pape ne peut faire la révocation des brefs dans les termes que l'exige le Directoire, sans compromettre le dogme. Les uns disent que

*Il est avec le ciel des accommodemens.*

D'autres, que dans le cas où le gouvernement français persisterait dans ses demandes, le saint-siège sera obligé de déclarer aux Français une guerre de religion, et que le pape se sauvera en Sicile ou à Malte. Il en est qui espèrent sur-tout depuis la nouvelle de l'alliance entre l'Espagne et la France, que tout pourra se concilier par l'intervention de S. M. C.

**P O R T U G A L.** *De Lisbonne, le 10 septembre.*

Une division de frégates anglaises qui croise sur le cap Saint-Vincent a enlevé deux navires espagnols richement chargés venant de la Havanne ; elle a conduit ces navires dans notre port, où elle les a laissés, et elle a repris sa croisière, mais notre cour a ordonné aussi-tôt que ces navires, sur lesquels on n'a pas même perçu le droit de mouillage et qui n'ont point été visités, seraient conduits à Cadix et rendus à l'Espagne. Cette conduite indique suffisamment que notre cabinet, fatigué de la tyrannie anglaise, songe enfin à se rapprocher de celui de Madrid, pour repousser, de concert, toute agression de la part de l'Angleterre.

Ce fait positif explique les préparatifs qui se font de part et d'autre sur les frontières respectives de l'Espagne et du Portugal ; préparatifs qui ont pour objet la défense commune et la cessation de toute neutralité de la part du Portugal dans la guerre actuelle.

**E S P A G N E.** *De Madrid, le 12 septembre.*

Leurs majestés avaient projeté un voyage sur les côtes de la Méditerranée ; mais la reine se trouvant enceinte, ainsi que la princesse de Parme, ce projet a été dérangé.

Une ordonnance oblige tous les officiers de tout grade, tant des armées de terre que de mer, de rejoindre sur-le-champ leurs corps respectifs, et défend à tous les commandants

dans d'accorder désormais aucun congé. Cependant on continue à complecter tous les régimens, et il marche divers corps d'infanterie et de cavalerie vers le camp de Saint-Roch, ainsi que vers les frontières du Portugal, qui fait aussi des armemens.

On apprend de Barcelonne que vers la fin du mois dernier, toute la garnison de cette ville ayant eu ordre de se mettre sous les armes, il se fit une nombreuse presse de tous les matelots et gens de mer qui se trouvaient tant dans le port que dans les maisons, et que toutes ces recrues ont été conduites au mont Jouy, d'où elles seront reparties sur les vaisseaux de guerre. La même opération a eu lieu sur toutes les côtes de Catalogne. Ces mesures de sûreté n'empêchent pas que la cour ne s'intéresse vivement à rendre la paix à l'Europe, qui en a si grand besoin.

Le vaisseau de ligne le *Saint Jacques* est arrivé avec une frégate à Cadix, venant de la Vera-Cruz et de la Havane. Cette division avait à bord 5 millions 786 mille 348 piastres fortes, et environ 4 millions en cuivre, sucre, cacao, café et autres riches productions de l'Amérique. Les deux escadres qui croisaient entre Cadix et les Canaries, pour protéger nos convois d'Amérique, sont rentrées.

Un courrier arrivé de Paris au citoyen Mangouri, secrétaire de la légation française, lui a apporté sa nomination à la place d'envoyé extraordinaire de la République Française auprès des Etats-Unis d'Amérique.

#### ANGLETERRE. *De Londres, le 22 septembre.*

Les derniers vaisseaux arrivés de l'Inde ont apporté les avis suivans :

Le roi de Candy, dans l'isle de Ceylan, a conclu un traité d'alliance et d'amitié avec la compagnie des Indes, et a envoyé à Madras des ambassadeurs pour le ratifier. Ce traité nous assure la possession tranquille du nouvel établissement que nous avons à Ceylan par la conquête de Colombo et du territoire hollandais. Dans un des forts que nous avons pris, nommé *Tapia*, on a trouvé 140 pieces de canon et 70 mille livres de poudre.

L'artillerie qu'on a trouvée à Cochin est aussi très-considérable; il y avait 200 pieces de canon, la plus grande partie de bronze, dont 130 étaient montées sur leurs affûts. On a trouvé dans le fort quatre mille assortimens d'armes, avec des munitions en proportion et pour six mois de subsistances.

**Du 26.** Le gouvernement n'a pas encore publié officiellement l'ordre d'embargo sur les vaisseaux espagnols ; mais il ne s'exécute pas avec moins de rigueur dans tous nos ports ; on assure que les paquebots seront exceptés de part et d'autre. Cette mesure est aussi sage que salutaire ; en conservant quelque communication entre les deux nations, on diminue les maux de la guerre, et on se prépare plus de facilité pour faire la paix.

On a arrêté à Dublin plusieurs personnes accusées de haute trahison. Elles sont détenues séparément, et ne peuvent voir personne. Rien ne transpire encore sur les détails de cette affaire.

**M. Asp**, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Suède, a eu, le 21, sa première audience du roi, à qui il a présenté ses lettres de créance.

---

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

### CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 5 au 15 vendémiaire an V<sup>e</sup>.*

Bailleul appelle l'attention du conseil des Cinq-cents sur les dangers auxquels la république est livrée par les efforts de deux partis qui veulent également son renversement, quoique par des moyens opposés. Le foyer des mouvements contre-révolutionnaires n'est point parmi les conspirateurs connus de Grenelle, une main invisible qu'il faudrait atteindre, les dirige tous ; mais la législation actuelle est insuffisante pour parvenir à ce but. Elle ne comprime pas suffisamment la malveillance. Ici l'orateur s'attache à démontrer tous les vices de la procédure, en fait de conspiration, et il conclut en demandant la formation d'une commission qui ait pour objet, 1<sup>o</sup>. de revoir les lois rendues sur les rassemblements séditieux ; 2<sup>o</sup>. d'établir un mode plus prompt de juger tout prévenu de conspiration.

Le conseil arrête la formation de cette commission, et entre en comité général.

Il paraît que la discussion qui a eu lieu, hier 6, en comité général, au sujet de la liberté de la presse, a été occasionnée par la lecture d'une lettre dans laquelle Carnot était dénoncé ; le conseil a passé à l'ordre du jour.

Pardevant quelle autorité seront renvoyées les difficultés relatives à la validité des ventes de biens nationaux ? Les lois du 1<sup>er</sup>. fructidor, an III, et 29 vendémiaire, an IV, attribuaient cette connaissance aux comités de la Convention nationale ; mais ces comités n'existant plus, ces lois sont par-là même inexécutables ; mais d'après la constitution, toute espece d'attribution doit cesser, il n'appartient qu'aux tribunaux de prononcer sur le contentieux ; il est indispensable, il est instant, de rendre aux citoyens la faculté de faire statuer sur les contestations qui se sont élevées entr'eux, de leur ouvrir l'accès aux tribunaux, et de faire cesser toute incertitude à cet égard.

Bornes, qui expose ces motifs, au nom d'une commission spéciale, propose de rapporter les lois du 1<sup>er</sup>. fructidor an III, et 29 vendémiaire an IV, et d'attribuer aux tribunaux toutes les demandes et questions qui avaient été attribuées par les lois au comité des finances.

Dubois (des Vosges) trouve ce projet inconstitutionnel, impolitique et dangereux. Tout ce qui est, dit-il, du ressort de l'ordre administratif, doit être dans une parfaite indépendance de l'ordre judiciaire. Ainsi, toutes les difficultés qui peuvent s'élever sur l'aliénation des biens nationaux doivent être décidées par les administrateurs, et c'est aux ministres et au Directoire à prononcer en cas de réclamation.

Selon Simeon, c'est aux tribunaux seuls à juger si les ventes ont été faites suivant les lois. La nation ne peut être juge dans sa propre cause. La discussion est ajournée.

Fermont insiste sur son projet de résolution relatif à la manière dont pourront s'acquitter les acquéreurs des domaines nationaux. Il combat les observations et les craintes du Directoire, manifestées dans

un message , et cite à l'appui plusieurs faits qu'il soutient en démontrer la justice et la nécessité. Rien n'est décidé.

Tronchet fait au conseil des Anciens un rapport sur la résolution du 30 fructidor , concernant les moyens de défendre les militaires absens pour la défense de la Patrie , des actions judiciaires intentées contre eux. La mesure adoptée lui paraît d'une exécution si difficile , qu'il en propose le rejet. Le conseil la rejette. Il approuve ensuite , sur le rapport de Torcy , celle sur l'administration de la comptabilité nationale.

Le conseil des Cinq-cents , après avoir entendu , le 8 , Jourdan et Lecointre sur la question de la compétence des administrations ou des tribunaux , pour juger de la validité des ventes des biens nationaux , écarte le projet de la commission par la question préalable.

Thibault , au nom de la commission des monnaies , donne , le 9 , la seconde lecture de son projet sur la fabrication des monnaies.

Ce rapport est composé de six projets de résolution.

Le premier fixe la retenue à faire sur les matières d'or fabriquées.

Le second est relatif à la levée des obstacles qui s'opposent à la fabrication des monnaies.

Le troisième concerne le rétablissement des hôtels et ateliers monétaires des graveurs particuliers.

Le quatrième est relatif à la suppression du vérificateur des essais , qui peut être suppléé par le seul inspecteur.

Le cinquième a pour objet la suppression des caissiers des hôtels des monnaies.

Le sixième regarde la suppression de l'artiste mécanicien.

Gilbert - Desmolieres s'oppose opiniâtrement au projet de la commission. En vain Thibault remonte quatre fois à la tribune pour le faire adopter. Le conseil le renvoie à la commission , et ajourne la discussion à deux jours.

Fermont obtient la parole pour faire , en consé-

quence d'un message du Directoire exécutif, un rapport sur l'état des routes, la nécessité pressante de les réparer, et le genre de contributions à établir pour leur entretien. Après avoir exposé leur mauvais état, et l'intérêt qu'il y a pour le bien du commerce et la commodité du voyageur qu'elles soient rétablies, il parle des moyens employés dans l'ancien régime pour leur entretien, tels que la corvée, les péages, travers, etc. Il passe à ceux qu'employa l'Assemblée constituante pour suppléer à ceux-ci qu'elle avait abolis. Il fait connaître que l'état de recette pour l'an V, ne forme que la balance de l'état de dépense, et qu'il est impossible de rien prendre des 500 millions que l'état attend des contributions ordinaires pour ce genre de dépenses. Il pose en principe que celui-là doit payer l'entretien des routes qui les dégrade.

Le banquier, dit-il, paie volontiers le port des lettres de ses correspondans, parce que plus il en reçoit, plus ses affaires se multiplient, et plus sa fortune augmente. Il en est de même de celui qui fait rouler ses voitures sur les routes, et il n'est pas naturel que l'ouvrier et le cultivateur en paient l'entretien pour lui : il propose en conséquence un droit de passe proportionnel au poids et à la quantité de chevaux attelés aux voitures.

Ce projet est divisé en trois parties ; la première traite des droits à établir ; la deuxième, des obligations des voituriers ; la troisième, de l'organisation des bureaux de perception.

Le conseil en arrête l'impression et l'ajournement.

Beraud, organe d'une commission spéciale, reproduit, le 10, son projet de résolution tendant à annuler l'arrêté du Directoire, confirmatif de celui de Reverchon, portant destitution d'un juge de paix.

Dubois déclare qu'il est contraire à l'art. XLVI de l'acte constitutionnel ; que le Corps législatif n'a pas le droit d'annuler un arrêté du Directoire. Plusieurs membres partagent cette opinion.

Merlin dit que si le Directoire a le droit de prendre des arrêtés qu'on ne puisse casser, il faudra donc le mettre en accusation pour la moindre illégalité.

**Cambacérès** : Cette question se lie au maintien de la constitution, à la sûreté individuelle et à la liberté des fonctionnaires publics; elle mérite l'examen le plus réfléchi. Il demande qu'il soit nommé une commission qui fixe l'état de la législation, relativement à la division des pouvoirs, et présente la marche à suivre lorsque le Directoire empiétera sur les fonctions législatives. Adopté.

Sur le rapport de Larmagnac, le conseil des Anciens approuve la résolution qui relève de la déchéance les militaires suisses qui ayant droit à des pensions prouveront qu'ils n'ont pu remplir les conditions exigées pour la liquidation, à cause des circonstances. Un délai de trois mois leur est accordé pour faire leur justification.

Favard présente, dans la séance du 11 du conseil des Cinq-cents, quelques observations sur la loi qui autorise les locataires à résilier leurs baux s'ils se croient lésés par le paiement en numéraire; il demande que la résiliation du bail du locataire entraîne celle du bail du sous-locataire, sans indemnité. Renvoyé à une commission.

Dernier fait prendre une résolution portant que les instances en matières de douanes seront portées dans les départemens réunis, comme dans les autres, devant le juge de paix du canton; et par appel, devant le tribunal civil du département.

Sur le rapport de Fermont, le conseil arrête que les dispositions de la loi du 8 messidor, relatives aux pensionnaires non liquidés, sont étendues au second semestre de l'an IV.

Les membres qui doivent composer la commission chargée d'examiner si le corps législatif a le droit d'annuler les actes du Directoire, sont Cambacérès, Daunou, Boissy, Seyeys et Dubois.

Un membre fait un rapport, le 12, sur le message du Directoire exécutif, relativement à un référé du tribunal civil du département de Seine et Marne, qui demande l'explication de l'article IV de la loi du 3 brumaire dernier, portant que les intérêts dus pour douaires, légitimes, vente de fonds, seront, ainsi que

ceux des rentes et redevances foncieres, payables, moitié en nature, lorsqu'elles seront constituées en viager pour vente de fonds de terre, et que le capital ne sera pas remboursable.

Il s'est élevé, dit le rapporteur, du doute dans le tribunal, sur la question de savoir si le dernier membre de cet article se rapportait au premier ou au second, c'est-à-dire, si la condition du capital non remboursable, pour être payée moitié en nature, se rapportait aux intérêts dus pour douaires, légitimes, vente de fonds, ou à ceux des rentes et redevances foncieres.

Le rapporteur, après avoir résumé le fait qui avait donné lieu au référendum du tribunal, au rapport du ministre de la justice et au message du Directoire exécutif, expose que la commission a dû examiner la question abstractivement et indépendamment de toute application au fait particulier; après un mûr examen de l'ensemble de cette loi, considérant que le dernier membre de cet article s'applique à tout ce qui précéde, propose au conseil de passer à l'ordre du jour. Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

Fermont soumet de nouveau son projet tendant à admettre, concurremment avec le numéraire, pour le paiement du dernier quart des domaines nationaux, les ordonnances, bons et créances privilégiées et hypothécaires.

Plusieurs membres parlent pour et contre.

Desmolieres dit que la commission n'a pas trouvé d'autre moyen d'appaiser les créanciers de la République et les fournisseurs.

Réal demande où serait l'égalité de ne payer en numéraire qu'une petite partie de ce qui est dû aux rentiers, pensionnaires, fonctionnaires publics et employés, et de rembourser entièrement les fournisseurs et créanciers. L'on propose la clôture de la discussion, et la question préalable sur le projet. Après quelques débats et plusieurs épreuves douteuses, le conseil rejette le projet et toutes les autres propositions faites dans le cours de la discussion.

Crassous, organe de la commission des dépenses,

occupe le conseil, le 13, des transactions entre citoyens. La première question à décider est celle de savoir comment et sur quel taux seront acquittées les créances stipulées avant le 1<sup>er</sup>. janvier 1792, c'est-à-dire avant la dépréciation sensible du papier-monnaie. La résolution rejetée par les Anciens, les fixait au tiers de la créance : la commission propose de les fixer à la moitié. Mais si le créancier voulait être payé de la totalité de sa créance, il ne pourrait l'être que six ans après la publication de la paix générale.

Ainsi, par exemple, on doit 100 mille francs, le débiteur pourra se libérer sur-le-champ avec 50 mille francs; dans deux ans après la paix, avec 60 mille francs; dans trois ans, avec 70 mille francs; dans quatre ans, avec 80 mille francs; dans cinq ans, avec 90 mille francs; et dans six ans, avec 100 mille francs. Les intérêts des capitaux dus, à compter du 1<sup>er</sup>. vendémiaire dernier, seraient payés suivant le taux fixé par les actes, ou, à défaut, par les lois, à raison de la totalité du capital stipulé ou présumé stipulé en numéraire. Les rentes viagères fixées sur deux têtes, par exemple, l'une de 20 et l'autre de 60, seraient fixées au terme moyen de 40. Les sommes seraient acquittées, au choix du débiteur, en numéraire métallique, ou en mandats au cours du jour du paiement. A l'avenir, tous actes, traités, marchés ou conventions stipulés, seront exécutés et acquittés en même nature de valeurs qu'il aura été convenu. Impression, ajournement.

Talot demande que ceux qui ont fait des remboursements, acquitté des créances sur des fonds de terre et des rentes légitimement stipulées, depuis la dépréciation du signe monétaire, soient considérés comme n'ayant donné que des à-comptes, et tenus de parachever le paiement de leur dette en numéraire, dans un délai donné.

Pénieries appuie la proposition : il croit qu'elle est très-bonne pour atteindre cet essaim de fripons qui ont profité de la baisse du papier pour s'acquitter, au préjudice de leurs créanciers : car il ne pense pas qu'aucun homme honnête ait osé employer un moyen aussi vil pour s'enrichir.

On demande le renvoi à la commission des finances.

Lecointre - Puyraveau s'y oppose : il trouve la motion contraire à l'intérêt public et particulier, et subversive des principes. (Murmures.) L'on vous a cité des hommes de mauvaise foi , dit-il , qui ont profité des circonstances malheureuses où les lois de la République les avaient entraînés.

Mais si vous reveniez sur ce qui a été fait , combien d'honnêtes hommes seraient aussi victimes de leur bonne-foi ! Les rentiers , qui n'ont reçu le papier qu'à sa valeur nominale , et qui auraient fait des remboursements , ne pourraient donc pas avoir de recours contre le trésor public , tandis que leurs créanciers auraient leur recours contre eux ? Ce serait injuste , immoral. Et si on pouvait recourir contre le trésor public , quel bouleversement n'ameneriez-vous pas dans le crédit public ? Je demande la question préalable. Adopté.

Le conseil des Anciens n'a approuvé dans les trois séances précédentes que des résolutions relatives à des intérêts particuliers. Il a renvoyé à des commissions d'autres résolutions que lui avait adressées celui des Cinq-cents.

Le citoyen Fleurieu , président de l'institut national des sciences et arts , écrit aux deux conseils que la 3<sup>e</sup>. séance publique de l'institut aura lieu demain , conformément à ce que la loi prescrit.

Le Directoire exécutif , par un message à celui des Cinq-cents , avait demandé l'abbaye Saint-Martin pour y établir le conservatoire des arts et métiers. La commission , chargée de l'examiner , trouve que cette maison nationale est infiniment trop vaste. En conséquence , elle propose par l'organe de Fabre , de passer à l'ordre du jour ; ce qui est adopté. Le rapporteur ajoute que ce conservatoire n'a rien fait jusqu'à ce jour pour l'utilité publique , et justifier l'emploi des fonds à lui accordés. Un projet de règlement intérieur est tout ce qu'il a produit , et l'on n'a pas oublié la demande de bibliothécaires , archivistes , dessinateurs , ouvriers , et de bureaux de correspondance.

Fabre pense que l'état de nos finances ne permet pas de continuer de pareilles dépenses , et il propose

la suspension provisoire du traitement des conservateurs. Arrêté.

La discussion sur la fabrication des monnaies reprend. Il n'y a rien de décidé.

Le 15, sur le rapport de Camus, organe de la commission des dépenses, le conseil arrête que, pour mettre de l'ordre dans la comptabilité nationale, tous les crédits ouverts au directoire exécutif, aux ministres et autres ordonnateurs des dépenses publiques, depuis le 1<sup>er</sup>. vendémiaire dernier, sont rapportés pour ce qui reste à payer. Le directoire fera de nouveau la demande des fonds qui lui sont nécessaires, et il lui sera ouvert des crédits suivant les formes prescrites par les lois.

Bergier présente un projet de résolution tendant à faire cesser les fausses interprétations de la loi sur le mode de paiement des fermages. Impression et ajournement.

Besson reproduit à la discussion son projet sur l'organisation de l'administration forestière. Le conseil ayant déterminé un ordre de questions, le rapporteur commence par les deux suivantes :

1<sup>o</sup>. Aliénera-t-on les forêts nationales?

2<sup>o</sup>. Ajournera-t-on l'organisation forestière jusqu'à la paix?

Après avoir fait sentir les dommages qui en résulteraient pour la nation, il invoque la question préalable sur les notions tendantes à prononcer l'affirmative. Adopté.

On discute ensuite la question de savoir si l'administration forestière sera confié à une commission spéciale, ou bien si elle sera conservée à la régie des domaines nationaux.

Plusieurs membres opinent pour le dernier avis. Mais le conseil déclare qu'il n'y a lieu à délibérer.

Le projet de la commission sera en conséquence discuté dans deux jours.

Le conseil des Anciens a approuvé, le même jour, la résolution portant que la trésorerie appliquera le sixième des contributions au paiement du quart des rentes et pensions, afin qu'il n'éprouve aucun retard.

**PARIS. Nonidi 19 Vendémiaire, l'an 5<sup>e</sup>. de la République.**

Il paraît que le cabinet de Londres est dans l'intention d'ouvrir des négociations de paix. Une note officielle, datée de Westminster, le 24 septembre, a été remise le 9 de ce mois au ministre des relations extérieures. Elle porte la demande de passe-port pour un envoyé britannique chargé de faire des ouvertures. Le Directoire a pris sur-le-champ un arrêté qui charge le ministre des relations d'accorder le passe-port demandé à l'envoyé d'Angleterre qui serait muni de pleins pouvoirs, non-seulement pour préparer et négocier la paix entre la République Française et l'Angleterre, mais pour la conclure DÉFINITIVEMENT avec les autres puissances. Si l'Angleterre veut sincèrement la paix, ce plénipotentiaire ne tardera pas à arriver. On avait dit d'abord que ce serait le duc de Léed, mais on parle de M. Jackson. On l'attend incessamment.

Le ministre de la marine a appris que l'escadre de Richeri, dont la destination avait été tenue secrète, s'est dirigée sur Terre-neuve, et qu'elle avait sommé le commandant du fort Saint-Jean de se rendre. C'est une frégate anglaise qui a fait la traversée en seize jours, qui a apporté cette nouvelle en Angleterre. On présume qu'avant que les Anglais aient pu envoyer des secours, Richeri aura détruit leurs pêcheries de Terre-neuve. Cette nouvelle a répandu l'inquiétude dans le commerce, à Londres, d'autant plus que c'est l'époque du retour de la flotte de la Jamaïque, qui est obligée de venir reconnaître Terre-neuve, pour se rendre dans les ports d'Angleterre.

Les commissaires français que le gouvernement avait envoyés à l'Isle-de-France, sont de retour. Cette colonie n'a pas jugé qu'il fût convenable de mettre à exécution, dans ce moment, les lois relatives à l'affranchissement des Negres, dont le régime et le sort, dans cette colonie, ne ressemble point à celui de Saint-Domingue.

La commission militaire a condamné à la peine de mort neuf prévenus de la conspiration contre le camp de Grenelle.

Plusieurs journaux avaient annoncé l'arrivée de Jourdan à Paris ; le fait n'est point vrai. On assure que ce général va prendre le commandement de l'armée du Nord.

Des lettres de Bruxelles annoncent que le général Ernouf et son fils ont été arrêtés en cette ville, et qu'on les conduit à Paris.

Depuis la retraite de l'armée de Sambre et Meuse, nos papiers officieux n'avaient cessé de transcrire les gazettes étrangères, et d'exagérer nos pertes. Le gouvernement a publié l'état actuel de cette armée. Elle n'a perdu que 6 à 7 mille hommes, tant tués, blessés, prisonniers et déserteurs. Elle a reçu un renfort de 24 mille hommes de l'armée du Nord.

L'exagération la plus complaisante s'était également évertuée à l'égard de l'armée de Moreau. Un rapport officiel des opérations depuis le 24 fructidor jusqu'au 4 vendémiaire, et les ordres généraux des positions de cette armée jusqu'au 9, nous apprennent que Moreau effectue sa retraite avec autant d'intelligence et de lenteur que de succès. Lorsque l'ennemi a voulu l'inquiéter, il a presque toujours été battu; il ne se rapproche que pour favoriser l'offensive que va reprendre l'armée de Sambre et Meuse. Nous nous maintenons toujours vers Constance, et l'on assure même que les Autrichiens ont été chassés de Brégentz, et repoussés jusques dans le Tyrol.

Des dépêches du général Beurnonville, du quartier-général de *Mulheim*, du 8 de ce mois, donnent les détails d'un avantage remporté par la division du général Hardy et par celle du général Lefebvre. Nous en avons déjà parlé à l'article *Cologne*, page 126.

#### *Mort du général Marceau.*

Le général Marceau a été blessé à Altenkirchen, le 3<sup>e</sup>. jour complémentaire; il est mort le surlendemain.

La République a perdu en lui un de ses plus habiles généraux, un de ses plus ardents défenseurs. Chéri des soldats, il s'était concilié, de la part de nos ennemis eux-mêmes, cette haute estime qui ne peut se refuser aux grandes qualités et aux talents supérieurs.

Il avait à peine vingt-sept ans, et déjà plusieurs batailles gagnées dans la Vendée, et aux savantes campagnes sur les bords du Rhin lui avaient assigné un rang éminent parmi ceux de nos capitaines qui se sont distingués dans cette guerre.

Dans la dernière expédition de l'armée de Sambre et Meuse outre Rhin, il avait été chargé de couvrir le Hundsruck, et de bloquer Mayence; il avait rempli cette tâche importante avec succès, et cette nombreuse garnison avait été constamment contenue par un corps qui ne lui était pas supérieur.

Lorsque l'armée de Sambre et Meuse s'est repliée sur la Lahn, Marceau a effectué sa retraite sur Limbourg; dans cette position, il a soutenu deux combats, et la victoire a été fidelle au corps qu'il avait sous ses ordres.

Lors de la retraite sur la Sieg, il a été chargé de la couvrir et d'arrêter l'ennemi, pendant que les colonnes franchissaient

le défilé d'Altenkirchen : c'est-là qu'il a reçu le coup mortel.

Quelques chasseurs tiraillaient dans un bois avec des hussards autrichiens : Marceau, pour reconnaître le terrain, s'y transporte, accompagné d'un officier et de quelques ordonnances. Un chasseur tyrolien, caché derrière un arbre, le reconnaît aux marques distinctives de son grade, l'ajuste et lui tire un coup de carabine au travers du corps : Marceau se retire quelques pas, il se fait descendre de cheval. On l'emporte à Altenkirchen ; il traverse les colonnes, porté par des grenadiers ; la douleur la plus vive se répand dans tous les rangs : le général Jourdan et une foule d'officiers viennent au-devant de lui ; tout le monde répand des larmes : Marceau seul conserve sa tranquillité ; il brave la mort prête à le dévorer.

On voulait le transporter sur la rive gauche du Rhin, mais on jugea qu'il était hors d'état de soutenir le voyage, il demanda lui-même à erster à Altenkirchen : on le laissa chez le commandant prussien de cette petite ville, avec un chirurgien et quelques officiers.

Le lendemain, l'avant-garde ennemie occupa Altenkirchen : dès que le général autrichien Haddick fut informé de cet événement, il envoya une sauve-garde à Marceau ; le général Kray se rendit lui-même auprès de lui.

Des larmes coulerent des yeux de ce vieux guerrier ; c'était lui qui combattait Marceau depuis deux ans ; des sentiments d'amitié unissaient, même au milieu des combats, ces deux cœurs généreux ; ils n'attendaient que la paix pour les manifester.

On conservait encore quelque espoir de sauver Marceau ; le premier chirurgien du prince Charles lui prodiguait les soins ; mais le ciuquième jour complémentaire au matin, les accidens devinrent plus graves, sa tête s'appesantit, et il expira à six heures.

Les régimens autrichiens de Barco et de Blanckestein, qui l'avaient connu sur le champ de bataille, qui avaient admiré sa valeur à la tête de nos escadrons, se disputaient l'honneur de lui rendre les derniers devoirs ; mais les officiers qui étaient restés avec lui, s'étaient rendus auprès du prince Charles, et avaient demandé que son corps fut remis à ses frères d'armes. Le prince y consentit, en priant le général français de faire avertir les Autrichiens du moment où son corps serait inhumé, afin de s'unir à lui dans les honneurs militaires et funebres qui lui seraient rendus. Le corps de Marceau a été enterré dans le camp retranché de Goblenz, au bruit de l'artillerie des deux armées.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur.*

# MERCURE FRANÇAIS.

---

DÉCADI 30 VENDÉMIAIRE , l'an cinquième de la Répub.  
( Vendredi 21 Octobre 1796, vieux style. )

---

## LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

*De Solomon Gessner : par Jean-Jacques Hottinger. Zurich ;  
chez Gessner. 1796.*

Le nom de Gessner est trop justement célèbre, pour que nous ne recueillions pas avec soin, tout ce qui peut contribuer à faire mieux connaître sa vie littéraire et privée. Cette grande célébrité, la manière dont il l'a obtenue, la tournure de son esprit, son caractère, tout en lui devient d'un intérêt qu'on peut dire général.

Il entrait dans la destinée de ce rare talent de jouir sans retard, et presque sans contestation, de toute sa gloire : jugé par les nations étrangères, dans la langue desquelles ses ouvrages furent traduits presque au moment de leur apparition, c'est ce suffrage impartial qui a fixé sa place à côté de Théocrite et de Virgile ; et long-tems avant de mourir, Gessner avait entendu la voix de la postérité.

Depuis Virgile, le genre bucolique ne produisait que des imitations, en général assez faibles. Les modernes avaient puisé, tantôt dans ce poète, tantôt

dans son devancier Théocrite, quelques tableaux d'une nature devenue entièrement idéale ; ils leur avaient même souvent emprunté leurs sujets aussi bien que leurs images : ou lorsqu'ils se bornaient à répandre sur un fonds pris dans les objets du tems, les couleurs de l'ancienne bergerie, la confusion des teintes les plus disparates n'offrait guere à des regards un peu difficiles, qu'une maladroite bigarrure ; en un mot, la pastorale ne semblait pas plus convenir au genre de nos idées, que la vie des bergers à nos mœurs.

Pour vaincre des difficultés qui s'aggravaient de jour en jour, car elles dépendent des progrès même de la civilisation et des esprits, il fallait un talent tout-à-la fois bien riche, et bien sobre dans l'emploi de sa richesse ; une imagination passionnée pour la nature champêtre, et cependant un tact social assez exercé pour ne pas trop peser sur les mêmes images qui s'y présentent sans cesse, pour en juger d'avance l'effet sur des lecteurs rassasiés : il fallait beaucoup d'esprit avec beaucoup de simplicité, de la finesse cachée dans beaucoup de grace, un sentiment profond et vrai joint à une touche souple et légere. Gessner se trouva réunir toutes ces qualités. Aucun moderne ne nous paraît avoir possédé à un plus haut point cet art, si remarquable dans les écrivains de l'antiquité, de produire les effets avec peu de moyens, et de remuer, par quelques traits jettés comme au hasard, toute la sensibilité du cœur ou de l'imagination.

Mais écoutons son biographe Hottinger, ou plutôt

les savans de Gottingue , dont le journal nous fournit l'article suivant :

“ Chez le jeune Gessner , les dons de la nature se développerent tard. L'auteur de sa vie observe que cela tient évidemment à la mauvaise maniere d'enseigner qui régnait alors , et au manque de vues dans les pédagogues. Rien n'y était calculé pour les besoins d'une imagination active. Gessner fut mieux jugé par ses camarades , que par ceux qui s'étaient chargés de l'instruire ; et ce fut un grand bonheur pour lui de quitter l'école publique , pour passer chez un ministre de campagne , où son éducation devint tout-à-fait domestique et particulière.

“ Ce fut vers ce tems que Broches lui tomba entre les mains. Cette lecture jeta dans son ame les premières étincelles de ce feu , qu'il a communiqué depuis à tous ses ouvrages : son imagination commença à se nourrir des beautés de la nature , et le sentiment en devint chez lui , chaque jour , plus vif et plus délicat. Quand il revint dans la maison paternelle , il était en âge , et sur-tout en état de tirer beaucoup d'avantage de sa situation particulière , et du séjour de la ville qui l'avait vu naître. Bientôt il fit un voyage à Berlin. Là , son talent naturel pour la sculpture en cire , qui s'était montré dans sa première enfance , eut occasion de se développer entièrement ; et la fréquentation des meilleures têtes du tems acheva de former et de perfectionner son goût. D'après le conseil de Ramler , il renonça à la poésie rimée ; et il se créa cette prose poétique et rythmique , dans laquelle il a fait tant de tableaux heureux , et si bien appropriés aux effets qu'elle peut

produire. Son séjour auprès de Hagedorn et son retour dans sa patrie eurent lieu précisément à l'époque la plus favorable pour le dernier développement de son génie, et pour le premier éclat de sa gloire. Hottinger décrit ici l'état de la littérature allemande vers ce tems; et il le fait avec l'amour et l'accent de la vérité, sans épargner Bodmer lui-même.

„ Gessner publie son premier essai. *Daphnis* paraît en 1754.

„ Succès éclatant des *Idylles* en Allemagne.— Hottinger en compare le caractère avec celui des *Idylles* de Théocrite. Les bergers de celui-ci lui paraissent grossiers, à côté de ce beau idéal de la *Pastorale*, dont il voit le modèle dans Gessner. Il examine la mort d'Abel, Éandre, le premier navigateur, et il en combat les critiques. —

„ Nous avons souvent songé combien la critique de la bienveillance diffère de celle que d'autres motifs peuvent produire, et produisent en effet le plus souvent. En France, la *Mort d'Abel* reçut un accueil bien plus favorable qu'en Allemagne. — D'où peut venir cette différence? dit Hottinger. Sans doute, la voici: Le public français n'attend pas que ses journalistes lui donnent le ton. Mais dans un public sans goût, et celui d'Allemagne est encore tel, un ouvrage médiocre peut facilement être porté tout-à-coup aux nues, et un ouvrage excellent traîné dans la boue, et même quelquefois noyé sans ressource. On s'efforce de trouver beau ce que la voix ou les clamours des critiques disent beau; et l'on ne commence à rougir de son suffrage que lorsque ces mes-

sieurs changent de ton. — Cela n'est pas aussi général qu'on le pense : Hottinger nous paraît aller ici trop loin. Il y a toujours un public, peu nombreux à la vérité, mais digne de diriger l'opinion, qui juge par lui-même, et dont le jugement se fait entendre, quand les cris de la folie et de l'ignorance se sont évanois.

„ Hottinger donne des détails circonstanciés sur les succès progressifs des écrits de Gessner en France.

„ Il peint Gessner artiste : il nous apprend qu'on a recueilli deux volumes *in-folio* de ses études, dont le burin des plus célèbres graveurs, va bientôt faire jouir le public ; et il nous donne l'espoir de voir enfin achever la grande édition de ses écrits, l'honneur de la littérature allemande.

„ On remarque facilement qu'Hottinger est pressé de passer au caractère moral et aux opinions de Gessner. Il faut lire ce morceau tout entier dans l'ouvrage même. Mais devrait-on s'attendre à trouver chez un homme, doué du talent le plus doux, et de l'imagination la plus passionnée pour la nature, cette humeur comique et satyrique qui se montrait dans sa conversation, et dont le biographe cite plusieurs traits avec éloge. L'abbé Bertola en avait déjà raconté beaucoup, dont au reste personne n'a jamais entendu parler.

„ Dans les remarques et dans les pieces justificatives, placées à la suite de l'ouvrage d'Hottinger, on trouve quelques-unes des premières poésies de Gessner. Nous avons remarqué particulièrement un petit morceau dans le genre anacréontique. „

---

## SCIENCES. CHIRURGIE.

*Observations iatrorchirurgigiques, par Joseph Covillard ;  
publîes par J. F. Thomassin. A Strasbourg, chez  
F. G. Levrault.*

**C**OVIDLARD vivait au commencement du dix-septième siècle, et pratiquait avec beaucoup de succès à Montelimard sa patrie. La chirurgie venait d'être pour ainsi dire renouvelée par Gui de Chauliac, Ambroise Paré, Fabrice d'Aqua-pendente, Fabrice de Hilden, etc. Franco venait sur-tout de l'enrichir de plusieurs opérations ingénieuses et savantes. En relevant les erreurs de l'anatomie ancienne, et fendant aux pieds le galénisme, Vesale avait déjà fait sentir qu'on pouvait s'ouvrir des routes nouvelles, et que les autorités les plus respectées n'étaient véritablement respectables qu'autant qu'elles se trouvaient d'accord avec la nature. Les opérations chirurgicales les plus importantes, qui depuis Paul d'Égine avaient semblé ne devoir plus faire aucun progrès, commençaient à s'appuyer sur une connaissance plus exacte des parties, sur des vues plus saines de physique générale, sur quelques apperçus un peu moins vagues touchant la manière d'agir des médicaments. C'est dans ces circonstances que Franco trouva la méthode de la taille au grand appareil latéral, et, par l'inspiration d'un génie heureux, créa, dans un cas difficile, l'opération du haut appareil.

Covillard connaissait les découvertes de Franco, dont cependant il ne dit pas un mot, même dans l'exposition des faits qui devaient le plus lui rappeler son nom ; il ne fit que marcher sur ses traces dans cette belle branche de la chirurgie : mais doué du génie de l'observation, et du tact le plus heureux, il enrichit son art d'histoires de maladies, comparables pour l'exactitude à ce que les anciens nous avaient laissé de mieux dans ce genre, et bien supérieures sans doute pour la partie manuelle des traitemens. Cinquante observations, comme le remarque très-bien l'éditeur, ont suffi pour le rendre immortel.

Mais ces observations ne se bornent point aux accidens que la pierre produit, et aux moyens curatifs qu'elle exige. Covillard a rassemblé des faits pathologiques sur les autres maladies chirurgicales les plus graves, sur les opérations qui présentent le plus de difficultés. Les enterœcles simples, ou compliqués, les hydroœcles, les cataractes, les staphylomes, les plaies de la tête, les fractures compliquées de plaies, l'occupent tour-à-tour ; et il en éclaire le traitement par des exemples frappans et décisifs.

L'éditeur a joint ses propres remarques aux observations de Covillard : il a même ajouté, à la fin du recueil, deux mémoires intéressans ; l'un, sur le traitement des abcès qui se forment dans le voisinage de l'anus ; l'autre, sur l'extraction des balles qui restent engagées dans les parties molles, ou dans les os, à la suite des plaies d'armes à feu (1). Ces remar-

---

(1) Le cit. Thomassin a imaginé, pour leur extraction, un nouvel instrument fort ingénieux.

ques et ces mémoires annoncent beaucoup de savoir et de sagacité.

Pour ne rien laisser à désirer sur la lithotomie, le cit. Thomassin a placé, à la suite des observations de Covillard qui s'y rapportent, une histoire abrégée des progrès de cette opération par le cit. Saucerote. Quoique bien faite, elle est peut-être un peu courte pour pouvoir donner une idée complète de toutes les méthodes, et des changemens qu'on leur a fait subir : mais on y voit depuis Celse, jusqu'à Louis et Desault, ce qu'ont tenté de plus important les grands maîtres de l'art, dans la vue de les perfectionner; et le propre de ces tableaux est de fournir de nouveaux points-d'appui à la mémoire, pour classer et fixer les connaissances qu'on a déjà sur chaque partie d'une science.

Le caractere de notre journal ne nous permet pas d'entrer dans de grands détails sur les excellentes choses contenues dans le livre que nous annonçons ici. Mais nous ne saurions trop en conseiller la lecture aux jeunes élèves, qui, en même tems qu'ils s'efforcent de systématiser leurs idées, afin d'en faire un ensemble dont les parties se rapportent, doivent chercher à se garantir de l'esprit de système, par la contemplation assidue et judicieuse des faits particuliers.

---

## GRAMMAIRE ET DÉCLAMATION.

*La Prononciation française déterminée par des signes invariables, avec application à divers morceaux, en prose et en vers ; suivie de notions orthographiques, et de la nomenclature des mots à difficultés. Par URBAIN DOMERGUE, membre de l'Institut national, et professeur de grammaire générale à l'École centrale des Quatre-Nations. Chez l'auteur, au Louvre, pavillon des Archives ; ou chez BARRET, libraire, rue Croix-des-Petits-champs, n°. 133. Prix, 4 liv.*

**M**ALGRÉ la force de l'habitude et de la routine on voit briller de loin en loin des esprits courageux qui osent franchir les antiques barrières. Leurs efforts ne sont pas toujours couronnés d'un succès complet ; mais on admire leur noble hardiesse , et l'on adopte quelques-unes de leurs innovations machinalement , et sans vouloir même y consentir. Les réformes des langues vivantes sont peut-être les plus difficiles de toutes celles que l'homme savant peut entreprendre. Une langue vivante est la propriété de plusieurs millions d'hommes , qui la plupart ont vieilli en l'écrivant et en la parlant ; comment espérer après cela de les voir contracter une nouvelle habitude dans un âge avancé ! Honneur donc à ceux que cette perspective ne décourage pas !

Le naturaliste Adanson , écrivain qui est aujourd'hui plus qu'octogénaire , montra le désir le mieux prononcé de changer l'orthographe française , ou

plutôt de la réduire à la simple prononciation. Il exécuta ce hardi dessein dans ses *Familles des Plantes*. Il n'employa que les lettres qui sonnent dans la prononciation, et en substitua de fortes, mais uniques, pour exprimer les sons qui sont *écrits* par plusieurs lettres, telles le k pour *que*, etc. Le cit. Domergue, connu par de longs travaux sur la grammaire générale et sur la grammaire française dont il a simplifié les élémens, donne aujourd'hui la même preuve de courage et de dévouement à la perfection de l'art qu'il enseigne. Il a entrepris de déterminer par des signes *invariables* la prononciation française. Si nous devons avoir à gémit de ne voir son exemple suivi par aucun écrivain, nous ne paierons pas moins le tribut de louanges qui lui est dû à si juste titre.

Réunis en une seule famille, les Français, les Belges, les habitans de la rive gauche du Rhin vont désormais parler la même langue; puissent-ils la prononcer de même! car nous avons dans nos différens départemens la funeste expérience d'une aussi belle langue que la nôtre, défigurée par des prononciations aussi bizarres que diverses. Le cit. Domergue fournit un moyen sûr d'éviter cette dissonance en *notant* la prononciation. Écoutons-le parler lui-même.

*D* — Les sons du langage sont représentés par des signes qu'on nomme lettres; le tableau de ces lettres se nomme alphabet. Si l'alphabet était bien fait, si chaque son était exprimé par un signe qui lui convint toujours, qui ne convint qu'à lui, la connaissance de l'alphabet serait la clé de la prononciation. Mais notre langue parlée a quarante élémens, et nous n'avons que vingt-quatre lettres. Notre indigence est

manifeste, et cependant nous sommes prodigues, nous n'avons pas assez de signes pour vêtir chaque son, et souvent un seul son accumule sur lui plusieurs signes : l'articulation *ke* s'exprime de cinq manieres, *parc*, *parq*, *par qu*, *par k*, *par ch*; canton, quittance, etc. Six caracteres sont au service de l'articulation *se* : *s*, *c*, *e*, *sc*, *ss*, *t*, salut céleste, etc; *hé*, que dirai-je de la nasale *an*, qui emprunte à tort et à travers, revêt, au rapport de Mamert Jussieu, ving-neuf formes différentes. — Autant de signes que de sons, ni plus ni moins, pour qu'il n'y ait ni indigence, ni superflu. Application constante et exclusive du signe au son, pour qu'il n'y ait ni double emploi, ni contradiction. SON SIMPLE, signe simple, pour ne pas multiplier les êtres sans nécessité. Telles sont les bases de l'alphabet que je mettrai bientôt sous les yeux du lecteur.

Le citoyen Domergue a fait graver des poinçons pour sa notation; comme nous ne les avons pas, nous ne pourrons en donner une idée que par le moyen de quelques descriptions. — J'écrirai, dit-il, l'*a* aigu tout simplement. — Je marquerai l'*à* grave de l'accent que l'usage affecte à ce son. J'écrirai l'*e* muet tout simplement. J'écrirai l'*ɛ* muet fort et bref; qui est un son simple, non par le signe composé *eu*, *peuple*, mais par un signe simple, qui est un *e* chargé en dessous d'un trait perpendiculaire. J'écrirai l'*ɛ* muet fort et long, *beurre*, par un *e* chargé aussi en dessous d'un trait perpendiculaire, et surmonté d'un trait horizontal. — Je proscris l'accent circonflexe, parce que le trait de longueur ou de gravité le rend inutile. Le signe aspiratif ( semblable à l'apostrophe re-

tournée ) remplacera le *h* aspiré dans *la haine*, *les bêtres*, etc.

Les bornes d'un extrait nous empêchent de donner plus de détails sur ces nouveaux signes, ou plutôt sur ces anciens signes chargés de quelques traits qui les rendent susceptibles de remplacer plusieurs lettres à la fois. On trouve dans cet ouvrage plusieurs morceaux de prose et de vers écrits avec ces signes ; tels que la *Déclaration des Droits de l'Homme*, les *Dispositions générales de la Constitution*, des extraits des *Voyages du jeune Anacharsis*, des extraits du recueil intitulé, *Mirabeau peint par lui-même*, des stances tirées d'une ode sur Dieu, des fragmens de *Guillaume-Tell*, de *Brutus*, un hymne aux citoyens de la ci-devant Normandie.

Ces exemples auraient dû se suivre, ou être relégués, mais réunis à la fin de l'ouvrage. L'auteur s'est défié sans doute de la constance de ses lecteurs, et il a voulu se concilier leur attention en variant les sujets. C'est pour cela sans doute qu'il a intercalé, entre chaque exemple de *pronunciation notée*, des petits traités de grammaire. Nous croyons que cette intercalation n'était pas nécessaire, parce que les lecteurs assez frivoles pour avoir besoin de cet *alléchement*, ne feuilletent pas des livres aussi sérieux que ceux de grammaire. Ce n'est au reste qu'une légère transposition que l'on corrigera facilement à la lecture.

C'est encore, n'en doutons pas, la même considération qui a porté le cit. Domergue à employer la forme de dialogue pour défendre son système de prononciation notée, et à introduire sur la scène deux personnages ridicules, *Etymole* et *Rontinet*. Tous

deux raisonnent conformément à leurs noms, l'un plaide chaudement la cause des étymologies, et redoute toute suppression de lettres qui ferait disparaître l'analogie de notre langue avec celle des Grecs ou celle des Romsains. L'autre craint toute innovation qui l'obligerait à changer ses vieilles et chères habitudes. Malgré ce léger défaut, qui prête aux faiseurs de caricatures, le fond du dialogue est percé philosophiquement, et présente un bon plan pour amener l'uniformité de prononciation dans la République, par le moyen de l'unité d'enseignement.

Le célèbre Dolivet donna les premiers essais sur la *Prosodie française*, matière neuve jusqu'à lui; quoique Du Bartas et Desportes eussent compté des vers mesurés comme ceux des Grecs et des Romsains. Mais la carrière qu'il a ouverte est vaste, et notre auteur s'y exerce avec succès dans ses *Regles générales de la Prosodie française*. Nous en extrairons quelques articles qui renferment des anecdotes, ou des vues neuves et piquantes. — Dans désir l'ē est fermé, parce qu'il vient du latin *desiderium*, privation de l'astre favorable, et que le dé privatif ou dérivé du latin, exige l'ē fermé. Ch, gu, qu, conservent en français la prononciation de l'hébreu, du grec, du latin, d'où on les a tirés, lorsque les mots ne sont employés que par les savants. Dès qu'ils entrent dans le domaine de notre langue usuelle, ils subissent la loi de la prononciation française..... *Magnétisme*, avant Mesmer, avait la prononciation ferme. C'était un terme technique; il n'était employé que par les physiciens. Depuis que tout le monde a parlé de

magnétisme, etc. — croire : le changement du son où en è s'est opéré sous le cardinal Mazarin. La difficulté qu'avait une bouche italienne à prononcer un son qui lui était absolument étranger, le lui fit dénaturer, et les françoà, les angloà, ne furent plus que des francè, des anglè. La cour d'Anne d'Autriche se moula sur le favori ; la ville imita la cour. Cependant la révolution ne fut pas complète : on a toujours dit moà, roà, foà, loà, etc. Plusieurs mots, après l'avoir perdue, ont repris leur prononciation première, et de la prononciation italienne, je crè, endrè, frè, on est revenu à la prononciation française, je croà, endroà, froà ; c'est même la seule conforme au bon usage actuel. Une dame demandait à Fontenelle s'il fallait dire, je crè ou je croà. Je crè, répondit-il, qu'il faut dire je croà. L'habitude lui dicta la première prononciation, et la réflexion, la seconde.

On verra avec plaisir, dans ce recueil, un petit traité de la *Lecture des mots et des phrases*. Qu'il y a peu de bons lecteurs ! si cette disette vient de l'absence des ouvrages élémentaires sur la maniere de lire, cet opuscule y remédiera. Mais elle se fera toujours sentir, si ce mot de l'auteur est vrai. — Saint Augustin a dit aux chrétiens : Aimez Dieu, et faites comme vous voudrez. Je suis tenté de dire aux lecteurs : Sentez, et lisez comme il vous plaira.

Voici cependant quelques observations qui seront d'une grande utilité. Les mots sont soumis à deux règles. La première est que les mots ordinaires sortent avec clarté, aisance et précision..... Il est une seconde règle qui est dictée par le goût ; c'est d'ap-

puyer sur les mots saillans de la phrase, non-seulement pour rompre la monotonie, mais pour porter à l'auditeur le trait qui s'adresse à son esprit, à son imagination, à son cœur. — Lire une phrase, c'est la ponctuer par la voix; comme ponctuer une phrase, c'est l'articuler par la ponctuation.... La virgule annonce une petite pause; le point et virgule, une pause un peu plus grande, et ainsi proportionnellement de celui-ci au deux-points, au point, au petit et au grand alinéa. — La virgule, avons-nous dit, annonce une petite pause; mais il y a souvent des repos sans virgule, quoiqu'il n'y ait point de virgule sans repos. — Tout ce qui est fait pour être prononcé, est du ressort de l'oreille, juge absolument. Nous avons observé que l'oreille est blessée, lorsqu'en lisant, on prononce plus de huit syllabes sans prendre haleine. (Cette observation est confirmée par les repos des vers.) Une attention qu'il faut avoir, pour éviter les contre-sens, c'est d'embrasser le plus de mots qu'il est possible, et de ne lire de bouche qu'après avoir lu des yeux. — Il est deux défauts qui tuent la lecture: la cantillation et la monotonie. La cantillation est ordinaire dans la lecture des vers. Elle s'opère en partageant le mètre en deux parties, et en élevant la voix sur la dernière syllabe de chaque hémistrophe.

Des notions orthographiques renferment le développement du système grammatical du cit. Domergue. C'est à proprement parler une logique; car tout y est subordonné à l'ordre des pensées et à la valeur locale des mots. Les anciennes grammaires disparaissent devant celle-ci, qui réduit à cinq ou six

les parties d'oraison. On ne peut rien extraire d'un semblable traité, de même que du suivant, intitulé : *Nomenclature alphabétique des mots à difficultés*. L'un et l'autre doivent être lus et médités en entier.

Nous avons enfin une grammaire française, qui n'est point calquée sur les grammaires latines, comme toutes celles dont nos ancêtres, dont nous-mêmes avons fait usage. On la doit au cit. Domergue. Puissent ses efforts être secondés par la force du gouvernement, et par la bienveillance de la nation !

---

## SCIENCES ET ARTS.

*Séance publique de l'Institut national.*

**L**e 15 vendémiaire, l'institut a tenu une séance publique pour faire connaître ses travaux du dernier mestre de l'an IV. L'esprit d'économie qui préside aujourd'hui aux finances de la République a empêché que l'on ne fît à la salle de l'assemblée de l'institut les réparations et les embellissemens qu'elle exige pour son achèvement. On s'était contenté de creuser son sol d'environ deux pieds. Cet abaissement a favorisé la propagation du son, et les lecteurs ont été beaucoup mieux entendus que dans les deux premières séances. On a vu d'ailleurs avec plaisir les superbes cariatides de Goujon, et les statues qui sont placées dans les embrasures des fenêtres, s'élever avec dignité au-dessus des spectateurs. Ainsi, cet abaissement sera une réparation durable, et non un travail provisoire.

La

La séance a été ouverte, selon l'usage, par les notices des travaux des trois classes. Il n'y a eu aucune notice de travaux de membres défunts; la mort n'ayant point exercé son empire sur l'institut pendant le trimestre écoulé. A cette triple lecture a succédé l'extrait d'un mémoire du cit. Bourgoing. Chargé pendant long-tems des affaires de France, il a étudié avec soin le climat et l'agriculture de l'Espagne. Son *Voyage dans cette contrée en fait foi*. C'est aujourd'hui des *moutons d'Espagne* et de leur *naturalisation en France* qu'il a entretenu le public. L'excellence de leur laine a été attribuée jusqu'ici aux voyages qu'ils font tous les ans d'une province à l'autre. Ce préjugé est entretenu par les grands et les riches auxquels appartient ce droit de *parcours*, et par le gouvernement qui y trouve une ressource fiscale. Mais quatre millions de moutons stationnaires, appartenans à des particuliers non-privilégiés, et dont la laine égale en bonté celle des cinq millions de *moutons-voyageurs*, attestent l'inutilité des déplacemens. L'agriculture, à qui ces passagers voraces portent un coup funeste, réclame hautement contre cet inutile et dangereux *vagabondage*. Il est donc de l'intérêt du gouvernement espagnol, qui remplacera aisément, par quelque économie, les droits perçus sur les *voyageurs*, de faire cesser cette émigration annuelle. Trente ans d'expériences non interrompues ont appris au cit. Daubenton, que les moutons de race espagnole peuvent vivre et s'améliorer en France en parquant l'été, et en vivant pendant l'hiver rassemblés sous des hangars très-aérés. Puissent ces considérations engager les cultivateurs français à se procurer

Tome XXV.

L

des béliers d'Espagne qui réussissent si bien dans nos contrées !

Le cit. Guyton a lu des *recherches sur les propriétés du diamant*. Il a prouvé que cette substance, la plus dure de toutes celles que nous connaissons, est formée de carbone en très-grande partie. C'est une chose merveilleuse de voir le carbone, cette substance fugace et volatile, acquérir par la force de la combinaison une dureté presqu'incalculable.

Le citoyen Lévesque, auteur de la plus grande partie du Dictionnaire des Beaux-arts dans la nouvelle Encyclopédie, a lu des *recherches sur les progrès successifs de la peinture chez les Grecs*. Les artistes grecs ont parcouru toutes les périodes de l'art de peindre; depuis l'époque où, dans son enfance, il indique seulement les objets par des traits informes, jusqu'à celle où il réunit tous les moyens de plaisir. Les Grecs se figuraient les Dieux sous une forme humaine; mais ils leur prêtaient une beauté dont l'homme ne présente qu'une faible image. Les statuaires, qui se proposaient sur-tout pour objet la représentation des Dieux, s'étudierent donc à les caractériser par une beauté si parfaite, qu'on en chercherait en vain le modèle sur la terre, ce qui lui a mérité le nom d'Idéale. Les peintres, imitateurs des statuaires, subordonnerent à la beauté des formes, à la justesse de l'expression, les autres parties de l'art; celles par lesquelles il étonne les yeux sans parler à l'âme.

Pourrions-nous douter que les peintres grecs aient supérieurement réussi dans la partie capitale de l'art, le beau expressif, quand nous savons que, par elle, ils ont charmé le peuple le plus sensible et le plus

ami de la beauté ; quand nous voyons que les statuaires, dont ils furent les émules, y ont tellement excellé, que leurs ouvrages font le désespoir des plus habiles modernes ? Quand donc on conjecturerait, quand on parviendrait même à prouver que les peintres grecs ont été inférieurs aux modernes dans quelques parties, on serait en droit de leur accorder encore la supériorité, parce qu'ils ont excellé dans la partie supérieure de l'art. L'expressif et le beau dans la nature humaine, telle était la principale, on pourrait dire l'unique étude des peintres grecs. Prestiges de couleur, effets piquants de clair-obscur, contrastes recherchés, abondance et mouvement de composition, luse d'ordonnance, chaînes de groupes multipliés, charlatannerie du pinceau, tel fut trop généralement l'objet de celles des modernes. Avec égalité de succès, refusera-t-on la palme à ceux des artistes dont l'objet fut le plus sublime ?

Le citoyen Baudin a lu l'extrait d'un mémoire étendu sur les clubs, dans lequel, après avoir remonté à l'origine des assemblées qui portaient ce nom, avant la révolution française, il examine quelle a été l'influence des sociétés populaires, avant et pendant le gouvernement révolutionnaire, les services qu'elles ont rendus, les reproches qu'on leur a faits, leur doctrine, leur organisation, leur pouvoir.

Il approfondit ensuite la question de savoir si le tribunat est une institution nécessaire parmi nous, et si ce ministère peut être rempli par les clubs ? Il se décide pour la négative sur ces deux points.

Un grand ouvrage s'achève sous la direction du cit. Prony : ce sont des *Tables du cadastre de la France*,

formées sur la population et l'étendue du territoire. Elles sont calculées, si l'on peut s'exprimer ainsi, en manufacture. Leur impression s'achève; formée et exécutée pendant les troubles de la révolution, cette vaste entreprise fera pressentir aux étrangers ce que pourra la République dans les tems tranquilles. On y trouvera, 1<sup>o</sup>. une table de sinus naturels, calculés avec 22 décimales exactes pour chaque dix-millième du quart de cercle. 2<sup>o</sup>. Les tangentes naturelles avec pareil nombre de décimales de centième en centième. 3<sup>o</sup>. Les logarithmes des sinus et tangentes pour chaque cent-millième du quart de cercle, avec 12 décimales. 4<sup>o</sup>. Les logarithmes-rapport des arcs aux sinus et des tangentes aux arcs pour les 5 premiers centièmes du quart de cercle, avec le même nombre de décimales. 5<sup>o</sup>. Les logarithmes des nombres depuis 1 jusqu'à 200,000 avec 12 décimales. 6<sup>o</sup>. Un recueil de tables astronomiques calculées en centièmes.

Les maladies des arbres ont fixé l'attention de quelques physiologistes, entre lesquels Duhamel tient le premier rang. Premier des chymistes, le cit. Vauquelin a examiné et analysé la *sarie des ormes*. Il s'est ouvert une carrière nouvelle. L'importance de ce mémoire exige que nous en donnions un extrait étendu. Nous le donnerons.

Le cit. Monvel a récité deux fables de sa composition, qui ont été vivement applaudies.

Le cit. Bitaubée a lu l'extrait d'une *Analysé des Politiques d'Aristote*, ou de ses principes sur le gouvernement.

La profondeur d'Aristote, sa concision, exigent une attention soutenue pour saisir le fil de ses pen-

sées. L'auteur de ce mémoire croit, malgré le sentiment d'un littérateur célèbre (Barthélémy), que ce traité nous est parvenu, si-non en entier, du moins dans un ordre méthodique. Il a pensé qu'une analyse des principes d'Aristote sur le gouvernement, accompagnée de quelques observations, pourrait n'être pas inutile à ceux qui désirent étudier cet ouvrage, l'un des plus estimés de cet homme universel; où la concision d'un législateur est unie à la profondeur d'un philosophe, et pour la pleine intelligence duquel on a peu de secours. Les parallèles que fait Aristote entre les gouvernemens qu'il avait sous les yeux, ses principes sur l'art de gouverner, offrent une étude utile et curieuse au littérateur et au politique, répandent du jour sur les causes des révolutions de ces gouvernemens, font connaître la marche et les progrès de l'esprit humain dans l'institution des sociétés civiles. L'histoire fournit des éclaircissemens à plusieurs propositions de ce traité, parmi lesquelles il en est qui, étant rapprochées de l'histoire, y répandent de la lumière à leur tour.

Le cit. Légouvé a récité une pièce de vers sur la *Sépulture*. Nous la donnerons en son entier.

Les cit. Fourcroy et Vauquelin, qui s'occupent en commun, depuis plusieurs années, de l'analyse des matières animales, ont fixé l'attention des auditeurs sur *deux états du phosphate de chaux*, sur *l'analyse de la base des os*, et sur *la préparation du phosphore*. Ils ont déterminé la nature comparée de l'acide phosphrique provenant immédiatement de la combustion du phosphore, et du même acide retiré du

phosphate de chaux, ou de la bâse des os par l'action des acides minéraux. Après avoir établi cette différence sur des caractères bien prononcés, les deux chymistes en ont déduit plusieurs inductions utiles aux phénomènes de l'économie animale. Ils proposent de décomposér le phosphate acidule de chaux par le carbonate d'ammoniaque, de manière à obtenir facilement du phosphore, en chauffant le phosphate d'ammoniaque, épaisse par l'évaporation avec le phosphore. Par ce moyen, au lieu de retirer seulement quatre à cinq parties de phosphore de cent parties d'os calcinés, comme on l'a fait jusqu'ici, on pourra en extraire quinze à seize parties.

Le cit. Ducis a terminé la séance par la lecture d'une *Épître contre le Célibat*. La plus pure morale brille dans cette pièce, où l'on remarque plusieurs heureuses imitations d'Horace, poète à-la-fois le plus moral et le plus immoral de l'antiquité. ( *Voyez page 174.* )

---

*Notice des travaux de la classe des Sciences morales et politiques, depuis le 15 messidor dernier; par JOACHIM LEBRETON, secrétaire.*

Le citoyen Cabanis qui avait commencé dans le premier trimestre des travaux de l'institut, la lecture de ses considérations générales sur l'étude de l'homme, et sur les rapports de son organisation physique avec ses facultés morales et intellectuelles, l'a continuée.

Il avait établi que les deux grandes branches de la science de l'homme partent du même tronc, et

que ce tronc est la connaissance des facultés physiques de l'homme : que les philosophes anciens qui avaient cultivé la philosophie rationnelle, dès son origine, avaient été physiologistes ou médecins : que les philosophes modernes qui l'ont régénérée et qui lui ont donné un caractère d'évidence et d'utilité pratique, qu'elle n'avait point eu avant eux, ont puisé dans l'étude de la médecine, et dans des observations de physiologie, leurs idées fondamentales et leurs principes féconds.

Le citoyen Cabanis passant de la conséquence qui résulte de ces faits, aux observations qui naissent de l'examen des choses en elles-mêmes, remarque que les anciens étaient arrivés sur la route de la vérité, en reconnaissant que le tempérament, l'âge, le sexe, le climat ont une action marquée sur les dispositions et les habitudes morales. Si leur doctrine, leur division des tempéramens ou leur manière de philosopher ont provoqué de fortes objections, il pense que les rectifications que l'on a déjà faites et celles que l'on peut faire encore donnent les moyens de résister à ces objections, et que l'on résoudra une grande partie des difficultés que ce sujet présente, en déterminant avec plus de soin, dans leurs diverses circonstances, l'influence respective de certains organes, les sympathies particulières qui en résultent, les concentrations de la sensibilité, et en soumettant à un nouvel examen les influences de l'âge, du sexe, du climat, de l'état de santé et de maladie.

Après avoir prouvé que la physiologie, autrement la connaissance de l'homme physique, fournit des bases nécessaires à l'analyse des sensations, l'auteur

affirme qu'elle prête à la morale une lumière et des secours non moins essentiels ; car la morale est fondée sur les rapports des hommes entre eux, leurs rapports sont fondés sur leurs facultés, et leurs facultés sur leurs besoins qui sont physiques ou moraux.

Pour pénétrer dans l'étude de cette science de l'homme, le citoyen Cabanis s'est tracé une série de points de vue physiologiques qui se rapportent à l'analyse des sensations et à la morale, et qu'il range sous les chefs suivans :

1. *Histoire des sensations.*
2. *Influence des tempéramens.*
3. *Influence des âges.*
4. *Influence des sexes.*
5. *Analyse de la sympathie.*
6. *Hygiène philosophique.*
7. *Action que la médecine peut exercer sur le moral.*

Il a déjà lu à la classe les quatre premiers chefs, traités avec étendue, et il se propose de lui communiquer les trois autres.

Le citoyen Delile de Sales a lu un morceau sur un code du bonheur.

Le citoyen Röderer a communiqué des observations sur les deux éléments qui composent l'amour, le désir et la curiosité ; sur deux autres éléments de la sociabilité humaine, l'imitation et l'habitude. — Sur la rentrée des armées à la paix, et sur le prétendu danger de leur licencement.

Le citoyen Baudin a lu un mémoire sur les clubs.

Le citoyen Dyanniére, membre associé, a adressé à la classe des observations sur quelques-uns des effets des lois prohibitives et réglementaires. Le

même membre avait précédemment lu deux mémoires dans lesquels il démontrait cette vérité qu'on ne saurait trop représenter, c'est que le régime prohibitif est opposé à tout bon système d'économie politique.

Le citoyen Bourgoing, membre associé, a lu un mémoire sur les moutons d'Espagne, et sur les moyens de les naturaliser en France.

Le citoyen Anquetil a lu trois mémoires historiques. Le premier a pour objet *les ligues du Rhin*, suite de la paix de Westphalie; ces ligues sont au nombre de trois, savoir; celles de 1651, 1658 et 1663.

L'auteur expose leurs causes, leurs motifs, leur but, ce qu'elles ont coûté à la France de démarches et d'argent pendant les 16 années qu'ont duré les négociations.

Le second mémoire qui est intitulé, *Introduction au Traité des Pyrénées*, présente une indication de tous les traités entre les maisons de France et d'Autriche, depuis le commencement de leur rivalité, et la paix de Noyon, en 1516, jusqu'à la paix des Pyrénées, en 1659.

Le troisième est un apperçu de la manière dont est traité un ouvrage très-étendu que l'auteur est prêt de livrer à l'impression, et qui a pour titre: *Tableau Historique de l'Univers*.

Le citoyen Mentelle a exposé une série de questions relatives à la géographie et à la statistique qu'il propose de faire résoudre, soit par les correspondances que l'institut va établir avec tous les hommes qui peuvent fournir des lumières utiles aux sciences

et à l'humanité, soit par les agens dans les pays étrangers.

Le citoyen Gosselin a continué la lecture des Recherches sur les connaissances des anciens dans le golfe Arabique. Il a été rendu compte des premières sections de ce mémoire, dans la dernière séance publique.

La troisième section a pour objet la ville de Tharsès où se rendaient les flottes de Salomon, et qui fournissait aux Tyriens et aux Juifs quelques objets de commerce.

Parmi les questions secondaires que renferment les trois sections dont la classe a entendu la lecture, l'auteur traite de l'expédition d'Elius Gallus en Arabie, sous Auguste, et cherche jusqu'où il a pénétré.

Il traite aussi de la chronologie des rois Hémiarites, dont il fixe quelques époques, telle entr'autres que celle du déluge de Mareb, si célèbre parmi les Arabes, et sur lequel le consul de la République à Mascat pourra prendre des renseignemens positifs, d'après les différentes données que le travail du citoyen Gosselin lui présentera.

Les deux autres sections de ce mémoire intéressant pour la géographie ancienne, renferment les connaissances que les Grecs ont eu du golfe Arabique depuis le siècle d'Alexandre jusque sous Justinien; mais elles n'ont pas encore été communiquées à la classe.

Le citoyen Fleurieu a lu un examen critique des relations du voyage autour du monde, fait en 1781 et 1782, par l'amiral hollandais Roggewein.

Les relations de ce voyage n'avaient présenté jusqu'à présent qu'une obscurité impénétrable ; et tout le travail des géographes n'aurait pu dissipé ces ténèbres , si le célèbre James Cook n'eût retrouvé l'isle de Paques et l'un des groupes que l'amiral hollandais avait découvert dans sa traversée du grand Océan équatorial , situé entre l'Amérique et l'Asie.

C'est en s'appuyant sur ces deux points , dont la position géographique a été déterminée astronomiquement par le navigateur anglais , et confirmée par notre compatriote Lapeyrouse , que le citoyen Fleurieu est parvenu à fixer , par approximation , et de proche en proche , la position de toutes les découvertes de Roggewein.

Il résulte de l'examen qu'il a fait du voyage de cet amiral et de ceux de tous les navigateurs de notre tems , qu'à l'exception de deux points , toutes les découvertes du navigateur hollandais ont échappé aux recherches des voyageurs modernes.

Le citoyen Fleurieu démontre en même-tems , contre l'assertion des géographes anglais , que l'isle de Paques n'est point la terre de Davis ; que le labyrinthe de Roggewein n'est point l'isle du Prince-de-Galles du commodore Byron ; que l'Archipel de Bauman , de l'amiral hollandais , n'est pas l'Archipel des navigateurs de Bougainville ; que les isles que Roggewein a supposées être celles des Cocos et des traîtres de le Maire et de Schouten , ne sont pas ces isles , et que celles de Thienhoven et Groningue ne peuvent pas être la Santa-Cruz de Mendana.

Le travail du citoyen Fleurieu a rempli deux objets importans : le premier de donner aux découvertes

de Roggewein des positions présumées, assez approchantes de la situation qu'elles doivent avoir, pour diminuer considérablement les dangers de la navigation dans une mer semée d'îles basses, formant des groupes ou des archipels qui ne peuvent être aperçus que d'une très-petite distance :

Le second, de rendre à chaque nation maritime la part qui lui revient dans les découvertes du grand Océan équatorial.

Le citoyen Villeterque, membre associé, a lu un morceau ayant pour titre : *Hypothèse fondée sur une ancienne question.*

La classe des sciences morales et politiques qui pense comme tout l'institut, que sa première gloire est d'être utile à la patrie, a cru devoir s'occuper de la grande question des secours publics, considérés sous les rapports de la science sociale et de l'économie politique. Avant d'en faire l'objet de ses discussions philosophiques, elle a invité deux citoyens connus pour avoir sur ce sujet beaucoup de lumières de théorie et de pratique, à lire dans son sein ceux de leurs travaux qu'ils jugeraient pouvoir seconder mieux le zèle de la classe. En conséquence, les citoyens Thouret et Monlinot sont venus lui donner une première communication de deux mémoires, l'un sur les Enfants-Trouvés, et l'autre sur les bases des secours publics.

## MÉLANGES.

## LETTER AU RÉDACTEUR.

CITOVEN,

En rapportant dans votre avant-dernier numéro les discours prononcés aux deux conseils par la députation de l'institut national, et les réponses des deux présidens, vous avez oublié une circonstance qui mérite d'être connue, parce qu'elle peint fort bien le régime dont nous sortons, et les idées qu'il a laissées dans la plupart des têtes. Lorsqu'on a demandé au conseil des Anciens, l'impression des mémoires remis par l'institut, le cit. Barbé-Marbois, au grand étonnement de toute l'assemblée, a dit : « Qu'avant de livrer à l'impression ces mémoires, ils devaient être examinés par une commission qui en ferait son rapport au conseil. Nous devons, a-t-il ajouté, avant de donner une sorte d'approbation à ces cahiers, en les faisant imprimer, les connaître, afin d'assurer à la nation qu'ils sont dignes d'elle. » Cette proposition a été rejetée unanimement, et l'impression a été ordonnée.

Il était difficile de proposer une plus risible censure que cette *commission d'examineurs*. Les prétentions ministérielles de l'ancien régime n'ont jamais été si loin en ridicule. Le gouvernement qui faisait imprimer chaque année les mémoires des académies, leur laissait à elles-mêmes le droit d'examen et de censure, parce qu'il savait très-bien qu'il ne pouvait

être raisonnablement exercé que par elle , qu'il ne pouvait l'être utilement que par des hommes qui regardent leur gloire comme une propriété solidaire , et que des savans ne peuvent avoir pour censeurs que leurs pairs. Il suffit de réfléchir un peu sur ce qu'est un corps littéraire , et ce qu'est un corps législatif , pour sentir que des législateurs ne peuvent se mêler de pareilles choses que lorsqu'ils ont envie de se faire moquer d'eux , et par les savans qu'ils prétendent *examiner* , et par le public au profit de qui ils examinent. Les travaux scientifiques n'ont nullement besoin de l'*approbation* d'un corps législatif. L'estime publique ne se décreté pas. Les savans ont dans leur génie ou leur talent , et ne trouvent que là la garantie de leurs succès , de leur utilité , et de l'*approbation* générale. Le juge commun des législateurs et des savans , c'est le public. Mais si ce public n'a aucune confiance en l'*opinion* des législateurs qui jugent les savans , il a souvent recours au jugement de ceux-ci pour savoir ce qu'il doit penser des autres. On a vu avec plaisir le conseil des Anciens pénétré de ces idées , lorsqu'il a rejeté à l'unanimité la demande de Barbé-Marbois.

---

### P O É S I E.

#### *DISCOURS en vers contre le Célibat.*

*Quid leges sine moribus vanæ proficiunt?*

*HORACE , liv. III , ode 24.*

**T**oi , par qui nous vivons , nous chérissons le jour ,  
Sentiment enchanteur , que l'on appelle Amour ,

Quand tout plaît, s'embellit, s'anime par tes charmes,  
 Faut-il qu'un nom si doux inspire les alarmes !  
 Ce cœur si calme encor, mais prêt à s'enflammer,  
 De quels tourmens bientôt il va se consumer !  
 A peine entrevoit-il ce bonheur qu'il soupçonne,  
 Qu'il doute, espere, craint, transit, brûle, frissonne.  
 Mais à ces prompts transports, à ces vœux effrénés,  
 Tous les cœurs amoureux ne sont pas condamnés.  
 Regardons ces bergers ravis sous ces ombrages,  
 D'habiter du Poussin les touchans paysages,  
 Qui de nous ne voudrait soupirer avec eux ?  
 La vertu fait sur-tout le plaisir de leurs feux.  
 Oui : le ciel qui dans nous la grave en traits de flamme,  
 A fait de la vertu la volupté de l'ame ;  
 Et cette volupté qui se mêle à l'Amour,  
 Y porte un nouveau charme, et l'y plaise à son tour.  
 Heureux qui dans soi-même a laisse l'innocence  
 Entre l'ame et les sens former cette alliance !  
 Il n'a plus qu'à jouir dans un accord si doux,  
 Des deux biens les plus chers que le ciel fit pour nous.  
 Philémon et Baucis tous deux les éprouverent ;  
 Tous deux jusqu'au tombeau tendrement ils s'aimerent.  
 Aussi par Jupiter leur toit fut protégé ;  
 Leur toit, après leur mort, en temple fut changé.  
 On voit encor leur clos ; la source jaillissante ;  
 Le jardin où courait leur perdrix innocente ;  
 Leurs vases les plus chers, d'argile et non d'airain,  
 Qu'à l'hospitalité faisait servir leur main ;  
 Leurs Pénates entiers, paternel héritage ;  
 Leur table dont les pieds du tems marquaient l'outrage.  
 Que couvraient par honneur les fleurs de la saison,  
 Quand le maître des Dieux soupa chez Philémon.

Quoi, me dit un censeur, viens-tu par ce langage,  
 En faveur de l'Amour, prêcher le mariage,  
 Et vanter, en t'armant d'une triste vertu,  
 L'autosérité des mœurs ? — Oui, sans doute. Et crois-tu,  
 Pour diffamer le vice et ses noires maximes,  
 Si je tenais ici la liste de ses crimes,  
 Que mon vers courageux, osant la dérouler,  
 Toi-même, à cet aspect, ne te fit pas trembler ?  
 Ecoute : quand les vents de leur coupable haleine,  
 Favorisant Pâris et la parjure Hélène,  
 Loin de Sparte emportaient leurs perfides vaisseaux,  
 Ecoute ce qu'alors Nérée, au sein des eaux,

**Criaît au ravisseur enchanté de sa proie :**

" Tu la tiens, insensé; tu pars. Mais devant Troye,  
 " Vingt peuples et vingt rois, pour la redemander,  
 " Avec mille vaisseaux sont tout prêts d'aborder.  
 " Tu n'échapperas point à ton juste supplice.  
 " Déjà sont descendus Agamemnon, Ulysse,  
 " Achille et Ménélas et Teucer et Nestor.  
 " La Grece est là. Crois-tu, quand l'intrépide Hector  
 " Cent fois du sang des Grecs fera fumer la terre,  
 " Crois-tu qu'avec les sons de ta lyre adultere,  
 " Et Vénus dont ta voix t'assura les secours,  
 " D'Illiion assiégié tu défendras les tours?  
 " Que de maux et de pleurs, Pâris, sont ton ouvrage!  
 " Mais Diomede accourt, il accourt; et sa rage  
 " Cherche, écume, menace, et va te découvrir.  
 " Tu le vois. Tel un cerf, que la peur vient saisir,  
 " A l'aspect d'un lion a déjà pris la fuite.  
 " L'heure viendra pourtant, les Parques l'ont prédicté,  
 " L'heure où, vaincus sans peine, et vainement armés,  
 " Tes bras, tes beaux cheveux, encor tout parfumés,  
 " Des cruels champs de Mars essuieront la poussière.  
 " Regarde auprès de toi Tysiphone et Mégère;  
 " Vois tous ces corps épars, tes sinistres amours  
 " Sur l'Europe et l'Asie appelant les vautours;  
 " Priam, Hécube, Hector, Cressandre, Polyxene,  
 " Pour ta cause égorgés, ou mourant dans leur chaîne;  
 " Et ta patrie en cendre, et ce long souvenir  
 " Qui va, de siècle en siècle, effrayer l'avenir. "

Je n'ai point, diras-tu, provoquant ta colère,  
 Prétendu lâchement excuser l'adultere;  
 Mais si j'ai fui l'hymen pour toi si précieux,  
 Dois-je enflammer ta bile? et serai-je à tes yeux  
 Un mortel sans vertu, sans morale? — Au contraire,  
 Je te crois un honnête, un doux célibataire,  
 Que d'un nœud plein d'attrait, trop souvent profané,  
 Les vices de ton siècle ont sans doute éloigné,  
 Tel qu'en ses vers charmans nous l'a peint d'Harleville.  
 Hé bien donc! par l'ennui ramené dans la ville,  
 Quittant nonchalamment ton bonnet de velour,  
 Tu vas aller tout seul bailler au Luxembourg.  
 Qui sait si caressant ta langueur et ton âge,  
 Dans ton hymen prochain lorgnant ton héritage,  
 Quelque madame Evrard n'a pas dans ses desseins,  
 Déjà donné la chasse à tes nombreux cousins?

Mais

Mais enfin raisonnons : tes cheveux qui blanchissent,  
 De la course du tems chaque jour t'avertissent.  
 Déjà vient la faiblesse , et ta vigueur a fui.  
 Ta santé veut des soins ; ta main veut un appui.  
 Que dix fois la Balance ait ramené septembre ,  
 Te voilà seul et vieux. Je te vois dans ta chambre ,  
 De gouttes , de neveux tristement assiége ,  
 Et dans la léthargie un beau matin plongé.  
 Eh ! qui te répondra que ton valet peut-être ,  
 N'ose sous tes habits faire parler son maître ?  
 Je t'entends au réveil te récrier en vain ,  
 Contre un faux testament qu'aura dicté Crispin.  
 Des vieux garçons mourans , des vieux célibataires  
 Les fripons , de tout tems , sont nés les légataires.  
 Mais suis-je donc , dis-tu , dans ce triste abandon ?  
 Quoi ! personne pour moi ne s'intéresse ? — Non.  
 Telle est , telle est ma loi , te répond la Nature ,  
 Tu repoussas mes dons , je venge mon injure.  
 Tu voulus vivre seul , dévore donc l'ennui  
 Du désert dont l'horreur t'environne aujourd'hui.  
 Demande à ce désert de t'aimer , de te plaindre.  
 Mais tourne ici les yeux : vois doucement s'éteindre  
 Sans crainte , sans remord , ce vieillard vertueux  
 Qu'entourent en pleurant ses fils respectueux.  
 Il donna pour tribut aux siens , à sa patrie ,  
 Soixante ans de travaux , de vertus , d'industrie.  
 Il n'a point seul , à part , sur un plan dangereux ,  
 En dépit de mes lois , voulu se rendre heureux.  
 C'est moi qui , sans éclat , sans livre , sans système ,  
 Sans parler de bonheur , sans qu'il y songeât même ,  
 A ce bonheur si pur , l'ai conduit par la main.  
 Il vécut courageux , patient , juste , humain ;  
 Il suivit sans effort cette agréable route.  
 Ce n'est pas la vertu , c'est le vice qui coûte.  
 Au banquet de la vie admis pour quelque tems ,  
 Il laisse sans regrets sa place à ses enfans.  
 Pourquoi , pourquoi l'Amour a-t-il reçu ses armes ,  
 Tant de graces , d'attrait , de puissance et de charmes ?  
 Pourquoi le tendre hymen rassemble-t-il pour vous  
 Les rapports , les besoins , les devoirs les plus doux ?  
 Est-ce afin qu'enpuyé , sauvage , solitaire ,  
 Sans but , l'homme un moment végeste sur la terre ;  
 Et stérile habitant , laisse vide après lui  
 Ce fécond univers dont il n'a pas joui !

Sans l'hymen , sans tes fruits , sans ce précieux gage ,  
 Dans vos jeunes enfans verriez-vous votre image ?  
 Au moment qu'une mère enfin a mis au jour  
 Le don , ce don si cher d'un mutuel amour ,  
 Regarde son souris : sur ses levres charmantes ,  
 De plaisir , de douleur encor toutes tremblantes ,  
 Son époux suit de l'œil ce souris fortuné .  
 D'où leur vient cette joie ? Un enfant leur est né .  
 Qu'Œdipe offre à tes yeux son auguste misere ,  
 Tu le plaindras bien plus , si le ciel t'a fait pere .  
 Mais si sa fille est là , consolant ses malheurs ,  
 Malgré toi dans l'instant tu sens couler tes pleurs .  
 Est-il avec Orphée , un cœur qui ne gémisse  
 À ces cris déchirans : Euridice ! Euridice !  
 À l'amour , à l'hymen , oui l'homme est destiné ;  
 Sous son joug enchanteur il veut être enchaîné .  
 Pour lui , du vrai bonheur ce joug même est le gage ;  
 À sa vertu plus ferme il assure un ôtage .  
 Sans lui tout le tourmente , ou la langueur l'abat .  
 De l'affreux égoïsme est né le célibat .  
 Mais son joug plus pesant venge le mariage .  
 Dans le vice une fois l'homme à peine s'engage ,  
 Qu'il n'est plus dans ses fers qu'un esclave agité ;  
 Et pour vivre plus libre , il perd sa liberté .  
 Ce discours te surprend , t'embarrasse et t'attriste .  
 Mais voici qu'il me vient un autre antagoniste ,  
 Un franc célibataire , égoïste achevé ,  
 Aimable , jeune encor , dans l'aisance élevé .  
 Je suis libre , dit-il ; et la loi juste et sage  
 N'a forcé jusqu'ici personne au mariage .  
 Qu'un autre aime ses fers , j'y consens . Mais pour moi  
 J'entends vivre et mourir sans engager ma foi .  
 — Fort bien . Je te comprehends . Sans peine , sans alarmes ,  
 Pour toi la vie est douce , et le jour a des charmes .  
 Déjà , pour te nourrir , tenant son aiguillon ,  
 Le laboureur actif commence son sillon .  
 Déjà mille ouvriers , quand tu vois la lumiere ,  
 Pour t'offrir ses métaux , descendant sous la terre ,  
 C'est pour tes goûts oisifs que l'art dans ces momens  
 Dessine ce tableau , polit ces diamans ;  
 Que le génie invente et redouble ses veilles ,  
 Pour charmer ton esprit , tes yeux et tes oreilles .  
 Lorsqu'enfin nos guerriers , tant de fois triomphans ,  
 Défendent tes foyers , nos femmes , nos enfans ,

La loi veille à ta porte, et met, par sa prudence,  
 Ta richesse, tes droits, tes jours en assurance;  
 Et tu trouve très-bien, dans ton facile emploi,  
 Qu'on sème, qu'on travaille, et qu'on meure pour toi.  
 Mais pour tant de bienfaits qu'autour de toi rassemble  
 La Nature, le Ciel et la Patrie ensemble,  
 Que leur donnes-tu? Rien. Pour prix de leurs bienfaits,  
 Tu choisis tes plaisirs, tu respires en paix.  
 Mais cet esprit charmant, ces graces dont tu brillas,  
 Ont peut-être déjà désolé vingt familles,  
 Séparé de sa femme un malheureux époux,  
 Des traits du désespoir percé son cœur jaloux;  
 Ont, après son trépas, réduit à la misere  
 Ses enfans orphelins du vivant de leur mère  
 Qui, trahie à son tour, dans l'opprobre et les pleurs,  
 Payera de courts plaisirs par de longues douleurs.  
 Qui sait, ( car possédé de feux illégitimes,  
 Un libertin bientôt ne compte plus les crimes, )  
 Qui sait si, poursuivant de timides appas,  
 Peut-être en cet instant tu ne tenterais pas,  
 Sous l'espoir d'un hymen promis avec mystere,  
 D'enlever en secret une fille à sa mère?  
 Mais que dis-je, en secret? C'est la publicité,  
 C'est l'éclat qui sur-tout plaît à ta vanité,  
 Voilà du célibat l'esprit et la maxime:  
 Je jouis aujourd'hui; demain que tout s'abyme.  
 Que le néant sur moi traîne tout après lui.  
 Oh! quand le noir chagrin, quand l'incurable ennui,  
 T'assiégeant de dégoûts, de craintes, de tristesses,  
 Répandront-ils sur toi leurs vapeurs vengeresses!  
 Mes vœux sont accomplis. Par la satiété,  
 Au défaut du remords, je te vois, tourmenté,  
 Aigri par l'impuissance, usé par la molesse,  
 Mort avant le trépas, vieux avant la vieillesse,  
 Dans ton âme indigente appeler le plaisir,  
 De la Nature avare implorer un désir,  
 Et seul sur cette terre à tes regards flétris,  
 Sans la trouver jamais, chercher par-tout la vie.  
 Ou bien si, plus actif, superbe, ambitieux,  
 Pour grossir tes trésors, pour éblouir nos yeux,  
 À des projets hardis tu commets ta fortune,  
 Soudain de créanciers une foule importune  
 Venant à t'assaillir, sans crédit, ruiné,  
 D'amis voluptueux bientôt abandonné,

Mais voulant avec art, sous un ris infidelle,  
 D'un malheur trop certain démentir la nouvelle,  
 A ton dernier festin, je te vois l'air joyeux,  
 Parmi les vins brillans, les mots ingénieux,  
 Les chants, les jeux, les fleurs, le luxe des orgies,  
 L'éclat des diamans, des cristaux, des bougies;  
 Promenant tes regards sur vingt jeunes beautés,  
 Quand le morne dégoût s'assied à tes côtés,  
 Quand la mort tient ta coupe, y boire avec ivresse  
 Du désespoir qui rit l'effroyable allégresse.  
 Mais lorsqu'en nous charmant, l'aurore, de retour  
 Dans tes yeux consternés, a fait rentrer le jour,  
 Je te suis dans ta chambre; et là, seul, en silence,  
 Maudissant le soleil, détestant l'existence,  
 Je te vois, pour tromper la fortune en courroux,  
 Croyant que tout s'éteint, que tout meurt avec nous,  
 Armer tranquillement d'une amorce homicide,  
 Le fatal instrument d'un affreux suicide,  
 L'approcher de ton front qui dans quelques momens....  
 Le coup part.... Malheureux ! tu n'avais point d'enfans !  
 Non, tu n'en avais point ! On ne voit point les peres  
 Se donner le trépas pour finir leurs misères.  
 Un pere infortuné, du moins dans ses douleurs,  
 Leve les yeux au ciel, laisse couler ses pleurs.  
 Gémît-il sous le poids de la triste vieillesse ?  
 Sa compagne pour lui s'émeut et s'intéresse ;  
 Sa tendresse inquiète a prévu ses besoins ;  
 Il compte sur son cœur, en recevant ses soins ;  
 Il met encor sa main dans cette main chérie ;  
 Il jette avec plaisir un regard sur sa vie.  
 Tous ses jours n'ont été qu'un tissu de bienfaits ;  
 Il voit dans ses enfans les heureux qu'il a faits.  
 Si son fils est ingrat, si son fils l'abandonne,  
 Dans sa fille peut-être il trouve une Antigone,  
 Sur ce bras qui lui reste, il aime à s'appuyer ;  
 Ces larmes qu'il répand, il les sent essuyer.  
 Ou bien si le remord, toujours inexorable,  
 Tremblant à ses genoux ramene le coupable.  
 Je l'apperçois déjà se laissant entraîner,  
 A l'exemple du ciel, tout prêt à pardonner.  
 Rien peut-il épuiser la tendresse d'un pere ?  
 Nous devons à l'hymen ce sacré caractere.  
 Par lui, de nos enfans formant les jeunes cœurs,  
 Nous sentons mieux le prix, l'utilité des mœurs.

Nous savons que leur œil nous suit où nous contemple.  
 On songe à ses devoirs, quand on en doit l'exemple.  
 Ainsi, chez les Sabins, leurs fils respectueux  
 Apprenaient la vertu sur leurs fronts vertueux.  
 On voyait dans leurs champs, au retour de la guerre,  
 Les vainqueurs de Carthage obéir à leur mère.  
 Le bonheur se mêlait à cette austérité.  
 L'hymen gardait les mœurs; les mœurs, la liberté.  
 La famille et le chef sous le chaume ou la brique,  
 Environnaient gaîment une table rustique.  
 Le soir y ramenait après de longs travaux,  
 Les peres, les enfans, les pasteurs, les troupeaux.  
 L'Amour n'était pas loin; mais quoiqu'un peu sévère,  
 Il avait son souris, son regard, son mystere,  
 Sur-tout sa longue attente et ses heureux momens.  
 Vénus! ah! tu rendais pour ces chastes amans  
 Tes feux plus enchanteurs, ta volupté plus pure,  
 Et c'était la vertu qui tressait ta ceinture.

DUCIS.

---

### ANNONCES.

*Vues générales sur l'Italie, Malte, etc. dans leurs rapports politiques avec la République Française, et sur les limites de la France à la rive droite du Rhin; suivies d'un mémoire sur les beaux-arts et les institutions propres à les faire fleurir.* In-8o. broché. Prix; 1 liv. 4 sous, et 1 liv. 14 sous franc de port. A Paris, chez Desenne et Louvet, palais Égalité; Bailly, rue Honoré, barrière des Sergens; et chez Régent et Bernard, quai des Augustins, n°. 37.

Nous reviendrons sur cet ouvrage, recommandable par son style et par des considérations politiques et artielles qu'il renferme.

*Éloge de l'Ane*, traduction libre du latin de Daniel Heinsius; par M. L. Coupé. In-18. Prix, 1 liv. 10 sous, et 2 liv. franc de port. A Paris, chez Marin, rue Christine, n°. 12.

*Histoire naturelle et raisonnée de l'Ame*, par Rey-Regis Cazillac, docteur en médecine de la faculté de Montpellier. Deux volumes in-12. Prix, 5 l., et 7 l. franc de port. A Paris, chez le même.

*Coup-d'œil sur les courses de chevaux en Angleterre, sur les*

M 3

haras, la valeur, le prix, la vitesse des chevaux anglais, sur les moyens d'améliorer et d'étendre cette branche d'économie rurale en France, avec quelques rapprochemens des courses modernes en Italie; des courses chez les Grecs et les anciens Romains; et l'historique exact des différentes courses françaises, au Champ-de-Mars, les 10 et 23 thermidor de l'an IV, et le 1<sup>er</sup>. vendémiaire de l'an V. Brochure in-8<sup>o</sup>. de 88 pages. Prix, 20 sous. À Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire, rue du Cimetière-André-des-Arcs, n<sup>o</sup>. 10; et les marchands de nouveautés.

L'intérêt de cet ouvrage répond parfaitement à son titre.

*Actions immobilières de 100 francs.*

Le fond de ces actions sera employé, comme le titre l'indique assez, en acquisitions de maisons. Ces maisons seront toutes patrimoniales; leurs loyers seront perçus au profit des actionnaires. Ils donneront un intérêt de 15 ou 20 pour cent, et cela est facile à concevoir, puisque l'on n'achète guères les maisons que le tiers ou le quart de leur ancienne valeur, tandis que les loyers se paient autant qu'autrefois. Ces actions procurent la facilité de placer avec non moins d'avantage que de solidité, des sommes que leur modicité ne rendait susceptibles d'aucuns placements. Elles se négocient sans frais, puisque ce sont des effets au porteur, et l'actionnaire peut rentrer dans ses fonds quand il lui plaît. Les sommes sont déposées, jusqu'au moment de l'emploi, entre les mains du notaire de la société, ou de tout autre à Paris, au gré des actionnaires. Les personnes qui tireront des actions avant le 1<sup>er</sup>. brumaire, auront une remise de 2 pour 100, elles auront entrée et voix délibérative dans la première assemblée qui aura lieu vers cette époque. On pourra prendre des renseignemens chez le cit. Bordin, notaire, rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur, où l'on trouvera des prospectus et des actions.

Les bureaux de distribution sont établis en la demeure du cit. Knapen fils, directeur, rue des Poitevins, n<sup>o</sup>. 8.

Les personnes des départemens recevront leurs actions dans une lettre chargée, après avoir eu la précaution d'affranchir le port de l'argent.

L'envoi doit être, dans le mois de vendémiaire, de 103 francs pour l'action, et les frais qui sont de 5 pour 100; dans le mois de brumaire, de 104 francs, et enfin en frimaire, de 105 francs. La remise que l'on fait aux actionnaires dans les deux premiers mois cause cette différence.

## NOUVELLES ÉTRANGERES.

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

*De Philadelphie, le 10 août 1796.*

WASHINGTON regagne tous les jours dans l'opinion publique la considération et la confiance que lui ont si bien méritées ses vertus et ses services, mais qui avaient été altérées par les dissentions au sujet du traité de commerce avec l'Angleterre. C'est le 14 mars prochain que se fait l'élection du président des Etats-Unis, ainsi que celle d'un tiers du sénat. L'opinion générale est aujourd'hui que Washington sera réélu sans opposition, et qu'il consentira à rester dans cette place, quoiqu'il ait témoigné, il y a quelque tems, la résolution de se retirer à l'expiration du terme où ses fonctions doivent cesser.

Il y a eu dans les différens états une souscription ouverte en faveur de ceux des habitans de New-Yorck qui ont été ruinés par le terrible incendie qui a détruit la moitié de cette ville. On a déjà recueilli plus de cent mille dolars.

On prend ici de grandes précautions pour se garantir de la maladie contagieuse qui s'est manifestée dans les Indes occidentales, et qui fait de grands ravages en différens endroits.

La frégate anglaise la *Thetis* s'est emparée de la frégate française la *Concorde*, après un combat très-vif d'une heure et demie. La *Thetis* a amené sa prise dans le port de New-Yorck.

On a senti la nécessité de bâtir une ville destinée uniquement à la tenue des séances du congrès. On a jugé qu'elle ne devait appartenir à aucun état en particulier, afin d'éviter l'influence nécessairement très-

M 4

grande, et par conséquent très-dangereuse de l'état au sein duquel siégerait l'assemblée fédérale. On l'a donc construite sur un terrain appartenant à la république confédérée, et placée au milieu des différents états pour être également à la portée des représentants de chacun. On l'appelle la *Ville fédérale*, et la reconnaissance nationale lui a donné le nom de WASHINGTON; car les Américains ne craignent pas cette anathème prononcé par des novices républicains : *Malheur aux nations reconnaissantes*. Cette ville nouvelle est presqu'entièrement achevée. Les édifices publics sont bâtis aux dépens de la nation; les bâtiments particuliers se font par le moyen d'une loterie à laquelle les citoyens aisés se sont empressés de concourir.

Le célèbre Volney, qui est arrivé en Amérique il y a plusieurs mois, a été reçu par-tout avec beaucoup de témoignage d'estime et de distinction. Il a parcouru les divers états, et voyageant dans la Virginie, il a été faire une visite au général Washington à son habitation à Montvernon. En partant, il a demandé au président des Etats-Unis une lettre de recommandation pour les divers endroits qu'il désirait de parcourir, et où il ne connaissait personne. Washington lui a donné un billet conçu en ces termes : *Le porteur de ce billet, C. F. Volney, si avantageusement connu et si admiré dans le monde littéraire, n'a besoin d'aucune recommandation de la part de*

GEORGE WASHINGTON, président des États-Unis.

#### A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 5 octobre 1796.

Ce n'est que le 17 du mois dernier que le roi et le régent de Suede ont dû partir de Pétersbourg. Ils doivent être arrivés depuis plusieurs jours à Stockholm; on les y attendait pour le 30. Tout ce que l'on connaît de ce voyage, ce sont les fêtes qui leur ont été données. Catherine II y a déployé beaucoup de faste, et n'a rien négligé de ce qui pouvait donner à ses hôtes une idée de ses richesses.

de sa puissance, ainsi que du bon goût et de la galanterie qui règnent à sa cour. Cependant l'on doit croire que l'on ne s'est pas seulement occupé de plaisirs, et que la situation politique des deux puissances, l'une à l'égard de l'autre, a été discutée et définitivement réglée. On est persuadé à Stockholm qu'il a été pris des mesures pour que la paix et la bonne intelligence entre la Russie et la Suede ne puissent être troublées de long-tems. Mais on se demande encore quelles sont, pour la Suede, les conditions de cette paix. Les amis de sa gloire, et de ses véritables intérêts craignent qu'elle ne l'ait achetée par une déférence absolue aux vues ambitieuses de Catherine II.

Quels que soient les arrangements qui ont été conclus, on présume que le Danemark n'y est point étranger. Cette conjecture est fondée sur ce que le ministre de cette puissance à Stockholm a fait aussi le voyage de Pétersbourg, et a dû s'y trouver en même tems que le roi et le régent de Suede.

Les dernières lettres de Constantinople y annoncent l'arrivée de l'ambassadeur français, Aubert du Bayet, et la rentrée du capitain-pacha, dont on assure que la flotte se trouve dans le meilleur état.

*De Francfort-sur-le-Mein, le 7 octobre.*

Le gouvernement prussien a fait requérir l'insertion de la pièce suivante dans différentes feuilles allemandes :

“ Plusieurs papiers publics ont rapporté les prises de possession de sa maïesté prussienne en Franconie avec si peu d'exactitude, qu'il est nécessaire d'exposer au public la fausseté de ces nouvelles, controuvées d'abord à dessein, et répétées ensuite trop légèrement. Tantôt les armées prussiennes devaient avoir pris possession de la préfecture nurembergéoise de Wilpolstein, et même de l'évêché d'Eichstätt, de Kombourg, de la commanderie d'Ellingen, estimée erronément à 30 millions : tantôt, des cantons entiers de la noblesse immédiate en Franconie s'étaient soumis au sceptre de S. M. P., ainsi que plusieurs villes impériales, y compris Dunkelsbuhl et Schweinfurth. La vérité est, que la maison de

Brandebourg n'a fait valoir sérieusement ses droits légitimes de supériorité territoriale sur les seigneuries (Insassen) enclavées dans les margraviats d'Anspach et de Bayreuth, qu'après avoir essayé en vain, depuis l'avènement du roi à la régence, de s'accommoder avec les propriétaires des terres qui, en partie, avaient usurpé illégalement des droits seigneuriaux en faveur de leurs possessions situées dans ces principautés.

„ Cela regardait aussi Eichstätt, l'ordre Teutonique et la ville de Nuremberg, ainsi que la susdite commanderie d'Ellingen. Les biens de la noblesse immédiate dans les margraviats ont été aussi réduits à leur état primitif de dépendance.

„ Mais on n'a touché nulle part aux propriétés ni aux droits seigneuriaux, aussi peu qu'à Ellingen, où l'ordre Teutonique en jouit tranquillement. On ne s'est arrogé en aucun lieu une prise de possession hors du territoire, et il est aussi faux qu'on ait mis des troupes dans l'évêché d'Eichstätt ou Kombourg, qu'il est absurde de prétendre que la ville de Nuremberg ait été dépoivillée de la préfecture de Wilpoltstein, ou qu'on ait réuni aux Etats du roi une terre noble ou des cantons entiers. Ce qui a été dit des villes de Dunkelsbuhl et de Schweinfurth, est également dénué de fondement. Mais les villes de Nuremberg, Weissenbourg et Windsheim, se sont librement offertes à la réunion aux Etats du roi.

„ Elles se sont adressées, par des représentations pressantes, à M. le ministre baron de Hardenberg, pour solliciter l'acceptation et la protection du roi. La première proposition de la part de la ville de Nuremberg fut faite par des députés du magistrat et de la bourgeoisie, dans un moment où la ville et son territoire se trouvaient entre les mains des Français, et surchargés d'une contribution énorme et autres fardeaux de la guerre. Le ministre répondit : Qu'il était au-dessous de la dignité du roi d'entrer en négociations dans un pareil moment, et aussi long-tems qu'il y aurait encore la moindre apparence de contrainte, d'autant que la ville devait être regardée comme conquise, et par conséquent incapable d'agir librement ; on employa, en attendant, tous les moyens pour obtenir un traitement plus doux pour la ville et son territoire. La même proposition ayant été réitérée le 24 et le 25 août, après la reprise de la ville par les Autrichiens qui marchaient victorieusement en avant, elle pouvait alors être regardée comme libre et ses vœux comme sérieux ; on ne balança pas d'entamer des négocia-

sons d'une maniere ouverte et franche, qui peut être mise sous les yeux de tout le monde.

„ On entendit chaque citoyen sur la question : si la ville voulait se soumettre à la domination prussienne ; et de 3654 votans, 3281 déciderent pour l'affirmative. Il en résulta qu'il a été conclu, le 2 septembre, par le ministre baron de Hardenberg, et une députation du magistrat et de la bourgeoisie, munis de pouvoirs suffisants, un traité de soumission et d'exemption, conforme aux lois de l'Empire, sauf la ratification du roi, et sans préjudice aux droits de l'empereur et de l'Empire, par lequel S. M. se charge non-seulement de toutes les obligations de la ville de Nuremberg envers l'Empire et les Cercles, et de ses dettes, mais lui accorde encore des conditions si favorables, qu'elle doit espérer, au lieu de sa ruine, de recouvrer son ancienne splendeur sous le sceptre de S. M. Il faut voir si S. M. daignera approuver ce traité : sur les instances pressantes de la ville, on y a mis des garnisons prussiennes, ainsi que dans ses préfectures, mais d'une maniere qui ne peut être préjudiciable. Il n'a pas été traité encore avec les villes de Weindsheim et de Weissembourg. Ces villes n'ayant pas été occupées par les Français, on leur a accordé sans difficulté la protection du roi qu'elles avaient demandée, en leur donnant des garnisons, d'où il est résulté qu'elles ont été exemptes de tous les fardeaux de la guerre.

„ Il est important de détromper encore le public d'une erreur qu'on a généralement répandue, comme si la convention entre les députés du cercle de Franconie et le général Ernouf, signée à Wurtzbourg, avait été annulée par le général Jourdan, sur l'intervention de S. M. P. Cela est absolument faux : quoiqu'on ait été obligé de protester contre l'art. XII, préjudiciable aux intérêts de S. M., on aurait pourtant souhaité pouvoir contribuer à un arrangement favorable pour le cercle de Franconie, quoiqu'il eût négligé lui-même insouciemment la neutralité complète qui lui avait été accordée par le traité de Bâle, ainsi que la médiation du roi, lors de l'approche des armées françaises. L'assemblée du cercle de Franconie n'avait donné aucune autorisation à ses députés, relativement à l'art. XII ; mais comme ils ne voulaient donner aucune déclaration satisfaisante sur ce point, le ministre directorial du roi quitta l'assemblée. „

On avait annoncé avec beaucoup de fracas qu'enfin

L'impératrice de Russie songeait sérieusement à secouir son allié, et qu'un corps considérable de ses troupes était en marche pour se joindre aux troupes impériales. On avait même assuré que l'on avait fait auprès du roi de Prusse les démarches nécessaires pour le passage de ce renfort sur les terres de sa domination, et que l'on avait éprouvé de la part de Frédéric-Guillaume une facile complaisance. Tous ces bruits paraissent être aujourd'hui complètement démentis. L'Autriche est réduite à ses propres forces ; et pour les rassembler et les mettre en activité, elle est obligée de recourir à des mesures extrêmement rigoureuses. Voici ce qu'on apprend de Vienne, en date du 24 septembre :

Le recrutement continue d'être pressé avec la plus grande vigueur : les étrangers n'en sont pas exemptés ; on les prend par-tout où on les trouve. Les Prussiens seuls ne sont pas inquiétés. Le prince-évêque de Wurtzbourg a fait à l'empereur des réclamations sur ce qu'on avait pris de ses sujets par violence pour le service militaire : il en demande la restitution, en observant qu'il a toujours fourni son contingent avec la plus grande exactitude.

Toutes les troupes qui se trouvaient dans la Hongrie, en sont parties pour renforcer les armées. On les fait voyager nuit et jour sur des charriots attelés de huit chevaux. Les habitants de l'Autriche paraissent se prêter volontairement à la défense de la maison régnante.

L'empereur avait convoqué une assemblée générale des états du royaume de Hongrie, pour les engager à défendre de toutes leurs forces la Patrie autrichienne. Cette assemblée s'est tenue, le 12 et le 13, à Offen. Le frère de l'empereur, palatin (gouverneur-général ou vice-roi) de Hongrie y a assisté. L'on compte beaucoup sur l'enthousiasme belliqueux de la nation hongroise.

En Hongrie, la récolte a été tellement abondante, que les magasins n'étaient pas suffisants. Le sac de frôment a été vendu 50 kreutzers ; et le sac d'avoine, 24 kreutzers.

#### ITALIE. De Rome, le 16 septembre.

Dimanche, arriva de Florence le courrier Bartolomeo, chargé des dépêches de monseigneur Galeppi pour le secrétaire d'Etat.

Lundi, on vit arriver le prélat lui-même qui alla aussitôt

à l'audience du saint-père , et eut ensuite une conférence avec le secrétaire d'Etat. Le soir même , il y eut au palais Quirinal une congrégation à laquelle intervinrent le cardinal Albamdogen du saint-collège , le cardinal-duc d'Yorck , les cardinaux Antonelli , Carasa , Zelada , Gerdil , Doria , Livizanni , Busca , Borgia , Caprara , Roverella , della Sema-glia , Altieri , Braschi , Carandini et Rinucini .

On a lu dans cette congrégation les conditions de paix proposées par le Directoire , et elles ont été rejetées comme inacceptables. Le lendemain , monseigneur Galeppi est reparti pour Florence , avec ordre de faire ensuite de rouvrir la négociation .

*Du 17 septembre.* Monseigneur Galeppi , après avoir assisté au consistoire de lundi , est reparti pour Florence , chargé de la réponse du saint-père aux commissaires français .

Le saint-père a dit que , s'il avait pu entrer en négociation , il aurait traité volontiers ; mais qu'ayant vu , par la lettre des commissaires français , qu'il fallait accepter ou rejeter en entier les articles proposés , il s'est déterminé à déclarer qu'il ne peut les accepter .

On attend avec impatience le résultat de la conférence que monseigneur Galeppi doit avoir avec le commissaire Salicetti , qui doit se trouver aujourd'hui 17 à Florence .

Le gouvernement , se voyant menacé d'une guerre prochaine , prépare les moyens nécessaires pour faire une guerre de religion. Depuis deux jours , on travaille à l'imprimerie du palais Quirinal à imprimer provisoirement des bulles et des brefs .

*Du 19 septembre.* Le mécontentement est si grand , et si général , qu'il semble que nous sommes à la veille d'une révolution. Ce qui l'a empêché d'éclater jusqu'à présent , c'est peut-être l'incertitude où nous sommes d'avoir la paix ou la guerre , et la crainte de plus grands malheurs. Ce mécontentement est en grande partie l'effet des mesures prises par le gouvernement , et sur tout de trois édits dé-sastreux qui se sont succédés rapidement .

Par le premier , le saint-père a altéré les monnaies , dont il a augmenté la valeur de plus d'un quart , afin de les mettre au pair avec les cédules , et de rembourser à moins de frais les créanciers de l'Etat .

Par le second édit , le saint-père s'empare non-seulement de l'argenterie des églises , mais encore de celle des particuliers , à qui il ne laisse pas même des couverts d'argent. On ne peut se persuader que cette énorme quantité

d'argent soit nécessaire pour payer la contribution imposée par les Français : on croit que le pape profite de cette circonstance pour s'assurer de grandes ressources et réparer les désordres de l'administration et du népotisme.

Un troisième édit, plus désastreux peut-être que les autres, oblige tous les propriétaires fonciers de l'Etat à vendre exclusivement à l'Annone et à ses chargés de pouvoir tout leur blé, dont le prix est fixé à dix écus de rubbi ; il leur est détendu, sous des peines très-graves, de refuser en paiement les cédules, qui perdent plus de 50 pour 100. Si à la perte des cédules on ajoute celle que l'on fait par l'altération des monnaies, il en résulte que chaque rubbi de blé se vendra à peine trois écus. La vue du gouvernement, par cet odieux monopole, est de contenir aisément le peuple en lui procurant le pain à bas prix ; mais en ruinant les propriétaires, on les met hors d'état de dépenser et de faire travailler, et le peuple ressentira les maux dont on dit qu'on veut le garantir, quoiqu'on ne songe qu'à assurer le despotisme papal.

Dans la Romagne, province la plus éloignée de la capitale et la plus voisine des Français, le mécontentement a été manifesté d'une manière alarmante ; il y a eu des mouvements, sur-tout à Faenza, où l'on n'a osé publier les édits sur les monnaies et sur les grains.

Le plan proposé pour la formation d'une garde civique a été approuvé par la congrégation d'Etat dans la session de mercredi : on est occupé maintenant à l'organiser. L'état-major sera composé des personnes les plus distinguées de Rome. Le prince sénateur Rezzonico a été nommé généralissime, et les princes Aldobrandini, Gabrielli et Giustiniani, colonels. Les capitaines seront pris dans la classe noble, et les lieutenans, porte-enseignes et bas-officiers dans celle des bourgeois et des riches négocians. Les compagnies seront composées d'artisans, dont les curés respectifs formeront une liste raisonnée, qui contiendra des informations exactes sur leur conduite. Il y aura 32 corps-de-garde, chacun de 150 : de chacun de ces corps-de-garde il sortira, de deux en deux heures, deux patrouilles qui feront la ronde dans leur district respectif, pour maintenir le bon ordre tant le jour que la nuit. Outre cet armement civique, on prend toutes les mesures pour la défense générale de l'Etat. Le chevalier Clarelli, commandant à Civita - Vecchia, a été mandé à Rome pour recevoir les ordres nécessaires, et rendre compte de l'état de la place.

Le secrétaire d'Etat a aussi envoyé des ordres dans toutes les provinces pour lever des troupes et les tenir prêtes à marcher.

*De Gênes, le 23 septembre.* Les ordres donnés par le gouvernement de cette république, en exécution du décret rendu contre les Anglais, portent :

1<sup>o</sup>. Que les commandants des forts et batteries doivent faire les signaux d'usage pour écarter les navires anglais, et ne tirer que lorsque les signaux seront insuffisans ;

2<sup>o</sup>. Qu'ils pourront laisser entrer les navires anglais dans les ports de la république, en cas qu'ils aient besoin de s'y mettre à l'abri de la tempête ; mais qu'ils leur intimeront d'en sortir, dès que le mauvais temps sera passé ;

3<sup>o</sup>. Qu'ils permettront aux Anglais de se réfugier dans les ports de la république, dans le cas où ils seraient poursuivis par l'ennemi.

On parle toujours d'une manière très-positive de l'occupation de Capraia par les Anglais. On dit que le fort tient encore ; mais il ne pourra faire une longue résistance, parce qu'il manque de vivres et de munitions.

Le 22, une frégate anglaise s'étant présentée devant le port, la batterie du Mole-Vieux a fait les signaux nécessaires pour l'écarter ; au troisième coup de canon à boulet, la frégate a viré de bord et pris le large. La batterie de la Lanterne, accoutumée à répéter tout ce que fait celle du Mole-Vieux, a aussi tiré plusieurs coups sur la frégate lorsqu'elle avait déjà viré de bord, sans cependant la toucher. Le gouvernement a désapprouvé la conduite des officiers et des canonniers de service à cette seconde batterie, et a fait mettre les uns aux arrêts et les autres en prison. En fermant les ports de la république aux Anglais, le gouvernement n'a pas prétendu rompre avec eux, mais seulement leur faire respecter sa neutralité. Cette exclusion est une mesure de préservation, une mesure intérieure prise jusqu'à une nouvelle délibération.

On ne sait pas si cette frégate anglaise a été envoyée exprès pour connaître les véritables dispositions du gouvernement de Gênes, ou bien si elle n'était venue que parce qu'elle ignorait la résolution prise par le gouvernement de fermer les ports de la république aux Anglais.

*Du 29.* Le comte Girola, ministre de l'empereur, depuis que sa conduite a été approuvée par la cour de Vienne, n'avait pas cherché à communiquer avec le gouvernement de Gênes. Enfin il a adressé, il y a quelques jours, au secrétaire d'état une note qui contenait, dit-on, plusieurs de-

mandes. Ne recevant pas de réponse, il écrivit une seconde note, dans laquelle il se plaignait d'une manière assez vivé, du silence du gouvernement. Le secrétaire d'état, sans doute par ordre des collèges, lui répondit que toute communication étant rompue entre lui et le sérénissime gouvernement de Gênes, il n'avait rien à lui répondre. La cour de Vienne a dû prévoir le cas qui vient d'arriver, et le comte de Girola aura probablement ordre de partir. On s'attend aussi que l'empereur refiendra le ministre de la république jusqu'à ce que le sien soit en sûreté, et qu'il suspendra le paiement des rentes que les Génois ont dans ses états.

Avant-hier, le gouvernement reçut la nouvelle officielle que le 21 les Anglais avaient débarqué à la petite île de Capraia, et qu'ayant sommé la forteresse de se rendre dans une heure, la garnison avait capitulé et était sortie avec les honneurs de la guerre. Quarante soldats allemands, qui faisaient partie de la garnison, ont foulé aux pieds, en sortant, la cocarde génoise, et ont demandé à entrer au service du roi d'Angleterre ; le reste de la garnison fut conduit dans un couvent, et sera bientôt transporté au golfe de la Spezzia par un brick anglais. Le commissaire de l'île, le noble Airolo, en rendant compte au gouvernement de cet événement fâcheux, dit que trois motifs l'ont décidé à ne faire aucune résistance ; il n'y avait de l'eau que pour trois jours dans la citerne ; les affûts des canons étaient pourris ; et il ne pouvait pas compter sur la bonne volonté des troupes, etc.

Tous les partis sont également indignés de la reddition honteuse de la Capraia. Le gouvernement a répondu aux plaintes du ministre de France, en lui faisant communiquer les ordres qu'il a donnés, dès le commencement du mois d'août, au commissaire et au commandant de l'île, et en prouvant qu'elle était pourvue des choses nécessaires pour une défense plus ou moins longue. Le ministre de France a dit qu'il voyait que le gouvernement n'avait pas tort, mais qu'il se confirmait dans l'opinion qu'il y a à Gênes une puissance invisible, supérieure au gouvernement, et dont les ordres sont seuls exécutés. — Les collèges du gouvernement ont pris la résolution de faire arrêter le commissaire et tous les officiers qui ont été d'opinion de rendre la forteresse aux Anglais, sans faire aucune résistance.

*De L'ivourie, le 23 septembre.* Le département de Corse, dit d'*au-delà des Monts*, s'est rassemblé pour nommer deux députés, et leur donner pouvoir de traiter avec le gouvernement français. Le choix est tombé sur deux citoyens de la Rocca,

**Rocta**, village voisin d'Ajaccio. Ces deux députés partirent sur-le-champ et arrivèrent heureusement à Livourne. Ils ont déjà eu plusieurs conférences avec les commissaires ; ils ont demandé, au nom de leurs compatriotes, un décret d'amnistie générale pour tous les Corses séduits qui ont porté les armes contre la République Française, avec l'assurance que la religion ne souffrira aucun changement, et que tous les Corses jouiront de leurs propriétés comme avant la révolution. Salicetti et son collègue, répondirent aux députés que l'intention du gouvernement français était de leur accorder tout ce qu'ils venaient demander, et qu'ils allaient en écrire aussi-tôt au Directoire, pour faire garantir leurs promesses de la manière la plus solennelle. Les députés promirent de leur côté, au nom de leurs concitoyens, que la Corse rentrerait bientôt sous les lois de la République Française, pour en faire partie intégrante comme auparavant.

Hier, jour anniversaire de la République Française, il devait éclater ici un complot contre les Français, au moment où ils seraient occupés de fêtes et de réjouissance. La superstition était un des principaux moyens employés pour soulever le peuple. Un crucifix, dans une maison particulière, avait, disait-on, ouvert les yeux : le peuple accourut aussi-tôt de tous côtés pour être témoin du miracle ; le prévôt de la cathédrale et le commandant toscan (le colonel Strosolda) y allèrent aussi avec une suite nombreuse. Ils déciderent que le crucifix serait transporté, en grande cérémonie, de la maison dans l'église cathédrale, et l'on fit aussi-tôt les préparatifs pour une grande procession. Quelques soldats s'étant trouvés près de la maison où se faisait le miracle, furent menacés et poursuivis par le peuple : ils se sauverent avec peine dans leur quartier. Le commandant français, averti de ce qui venait de se passer, fit battre la générale et mettre les troupes sous les armes. Tous les habitans eurent ordre de rentrer dans leurs maisons respectives. Le prévôt et le commandant Strosolda furent arrêtés ; la procession n'eut pas lieu, et tout rentra dans l'ordre. Le danger que venaient de courir les Français ne les empêcha pas de célébrer avec beaucoup de pompe et d'enthousiasme l'anniversaire de la République Française.

**ANGLETERRE. De Londres, le 7 octobre.**

Le 27 du mois dernier, des commissaires du roi firent l'ouverture du parlement. Cette forme n'avait point été employée depuis 1768. Hier, sa majesté se

*Tome XXV.*

N

rendit à la chambre des pairs ; et, après y avoir mandé les communes , elle prononça le discours suivant :

*Milords et messieurs ,*

“ J'éprouve une satisfaction particulière à pouvoir , dans la situation présente des affaires , recourir à vos avis , après avoir eu l'occasion de recueillir les sentimens de mon peuple , engagé dans une lutte difficile et pénible pour la conservation de tout ce qui nous est cher . ”

“ Je n'ai épargné aucun effort pour mettre sur pied des négociations propres à rendre la paix à l'Europe et à consolider pour l'avenir la tranquillité générale . ”

“ Les dénarcches que j'ai faites pour cet objet ont enfin ouvert la voie à une négociation prompte et directe , dont l'issue doit atteindre le but desirable d'une juste , solide et honorable paix pour nous et nos alliés , ou prouver d'une manière incontestable , quelle est la cause à laquelle il faudra imputer la prolongation des calamités de la guerre . ”

“ Je vais envoyer , sans délai , à Paris une personne munie de pleins pouvoirs pour traiter de cet objet , et je desire ardemment que cette mesure puisse amener le rétablissement de la paix générale ; mais vous concevrez sans peine que ce qui peut le plus efficacement contribuer à l'accomplissement de ce desir , c'est une manifestation de votre part que nous avons et la volonté et les moyens de repousser avec un redoublement d'activité et d'énergie les nouveaux efforts contre lesquels nous pourrions avoir à lutter . ”

“ Cette disposition vous paraîtra particulièrement nécessaire dans un moment où l'ennemi a ouvertement manifesté l'intention de tenter une descente dans ces royaumes . On ne peut avoir aucune incertitude sur l'issue d'une telle entreprise ; mais il convient à votre sagesse de ne négliger aucune des précautions qui peuvent en empêcher l'exécution , ou d'employer les moyens les plus prompts de la faire tourner à la ruine et à la confusion de l'ennemi . ”

“ En vous rappelant les éléments de l'année , vous aurez observé que , par l'habileté et les efforts de ma marine , notre commerce étendu et toujours croissant a été protégé avec un succès presque sans exemple , et que les flottes de l'ennemi ont été , pendant la plus grande partie de l'année , bloquées dans ses ports . ”

“ Nos opérations dans les Indes orientales et occidentales ont été très-glorieuses pour les armes britanniques , et ont procuré de grands avantages à la nation : la valeur et la bonne

conduite de nos troupes se sont signalées sur mer et sur terre.

„ La fortune de la guerre a été plus variée sur le continent. Les progrès des armées françaises menaçaient toute l'Europe d'un danger imminent ; mais la noble et honorable persévérance de mon allié l'empereur, jointe à l'intrépidité, à la discipline et au zèle indomptable des troupes autrichiennes, sous les auspices de l'archiduc Charles, ont fait prendre aux événemens de la guerre un nouveau tour qui donne tout lieu d'espérer que le résultat définitif de la campagne sera plus désastreux à l'ennemi que son commencement et ses progrès n'ont été pendant un tems favorables à ses espérances.

„ Les dispositions et la conduite en apparence hostiles de la cour d'Espagne ont donné lieu à des discussions dont il ne m'est pas encore possible de vous faire connaître le résultat ; mais j'ai la confiance que, quelle qu'en soit l'issue, j'aurai donné à l'Europe une nouvelle preuve de mon indulgence et de ma modération, et je ne puis avoir aucun doute sur votre disposition à défendre contre toute agression la dignité, les droits et les intérêts de l'Empire britannique. „

*Messieurs de la chambre des communes.*

„ Je compte sur votre zèle et votre esprit public pour les subsides que vous jugerez nécessaires au service de l'année. J'observe avec une grande satisfaction que, malgré les embarras momentanés que nous avons éprouvés, l'état du commerce, des manufactures et du revenu public prouve toute l'étendue et la solidité de nos ressources, et vous fournit des moyens équivalens à tous les efforts que pourra exiger la crise actuelle. „

*Milords et messieurs,*

„ Les embarras occasionnés l'année dernière par la rareté du blé sont, grâces à Dieu, écartés sans retour ; une abondante récolte nous offre sur cet important objet une satisfaisante perspective de soulagement pour les classes laborieuses de la république. Notre tranquillité intérieure n'a pas été non plus troublée. L'attachement général de mon peuple à la constitution britannique s'est manifesté en toute occasion, et les efforts de ceux qui voulaient introduire dans ce pays la confusion et l'anarchie, ont été réprimés par la sagesse et l'énergie des lois.

„ Faire échouer les desseins de nos ennemis, rendre à

N 2

mon peuple les biens d'une paix honorable et solide , maintenir inviolables sa religion , ses lois et sa liberté , transmettre à la postérité la plus reculée la gloire et le bonheur de ces royaumes dans toute leur intégrité , tel est le desir constant de mon cœur et le but uniforme de toutes mes actions. Je me flatte que , dans toutes les mesures qui tendront à ce but , je puis compter sur la fermeté , le zèle , l'affection et l'appui de mon parlement . ,

L'adresse d'usage a été proposée et adoptée dans les deux chambres. Lord Fitz-Williams dans la chambre des pairs , et M. Fox dans celle des communes ont été les seuls orateurs dont on ait remarqué les discours. Le pair de la Grande-Bretagne , qui dans la dernière session avait proposé de faire à la France une *guerre d'extermination* , après de longues et virulentes déclamations , a demandé que la chambre haute annonçât sa détermination pour que la guerre fût continuée jusqu'à ce qu'on ait pris des mesures efficaces pour garantir l'Angleterre des principes français.

M. Fox aurait désiré que le roi eût nettement énoncé avec qui devait traiter la personne que S. M. envoyait à Paris. Autrefois , dit-il , si l'on envoyait , par exemple à la Haye , un ministre pour négocier la paix , on disait expressément qu'il était *muni des pouvoirs nécessaires pour traiter avec leurs hautes puissances les états-généraux des Provinces-Unies* ; il s'attendait de même à voir qu'un ministre aurait été envoyé par S. M. pour traiter avec le *gouvernement exécutif de la République Française*. ( Un éclat de rire se fit entendre dans une partie de la salle. ) " Qui peut donc , reprit M. Fox d'un ton ferme et assuré , exciter le rire dans un sujet de cette importance ? Le gouvernement exécutif de France est-il donc si peu connu ? " N'a-t-il pas suffisamment manifesté son existence par des actes publics , ou est-il enseveli dans une telle obscurité qu'on ne puisse traiter avec lui d'une manière ouverte et franche ? ,

M. Pitt releva avec humeur cette objection dans le discours qu'il prononça ensuite pour appuyer l'adresse ; discours d'ailleurs peu remarquable , où il n'a pas déployé les ressources et l'adresse ordinaire de ses talents oratoires. Le défaut d'espace ne nous permet d'en citer que sa réponse à l'observation de M. Fox , que nous venons de rapporter. " Aucune difficulté de forme et d'étiquette n'arrêtera , dit-il , les serviteurs du roi pour arriver au but où ils tendent , c'est-à-dire à une paix honorable , utile et solide. Le très-honorables membre

( M. Fox ) a un peu abusé de son éloquence et de son jugement en censurant le discours de S. M. pour avoir manqué à des formes de convenance à l'égard du gouvernement actuel de France. Il aurait pu se tenir pour convaincu qu'on avait réussi à satisfaire le Directoire Français, puisqu'il avait accordé le passe-port qu'on demandait ; il aurait pu prévoir que son observation n'était propre qu'à susciter à la négociation des obstacles qui n'auraient point existé sans cela, et à créer les difficultés mêmes qu'il feignait de craindre. ,

On assure aujourd'hui que ce n'est pas M. Jackson qui est chargé d'aller à Paris négocier la paix, mais le lord Malmesbury, ci-devant M. Harris, l'un des hommes de ce pays qui connaît le mieux l'état politique de l'Europe. Il a déjà été employé dans différentes missions, où il a montré de la sagesse et des talents.

Il paraît un peu extraordinaire qu'après avoir révoqué une érdonnance du conseil qui permettait d'exporter des marchandises anglaises en Hollande, en Flandre et en Italie, il en paraisse aujourd'hui une autre qui permet d'uxporter ces marchandises en France sur des bâtimens neutres.

---

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

### CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 15 au 25 vendémiaire an V.*

Une affaire particulière a occupé la majeure partie de la séance du 16 du conseil des Cinq-cents. La citoyenne d'Espagne demandait la nullité de la vente faite, par l'administration centrale du département de la Haute-Garonne, au représentant du peuple Aboulins, d'un bien lui appartenant, puisqu'elle n'avait jamais émigré ni été placée sur aucune liste d'émigrés ; mais après bien des débats, le conseil a considéré que cette citoyenne n'ayant pas réclamé dans le délai, la vente était légale, et qu'il ne lui était dû que des indemnités. Ainsi la réclamation a été écartée par la question préalable.

N 3

Vousseen porte au conseil, le 17, les plaintes de diverses communes de la Belgique, auxquelles on fait payer les contributions que levait la maison d'Autriche et celles que la France perçoit. Renvoi à une commission.

Le président annonce qu'il a reçu des pieces de nature à être lues en secret, et qu'une commission doit présenter un rapport qui demande également à être fait en secret. Le conseil se forme en comité général. L'on dit qu'il a été question de finances et de l'affaire de Bellegarde, qui a donné un soufflet au journaliste Langlois. Il paraît qu'il sera condamné à trois jours d'arrêts.

Roux ( de la Marne ) appelle, le 18, la discussion sur les postes et messageries, en observant que cette administration se désorganise tous les jours.

Garnier ( de Saintes ) rappelle un arrêté portant que le conseil ne statuera rien sur cet objet avant d'avoir remédié aux abus des franchises et contre-seings.

Delaunay ( d'Angers ) déclare que les franchises et contre-seings ne regardent pas la poste aux chevaux, dont il est également pressant de s'occuper; et il demande qu'on discute la partie du projet qui y est relative.

Fabre ( de l'Aude ) dit qu'il y aurait beaucoup d'inconvénients à s'occuper de cet objet, avant d'avoir reçu des renseignemens positifs du Directoire sur cette question. Il demande l'ajournement.

Cette dernière proposition est mise aux voix et adoptée.

Mercier prend la parole pour une motion d'ordre. Il se plaint des dépenses ostentieuses qu'entraîne l'édifice du Panthéon. Depuis 50 ans, dit-il, on a dépensé pour cet objet plus de 30 millions écus. On aurait élevé une ville du troisième rang, creusé vingt canaux et fondé des hospices d'humanité avec cet argent prodigé à des tailleurs de pierre et à des maçons. Mais, ajoute-t-il, envain cet édifice a pris le nom de Panthéon: il doit devenir un jour par sa chute le scandale de notre architecture, et s'écrouler sur les cendres de nos philosophes. Depuis qu'on a fait

entrer sous ses silencieux portiques le cadavre d'un monstre, qui a renversé toute morale, toute justice, qui a érigé en vertus le brigandage et l'assassinat; il semble que ses colonnes se soient penchées vers la destruction qui faisait sa joie et son élément, et que le ciel ait voulu punir par leur chute les Français régénérés, pour avoir encensé ces restes dégoûtans.

Il conclut en demandant qu'il soit fait un message au Directoire, pour savoir quels moyens il a employés pour remédier au danger ou le prévenir; ou, en cas d'écroulement, pour en atténuer le péril.

Mathieu demande qu'on se borne à envoyer au Directoire les renseignemens du préopinant, pour constater les faits et prendre les mesures nécessaires.

Philippe Delleville déclare qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir; que trois architectes désintéressés ont déjà été nommés par le Directoire, pour vérifier les faits, et qu'ils ont répondu que, s'il y avait quelque danger, il n'était pas imminent ni sans remede.

La motion de Mathieu a été adoptée.

On a repris et ajourné de nouveau la discussion sur la question intentionnelle.

Chazal a opiné aujourd'hui pour le projet de la commission.

Le conseil des Anciens s'occupe, le 16, de la résolution sur la comptabilité de la trésorerie, qu'il rejette, et de celle sur la maniere de sévir contre les délits militaires; il ne l'approuve pas. Les résolutions sur les hospices civils et la suppression des crédits ouverts aux ministres à la trésorerie avant le 1<sup>er</sup>. vendémiaire, avaient été précédemment sanctionnées.

L'ordre du jour, du 18, appellait la discussion sur la propriété du canal du Midi, ci-devant Languedoc.

Vernier parle en faveur de la résolution; il soutient que Riquet, entrepreneur de ce canal, n'a jamais pu en être propriétaire, parce que les principes s'opposaient à l'aliénation du domaine public. Il ne

pouvait tout au plus être engagé que pour un temps ; aussi voit-on, dans l'arrêt du conseil de 1766, qui est le véritable titre de Riquet, que Colbert ne lui avait concédé ce canal que sous la condition du rachat et du remboursement de ses impenses et améliorations. Comment concevoir d'ailleurs qu'une pareille entreprise, qui avait coûté au trésor public neuf millions seulement pour les travaux, sans compter les indemnités accordées aux cessionnaires des terrains, aux seigneurs qui avaient permis les prises d'eau, et les sommes considérables fournies par les Etats de Languedoc, ait été donnée pour la modique somme de 400,000 liv., la seule que Riquet ait payée ?

Vernier examine encore la résolution dans ses rapports avec la souveraineté nationale. Il soutient que l'on ne pourrait laisser la propriété du canal du Midi aux héritiers Riquet, sans les associer à la souveraineté : car ils perçoivent les droits de péage et de navigation, ces droits ne sont autre chose que des contributions, et il n'appartient qu'à la puissance publique de lever les impôts. Vernier conclut que la résolution doit être approuvée.

Le conseil ajourne la suite de la discussion à demain.

Un comité secret a rempli la séance du 19 du conseil des Cinq-cents. Il s'agit du traité de paix conclu avec le roi de Naples.

Bailly, organe de la commission des dépenses des deux conseils, dit que cette commission, convaincue que c'est au Corps législatif à donner l'exemple de la plus sévère économie, a ajourné toutes les dépenses qui ne sont pas d'une nécessité indispensable ; et qu'en conséquence, malgré l'incommodeité de la salle actuelle, elle a cru devoir suspendre les travaux de la nouvelle salle, et se borner à la continuation de ceux indispensables, pour mettre à couvert les ouvrages faits. Il demande l'ouverture d'un crédit de deux millions pour les dépenses des deux conseils. Adopté.

On reprend, le 20, la discussion sur la question intentionnelle. Cambacérès, après avoir prouvé que

la question : *Est-il excusable?* que la commission propose de substituer à celle d'intention, entraînerait des abus aussi scandaleux, propose de ramener l'institution du jury à son origine primitive, et de résoudre : 1<sup>o</sup>. que la loi du 14 vendémiaire, qui ordonne que la question intentionnelle sera toujours posée, soit rapportée; 2<sup>o</sup>. que le projet de la commission est rejeté; 3<sup>o</sup>. que la question intentionnelle ne sera présentée au jury que dans le cas où la moralité des actions du prévenu le fera juger nécessaire. Ces diverses propositions sont adoptées. Cambacérès et Treilhard seront adjoints à la commission.

Crassous expose, au nom de la commission des finances, que les rentrées ne sont pas en proportion avec les dépenses, et il demande que les ordonnateurs conviennent entre eux des paiemens qui méritent la priorité. Renvoyé à la commission des dépenses.

Le conseil des Anciens a continué, les 19 et 20, la discussion sur la propriété du canal du Midi. Malleville, Rallier, Maragon, Ligeret et Dumas ont successivement parlé sur cette matière pour et contre.

Sur le rapport de Thibault, organe de la commission des finances, le conseil des Cinq-cents arrête que le délai d'un mois, fixé par l'art. XVI de la loi du 8 fructidor pour l'obtention des patentés, et qui a dû expirer le 15 vendémiaire courant, sera prorogé au 15 brumaire prochain; le travail préparatoire n'ayant pu être achevé si-tôt qu'on l'avait pensé d'abord.

Le même membre fait arrêter que les marchands cafetiers et cartonniers seront placés dans la 3<sup>e</sup>. classe du tableau des patentés; les fayenciers, dans la 4<sup>e</sup>.; les restaurateurs de tableaux, dans la 5<sup>e</sup>., et les relieurs, dans la 6<sup>e</sup>.

Pelet (de la Losere), au nom de la commission des dépenses, fait destiner 50,000 liv. en numéraire pour les dépenses des archives et de la bibliothèque du Corps législatif.

Après une longue et monotone discussion sur les délais à accorder pour se pourvoir contre les jugé-

mens rendus par défaut, les diverses propositions faites ont été renvoyées à une commission.

Henri Larivière soumet à la discussion son projet tendant à mettre les tribunaux en état de prononcer sur les réclamations qui leur sont adressées, d'après les changemens survenus dans les lois relatives aux successions.

Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, l'adopte.

Portalis, organe de la commission concernant le canal du Midi, ayant la parole pour répondre aux objections opposées à son système, le fait dans la séance du 21 du conseil des Anciens. Il cite l'ordonnance de 1665, qui porte que les rivières navigables peuvent être une propriété particulière. Il dit que la question que l'on discute n'est point une question nouvelle, que tous les publicistes l'ont traitée et prononcé fortement qu'un particulier pouvait être propriétaire d'un canal ou d'un chemin pratiqué à ses frais sur le domaine public, avec l'autorisation du gouvernement.

Néanmoins le conseil, après avoir fermé la discussion, approuve la résolution.

Le conseil des Cinq-cents renvoie, le 22, à l'examen de la commission des finances, la question de savoir, si le délai d'un mois pour résilier les baux ou sous-baux des maisons d'habitations, n'est pas trop court, et s'il ne conviendrait pas de la prolonger jusqu'au 1<sup>er</sup>. germinal prochain.

Darrac expose que Paris étant le rendez-vous général des gens riches, qui y accourent de tous les points de la République pour jouir des plaisirs qu'offre cette immense commune, il conviendrait peut-être, pour atteindre le luxe et l'égoïsme, de mettre un impôt sur les voitures et sur les billets de bal et de spectacle. Renvoi à la commission des finances.

Dubreuil fait adopter la rédaction de la résolution qui accorde aux agens des communes, le droit de suivre les actions propres à ces communes, et à l'officier municipal désigné par l'administration, celles des communes au-dessus de cinq mille ames.

Thibault fait aussi convertir en résolution ses six projets sur la fabrication des monnaies.

Pelet, au nom de la commission des dépenses, obtient, le 23, la parole : Maintenant, dit-il, que vous avez arrêté que les pensionnaires, au lieu d'être payés par trimestre, seraient payés comme les rentiers, par quart, à compter du 1<sup>er</sup> germinal, pour le dernier semestre de l'an IV, il s'agit de savoir comment seront payés ceux qui ont reçu le premier trimestre. Ceux-là, à la vérité, n'ont reçu que des mandats; mais il ne serait pas juste qu'ils fussent encore payés de six mois entiers.

On dira peut-être que ces mandats ne vaudront pour eux que ce que vaudra à ceux à qui les six mois sont encore dûs, le numéraire qu'ils ont à recevoir. Votre commission a tout examiné, et c'est en son nom que je vous propose ce qui suit :

Art. I<sup>er</sup>. Les pensionnaires qui ont déjà reçu un trimestre en mandats sur le dernier semestre de l'an IV, seront payés :

1<sup>o</sup>. Du quart en numéraire, pour le dernier trimestre;

2<sup>o</sup>. Du même quart pour le premier trimestre, sur lequel la somme reçue en mandats sera défaillante, à raison de 6 liv. en numéraire par chaque somme de cent francs.

II. A l'avenir, les pensionnaires et les rentiers seront payés par semestre.

Le Directoire avait soumis au conseil les deux questions suivantes :

1<sup>o</sup>. Quand le président du tribunal criminel dresse un acte d'accusation sur un délit de faux témoignage, peut-il cumuler les fonctions de directeur de jury, en étendant son acte d'accusation, pour cause de connexité, à un délit sur lequel le même prévenu a été acquitté par un jury d'accusation.

2<sup>o</sup>. Le président du tribunal criminel qui a ainsi rédigé l'acte d'accusation, peut-il connaître et présider dans son tribunal le débat et le jugement dans la même affaire?

La commission *ad hoc* les avait décidées par l'affirmative. Mais d'après de nouvelles observations de Treilhard et de Real, elles sont renvoyées à un nouvel examen. La commission se concertera avec celle de la classification des lois.

On ajourne un projet de Blutel, tendant à charger chaque commune de nommer trois citoyens de confiance, pour remplir les fonctions de défenseurs officieux au profit des défenseurs de la patrie absents et en activité de service.

Le Directoire demande qu'on lui assure 370,000 francs pour le trimestre de vendémiaire. Renvoi à la commission des dépenses.

Par un autre message, il sollicite le rapport de la loi du 3 nivôse, relative à la vente du parc de Marly. Renvoi à une commission spéciale.

Il est enjoint à la commission sur les contributions de l'an V, de présenter demain son rapport.

Le conseil des Anciens a sanctionné 1<sup>o</sup>. la résolution qui met deux millions à la disposition des inspecteurs des deux salles, pour les dépenses ; 2<sup>o</sup>. celle qui autorise la trésorerie à payer, préféralement à toute autre chose, les sommes nécessaires pour la solde et la subsistance des troupes.

La résolution relative aux créanciers des anciens secrétaires du roi a donné lieu à une discussion que Tronchet a fait naître. Il a observé qu'il existe une contradiction entre son dispositif et l'un des considérans, et en a proposé la réjection par ce motif. Vernier a répondu qu'il suffisait de supprimer ce considérant, et de laisser subsister celui seul qui motive l'urgence. Dupont de Nemours pense que les considérans n'étant l'ouvrage d'aucun des deux conseils, le Directoire peut en ce cas les retrancher, et dire seulement que l'urgence a été reconnue ; mais on lui oppose l'art. XCIV de la constitution, qui porte que les motifs par lesquels le conseil déclare l'urgence, doivent être exprimés et mentionnés dans la loi. Enfin, Poulain-Grandpré dit que chaque conseil a le droit d'exprimer les causes qui le déterminent à voter par urgence, et qu'il n'appartient pas au Directoire de rien retrancher d'une loi. Le conseil adoptant cette opinion, renvoie l'examen de la question à une commission. Il n'a approuvé, les 24 et 25, que des résolutions relatives à des intérêts particuliers.

Chatelain a fait, le 24, dans le conseil des Cinq-cents, un rapport sur la question des usufruits et des

rentes viageres appartenans à des émigrés, et dévolus par conséquent à la nation. Il s'agit de déterminer le mode de liquidation et la durée de leur paiement. Impression et ajournement.

Mercier, au nom d'une commission, propose, le 25, d'exempter du droit de patentes les peintres, sculpteurs et graveurs, qui ne sont point marchands. Ajourné. — Le Directoire annonce de nouveaux avantages remportés par l'armée de Rhin et Moselle, qui, en assurant le succès de la campagne, la rend maîtresse du Brisgau, de tous les ponts du Rhin et des passages et défilés qui ouvrent le chemin chez l'ennemi. Le conseil déclare que cette armée ne cesse de bien mériter de la patrie.

Le Directoire annonce ensuite que le cabinet britannique a permis l'exportation de ses marchandises en France sur des vaisseaux neutres, et il observe que le salut de la patrie tient peut-être à ce qu'il ne s'introduise, jusqu'à la paix, aucune espece de marchandise anglaise dans toute la République. Il demande une loi en conséquence. Renvoyé à une commission. — L'on reprend la discussion sur la loi du 3 brumaire. Jean-de-Bry parle pour son maintien. Il n'y a rien de décidé.

---

**PARIS. Nonidi 29 Vendémiaire, l'an 5<sup>e</sup>. de la République.**

Quoique dans son discours au parlement d'Angleterre, le roi ait annoncé l'envoi d'un négociateur auprès du gouvernement de la République Française, ce négociateur n'est point encore arrivé. On en ignore même le nom. Ce n'est plus, comme on l'avait dit, M. Jackson. On parle de lord Mamelbury, auparavant le chevalier Harries, ambassadeur en Hollande, et on lui donne pour adjoint sir Thomas Gréenville, frere du ministre. Ce retard n'annonce pas, de la part du cabinet de Londres, un desir bien vif d'arriver à une pacification.

En attendant l'envoyé britannique, il en est arrivé un de la cour de Portugal, pour négocier sa paix particulière. Il paraît que cette puissance est dans l'intention de secouer le joug de l'Angleterre. Elle a annoncé que le port de Lisbonne serait franc à dater du 1<sup>er</sup>. janvier prochain.

Dans le nombre des condamnés à mort par la commission militaire du Temple, on compte Huguet, Javogue et Cusset,

tous trois ex-conventionnels, et Gagnent, secrétaire de Drouet. Celui-ci a voulu se sauver quand on le conduisait au supplice, il a sauté de la charrette, et s'est mis à fuir dans la rue Caumartin. Il a été arrêté par un cavalier.

Des lettres de Bayonne annoncent que l'escadre espagnole, forte de 19 vaisseaux de ligne, 12 frégates, 4 corvettes et autant de chébecs, est sortie de Cadix le 27 septembre ; on présume que cette escadre se rend à Carthagène, pour y prendre 12 autres vaisseaux et 8 frégates ; et qu'elle ira ensuite débloquer le port de Toulon, où il y a 12 vaisseaux de ligne. On assure que la cour d'Espagne a signifié, le 5 octobre, à l'ambassadeur d'Angleterre, de quitter le territoire.

De notre côté, il se fait des mouvements dans le port de Brest. Déjà 21 vaisseaux sont en rade ; on en attend de Rochefort et de l'Orient. En tout, cette escadre sera de 30 vaisseaux et 16 frégates. On dit qu'elle doit être commandée par l'amiral Villaret-Joyeuse.

La haute-cour, séante à Vendôme, est en activité. Plusieurs accusés ont voulu décliner le tribunal ; ils ont été déboutés de leur déclinatoire. L'ex-général Fion a déjà subi un premier interrogatoire.

Des lettres de Tripoli, du 29 messidor, annoncent que la maison du consul français a été violée, par un soldat turc, qui a poursuivi un juif jusque dans cet asile. Le consul a fait détacher de sa maison le pavillon de la République, jusqu'à ce qu'il eût reçu satisfaction. Le pacha a fait livrer au consul les deux coupables. Celui-ci a sollicité leur grâce. Le pavillon a été rétabli et salué extraordinairement de 21 coups de canons. Le consul d'Espagne a servi de tout son zèle le consul français ; et tous les autres consuls sont venus le complimenter.

## NOUVELLES OFFICIELLES.

**ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.** Stockach, le 16 vendémiaire.

Citoyens directeurs, les lettres ayant été interceptées, je n'ai pu vous faire connaître plus tôt nos derniers succès.

Le 9, le général Latour a attaqué notre avant-garde, près Schaussenried ; je l'ai fait soutenir, et elle a conservé sa position, après le combat le plus violent.

Le 11, j'ai fait attaquer l'ennemi sur toute la ligne ; la gauche, aux ordres du général Desaix, s'est portée sur Biberac ; le centre, aux ordres du général Saint-Cyr, a fait l'attaque de front sur Sienhausen ; le succès a été complet. Environ 5000 prisonniers, dont 65 officiers, des drapeaux, 80 canons,

sont le fruit de cette journée. L'ennemi a été poursuivi fort avant dans la nuit ; il était dans un désordre complet.

Je ferai mon possible pour conduire honorablement l'armée. En vous donnant des détails, je vous ferai connaître les corps et les militaires qui se sont particulièrement distingués ; tous ont très-bien fait leur devoir.

Le général Férimo a également eu un très-beau succès à Revemburg.

*Signé, MOREAU.*  
Message aux conseils des Cinq-cents et des Anciens, du 25 vendémiaire, an V.

Citoyens législateurs, le conseil exécutif s'empresse de vous annoncer le résultat de l'opération militaire la plus décisive qui ait eu lieu dans le cours de cette campagne, sur les frontières de l'Est ; résultat qui seul pouvait consolider les nombreux succès de nos armées sur le Rhin, et faire prononcer de quel côté resteraient enfin l'avantage et le fruit de tant de travaux.

L'armée de Rhin et Moselle, laissée entièrement à découvert sur sa gauche par le mouvement rétrograde du général Jourdan, lorsqu'elle était aux portes de Munich, et bientôt ensuite cernée de toutes parts, est revenue, dans le plus grand ordre, sur les bords du Rhin, non-seulement sans s'être laissé entamer, mais en battant elle-même l'ennemi dans chaque occasion, forçant par-tout les passages, et débouchant enfin par deux colonnes, l'une dirigée sur Huningue, et l'autre par Fribourg, après une victoire signalée, où elle a fait 5000 prisonniers, et pris 20 pieces de canon. Ainsi, après avoir vécu, aux dépens de l'ennemi pendant toute la campagne active ; après avoir détaché de la coalition la presque totalité des princes de l'empire ; après avoir favorisé, par une diversion puissante, l'invasion de l'Italie, elle demeure maîtresse du Brisgaw, de tous les pons du Rhin, et de tous les passages et défilés qui ouvrent le pays ennemi. Cette mémorable retraite sera mise, par la postérité, au nombre des plus belles opérations militaires qui aient jamais été exécutées en aucun pays : elle couvre de gloire l'armée de Rhin et Moselle, et son modeste général. L'ennemi lui-même, à la suite de ses mouvements hasardés, se trouve dans un état de dissémination qui nous permet d'espérer encore de nouveaux succès très-importans.

*Signé, RÉVEILLERE-LÉPAUX, président.*

Par le Directoire exécutif,

*Signé, LAGARDE, secrétaire-général.*

ARMÉE D'ITALIE. Milan, 10 vendémiaire. Après la bataille de San-Giorgio, nous cherchâmes à attirer Wurmser à une seconde affaire, afin d'affaiblir dans des affaires extrêmes,

la garnison ; nous nous gardâmes donc bien d'occuper le Seraglio : j'espérais qu'il s'y répandrait. Nous continuâmes seulement à occuper le pont de Governolo, afin de nous faciliter le passage du Mincio.

Le 4<sup>e</sup>. jour complémentaire, l'ennemi se porta avec 1500 hommes de cavalerie à Castellocio. Nos grandes gardes se replierent comme elles en avaient l'ordre. L'ennemi ne passa pas outre. Le 9 vendémiaire il se porta sur Governolo, en suivant la rive droite du Mincio ; après une canonnade très-vive et plusieurs charges de notre infanterie, il fut mis en déroute, et eut 1100 hommes faits prisonniers, et pris 5 canons et caissons tous attelés.

Le général Kilmaine, auquel j'ai donné le commandement des deux divisions qui assiègent Mantoue, resta dans ses mêmes positions jusqu'au 8, espérant toujours que l'ennemi, porté par l'envie de faire entrer des fourrages, chercherait à sortir ; mais l'ennemi s'était campé à la Chartreuse devant la porte Pradella, et à la Chapelle devant la porte Céreste. Le général Kilmaine fit ses dispositions d'attaque, se porta sur plusieurs points sur ces deux camps, que l'ennemi évacua à son approche, après une légère fusillade d'arrière-garde.

Les avant-postes du général Vaubois ont rencontré la division autrichienne qui défend le Tyrol ; ils ont fait aux ennemis 110 prisonniers.

*Du même jour.* Nous occupons la porte Pradella, celle de Céreste, et nous bloquons la citadelle de Mantoue.

*Signé, BUONAPARTE.*

*Milan, 17 vendémiaire.* Cent cinquante hommes de la garnison de Mantoue étaient sortis le 8, à dix heures du matin, de la place, avaient passé le Pô à Borgoforte pour chercher des fourrages. Cependant, à cinq heures après midi, nous achevâmes le blocus de Mantoue, en nous emparant des portes de Pradella et Cérèse, comme j'ai eu l'honneur de vous en instruire par mon dernier courrier. Ce détachement se trouvant par-là séparé de Mantoue, chercha à se retirer à Florence. Arrivé à Reggio, les habitans en furent instruits, coururent aux armes, et les empêcherent de passer, ce qui les obliga à se retirer dans le château de Montechierogolo, sur les Etats du duc de Parme. Les braves habitans de Reggio les poursuivirent, les investirent, et les firent prisonniers par capitulation.

Dans la fusillade qui a eu lieu, les gardes nationales de Reggio ont eu deux hommes tués. Ce sont les premiers qui ont versé leur sang pour la liberté de leur pays.

*Signé, BUONAPARTE.*

**LENOIR-LAROCHE, Rédacteur.**

# MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 BRUMAIRE, l'an cinquième de la République.  
 ( Lundi 31 octobre 1796, vieux style. )

## LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

*Letters containing a sketch of the scenes which passed in various departmens, etc. — Lettres contenant une esquisse des scènes qui ont eu lieu en France, dans divers départemens, pendant la tyrannie de Robespierre, et des événemens qui les ont remplacées après le 10 thermidot. Par HÉLÈNE-MARIE WILLIAMS. A Londres, 1795.*

Nous nous proposons de revenir sur cet ouvrage écrit par une femme pleine de talent (1), de douce philanthropie et d'amour pour la liberté, qui s'étant déterminée à quitter l'Angleterre, à cause de son attachement aux principes de la révolution française, a failli périr dans la nouvelle patrie que son cœur avait adoptée, sous le glaive assassin des misérables qui si long-tems ont dévasté la République naissante. Dans ce moment, nous allons nous borner à tirer du III<sup>e</sup>. volume, le récit d'une histoire tragique et touchante, arrivée au pied du Mont-Ventoux, dans les environs de Bedouin, lors de l'affreux saccagement de cette commune par Maignet.

(1) Les Anglais la regardent comme un de leurs premiers poëtes vivans.

Tome XXV.

O

Nous n'ignorons pas que les ennemis de la liberté se servent de ces cruels souvenirs, pour détacher la France de la cause qu'elle a soutenue avec tant de courage, au milieu des dangers et des désastres les plus inouïs. Les tableaux des tems révolutionnaires sont, dans beaucoup de bouches qui se plaisent à les retracer, des appels indirects à la contre-révolution. En touchant à des plaies si récentes et si vives, en parlant aux passions les plus généreuses, les royalistes sont trop sûrs de se faire écouter; et si la République devait périr, c'est Robespierre qui lui aurait porté le coup mortel. Mais les amis sincères de la liberté ne doivent pas pour cela, craindre de ramener les yeux de leurs concitoyens sur des époques et sur des hommes qui leur sont bien plus véritablement odieux qu'aux aristocrates. D'ailleurs, ils voient clairement, et ils doivent montrer aux personnes de bonne foi, dans ce qui s'est passé sous la sombre domination des terroristes, ce qui se passerait si les royalistes prenaient le dessus. Les deux extrêmes sont également forcez de vengeance, également avides de sang et de dévastation. Or, dans les mouvements révolutionnaires, c'est toujours le parti extrême des vainqueurs qui prend le dessus. Français, si vous ne restez pas religieusement attachés à votre constitution, dont les bases reposent sur les principes les plus incontestables, et qui d'ailleurs a dans elle-même tous les moyens de réforme et de perfectionnement; si vous n'êtes pas également sourds, et à la voix de ceux qui s'efforcent de paralyser la République, en l'attaquant chaque jour dans l'esprit du peuple par des insinuations perfides, et aux cris de ceux qui osent rede-

mander avec fureur le sang et le pillage , les mêmes dangers vous menacent encore ; vous pouvez voir commettre encore , au nom de Louis XVIII, les mêmes crimes qu'aux noms de Robespierre , de Collot ou de Carrier ; et l'impartiale postérité confondra les écrivains provocateurs de cette nouvelle secousse , quel que soit d'ailleurs le masque qui les couvre , avec les Hébert et les Marat.

Notre intention n'est pas d'arrêter la vue de nos lecteurs sur des dangers dont le bon sens et l'intérêt publics garantiront sans doute la France : mais , encore une fois , sachons voir l'avenir dans le passé. Rien n'est plus nécessaire pour éviter des fautes , dont le goût des nouveautés que nous avons peut-être porté dans la politique comme dans les modes , dont même cet esprit d'indépendance , particulier à la nation , et d'ailleurs si précieux , nous rendent malheureusement trop susceptibles.

Voici donc un nouvel échantillon de ce passé sanglant , dont les impressions ont désenchanté la vie , et presque flétri la liberté. C'est mademoiselle Williams qui va parler.

Au milieu de tant de maux répandus au loin sur la France , au milieu des gémissements de la calamité générale , il y a sans doute eu beaucoup de douleurs particulières qui ne sont jamais parvenues à des oreilles compatisantes ; plus d'une victime a péri sans être pleurée , sans être connue. Cependant quelques-uns des martyrs immolés par Maignet ont trouvé des historiens de leur fin déplorable ; et le sort de la famille de M. de M\*\*\*. , dont j'ai entendu le récit détaillé de la bouche d'une vieille servante , qui avait

été leur compagnie d'infortune , n'est pas la moins déchirante de ces narrations de douleur.

M. de M\*\*., ci-devant noble , vivait avec son fils unique à Marseille , où il était généralement respecté , et où , pendant tout le cours de la révolution , il a rempli le rôle d'un patriote ferme et plein de lumières. Après les funestes événemens du 31 mai , il devint suspect de ce qu'on appellait *fédéralisme* dans le parti jacobin. Ce parti s'étant emparé de la ville , y punissait , par la mort ou l'emprisonnement , tous ceux qui avaient honorablement protesté contre la tyrannie de la montagne. M. de M\*\*. averti par un ami du danger qu'il courait , eut le tems de fuir avec une vieille servante qui voulut absolument partager le sort de ce maître chéri. Sa femme était morte quelques années avant la révolution ; et son fils , jeune homme de 24 ans , aimable et accompli de tout point , avait , peu de semaines avant la fuite de son pere , joint l'armée des Pyrénées , au signal de la loi sur la première requisition qui venait d'appeler aux armes toute la jeunesse française.

M. de M\*\*. après avoir erré d'asyle en asyle , aussi long-tems que ses infirmités le lui permirent , (car , quoiqu'il n'eût pas plus de 63 ans , un état valétudinaire prolongé avait affaibli sa constitution ) se choisit un dernier refuge dans une habitation solitaire , à quelques lieues d'Avignon , et dans la partie la plus sauvage de cette contrée romantique. Les montagnes semblaient fermer le paysage devant le voyageur , jusqu'à ce qu'un étroit sentier , une espece de fente entre des rochers , l'ouvre à ses yeux de nouveau , et lui montre un petit vallon où se trouve placé cet her-

mitage ; car tel est le nom que la maison mérite. Ce vallon infréquenté est riche en pâturages ; de hautes montagnes le bornent de toutes parts ; des bois pendans sur les précipices , des rocs de forme bizarre et pittoresque , hérissés de pointes aiguës qui s'élèvent au-dessus de la verdure des arbres , et semblent naître du sein du feuillage , prêtent au local un caractère qui touche et impose. Non loin de la rustique habitation , un torrent clair et pur précipite ses flots abondans du haut d'un rocher et sur sa croupe inclinée , où la chute des eaux a creusé par étages , des grottes et des cavernes richement ornées d'arbrisseaux , dont le branchage est sans cesse arrosé d'écumé. Comme le torrent ne tombe pas d'une hauteur considérable , le bruit de sa chute est doux plutôt que bruyant , et sans produire les sensations du sublime , il éveille celles d'une aimable et touchante mélancolie. Ce vallon écarté , enrichi des beautés sauvages de la nature , avait échappé à l'art français ; point de jets d'eau , point d'arbres tondus , point d'allées accouplées et symétriques , qui défigurent ses réduits solitaires. Au-dessus , et à quelque distance , s'élève le Mont-Ventoux , couvert de ses neiges éternelles ; cette montagne , que Pétrarque a si souvent gravie , qui garde l'empreinte de ses pas , et du sommet de laquelle tantôt il contemplait dans le lointain , les Alpes , limites naturelles de son pays natal ; tantôt il prolongeait sa vue sur les vagues de la Méditerranée qui baignent Marseille , et vont tomber et rejайлir sur les rives escarpées d'Aigues-mortes ; tantôt plongeant sur la vallée , il voyait le Rhône y déployer ma-

festueusement ses eaux, et les nuages rouler en fumant à ses pieds.

Tel était le lieu que M. de M\*\*. choisit pour asyle, en se dérobant à la rage de ses féroces persécuteurs. Bientôt il eut la douleur d'apprendre que son frere, administrateur de l'un des départemens du Midi, avait péri sur l'échafaud, pour avoir pris parti en faveur de la Gironde. M. de M\*\*. trouva le moyen de faire connaître à sa belle-sœur le lieu de sa retraite, et il la conjura de venir en hâte avec sa fille, partager le peu qu'il avait sauvé des débris de sa fortune. Sa vieille servante, Marianne, porteuse du message, revint avec la niece : la mere n'était déjà plus ; elle n'avait survécu que peu de semaines à son mari. L'entrevue de mademoiselle Adélaïde et de M. de M\*\*. fut accompagnée de ces émotions accablantes qu'excite en nous l'aspect des objets qui nous sont chers, après que nous avons éprouvé quelque malheur profond ; dans ces momens, le passé revient, et se précipite, pour ainsi dire, sur notre âme, avec une irrésistible violence ; et ce ne fut qu'après avoir tenu long-tems son oncle dans ses bras, avec une angoisse et des palpitations qui ne laissaient sortir aucun mot de sa bouche, qu'enfin elle put prononcer, de l'accent du désespoir, les noms de *pere* et de *mere*.

M. de M\*\*. fit tout au monde pour remplacer auprès de sa malheureuse niece, les parens qu'elle avait perdus : il oublia ses propres douleurs pour essayer d'adoucir la désolation de cette intéressante orpheline, qui à l'âge de 19 ans, et dans la fleur de la beauté, devenait la proie d'une profonde et incurable mélancolie. Elle était trop sensible pour n'être

pas touchée de ses tendres soins ; souvent en sa présence, elle retenait ses larmes, voyant combien il en était affecté. Mais lorsqu'elle ne pouvait plus se contenir, elle errait au loin dans les bois, s'asseyait sur quelque fragment de rocher ; et là, loin de tout témoin, elle se livrait sans réserve à sa douleur, qui cependant adoucie par le murmure sourd des vents et des eaux plaintives, trouvait son unique soulagement dans des pleurs intarissables. Au milieu de ces courses solitaires, consacrées à ses souvenirs, un jour elle fut retirée tout-à-coup de ses sombres méditations par l'apparition soudaine de son cousin, le fils de M. de M\*\*\*, qui, après avoir plusieurs fois exposé sa vie pour son pays, dans une longue et pénible campagne, était revenu chez lui pour trouver sa maison déserte et son père en exil. Telle était la récompense que les braves défenseurs de la liberté recevaient de la main des tyrans. Le jeune homme courut à la retraite de son père, où le premier objet qui frappa ses regards fut son aimable cousine, que quelques mois auparavant il avait vue dans toute la fraîcheur de la jeunesse et de la beauté, les joues animées de cet éclat que répand sur la jeunesse une santé brillante, les yeux étincelans de bonheur et d'espérance.... Hélas ! ces joues étaient maintenant couvertes d'une pâleur habituelle ! Ces yeux étaient noyés de pleurs amers ! mais mademoiselle de M\*\*\* ne lui avait jamais paru si intéressante.

Il aurait fallu que deux jeunes personnes, réunies dans une circonstance pareille, eussent des coeurs insensibles pour ne pas concevoir d'attachement l'une pour l'autre. Le fils de M. de M\*\*\* et Adelaïde,

doués également d'une sensibilité rare, éprouverent bientôt que dans un tems où tout, hors le petit vallon qui les séparait du reste du monde, était misere et désordre; rien ne pouvait, au sein de ce désert sauvage, donner pour eux de prix à l'existence, que cette affection mutuelle qui adoucit tous les maux passés et fait briller quelques rayons d'espoir et de joie à travers les obscurités de l'avenir. Les tableaux, au milieu desquels ils se trouvaient placés, semblaient disposés à dessein pour nourrir les illusions du cœur; non-seulement parce qu'ils développaient à leurs yeux ces beautés simples et romantiques, dont la contemplation attendrit tous les sentimens, en même-tems qu'elle les exalte; mais aussi parce qu'on y rencontre à chaque pas, ce charme local qui rend si chers aux ames cultivées et sensibles, les lieux rendus fameux par la puissance du génie. Pétrarque, le tendre, l'immortel Pétrarque avait parcouru ces mêmes vallons, avait gravi ces mêmes rocs, avait erré dans ces mêmes bois. Les deux jeunes gens, qui l'un et l'autre entendaient l'italien, en répétant les chants mélodieux de ce divin poète, se sentaient transportés dans de nouvelles régions; ils oubliaient, par momens, qu'il existât un gouvernement révolutionnaire:—Quand tout-à-coup ils sont réveillés de ces songes heureux, de ces douces illusions, par une lettre qu'un des amis de M. de M\*\*. le fils, son camarade à l'armée, lui fit parvenir, il l'y conjurait de rejoindre à l'instant ses drapeaux, s'il ne voulait être placé sur la liste des gens suspects, si même il ne voulait être proscrit.

Le jeune de M\*\*. considérait la défense de son

**pays, comme un devoir sacré qui passait avant tout : il partit sans retard. Ce fut avec des larmes exprimées du fond d'un cœur déchiré, qu'il se sépara de son pere et d'Adelaïde ; et l'effort avec lequel il s'arrachait de ce lieu si cher, exigea toute l'énergie de son courage. Après avoir franchi l'ouverture de la vallée, il se retourna pour contempler encore une fois l'asyle qui renfermait tous ses trésors.**

Après son départ, Adelaïde n'eut d'autre consolation que cet abandon triste, mais doux, aux souvenirs du passé et l'habitude journaliere d'aller répandre des larmes sur les sentiers qu'ils avaient parcourus ensemble, et sur les livres qu'ils y avaient lus.

Hélas ! cette jeune infortunée eut bientôt d'autres douleurs à ressentir que ses tendres regrets sur l'absence d'un objet cher. Quelques semaines après le départ de son amant, les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône furent désolés par Maignet. Deux victimes proscrites par ses fureurs, deux amis de M. de M\*\*., qui connaissaient sa retraite, vinrent y chercher un asyle. M. de M\*\*. reçut ses amis fugitifs avec toute la tendresse d'un cœur généreux et dévoué. Mais peu de jours après leur arrivée, les émissaires de Maignet découvrirent cette retraite. L'étroit passage de la vallée fut gardé par des soldats ; la maison fut entourée par une grande force militaire ; et M. de M\*\*. reçut l'ordre de partir avec les prétendus conspirateurs qu'il avait accueillis, pour aller comparaître devant la commission établie à Orange.

Ce dernier coup, l'infortunée Adelaïde n'eut pas

la force de le soutenir. Toutes les blessures de son ame se rouvrirent, ou plutôt se déchirerent à l'instant de la maniere la plus cruelle ; et bouleversée dans toutes les parties de son être, par cette nouvelle calamité terrible, inattendue, qui comblait la mesure de ses afflictions, sa raison l'abandonna tout-à-fait. Dans les convulsions de l'égarement, elle se jeta aux pieds de celui qui commandait la troupe ; elle l'implora, versa des pleurs, poussa des cris. Tout-à-coup se relevant, elle s'élança, se suspend au cou de son oncle. Elle le presse avec une espece de fureur dans ses bras. Quelques soldats proposaient de la conduire elle-même au tribunal : mais le chef, soit qu'il fût touché de ses angoisses, soit qu'il craignît que son désespoir ne produisît en chemin quelque scene embarrassante, leur persuada de la laisser. On l'arracha de son oncle, et on l'enferma dans une chambre, d'où ses cris aigus se firent entendre du malheureux vieillard, jusqu'à ce qu'il eût franchi l'entrée du vallon, qu'il ne davait plus revoir. Les souvenirs dont il était accompagné, les maux qui pesaient sur son cœur étaient sans doute cruels : mais ils ne furent pas de longue durée. Le jour même de son arrivée à Orange, on le conduisit avec ses amis, devant la commission ; et de-là, il fut traîné à l'échafaud.

Cependant mademoiselle de M\*\*., retirée par Marianne de la chambre où l'avaient enfermée ces gardes barbares, errait du matin au soir dans les réduits les plus sauvages du vallon. Elle était constamment suivie par la fidelle servante, qui ne la perdait pas un instant de vue, et qui conserve en-

étre dans sa mémoire, plusieurs sombres complaintes de cette ame égarée, plusieurs expressions furieuses de son désespoir. L'infortunée se retirait souvent dans un petit recoin, où son oncle avait mis un siége, et où chaque jour il venait passer quelques heures. Par fois, elle s'asseyait elle-même sur le banc : mais tout-à-coup elle se relevait impétueusement, et se jettant à genoux devant l'endroit où son oncle avait coutume de se placer, elle l'inondait d'un torrent de larmes. — Pauvre vieillard, s'écriait-elle. Quoi ! votre tête vénérable ! on devait me laisser au moins une boucle de ses cheveux blancs ! — Quand les soldats viendront pour moi, Marianne, coupez une boucle des miens pour Charles. — Pauvre Charles !... C'est bien, qu'il soit parti. — Je vois la guillotine derrière ces arbres. — Ils y traînent un homme faible. — Ils le lient à la planche... La planche s'incline. — Ah ciel !

La douleur aiguë du jeune de M\*\*\*., à la nouvelle du meurtre de son pere, fut encore aggravée par les lettres qu'il reçut de Marianne, qui lui faisait savoir la situation de sa chere Adelaïde. L'image d'Adelaïde était sans cesse présente à son esprit. Incapable de supporter l'amertume dont cette idée remplissait tous ses momens, il trouva les moyens d'obtenir encore un congé pour quelques semaines, et il se rendit en hâte au vallon. Il trouva l'habitation déserte. — Tout était sombre et silencieux. Il traverse les appartemens, répétant à grands cris le nom d'Adelaïde : aucune voix ne répond à la sienne.

Il sort de la maison ; il parcourt la vallée à pas précipités ; et comme il passait devant une grotte

creusée dans le roc, il entend les gémissements d'Adelaïde. Il s'élance dans la grotte. — La pauvre créature était assise sur le sol pierreux : Marianne était à ses côtés, assise comme elle. Adelaïde, au moment qu'il entrait, leva les yeux et le regarda d'un air sérieux. Il se mit à genoux devant elle ; il pressa sa main contre son cœur. — Je ne vous connais pas, dit Adelaïde. — Vous ne me connaissez pas, s'écria-t-il... Vous ne connaissez pas Charles ! — Si vous êtes Charles, reprit-elle d'un air sombre, vous êtes venu trop tard. — Tout est fini. — Pauvre vieillard ! continua-t-elle, en poussant des cris. En même-tems elle se leva, joignit ses mains : — Ah ! ne voyez-vous pas son sang sur mes habits ! — J'ai prié, j'ai supplié pour lui ; je leur ai dit que je n'avais ni père, ni mère ; que lui seul m'en tenait lieu. — Si vous êtes Charles, allez-vous-en ; partez ! — Ils viennent, ils sont en chemin. — Je les vois sur le rocher. — Ce couteau..... Ce couteau sanglant !....

Tel était le délire de son imagination égarée. De longs silences l'interrompaient par intervalles ; des flots de larmes venaient de tems en tems suffoquer sa voix. Son amant veillait sur elle avec la plus tendre, avec la plus infatigable assiduité. Mais tous ses soins furent inutiles. La vie d'Adelaïde touchait à sa fin. — Les angoisses convulsives de son ame, les fatigues extraordinaires qu'elle avait supportées dans ses courses, le manque de nourriture, car elle refusait tout, à l'exception d'un peu de pain et d'eau, l'avaient réduite à un état incurable de faiblesse et de destruction.

— Mais peu de tems avant d'expirer, elle recouvra la raison ; et les derniers restes de sa force furent employés à consoler son malheureux amant. Elle lui parla d'un monde plus heureux, où ils devaient se rejoindre, et où les tyrans n'opprimeraient plus. — Elle saisit sa main, fixa ses yeux sur lui, et rendit le dernier souffle.

Avec le sombre silence du désespoir, avec des sentimens qui ne pouvaient trouver le soulagement des larmes, et qui se refusaient à toute plainte, l'infotuné jeune homme prépara, de ses propres mains, la tombe de celle qu'il aimait : il couvrit lui-même le corps de terre ; dernier devoir que l'humanité paie aux morts !.... Les flambeaux, les draps mortuaires, l'appareil lugubre des funérailles n'existaient plus dès long-tems dans la République désolée ; et l'officier municipal rendait la poussière à la poussière, avec une insensible précipitation.

L'amant d'Adelaïde aima mieux remplir lui-même cette triste fonction pour l'objet de sa tendresse. Il aurait pu s'écrier avec notre poète :

“ Qu'importe que des amours en pleurs ne décorent pas ton urne cinéraire ! que le marbre poli n'imité point tes traits chéris ! Qu'importe qu'une terre sainte ne t'ait pas reçue ! que l'antienne religieuse n'ait point été murmurée sur ta tombe ! Ta tombe n'en sera pas moins, à la saison nouvelle, ornée des plus belles fleurs, et le gazon verdoyant n'en repoussera pas moins avec légereté sur ton sein. Ici le matin versera ses premiers pleurs ; ici fleuriront les premières roses de l'année : tandis que les anges viendront ombrager de leurs aîles argentées,

ce lieu que consacrent désormais tes chères reliques. »

Le jeune de M\*\*. passa la nuit entière sur le tombeau d'Adelaïde. Marianne, qui l'avait suivi, le suppliait humblement de retourner à la maison : il lui montra la terre nouvellement remuée, et lui fit un signe de la main, comme pour lui dire qu'il désirait qu'elle se retirât et le laissât livré sans distraction au cours de ses méditations et de ses sentiments.

Le lendemain, au point du jour, il revint à la maison, et il appella Marianne. Il la remercia de ses soins pour Adelaïde ; il l'assura de son éternelle reconnaissance. Tandis qu'il lui parlait, l'émotion étouffait sa voix ; et tout-à-coup un déluge de larmes, les premières qu'il eût versées depuis la mort d'Adelaïde, vint soulager son cœur oppressé. Quand il fut revenu à lui-même, il dit adieu à Marianne, et il sortit précipitamment de la maison, en répétant plusieurs fois à voix basse : — Ceci sera vengé.

Il avait dit à Marianne qu'il allait rejoindre son bataillon ; mais toutes les recherches qu'on a faites depuis pour savoir ce qu'il était devenu, ont été vaines : on n'a plus entendu parler de ce malheureux jeune homme.

## SCIENCES ET ARTS.

*Notice des travaux de la classe de Littérature et Beaux-Arts, pendant le dernier trimestre de l'an IV; par MENGÉZ, secrétaire.*

Le cit. Sicard a lu un mémoire sur *le mode d'instruction du sourd et muet*. L'impression l'a soumis au jugement du public.

Le Louvre, cet édifice aussi célèbre dans l'Europe par les académies qui l'ont habité, que par son admirable structure, et par le riche Muséum qui l'embellit depuis trois ans, a été le motif d'un grand nombre de projets. Un des plus sages est celui du cit. Peyre, qui a proposé un plan d'après lequel on ne ferait plus à ce vaste édifice de réparations, ni d'embellissements provisoires. Tout ce que la succession des années y verrait construire serait subordonné à un plan général. Un magnifique escalier, placé dans le pavillon du milieu de la colonnade, conduirait immédiatement à une première galerie pratiquée sur le jardin de l'Infante, entre le mur isolé construit sur les dessins de Perrault et celui de la façade du Louvre décorée par le Mercier. Un concours serait ouvert pour obtenir le meilleur plan d'une galerie parallele à celle qui renferme le Muséum.

Le cit. Peyre n'a pas borné sa sollicitude aux édifices, il l'a portée sur les élèves qui se destinent à en construire de nouveaux. Il a prouvé jusqu'à l'évidence que les premières écoles d'architecture ne

doivent point être séparées de celles de peinture et de sculpture. Il faut espérer que cette vérité sera sentie par les fondateurs des écoles spéciales. Rappelons-leur souvent que Michel-Ange peignit la chapelle Sixtine, sculpta les figures célèbres destinées au tombeau de Jules II, traça les fortifications de Florence, la coupole de Saint-Pierre, le Capitole, etc.; que Raphaël peignit la Transfiguration, et donna un nouveau plan pour la Basilique de Saint-Pierre.

Le fils de Fingal a trouvé un digne émule dans le cit. Chénier, qui a lu à la classe une imitation d'un poème d'*Ossian*.

Les *Politiques d'Aristote*, si célèbres dans l'antiquité, ne pouvaient être appréciés que dans un pays où la liberté des opinions est le premier des droits. Le chantre de *Joseph*, le cit. Bitaubée, a fixé nos regards sur cet ouvrage. C'est dans une prison que ce fils de réfugié français, accourut, dès les premiers rayons de l'aurore de notre liberté, sur les bords qui virent naître ses peres, dépouillé en Allemagne de ses pensions à cause de son attachement aux premiers principes de la révolution française; c'est, dis-je, dans une prison robespierrienne que cet écrivain a revu son mémoire, dont il donnera ici l'extrait.

Les *papiers-monnaies* que notre révolution a fait naître, et qui l'ont énergiquement soutenue, tant que la prudence et l'économie ont présidé à leur multiplication, ont fait rechercher au cit. Langlès, si les Orientaux ont employé cette ressource. Il a trouvé que plus d'un siècle avant l'ère vulgaire les Indiens connaissaient les bons-sur-les-domaines du prince. Un empereur

empereur chinois suppléa au vide du trésor public par des papiers-monnaies, semblables à ceux que les Européens ont créés long-tems après. Un des descendants de Gengyz-kan, qui régnait à Tauriz, capitale de l'empire occidental des Mogols, imita, dans un moment de détresse, les papiers-monnaies des Chinois. Mais à Pekin et à Tauriz, ces ressources furent de peu de durée. Les métaux reprurent bientôt sur les abondans et fragiles produits du règne végétal, la prépondérance qu'ils doivent à leur solidité et à leur rareté.

Les artistes qui font du dessin la base de leurs travaux ont avoué les principes vrais, développés dans un mémoire sur *les progrès successifs de la peinture chez les Grecs*, par le cit. Lévesque, qui en soumettra aujourd'hui une partie à l'examen du public.

On a beaucoup écrit sur les vases murrhins, ces vases que l'on payait à Rome, dans les deux premiers siècles de l'ère vulgaire, des sommes évaluées à deux à trois cents mille francs. Le cit. Mongez a cru trouver dans un passage de Wallerius des moyens de reconnaître la matière de ces vases célèbres. Les Calmouks, dit le naturaliste suédois d'après un voyageur de sa nation, emploient le *cacholong*, variété opaline de la calcedoine, à faire des vases et des idoles. Le pays des Calmouks, confiné au nord, est l'ancien royaume des Parthes, qui vendaient ces beaux vases aux Romains. On sait d'ailleurs que les Asiatiques conservent depuis un temps immémorial les mêmes pratiques et les mêmes usages. On peut donc reconnaître la matière des murrhins dans celle des vases travaillés encore aujourd'hui par les

Calmoucks. Le cit. Mongez a cherché à prouver que leur matière n'était ni la porcelaine, ni la myrrhe, ni le benjoin; mais qu'il fallait la chercher dans le règne minéral. Sa demi-transparence et sa nature de pierre changeante ont fait exclure les pierres opaques et les gemmes transparentes, les onyx et les sardonyx qui ne sont pas changeantes. L'auteur s'est fixé au girasol et au cacholong, qui n'est peut-être lui-même que du girasol un peu plus mêlé d'argile.

Dans la dernière séance publique de l'institut, le cit. Röderer a lu des réflexions sur les devoirs à rendre aux morts; le cit. Légouvé, associé de la classe de littérature, récitera dans celle-ci un morceau de poésie qu'il a composé sur *les sépultures*.

Des fables du cit. Monvel fixeront aussi l'attention des auditeurs, et prouveront que l'auteur de *l'Amant bourru* et de *Blaise et Babet* s'est exercé utilement dans plus d'un genre.

Les habitans d'une vaste contrée, qui n'avaient point de rois, mais qui obéissaient à des chefs élus; qui n'étaient jugés que par une assemblée de leurs pairs; qui eurent des lois, une religion avant l'existence de Rome, qui s'emparerent de tous les pays soumis aux Romains et de Rome elle-même, si l'on excepte l'étroite enceinte du premier Capitole; les Gaulois, dis-je, ont été, sous la plume du cit. Fontanes, le sujet de recherches nombreuses et philosophiques. Il a prouvé évidemment que l'ignorance dans laquelle nous sommes sur les principaux traits de l'histoire des Gaulois, a la même cause que le silence profond des écrivains latins sur l'histoire des Carthaginois, je veux dire l'envie et la jalouse des Romains. Ce-

pendant on trouve dans les auteurs grecs et latins quelques traits épars, qui, rassemblés avec soin et réunis avec goût, ont fourni au cit. Fontanes son *Essai sur les Gaulois*.

Le nom du célèbre Persan, le poète Saady, est plus connu que ses ouvrages. Le seul dont nous ayons quelques extraits, est le *Gulistan* ou le *Jardin des Roses*. Le cit. Langlès l'a traduit en entier et presque littéralement, et les fragmens qu'il a lus à l'institut prouvent combien les traducteurs qui l'ont précédé se sont éloignés du texte et du style de l'original. Le cit. Langlès a fait connaître aussi la vie de Saady, écrite par un savant biographe persan, et il y a joint les passages des voyageurs qui ont donné quelques détails sur les monumens consacrés à la mémoire de ce poète dans la ville de Chiraz.

Le célibat a souvent pour pere l'égoïsme; il doit alors être flétrî dans une république qui établit sa prospérité sur la sainteté des mœurs. Cette vérité fondamentale de notre économie politique, a été chantée par le cit. Ducis, dans une épître dont il récitera des extraits dans cette séance.

La grammaire philosophique doit être une logique parlée, ou l'art d'énoncer clairement et brièvement les pensées. Le cit. Domergue a développé ce principe dans un mémoire intitulé : *Théorie de la Proposition*. Cette réunion des théories de la formation des idées et de l'ordonnance des propositions, constitue le véritable grammairien, qu'un ridicule préjugé semblait avoir condamné jusqu'ici à balbutier des syllabes, et à cadencer des périodes.

Nos historiens modernes se sont peu occupés des relations politiques des Français avec les peuples du Nord, dans les 12<sup>e</sup>. et 13<sup>e</sup>. siècles ; le cit. Du Theil a supplié à ce silence dans son Mémoire sur le divorce de Philippe-Auguste avec Ingelburge, princesse danoise. Ce sujet a amené la description de l'état florissant des écoles de Paris à cette époque, et l'abord perpétuel des étrangers qui venaient y puiser le peu de connaissances réelles que l'on avait alors, et les nombreux préjugés dont l'occident était encore imbu. Le moment n'est pas loin où l'Europe paiera le même tribut aux mêmes écoles. Les chefs-d'œuvre des arts que nos victoires vont y déposer, la belle organisation des écoles de tout genre, la liberté dont les professeurs jouiront dans leur enseignement, tout doit faire bientôt de Paris le centre des arts et des sciences. Puisse une paix glorieuse et durable réaliser bientôt cet objet de nos vœux et de nos travaux constants !

---

*Notice des mémoires de physique, présentés par les membres et associés de la classe des sciences physiques et mathématiques, depuis le 15 messidor, jusqu'au 15 vendémiaire an V; lue dans la séance publique du 15 vendémiaire, par le cit. LACÉPEDÉ, l'un des secrétaires.*

UN très-grand nombre de rapports, la plupart demandés par le gouvernement, et relatifs à des objets très-importans pour la prospérité publique, ont rempli une grande partie des séances de la classe, pendant les trois mois qui viennent de s'écouler. Plu-

sieurs de ses membres ont d'ailleurs reçu des missions honorables qui les ont empêchés de se livrer à leurs travaux ordinaires. Un grand nombre de mémoires de physique ont été cependant présentés à la classe par ses membres ou associés. Trois de ces ouvrages vont être lus dans cette séance par les citoyens Guyton, Fourcroy et Vauquelin. Nous allons indiquer les sujets des autres mémoires.

Dans un travail présenté en floréal dernier, sur les propriétés de la terre appellée *baryte*, et sur ses analogies avec celles de la terre, à laquelle on a donné le nom de *strontiane*, les citoyens Fourcroy et Vauquelin annoncerent qu'ils étaient portés à croire que ces deux terres pourraient bien être de la même nature.

Ils avaient fondé leur opinion à cet égard sur les rapprochemens que les citoyens Pelletier et Coquembert avaient faits entre les qualités de l'une et de l'autre de ces terres, et sur les nouvelles propriétés qu'ils avaient trouvées eux-mêmes dans la baryte, et qui semblaient établir entre cette substance et la strontiane, un grand nombre de ressemblances. Mais le travail fait depuis et sur le même objet, par le citoyen Pelletier, les avait engagés à suspendre leur jugement jusqu'à ce qu'ils eussent eu une occasion d'examiner la strontiane, facilité dont ils avaient annoncé, à la fin de leur mémoire, qu'ils n'avaient pas encore pu jouir.

Ayant reçu depuis de cette terre, par le citoyen Vanmons, associé de l'institut, et de la part de Gren, professeur de chimie à Hall, ils l'ont soumise à un grand nombre d'essais, comparativement avec la baryte.

Il résulte de ces épreuves que si ces deux terres jouissent de quelques propriétés semblables, elles présentent cependant un nombre beaucoup plus grand de différences. Telles sont sur-tout l'infusibilité de la strontiane lorsqu'on l'expose au chalumeau, sa moindre dissolubilité, ses affinités plus faibles avec les acides dont la baryte et les alkalis fixes caustiques la séparent, la plus grande quantité de ces acides qu'elle吸ue, et la figure, la dissolubilité ainsi que les lois de décomposition des sels qu'elle forme avec ces mêmes acides. Enfin, en réunissant ces connaissances données à cet égard par le chimiste Klaproth, avec celles qu'ils viennent d'acquérir, les citoyens Fourcroy et Vauquelin se sont pleinement convaincus que la strontiane doit être regardée comme une terre nouvelle, et placée à côté de la baryte, dans le système chimique des minéraux,

Le citoyen Guyton a communiqué à la classe, des recherches dont les résultats sont de nouvelles preuves de l'identité que l'on remarque dans plusieurs circonstances entre l'action du sel que l'on nomme *muriate oxigéné de potasse*, et celle du sel auquel on a donné le nom de *nitrate de potasse*. Il a soumis le platine à l'action de ce muriate oxigéné, et il a trouvé que ce métal échauffé jusqu'au rouge est oxidé à sa surface par le muriate oxigéné de potasse, quoique ce sel auquel l'oxygène donne une propriété très-remarquable, soit bientôt sublimé, et ne forme que momentanément un bain fluide sur le platine.

Le citoyen Lamarck a lu un mémoire sur les molécules essentielles des composés, dans lequel il cher-

ché à établir l'invariabilité de leur forme et l'unité de leur nature , et qu'il termine en disant que les molécules essentielles de toute combinaison sont nécessairement simples et identiques , et que l'hétérogénéité d'une matière quelconque , n'est due qu'à l'aggrégation de diverses sortes de molécules essentielles , et ne dépend jamais de leur combinaison.

D'autres membres de la classe parcourant différentes parties de l'Europe et même de l'Amérique , où les ont conduits les vues éclairées du gouvernement et leur amour pour les sciences , ont recherché avec soin tout ce qui leur a paru propre à perfectionner les connaissances humaines ; et l'institut a reçu d'importantes observations de chimie , d'histoire naturelle ou d'économie rurale , recueillies en Italie par les citoyens Berthollet , Monge et Thouin , dans les contrées voisines des bords du Rhin , par le citoyen Hazard ; sur le Portugal , par le citoyen Broussonnet ; et dans la colonie de Saint-Domingue , par le citoyen Giroult.

Et cependant la théorie des sciences naturelles pour les progrès desquelles tous ces précieux matériaux ont été réunis , a été aussi l'objet des travaux des membres de la classe.

Le citoyen Daubenton , dans un mémoire sur les caractères génériques employés en histoire naturelle , a développé plusieurs principes sur les avantages des méthodes dans l'étude de cette science , sur les abus que l'on peut en faire , sur de fausses idées adoptées par quelques nomenclateurs , et sur la manière dont les méthodes doivent être composées pour être d'accord avec la nature.

Le citoyen Cuvier s'est aussi occupé de l'art de ces mêmes méthodes. Il a recherché d'après quelles lois devaient être faites les classifications des êtres, afin que n'étant pas arbitraires, elles ne fussent pas à chaque instant renouvelées. Il a montré comment les divisions dans lesquelles les êtres peuvent être compris, devaient, à mesure qu'elles devenaient plus élevées, être fondées sur des caractères plus généraux, et par conséquent sur les propriétés ou les particularités de l'organisation qui modifient davantage l'ensemble d'un être. Appliquant ensuite cette théorie aux êtres organisés et particulièrement aux animaux, il a proposé de chercher successivement dans la nature du sang, dans le mode de la respiration, dans l'état de l'embryon, dans les organes du mouvement et dans ceux des sensations, les caractères qui doivent distinguer les êtres vivans et sensibles, et les divisions graduées par lesquelles on arrive de la considération de la classe à celle de l'espèce.

Le citoyen Laumonier associé a présenté à l'institut des préparations anatomiques en cire colorée, destinées à fixer pour ainsi dire sous les yeux des amis des sciences naturelles, les observations les plus curieuses, les plus délicates et même les plus fugitives, faites sur celles des parties intérieures de l'homme, qu'il est le plus difficile et souvent le plus important de connaître; et il a annoncé qu'il continuait ces travaux dont l'avancement ne peut qu'être utile non-seulement aux naturalistes, mais encore à ceux qui s'occupent de l'art de guérir.

Le citoyen Desessarts entretenant la classe de ce dernier art, a lu plusieurs suites de ses recherches

sur la petite vérole, et sur ses complications avec d'autres maladies. Nous avons rendu compte dans la dernière séance publique de l'institut, du commencement de ce grand travail, fruit de nombreuses observations et de quarante ans d'expériences, que l'auteur se propose de suivre dans toutes ses branches, et dans lequel seront décrits très en détail les caractères propres à la petite vérole, et ceux qui distinguent les différens maux avec lesquels elle peut être compliquée.

Le citoyen Cels a occupé la classe d'économie rurale.

En lui communiquant des observations sur les effets des inondations relativement aux prairies, aux récoltes de foin, et à la nourriture des animaux, il a indiqué les mesures à prendre pour la conservation ou le remplacement de ces récoltes; il a montré les dangers dont sont menacés les animaux qui se nourrissent de végétaux altérés par ces débordemens, et il a exposé les moyens de remédier à ces dangers ou de les prévenir.

Le citoyen Cels a aussi développé dans un second travail, un mode d'organiser l'enseignement public de l'économie rurale, considérée dans toute son étendue, et particulierement celui de l'art vétérinaire, et de la culture des arbres.

Deux autres mémoires sur la même science ont été lus par le cit. Tessier. Dans le premier, l'auteur, après avoir fait sentir tous les abus qui sont nés des trop grands encouragemens donnés dans le tems aux défricheurs, et des maux incalculables qu'a produits l'extension de ces mêmes défrichemens jusques sur

le sol des forêts les plus utiles, des prairies les plus nécessaires, et des montagnes les plus rapides, donne les moyens de réparer ces maux et d'en prévenir de semblables.

Dans le second mémoire, le citoyen Tessier rend compte du projet qu'il a formé de faire connaître successivement l'état de l'art rural dans les diverses parties du monde, et de donner ainsi des moyens multipliés de le perfectionner en France. Commençant ensuite à faire usage des renseignemens que lui a procurés une correspondance étendue, il expose tous les détails de l'agriculture dans les îles Canaries. Il décrit la position de ces îles, la succession de leurs saisons, la nature de leur sol, la manière de le féconder, les plantes que l'on y cultive, les espèces de bestiaux que l'on y élève, les vignes renommées qui y croissent, le moyen d'y conserver les grains, la préparation des alimens que l'on y destine aux animaux, les végétaux précieux par leurs produits dont on pourrait y introduire la culture, et enfin le degré de prospérité auquel elles pourraient être élevées.

C'est ainsi que le cit. Tessier a déjà rempli une partie du vaste plan qu'il a embrassé, et dont l'exécution est depuis si long-tems désirée. C'est ainsi qu'il a tracé une portion de cette espèce de grande carte agraire, de cette sorte de mappemonde rurale dont la terminaison ferait faire tant de progrès au premier de tous les arts.

Mais comment dans ce jour solennel, au milieu de ce concours des amis des lettres et de la prospérité nationale, et dans cette enceinte consacrée à l'utilité publique, où les images augustes des grands

hommes de notre patrie commandent d'une manière si éloquente la reconnaissance et le respect envers ceux qui ont bien mérité de leurs pays, comment parler de ce grand ouvrage que sollicite l'agriculture, sans payer un juste tribut de regrets, de vénération et de gratitude à la mémoire de cet ami si éclairé et si vertueux de la science agricole, qui a si souvent souhaité, recommandé, inspiré cette immense entreprise; de cet illustre et infortuné Malesherbes qui n'a respiré que pour faire des heureux, que sa bonté infatigable, ses lumières, ses anciens et éclatants services, son empressement à fuir sa renommée, sa simplicité touchante, sa probité antique n'ont fait tomber que plus rapidement sous la hâche sanglante de la barbarie, et qui n'a pu appartenir que par sa gloire et nos douloureux souvenirs à cet institut qu'il aurait tant aimé, et au milieu duquel un mouvement involontaire et honorable pour nous le fait si fréquemment et si vainement chercher?

---

*Notice des mémoires de mathématiques, par le citoyen PRONY.*

Le citoyen Forfait, associé non résident, a lu à la classe le détail des *expériences faites par le gouvernement sur la navigation de la Seine*.

L'objet de ces expériences était de savoir, 1<sup>o</sup>. si dans l'état actuel de la Seine il était possible d'établir une communication immédiate de Paris à la mer, de telle sorte que les mêmes navires qui auraient tenu la mer pussent, sans être déchargés, remonter

le fleuve jusqu'à Paris ; 2<sup>o</sup>. si cette communication telle qu'elle pourrait être établie présenterait des avantages ; 3<sup>o</sup>. quels moyens on pourrait employer pour faciliter la communication de Paris à la mer ; 4<sup>o</sup>. quels navires sont propres à cette navigation,

Pour résoudre ces questions, les citoyens Forfait et Sganzin sont partis du Hâvre le 3 prairial dernier, sur le lougre le *Saumon*, portant 14 canons. Ce bâtiment parfaitement en état de tenir la mer avait 75 pieds de longueur, 18 de largeur et 8 de creux, il pouvait en tirant 6 pieds et demi d'eau porter 180 tonneaux, son tirant d'eau n'était lors de l'expérience que de 4 pieds un tiers, et sa charge de 70 tonneaux ; mais comme il a trouvé presque par tout 5 pieds et demi d'eau, il aurait pu sans inconvénient porter 104 tonneaux.

Le *Saumon* a fait le voyage du Hâvre à Paris en 16 jours. La possibilité de la communication immédiate est donc résolue par le fait ; mais le citoyen Forfait pense qu'on peut construire des navires avec des mâts à charnière, du port de 200 tonneaux et de 6 pieds de tirant d'eau, capables de tenir la mer dans tous les tems, et qui, avec 6 hommes et 6 chevaux, remonteront ordinairement du Hâvre à Paris en 10 jours. Il trouve ce mode de transport beaucoup plus économique que celui qu'on pratique ordinairement.

Il a pris pendant le cours de son voyage toutes les données nécessaires pour établir les travaux qui peuvent faciliter la navigation de la Seine, et proposé ses vues sur cet objet important.

Le citoyen Prony a lu à la classe un mémoire sur

un moyen de convertir les mouvements circulaires continues en mouvements rectilignes alternatifs, dont les allées et venues soient d'une grandeur arbitraire.

Il est entré dans plusieurs détails sur les moyens qu'on a employés jusqu'à présent pour produire la transformation dont il s'agit; ces moyens ont les inconvénients, 1<sup>o</sup>. de ne produire qu'une course déterminée, de telle sorte que si on veut faire parcourir un plus grand espace à la résistance, il faut ou construire une autre machine, ou y ajouter un mouvement de renvoi; 2<sup>o</sup>. de ne pouvoir pas, même en s'assujétissant à une course déterminée, lui donner une étendue qui excède certaines limites, sans qu'il en résulte de telles dimensions pour les machines qu'elles sont inexécutables ou très-difficiles à mouvoir.

Prony a résolu le problème d'une manière qui a paru réunir la simplicité à l'économie; il a appliquée sa solution à la construction d'une machine à éléver l'eau, dont le modèle est sous les yeux de l'assemblée.

Le citoyen Delambre, l'un des astronomes chargés de la mesure de l'arc du méridien compris entre les parallèles de Dunkerque et de Barcelonne, a adressé de Bourges, à la classe, le 7 fructidor dernier, le détail des dispositions qu'il a faites pour mesurer pendant le reste de la saison l'arc du méridien, compris entre les parallèles de Bourges et d'Hermant, petite ville du département du Puy-de-Dôme. Ce travail achevé, il ne restera plus au printemps prochain que six à huit triangles pour avoir une chaîne non-interrompue de Dunkerque à Barcelonne. Delambre s'est

assuré d'un local à Evaux pour y faire cet hiver les observations astronomiques correspondantes à celles de Barcelonne et de Dunkerque,

Le citoyen Flaugergues a envoyé à la classe un mémoire sur le mouvement de rotation de Vénus.

Jusqu'à présent les astronomes ont été très-peu d'accord sur la durée de cette rotation ; dès la fin de l'an III, le citoyen Flaugergues découvrit sur le disque de Vénus des apparences de tache qui lui promirent quelques succès dans des recherches ultérieures ; il a depuis donné de la suite à ses observations, desquelles il conclut que la rotation s'achève en 24 jours, à très-peu-près ; résultat conforme à celui précédemment trouvé par Bianchini, et très-différent de ceux de Cassini et de Schröter qui faisaient cette durée de moins de 24 heures.

Une observation de Flaugergues, bien favorable à son résultat, est celle d'une petite tache obscure, qui observée pendant plus de deux heures n'a pas eu de changement sensible, ce qui serait incompatible avec une rotation de 24 heures.

Le citoyen Flaugergues a essayé de déduire de ses observations la position de l'équateur de Vénus.

---

## INSTRUCTION PUBLIQUE.

### Rentrée des Écoles Centrales de Paris.

ON avait reproché, avec raison, le peu de solemnité que l'on avait mise, l'année dernière, à l'installation des écoles centrales. La rentrée s'est faite, celle-ci, avec un appareil plus convenable et plus

digne de l'objet de cette cérémonie. Elle a eu lieu le 1<sup>er</sup>. brumaire, dans la masson ci-devant Sainte Genevieve. Les professeurs des deux écoles de *Mazarin* et du *Panthéon*, qui sont en activité, étaient réunis dans un local commode et convenablement décoré, en présence des autorités constituées, d'une députation de l'institut national, de plusieurs membres du Corps législatif et d'un concours nombreux d'auditeurs.

Le cit. Joubert, l'un des membres de l'administration du département, a ouvert la séance par un discours, dans lequel il a fait sentir, par des considérations générales, l'utilité de l'instruction publique ; il a présenté, d'une manière simple mais touchante, l'intérêt que doivent avoir tous les parents à faire jouir leurs enfans des avantages d'une institution où, depuis les éléments du dessin jusqu'aux sciences morales et politiques, toutes les connaissances humaines qui peuvent orner l'esprit et former le cœur, seront enseignées.

On a fait lecture ensuite de la loi portant établissement des écoles centrales, du règlement concernant celles de Paris, du nom des professeurs dans chaque école, et de l'heure à laquelle commencent leurs différens cours.

Le cit. Deparcieu, professeur de physique au Panthéon, organe de la classe des sciences mathématiques et naturelles, a tracé, avec autant d'intérêt que d'élégance et de clarté, leurs différens progrès jusqu'à nos jours, l'importance de leur étude, et les avantages sans nombre qu'on en retire dans toutes les circonstances de la vie, et sur-tout dans les objets qui tiennent aux arts et à l'industrie; on a retrouvé la

Marche aisée et ferme d'un savant, qui depuis 20 ans professe avec succès toutes les parties de la physique.

Après lui, le cit. Fontanes, professeur de belles-lettres à Mazarin, a parlé, au nom de la classe de la littérature et des beaux-arts. C'est annoncer qu'ils ont trouvé en lui un interprète digne de l'intérêt qu'ils doivent inspirer. Parmi une foule de choses saillantes, qui ont été généralement senties et applaudies avec justice, on a regretté qu'il s'y soit mêlé une teinte d'amertume, qui souvent en a terni les beautés. Tout le monde sait que l'enseignement, dans les anciens colléges, avait des parties excellentes, et qu'il a produit plus d'un homme célèbre dans différens genres. Mais on sait aussi que cet enseignement était loin d'être complet : ce n'est point ici le lieu de mettre en opposition ses inconvénients avec ses avantages ; cette discussion exigérait un plus grand développement. Il est certain du moins qu'il y aurait quelqu'injustice à se livrer à aucune espece de comparaison entre d'anciens établissements qui ne sont plus, et des établissements qui viennent seulement de naître. Il manquerait toujours un terme indispensable à toute comparaison, c'est celui du fait et de l'expérience. On comptait, dans les anciens colléges, les sujets un peu distingués ; mais on ne fait pas attention combien le nombre aurait été plus grand, si l'instruction eût été plus parfaite, moins contrariée par l'influence des préjugés civils, politiques et religieux. Il est probable que le sol de la liberté produira des plantes plus vigoureuses, et qu'en général il sortira des écoles centrales un plus grand nombre d'élèves instruits, et plus utilement instruits,

instruits , que n'en formait l'ancienne éducation.

Jamais les arts et les sciences n'ont fait plus de progrès que chez les peuples libres. On en a pour exemple les beaux jours de la Grece et de Rome , et il ne serait pas difficile de prouver que tous les grands hommes qui ont illustré le siècle d'Alexandre et celui d'Auguste , appartiennent véritablement à la république , et que leur beau génie s'était formé sous l'heureuse influence de la liberté. Il fut bien aisé de le voir par l'état de dégradation dans lequel tomberent bientôt les lettres , lorsque le régime de la tyrannie eut effacé l'éclat de la république , et étouffé toute espece de talens. Le cit. Fontanes , qui admire avec tant de raison les anciens , et qui est fait pour les apprécier , n'ignore pas non plus à quelles causes ils furent redevables de leurs succès et de leur gloire. S'il a parlé avec quelque sévérité des écoles centrales , c'est sans doute par le desir ardent qu'il a de voir ces établissemens se perfectionner , ce sera l'ouvrage du tems , de la bonne disposition des esprits , des heureux effets de la paix , et sur - tout de l'affermissement inévitable de l'ordre actuel des choses , si favorable aux progrès des lumieres. Si le cit. Fontanes eût été plus confiant en ses propres talens , il aurait conçu de plus grandes espérances sur le succès de la nouvelle institution dans les écoles centrales , auxquelles il est fait pour donner une si juste célébrité.

Un 3<sup>e</sup>. discours a été lu par le cit. Lenoir-Laroche , professeur de législation au Panthéon ; il a examiné quelles ont été les principales causes qui ont retardé ou accéléré les progrès des sciences morales et poli-

Tome XXV.

Q

tiques. Il les a réduites à l'esprit des gouvernemens, de la législation et des institutions religieuses. En développant chacune de ces causes, il a fait voir qu'elles s'étaient réunies, dans l'ancien ordre de choses, pour altérer la notion juste des *droits* et des *devoirs* parmi les hommes, et par conséquent les véritables principes de la morale et de la politique. Il a montré ensuite l'influence que devaient avoir sur ces sciences des institutions libres et la constitution française. Après avoir indiqué les avantages qui doivent résulter de l'étude de la grammaire générale, de l'histoire et des principes de la législation, il s'est attaché à prouver l'utilité de l'instruction orale, pour diriger, abréger et faciliter l'instruction que l'on doit puiser dans les livres. Ce discours, qui annonce un bon esprit et un bon citoyen, a été interrompu plusieurs fois par des applaudissements.

A la fin de la séance, un membre du département a exprimé le desir que ces trois discours fussent transcrits sur les registres et livrés à l'impression. Aussi tôt qu'ils auront été rendus publics, nous les ferons connaître plus particulierement.

---

### MÉLANGES.

#### *Du CANNIBALISME, ou du Droit de manger les Hommes.*

*Morceau traduit de l'anglais.*

UN capitaine de Liverpool, nommé Williams, après avoir passé dix ans de sa vie à transporter des Nègres de la côte d'Afrique dans les Indes occidentales, eut un jour la fantaisie de laisser là le com-

merce des hommes pour faire celui des loutres marines. Il se rendit à Madras, et de-là traversant la mer du Sud, il arriva à la côte Nootka, où il fit sa cargaison complète moyennant quelques vieilles ferrailles, quelques caisses de verroteries et quelques barils d'eaux-de-vie. Il revenait paisiblement, et tout en fumant sa pipe sur le tillac, il s'applaudissait de la bonne idée qu'il avait eue de changer de métier. Il calculait que ces peaux de loutre lui rapporteraient beaucoup plus à Canton que les peaux d'hommes qu'il avait auparavant transportées à la Jamaïque. Il était encore tout occupé de ces agréables calculs, lorsque le vaisseau se trouva près de l'isle d'Owhyhée. Il débarqua pour y demander la permission de relâcher et de se procurer quelques rafraîchissemens et des cordages dont il avait besoin. Le roi de l'isle *Tome-homy-haw*, vers lequel il fut conduit, fut enchanté de sa demande; il l'invita avec les plus vives instances à descendre dans l'isle avec tout son équipage, lui assurant qu'ils y trouveraient tout ce qu'ils désiraient, et qu'ils seraient traités avec toute l'attention et les égards dus à des étrangers de leur sorte. Le capitaine Williams, pénétré de ces marques d'intérêt et de prévenance, retourna joyeusement et en hâte à son vaisseau, et amena à terre quelques-uns des sous-chefs, avec d'autres personnes de l'équipage. Ils allèrent ensemble se présenter à S. M. d'Owhyhée pour la remercier de ses bontés, et se faire expédier, de sa royale main, les ordres nécessaires. Mais à peine avaient-ils fini leur supplique, qu'une centaine des gardes-du-corps de S. M. se jetterent sur eux. Les malheureux Anglais furent à l'instant saisis et garrottés; tandis qu'une autre bande de la maison du roi marcha vers le vaisseau, s'y introduisit avec toutes les démonstrations de la plus sincère amitié; et voulant, disait-elle, fraterniser avec le reste de l'équipage, tomba sur leurs amis d'*Europe* le poignard à la main, en égorgea une partie, jeta les autres à la mer; et après avoir emporté tout ce qui était dans le navire, se mit à le dépecer et en enlever les débris.

Pendant ce tems, le pauvre capitaine et ses camarades, les mains liées sur le dos, dans la salle

Q. 2

d'audience de S. M., se regardaient avec une mörne stupeur, ne sachant pas trop ce que ces bons et simples enfans de la nature se proposaient de faire de leurs individus. Enfin, pour faire cesser leur incertitude, S. M. daigna leur annoncer elle-même, par un de ses interprètes ordinaires, qu'ils allaient sur-le-champ être livrés aux grands officiers de sa cuisine, qu'ils auraient le lendemain, sous différentes formes, l'honneur d'entrer dans sa personne sacrée; que toute la cour, les officiers de la couronne, les chefs de la magistrature et de l'église étaient déjà invités par lui, en sa qualité de pere du peuple, à ce gala de chair européenne.

Le capitaine, qui avait autrefois fait ses études à Eaton et à Cambridge, prit la liberté de remontrer humblement à sa gracieuse majesté que la loi de Moyse et le traité de la loi naturelle de son compatriote Cumberland, défendaient de tuer ainsi les pauvres gens qui venaient se rafraîchir dans une isle, et de leur manger les bras et les jambes. Il rapporta plusieurs textes décisifs à l'appui de ce qu'il avançait, et fit à ce sujet une dissertation qu'on a toujours citée dans l'académie d'Owhyhée, comme un modèle d'éloquence et de raisonnement.

Le roi *Tome-homy-haw*, qui n'avait pas fait de trop bonnes études, et qui, depuis qu'il était sur le trône, avait ajouté à sa stupidité naturelle, la violence, l'obstination et la cruauté qu'on appelle à Owhyhée *les fleurons de la Couronne*, était impatienté de cette harangue dont il ne comprenait pas la moitié. Il lui jeta un coup-d'œil de mépris, et haussant les épaules, il daigna lui adresser ces propres paroles, que le secrétaire du cabinet inscrivit sur-le-champ, suivant la loi fondamentale du pays, dans le registre de la cour, appellé le *livre d'or*, ou *les maximes de la sagesse royale*.

“ Ce que tu me dis là est bien ridicule. Si ce Moyse et ce Cumberland dont tu me parles ont tenu tous ces propos après avoir goûté de la chair humaine, c'est qu'ils avaient de pauvres estomacs, ou qu'ils étaient des gens de peu de goût. S'ils n'en ont jamais goûté, ils sont des sots; car dans ce pays on est un sot lorsqu'on parle de ce qu'on ne sait pas. Crois-moi, si tes doc-

teurs eussent jamais tâté d'une cervelle ou d'une poitrine humaine , ils n'auraient jamais voulu manger autre chose. Tout le reste leur eût paru d'une cuisine fort insipide. — Cependant , comme tu me parais aussi un homme docte , et que dans ton pays ces gens-là , dit-on , sont discoureurs , bavards , et veulent savoir la raison de tout ; je veux te donner le plaisir de connaître plus à fond pour quel motif les choses sont arrangées ici de cette manière ; car il ne faut pas qu'un homme d'esprit de ta sorte entre dans mon estomac sans savoir pourquoi. Mon grand chancelier *Harrisboo* te dira le reste . „

S. M. fait un signe , et le grand chancelier arrive tenant dans ses mains le grand livre de la loi d'Owhyhée. Ce code est rédigé d'une manière particulière. A côté de chaque loi se trouvent les motifs d'après lesquels elle a été rendue. On voit par-là que le législateur , en faisant sa loi , est toujours obligé de savoir pourquoi il la fait. Les voyageurs assurent que depuis qu'on a adopté cette coutume singulière de réfléchir un peu avant de faire des lois , les habitans d'Owhyhée , les juges et le législateur lui-même ont beaucoup moins d'embarras , les uns pour obéir , les autres pour ordonner ; ce qui ne laisse pas , dit-on , d'être assez agréable dans le train ordinaire de la vie.

Le grand chancelier , pour se conformer au bon plaisir de S. M. , ouvrit donc le grand livre , et lut à haute et intelligible voix ainsi qu'il suit.

*Le droit de manger les hommes est le droit de naissance de tous les habitans d'Owhyhée. C'est la première loi fondamentale de l'Etat.*

Attendu , „ 1<sup>o</sup>. que manger les hommes n'a pas été expressément défendu par la religion d'Owhyhée , qui est la plus humaine et la plus parfaite de toutes , comme on sait. Par conséquent , manger les hommes est un acte permis de droit divin ,

„ 2<sup>o</sup>. Que manger nos semblables n'est pas une violation du grand principe de morale , établi par la religion d'Owhyhée , qui est de ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit à nous-mêmes ; car il est notoire que le peuple d'Owhyhée

est aussi disposé à se laisser manger qu'à manger les autres.

„ 3<sup>o</sup>. Que le cannibalisme a toujours existé comme la condition et la pratique invariable du genre humain en tel ou tel lieu du monde; et par conséquent, il peut légitimement être exercé partout, parmi les nations les plus civilisées, comme parmi celles qui le sont le moins.

„ 4<sup>o</sup>. Qu'il est bien constant que ceux d'entre nous qui sont condamnés à être dévorés, se réjouissent à la seule pensée du sort qui les attend; qu'ils dansent et chantent en s'approchant du pieu où on doit les attacher; divertissement qui est fort encouragé par les hommes humains qui les conduisent, parce que l'expérience a prouvé que c'est un très-bon exercice pour épurer le sang, et rendre la chair d'un goût plus agréable.

„ 5<sup>o</sup>. Que, puisqu'il est prouvé que manger de la chair humaine n'est pas une chose contraire à la religion, à la morale, à l'humanité et à la pratique du monde, il est évident que cela est conforme à la bonne politique dans tous les pays de la terre, et particulièrement à Owhyhée.

„ 6<sup>o</sup>. Qu'Owhyhée étant un pays commerçant doit nécessairement sacrifier au commerce tout principe et toute considération; car, dans le cours ordinaire du commerce, tous les droits naturels et inaliénables de l'homme peuvent être achetés pour le seul profit et les agréments de celui qui achète.

„ 7<sup>o</sup>. Que toute l'existence d'Owhyhée dépendant de son commerce, il faut étendre ce commerce le plus possible, et par tous les moyens de fraude ou de violence imaginables; et que dans certains endroits, comme cela est prouvé, on ne peut le porter à une certaine étendue, et en faire un objet de véritable richesse nationale, qu'en achetant de la chair humaine.

„ 8<sup>o</sup>. Que 30 ou 40 mille habitans d'Owhyhée ne pourraient vivre aussi agréablement qu'ils font, si 3 ou 400 mille étrangers n'étaient pas annuellement dévorés par eux; et qu'en particulier, leurs femmes,

leurs veuves et leurs enfans menieraient une vie moins joyeuse, s'ils ne mangeaient pas les femmes, les veuves et les enfans des autres pays.

„ 9°. Que les manufactures de lances, couteaux, poignards, pagayes, la construction des canots, la subsistance même du roi et de tout le peuple d'Owhyhée sont particulièrement intéressées à la conservation de cette boucherie de chair humaine.

„ 10°. Que, quoique ce commerce soit le tombeau de la plus grande partie de ceux qui achètent et de ceux qui sont vendus, il n'en est pas moins la pépinière de la classe d'hommes la plus utile d'Owhyhée.

„ 11°. Que le roi d'Owhyhée ne serait pas aussi gras et aussi grand qu'il est, s'il n'avait pas tous les jours à son dîner quelques plats de chair humaine. Son revenu en cochons diminuerait sensiblement, si le droit de manger les hommes était aboli, parce que la nourriture des cochons ne suffirait pas à la consommation du pays. Le peuple d'Owhyhée ne serait ni si brave, ni si fort; il tomberait bientôt, par conséquent, dans la dépendance des nations voisines, c'est-à-dire qu'il deviendrait esclave, ce qui est mille fois plus horrible que la mort, si chaque famille n'avait pas tous les jours son rôti de chair humaine avec quelques plats de légumes autour.

„ 12°. Qu'il est notoire que la terre d'Owhyhée ne produirait rien si on ne la couvrait régulièrement d'un bon engrais; et que les chimistes de l'académie d'Owhyhée ont expérimenté que le phosphate calcaire et autres produits résultans de la décomposition des parties du corps humain, inutiles au service de nos tables, sont le meilleur de tous les engrais; par conséquent des milliers d'hommes doivent être sacrifiés annuellement pour que les terres de nos *shoollas*, ou seigneurs du sol, soient en bon produit.

„ 13°. Que quand même on croirait, ce qui est absurde d'après tout ce que nous venons de dire, que tout cela est contraire à l'humanité, à la morale et à la religion, il ne s'ensuit pas moins que cet usage ne doit pas être aboli, et cela par une seule raison,

à laquelle il n'y a pas de réplique, c'est que cela a été autrefois permis. "

Le chancelier finit là sa déduction.

Le capitaine qui se rappelait avoir entendu dire, et dit lui-même des choses à-peu-près semblables dans sa première profession, crut que sa seigneurie voulait faire le mauvais plaisir, et il ne trouvait pas que cette petite gaieté fût fort à sa place. Il commença par lui faire observer très-judicieusement qu'il y avait une grande différence... Mais à peine avait-il prononcé ces mots que S. M. d'Owhyhée, qui était l'homme de son royaume qui craignait le plus d'être ennuyé par de longs discours, fit un énorme bâillement. A ce signe, qui dans la jurisprudence d'Owhyhée équivaut au mot *guilty*, dans les juries d'Angleterre, *terreobœ*, le grand massier de la couronne laissa tomber son assommoir sur la tête du pauvre capitaine, et coupa sa période par la moitié. Ses camarades subirent la même cérémonie. Le lendemain il y eut grande fête à la cour, et on dit que le soir monseigneur le chancelier, qui était tout-à-la-fois, et le plus grand clerc du royaume, et un très-bel esprit, fit au dessert la plus jolie chanson de table qu'on ait jamais chantée aux petits soupers de la cour d'Owhyhée.

---

### P O É S I E.

*Couplets à la citoyenne le F.... chantés à table le 15 d'août  
( vieux style ), jour de sa fête.*

Sur l'air : *Iris demande son Portrait.*

**O**N m'annonce dans le moment,  
Aimable Mélanie,  
Que tu joins à ce nom charmant  
Le beau nom de Marie.  
Je voudrais bien te dire *ave*,  
Comme l'ange à la vierge,  
Mais sous ma main je n'ai trouvé  
Ni fleurette, ni cierge.

Quand même le lys argente  
 Naîtrait à ma parole,  
 Pourrais-je à ta virginité  
 En offrir le symbole ?  
 Marie, auprès de tes appas  
 Un autre ange nous pique,  
 Et ton mari ne brûle pas  
 D'un amour platonique.

D'un prodige de chasteté  
 Qu'importe le spectacle ?  
 J'aime autant la maternité  
 Produite sans miracle.  
 Quand je vois les amours, les ris  
 Suivre par-tout tes traces,  
 Nouveau Gabriël, je te dis ;  
 Ave pleine de graces.

*A Mademoiselle de M.*

Sur un exemple aussi touchant  
 Modélez-vous, Sabine ;  
 N'arrivez pas au firmament  
 Avec ce qu'on devine.  
 Dans ce bas monde il faut, dit-on,  
 D'effet devenir cause,  
 Et l'on doit produire un bouton,  
 Lorsqu'on est une rose.

---

### ANNONCES.

*Tablettes du négociant*, ou Recueil utile aux banquiers, agents de change, armateurs, négocians, marchands, propriétaires, fermiers, rentiers, etc; contenant les lois relatives aux remboursemens et paiemens de créances entre particuliers, celles relatives aux contributions, fermages, rentes et redevances foncieres; aux rentes dues par la nation; aux loyers de maisons, patentés, douanes, messageries avec les nouveaux tarifs, etc; les tableaux des variations des signes monétaires, depuis l'émission des assignats, celui des inscriptions sur le grand' livre, des prescriptions et mandats depuis leur émission jusqu'à ce jour; le cours des mandats d'après les arrêtés du Directoire. On y a joint le calendrier de la République pour l'an V, avec les jours correspondans de l'ancien. Volume in-24. Prix, 15 sous broché, franc de port. A Paris, chez Testu, imprimeur, rue Hautefeuille, n°. 14.

---

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

---

### ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 15 octobre 1796.*

**I**L s'est opéré dans le ministère ottoman un changement, auquel on devait peu s'attendre. Le Reis-effendi, Retif-effendi-muchasebischy, qui depuis deux ans exerçait dans le divan la principale influence, a été congédié, et remplacé par Rasich-Mehemet-effendi, ambassadeur en Russie après la paix de Gallacz en 1791. Sa disgrâce a entraîné celle de ses deux protégés, les frères Murusi, l'un hospodar de Valachie, et l'autre premier interprète de la Porte, et par conséquent le premier personnage de la nation grecque à Constantinople. Le poste de dragoman a été donné au fils du prince Alexandre Ipsipilanti, qui lui-même a été nommé, pour la troisième fois, hospodar de Valachie. Ce dernier choix a, dit-on, causé une grande satisfaction aux Valaques. Le prince Alexandre s'est fait aimer d'eux par la douceur, la modération de son caractère et par sa justice.

Le Reis-effendi a conservé dans sa disgrâce quelques marques de l'ancienne confiance dont il a joui; il reste conseiller de commission avec voix. Le grand-seigneur n'a point oublié qu'il avait été un des chefs de son éducation. Si ce titre n'a pu lui assurer une faveur plus complète, et le maintenir dans son poste, on en conclut que la faction qui l'a attaqué et renversé est extrêmement puissante. On peut connaître cette faction par la nature même des griefs qui ont été les motifs d'après lesquels la destitution du Reis-effendi a été prononcée. On a prétendu que presque tous les rapports qu'il a faits au divan depuis son

entrée au ministère, sur les objets qui intéressent le plus l'Empire ottoman, sont faux, et qu'ils ont déterminé des résolutions qui pouvaient avoir les conséquences les plus dangereuses. On lui a reproché d'avoir exagéré les forces, les suites et l'étendue de la dernière insurrection polonaise, l'épuisement des puissances coalisées contre la France, et d'avoir prêté à une puissance voisine un système et des vues hostiles. Il n'est pas difficile de reconnaître dans ces inculpations l'effet des insinuations et des intrigues des agens du cabinet de Pétersbourg.

On ne recueille des nouvelles qui nous arrivent de Stockholm, que les relations des fêtes données par l'impératrice de Russie et ses courtisans au roi de Suède et au duc de Sudermanie. Le 2 du mois dernier, il y eut au château de plaisance de la Tauride un concert, que la grande-ducasse Elisabeth ouvrit par un air qu'elle chanta elle-même : les grandes-ducasses Alexandre et Hélène en exécuterent d'autres sur la harpe, et les deux plus jeunes princesses jouèrent du clavessin. Le 7, il y eut une course de chaloupes sur la Neva. Le grand-écuyer comte Narischkin, le ministre d'état comte de Bedzborodko, les comtes Stroganoff et de Samoilow, ainsi que d'autres grands de la cour, ont donné successivement des fêtes, auxquelles les deux illustres hôtes ont assisté avec la famille impériale.

PRUSSE. *Extrait d'une lettre de Berlin, du 1<sup>er</sup>. octobre.*

La princesse, épouse du prince Louis de Prusse, second fils du roi, est heureusement accouchée d'une fille, hier au matin. Le roi est actuellement à Potsdam ; et malgré l'activité du cabinet, il ne transpire rien de positif des négociations. Le secrétaire de la légation française, M. Dodun, qui avait été récemment envoyé comme courrier à Paris, en est revenu. La correspondance n'est pas moins fréquente avec la cour de Pétersbourg.

ITALIE. *De Turin, le 17 octobre.*

Un nouveau règne vient de commencer. Victor-

Amédée mourut hier. Il était né le 26 juin 1726, et était monté sur le trône le 20 février 1773. Il avait épousé, en 1750, Marie-Antoinette Ferdinand d'Espagne, morte en 1786. Le prince de Piémont, son successeur, est né le 24 mai 1751.

*De Gênes, le 8 octobre.* Le général en chef et les commissaires français paraissent disposés à ne plus garder de ménagemens avec la régence de Modene, à lui retirer toute leur confiance, et à mettre le peuple Modénois sous la protection immédiate de la République. On croit que l'un des motifs de cette résolution est le mouvement dont la petite ville de Scandiano a été dernièrement le théâtre, et dont voici les principales circonstances :

Scandiano, lieu situé à sept milles de Reggio, est une petite commune très-favorisée des ducs de Modene, et très-satisfait du vain titre d'*illusterrima* qui lui paraît bien préférable aux douceurs de l'égalité. Quelques patriotes, aidés par ceux de Reggio, y avaient planté, le 3 septembre, un arbre de la liberté, dont l'ombre importunait la régence. Elle trouva moyen, quelques jours après, que l'arbre fût abattu et le serment de fidélité renouvelé. Cette manœuvre excita plus de pitié que de colère. Mais les habitans de Scandiano pour se préserver d'une nouvelle insulte à leur *illusterrime servitude*, imaginerent d'armer environ 400 hommes de la campagne, et d'appeler de Modene un brave pour les instruire dans l'exercice militaire.

Cela n'était que ridicule : cette armée rustique n'eut aucune occasion de déployer sa valeur jusqu'au 16 septembre. Le 17 était le jour marqué par les destins. Le commissaire français Galleazini devait passer par Scandiano avec quelques amis en se rendant à une campagne. Beaucoup d'habitans de Reggio y vinrent pour fêter son passage, et l'escorter sur la route : il mérite cette marque d'affection ; mais elle déplut aux gens de Scandiano. On crut s'en appercevoir ; et pour éviter d'avoir affaire au *paladin de Modene*, on se présenta à la commune : on y fut fort bien accueilli, et les gens de Reggio crurent qu'ils pouvaient passer leur tems à faire quelques visites ou à folâtrer dans la rue. Tout-à-coup on entend crier *au feu !* c'était le signal du Modénois pour rassembler ses héros. On ferme les portes de Scandiano ; on sonne le tocsin, on fait feu sur les faiseurs de visites : ils cherchent en vain à se réfu-

gier ; on leur ferme toutes les maisons. Un jeune garçon de 15 ans est atteint d'une et de deux balles ; son sang coule : au lieu de le secourir, on veut se jeter sur lui ; il fuit, et va tomber assez loin. Enfin, un honnête et pauvre ouvrier prend pitié de lui et le sauve, pendant que l'on tombe sur les autres Régiens. Un d'eux veut s'échapper à cheval pour aller avertir le commissaire français ; il est jeté à bas et tué de deux coups de fusil. Le commissaire ne peut être informé du désordre que quand il fut en route. Il entend sonner le tocsin, et envoie en savoir la raison ; on lui fait une réponse équivoque, où l'on parle pourtant des gens de Reggio, ce qui lui donne lieu de défendre les voies de fait contre eux, sous peine de punition exemplaire. Cependant ils sont tous arrêtés, et la nouvelle en étant arrivée à Reggio, on voulait se mettre en marche pour les délivrer. La municipalité arrête, par sa prudence, l'effet de ce premier mouvement. Galleazini se transporte à Scandiano, fait relâcher d'autorité les prisonniers, les ramène dans le déplorable accoutrement où ils étaient, et, de concert avec la municipalité, donne avis du tout aux commandans français. Milan est informé : on dresse des procès-verbaux, et la régence de Modene payera cher ses maneges scélérats.

L'Italie, l'Europe entière, mais sur-tout la France, apprendra avec surprise que l'abbé Spallanzani a joué un rôle principal dans cette criminelle affaire. L'abbé Spallanzani, combié de marques d'estime par les savans français et par les commissaires de la République, qui cependant traite les Français de Goths et de Vandales, et qui s'avise d'écrire pour excuser les gens de Scandiano, que quoiqu'annexé au territoire de Reggio, Scandiano préfere de se tenir sous les ailes du double aigle de la maison d'Est.

Un esprit bien différent anime la grande majorité dans les contrées d'Italie où les armées françaises ont pénétré. Rien ne peut mieux faire connaître cet esprit que les pièces suivantes qui nous sont parvenues de Milan.

*Adresse de l'administration générale de la Lombardie à tous les bons citoyens et amis de la patrie.*

“ Le premier élément des vertus sociales est l'instruction publique ; elle annonce toujours aux nations leur bonheur prochain, et par-tout où l'on en voit briller l'aurore, le soleil de la liberté ne tarde pas à se montrer sur l'horizon.

La Grèce est également fameuse comme guerrière et comme savante, et la renommée de ses philosophes le dispute à celle de ses capitaines. Ceux-ci ont abattu les tyrans; mais les premiers ont élevé un cri qui a été répété de génération en génération; un cri au son duquel tous les cœurs ont été ébranlés; un cri dont le retentissement a toujours fait trembler les puissants; un cri enfin qui, malgré les obstacles de tous genres, a fait résonner aux oreilles des nations le nom sacré de *liberté*.

„ De nos jours la France, rivale de la gloire des Grecs, a secoué le joug; elle a réveillé la terreur dans l'âme des tyrans et l'espérance dans celle des peuples: mais le flambeau de la philosophie avait précédé l'éclair de son invincible épée. Avec les armes de la raison, elle a persuadé au peuple qu'il devait être libre, et le peuple a voulu être libre. Elle a prédit qu'un peuple libre briserait les forces de tous les despotes de la terre, et le peuple a vu les satellites des oppresseurs du monde s'enfuir humiliés devant les drapeaux républicains.

„ L'Italie ouvit la première un asyle aux sciences et aux arts de la Grèce, et si, jusqu'à ce moment, elle n'a pas donné ces preuves d'énergie qu'on devait attendre d'une nation placée, par la nature, dans un pays que sa situation, ses ressources, sa population semblaient avoir destinée à la *liberté*, il faut en chercher la première cause dans les obstacles éternels que l'union de la tyrannie et du fanatisme a opposés à l'instruction publique, en étouffant, par d'odieux moyens, le germe d'indépendance que cet heureux climat avait mis dans le cœur de ses habitans.

„ Notre premier devoir, dans les favorables circonstances où nous nous trouvons, est donc d'ouvrir au génie italien une vaste carrière, où, en traitant des grands intérêts de la nation entière, il puisse rendre familiers aux peuples les principes éternels de la *liberté* et de l'*égalité*, leur faire connaître l'étendue de leurs droits et la facilité de les reconquérir, et leur indiquer en même-tems les écueils où peuvent aller se briser ceux qui passent de la servitude à la *liberté*.

„ Tel est l'objet que nous avons en vue en établissant un prix pour celui qui aura le mieux traité l'importante question que nous proposons.

„ O vous, qui cultivez en paix les lettres, que l'amour de la patrie et celui de la gloire vous réveillent! Si vous avez été condamnés à étouffer vos pensées sous l'ancienne

tyrannie , lorsque c'était un crime que de dire la vérité , venez en ce moment sous les heureux auspices d'une armée victorieuse et d'un général non moins invincible qu'ami de l'humanité ; ne craignez pas d'élever la voix , et offrez à la patrie commune l'hommage de vos lumières et de vos talents.

„ Et vous , qui gémissiez encore sous le joug des tyrans , bannissez toute crainte ; vous avez dans les mains le moyen le plus prompt de les renverser de leurs trônes usurpés ; écrivez , montrez-les au peuple dans toute leur nudité , et ils n'exciteront plus que la haine ; faites-lui connaître sa force , et il sortira de l'avilissement où l'ont retenu tant de siècles de servitude ; racontez-lui les victoires de ses libérateurs , le bonheur des cités qui se sont déjà soustraites à l'esclavage ; rappellez-lui l'antique gloire de l'Italie et celle qui s'ouvre devant elle ; mettez-lui sous les yeux l'oppression que lui préparaient les tyrans , si après avoir été menacés d'une chute prochaine , ils se raffermissaient sur leurs trônes chancelans ; faites retentir à ses oreilles les lamentations de ces enfans condamnés à une éternelle servitude , et les malédictions dont les générations futures chargeront la génération présente , si elle laisse échapper le moment heureux qui se présente au front chauve , qui peut-être ne reviendra plus ; et alors la nation prendra l'attitude majestueuse qui lui convient. Elle méprisera ou renversera tous les obstacles : les despotes les plus lointains pâliront à son nom , et vous aurez la gloire d'avoir provoqué de si grandes choses par vos écrits. Ni les difficultés ni les dangers ne doivent vous arrêter. Tout est facile à qui veut être libre : osez , écrivez ; l'heure de la liberté est prête à sonner. „

Cette adresse est le programme d'un prix que l'administration lombarde propose pour le meilleur discours sur cette question : *Quel est le gouvernement libre qui convient le mieux au bonheur de l'Italie ?* Les ouvrages pourront être écrits en italien , en français ou en latin. Ils seront adressés à l'administration générale de la Lombardie , à Milan. Le secret sera gardé à ceux qui le désireront. Le prix est une médaille d'or de la valeur de 200 sequins.

#### *A l'administration générale de la Lombardie.*

„ Citoyens , vous êtes chargés de notre administration ; vous remplirez les devoirs qu'elle vous impose , mais la nation attend de vous sur-tout que vous vous occupiez essen :

tiellement de celui de tous qui est le plus sacré ; que vous lui procuriez sa liberté en faisant courir au général en chef notre ardent désir de concourir par tous les moyens possibles au triomphe de la cause commune.

„ En attendant, obtenez de lui que nous puissions prendre les armes , et que , réunis a ces phalanges victorieuses , il nous oppose aux efforts insensés des tyrans qui nous ont si long-tems opprimés. Obtenez qu'on arme une légion lombarde. Nous confondrons ainsi nos perfides ennemis qui nous dépeignent comme des hommes efféminés et incapables de porter les armes. Nous montrerons alors que nous ne sommes pas indignes de l'amitié de la République Française , et que nous méritons son appui : c'est de cette manière que notre sort sera irrévocablement décidé , puisque la République Française , juste et généreuse , n'abandonnera jamais , quelle que puisse être la vicissitude des événemens , un peuple qui volontairement a pris les armes pour défendre une cause qui est la sienne. „

*Suivent plusieurs milliers de signatures.*

**L'administration générale de la-Lombardie , au général en chef Buonaparte ; Milan , le 15 vendémiaire , an V.**

„ Citoyen général , nous venons de recevoir une pétition signée d'un nombre considérable de patriotes , dans laquelle ces braves citoyens demandent la formation d'une légion lombarde , pour l'unir à la glorieuse armée républicaine , marcher ensemble contre le commun ennemi , et défendre ainsi notre liberté et notre indépendance.

„ Nous sommes informés qu'il se prépare des pétitions semblables de la part des citoyens qui n'ont pas été à tems de participer à celle-ci , ainsi que dans les diverses provinces de notre Lombardie , qui toutes forment les mêmes vœux. Ainsi , excités à remplir le plus sacré de nos devoirs ; nous le faisons avec zèle et transport.

„ L'administration espere , citoyen général , que vous voudrez bien seconder le desir d'un peuple qui veut être libre , et que vous ne vous opposerez pas à ce qu'il soit armé pour défendre sa patrie et pour combattre des ennemis qui sont aussi les vôtres. „ Salut et respect.

*Signés , VISCONTI , président ; SOMMARIVA , représentant.*

*De Rome , le 1<sup>er</sup> octobre. Le pape a fait expédier à toutes les cours catholiques un manifeste dans lequel il détaille ce qui a été traité entre la cour de Rome et la République Française .*

Française , et exhorte tous les princes catholiques à s'unir pour défendre la religion .

Un autre manifeste a été expédié par-tout l'état du saint-siège : après les mêmes détails , on y déclare , " que le pape a pris la résolution de suspendre , pour le présent , l'accomplissement des conditions de l'armistice . "

" L'esprit pacifique du saint-pere ( c'est ainsi que se termine le manifeste ) est si éloigné des hostilités , qu'au prix des sacrifices les plus douloureux , il a toujours eu et ne cessera jamais d'avoir à cœur la tranquillité de ses très-aimés sujets ; mais si les Français pensaient autrement , son intention n'est point de laisser ses propres états exposés sans défense à une invasion . Ainsi , dès l'instant où quelques corps de leurs troupes tenteraient d'outre-passer les limites , sa sainteté est déterminée à faire résistance ; elle ne doute pas que ses sujets , zélés comme ils le sont pour la religion catholique , et ne pouvant être indifférens au salut de leurs personnes , de leurs familles et de leurs biens , ne manqueront pas de concourir unanimement à la commune défense , en repoussant courageusement les agresseurs qui tenteraient de troubler leur tranquillité . A ces causes , elle enjoint à tous les évêques , les curés , les magistrats et tous autres , d'encourager les peuples de leur dépendance à prendre les armes et à les exciter encore par le son du tocsin . C'est ce que le saint-pere se flatte d'obtenir de la piété et de l'amour de ses sujets , ne cessant pas d'offrir les plus ferventes prières au Tout-Puissant , afin qu'il daigne protéger sa religion sainte et la juste cause de ses fidèles sujets . "

En conséquence , par ordre de la secrétairerie d'état , on fait rétrograder non-seulement le demi-million qui était déjà arrivé jusqu'à Rimini , mais le gros bétail parti dernièrement , qui était arrivé à Civita-Castellana , et qu'on avait donné à compte du quatrième million , qui devait être payé en denrées . Les statues , que l'on encaissait déjà , seront remises à leurs places respectives .

Le cardinal Pignatelli a reçu dernièrement à Lorette l'ordre de la secrétairerie d'état de revenir à Rome , au lieu de poursuivre son voyage vers Brescia , où il allait ; et en effet , il est revenu ici jeudi .

*De Florence , le 5 octobre .* Les dernières nouvelles arrivées de Rome , ce soir , annoncent que le pape qui , ces jours derniers , avait fait interrompre l'emballage des statues ; arrêter le convoi des bestiaux , et annoncer le projet formel de ne point remplir les conditions de l'armistice , vient de donner

Tome XXV.

R

les ordres pour qu'on fit partir les bêtes à cornes. Cependant on persécute les patriotes. Tous ceux qui sont soupçonnés d'avoir eu des intelligences avec les Français, sont poursuivis et obligés de s'enfuir.

**E S P A G N E. De Madrid, le 6 octobre.**

La déclaration de guerre à l'Angleterre a été notifiée officiellement ce matin aux deux conseils suprêmes de Castille. Demain, elle sera publiée avec la solemnité d'usage ; et peut-être en ce moment les hostilités entre les escadres espagnoles et britanniques ont-elles commencé dans la Méditerranée.

*Cadix, 7 octobre.* Voilà enfin la guerre ouverte entre l'Espagne et l'Angleterre. Nous venons d'apprendre que l'amiral Langara s'est emparé, dans la Méditerranée, de deux vaisseaux de guerre anglais, et que, s'il eût reçu l'ordre de capturer 24 heures plutôt, il aurait pu s'emparer d'une division anglaise, sous les ordres de l'amiral Man, composée de cinq vaisseaux et d'un convoi, avec 4,000 hommes de troupes ; la nouvelle est certaine. L'ordre est affiché pour que tous les marins espagnols navigant, se tiennent sur leur garde : les régimens espagnols passent avec toute diligence dans l'Estramadoure, pour y former un camp de 60,000 hommes ; on est ici occupé à en garnir des canons à force, pour fournir à cette armée.

**ANGLETERRE. De Londres, le 15 octobre.**

Hier il y a eu une assemblée générale des actionnaires de la compagnie des Indes. L'administration de la compagnie a offert au roi de lever et d'entretenir deux régimens de volontaires, pour la défense du royaume. Le duc de Portland a témoigné à la compagnie combien S. M. était satisfaite de cette offre patriotique. On a rendu compte à l'assemblée de la réponse du roi, et l'on s'est occupé de l'exécution du plan. Il y a eu sur ce projet la plus parfaite unanimité. M. Durand a prononcé une courte opinion qui a fait impression. « L'esprit public qui s'est manifesté partout le royaume est tel, que si je voyais débarquer sur nos côtes 500,000 Français, loin d'en être le moins du monde effrayé, je crois sincèrement qu'il n'en retournerait pas un seul dans son pays pour y raconter la triste destinée de ses compagnons. » (Bruyans applaudissements.) M. Durand a terminé par ces paroles : « S'il ne faut que de l'argent pour mettre le gouvernement en état de repousser une invasion, je ne doute pas qu'il ne trouvât promptement

50 millions sterling, si cela était nécessaire. » (Cette phrase n'a pas été applaudie avec le même transport.)

Les dernières séances du parlement n'ont été marquées par aucun débat intéressant. Il y a eu hier l'annonce d'une proposition en faveur des Quakers. C'est un point de doctrine pour ces sectaires de ne point payer de dîmes. Il y a en conséquence beaucoup de Quakers mis en prison, pour n'avoir pas payé la dîme. On sait aussi qu'ils ont pour principe de ne faire aucun serment, ce qui empêche de recevoir leur témoignage dans les affaires civiles et criminelles. Il est question aujourd'hui de proposer un bill pour rendre la liberté aux Quakers emprisonnés pour refus de payer la dîme, et de faire recevoir en justice leur simple affirmation au lieu de serment. Un bill semblable avait passé la session dernière à la chambre des communes, mais avait été rejeté à la chambre des pairs.

Un comité de négocians, à la tête duquel est le fameux banquier Boyd, vient de rédiger un plan pour suppler à la rareté du numéraire métallique, par une augmentation de billets de banque. La base du projet est d'autoriser la corporation de la banque d'Angleterre à augmenter son capital de deux millions sterling ; ce qui produira une émission de billets proportionnée à cette somme. On destinerà en même-tems, pour l'avantage des négocians, une plus grande somme à l'escampte des effets de commerce.

L'ambassadeur d'Espagne est encore ici ; mais sa santé seule paraît avoir retardé son départ ; ses meubles et ses effets sont en vente. Le chargé d'affaires et le consul de cette nation sont déjà partis sur un vaisseau neutre. On n'a pas encore reçû la déclaration de guerre, que l'on prétend avoir été publiée à Madrid.

Hier, dans la séance de la chambre des communes, M. Pybus a demandé qu'il soit employé 120,000 hommes pour le service de mer pendant l'année 1797, y compris 20,000 matelots, et qu'il soit fait un fonds de 4 liv. sterling par mois, et pour treize mois, à raison de chaque hommes.

Le marquis de Bouillé et quelques officiers français se disposent à partir pour les Isles-du-Vent, avec le général Abercrombie, qui a le commandement en chef de toutes les troupes qu'e nous avons dans les Indes occidentales.

On a eu avis que la frégate la licorne avait rencontré à l'est des Seringues, la flotte hollandaise de Surinam, et

en avait pris quatre gros vaisseaux et un brick. Le gouverneur de Cayenne et sa femme se trouvaient avec toute leur fortune sur une de ces prises.

En vertu d'une ordonnance du roi en son conseil-privé, du 1<sup>er</sup> de ce mois, il a été mis un embargo sur tous les navires gênois qui se trouvent dans les ports de la Grande-Bretagne.

D'autres avis ont confirmé les détails des ravages commis à Terre-Neuve, par l'amiral Richery, dans nos établissements de pêcheries. Il s'est de plus emparé de plusieurs bâtiments venant du Canada.

Thomas Reid, professeur de philosophie morale à l'université de Glascow, auteur de quelques ouvrages philosophiques très-estimés, vient de mourir âgé de 87 ans.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

### CORPS LÉGISLATIF.

#### Séances des deux Conseils, du 25 vendémiaire au 5 brumaire.

Dubreuil soumet à la discussion son projet de résolution sur la mise en liberté provisoire des prêtres réclus. Goupilieu en demande l'ajournement jusqu'à ce que le conseil ait prononcé sur sa loi du 3 brumaire, parce qu'il regarde comme connexes les deux questions. Favard vote pour l'adoption du projet. Selon lui, la proscription des prêtres est le moyen le plus sûr d'attirer le fanatisme et le feu des discorde civils. Lahaye partage la même opinion.

Henri Larivière : Si nous continuons à enfermer ou à déporter les prêtres en masse, parce qu'ils ont en des monstres dans leur corps, quoiqu'il n'y ait plus de corporations, je ne vois pas pourquoi on ne retorquerait pas un jour contre nous les mêmes généralités ? Ne nous enlevons pas nos moyens de défense. N'allez pas vous confondre ainsi avec les bourreaux, vous qui n'avez été que victimes ! Apprenez par votre exemple à ne pas mêler ainsi le coupable avec l'innocent, à n'être pas sourds aux

réclamations de la justice. Soyez justes envers tous ; et vous pourrez répondre un jour : J'ai été de la Convention, il est vrai. Mais lorsqu'elle était asservie et qu'elle était l'organe de la mort et l'instrument des assassinats, j'étais proscrit moi-même ; je fuyais dans les cavernes ; ou plus malheureux encore, j'étais sous les poignards, et je ne pouvais même protester contre l'apparence de la complicité. Eh bien ! entendons donc aujourd'hui nous-mêmes les cris de ces milliers de familles, de ces milliers de malheureux qui ont été ou prêtres ou nobles ; mais qui n'ont participé en aucune manière aux forfaits pour lesquels on voudrait vous les faire frapper en masse.

La discussion est fermée, et primidi prochain une détermination sera prise à cet égard.

L'ordre du jour appellait la suite de la discussion sur la loi du 3 brumaire ; cet objet a rempli le reste de la séance du 26 et celle du 27. Boissy-d'Anglas a fait un très-long discours qu'il a terminé par la demande de la question préalable sur le projet de la commission. Lamarque a voté pour le maintien de la loi, et André Dumont pour son rejet. Ce sont les mêmes argumens présentés de part et d'autre sous des formes plus ou moins séduisantes, selon le caractère du talent des orateurs.

Au nom d'une commission spéciale, Cambacérès fait, le 28, un long rapport sur le message du Directoire exécutif, du 19 de ce mois, relatif aux moyens d'assurer le service des armées pour la campagne prochaine. Il résulte de ce rapport que nos ressources sont encore très-grandes ; que si les ennemis s'obstinent à vouloir continuer la guerre, nous pouvons la continuer avec autant de facilité que de gloire.

Mais le plus grand acheminement à la paix consistant, dit-il, à établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'Etat, la commission vous propose un projet de résolution, dont mon collègue Guiton-Morveau va vous donner lecture.

Guiton-Morveau présente ce projet, qui consiste à faire un fonds de 450 millions pour les dépenses fixes ; un autre fonds, aussi de 450 millions, pour

les dépenses extraordinaires de la guerre. Ces fonds devront être le produit des contributions foncière, personnelle et somptuaire ; la première, portée à 250 millions ; la seconde, à 50 millions. Le reste sera fourni par l'aliénation à l'enchère d'une partie des domaines nationaux, des forêts nationales et de l'arriéré des contributions. Les assignats de 100 liv. et au-dessous seront reçus ; jusqu'à une époque déterminée, en paiement desdites contributions, à raison de trente capitaux pour un, en remplacement de mandats.

Il sera fait un rôle provisoire, sur lequel chaque contribuable sera porté pour un cinquième de ses contributions de l'an IV, qu'il sera tenu de payer en à-compte sur ses contributions de l'an V.

Le rapport et le projet de résolution seront imprimés.

Thibault obtient ensuite la parole. Il expose qu'il faut mettre un frein à l'agiotage qui se fait sur la monnaie de billon, et propose un projet de résolution qui est adopté, et dont voici la substance.

Il porte que, jusqu'au 1<sup>er</sup>. nivôse prochain, les pièces de cinq centimes, un et deux décimes, seront reçues, dans les caisses publiques, pour la valeur dont elles portent l'empreinte ; et que ce délai passé, on ne les prendra que pour la moitié de cette valeur.

Réal fait aussi proroger l'établissement du régime hypothécaire.

Les séances du conseil des Anciens, des 26, 27 et 28, ne présentent aucune résolution importante qui ait été sanctionnée, sauf celle qui proroge l'établissement du régime hypothécaire.

Blutel, dans la séance du 29 du conseil des Cinq-cents, au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le message du Directoire, du 25 de ce mois, concernant la prohibition des marchandises anglaises, présente son rapport. La loi du 1<sup>er</sup>. mars 1793 et celle du 18 vendémiaire an 2<sup>e</sup>., ont paru insuffisantes à la commission. Après avoir déclaré que les produits de nos manufactures égalaient nos besoins, et qu'il serait ridicule de payer des subsides volon-

taires à un gouvernement qui veut nous détruire ; il propose d'arrêter que toutes marchandises manufac-turées en Angleterre, ou dans les établissemens anglais, sont prohibées dans toute la République ; qu'il est défendu d'en exposer en vente et d'impr-i-met aucun avis qui annonce ces ventes ; que tous magasins où il y aurait des enseignes ou affiches qui annoncent qu'on y vend des marchandises anglaises, seront fermés sous 24 heures ; que toutes marchan-dises anglaises importées seront, à leur arrivée au port, mises dans des entrepôts et ensuite réexpor-tées, ainsi que toutes celles qui se trouvaient sur des bâtimens ennemis pris, échoués ou naufragés ; que tous dépositaires de marchandises anglaises qui n'en feraient pas la déclaration, seront punis de la confiscation, d'une amende double de la valeur des objets saisis, et d'un emprisonnement qui ne pourra être moindre de cinq jours, ni excéder trois mois. Impression et ajournement.

Un nouvel orateur, Rouchon (de l'Ardèche), a été entendu ensuite sur la loi du 3 brumaire. Son discours était, dit-on, plein de saillies et de plaisan-tteries. Il s'est prononcé contre la loi du 3 brumaire.

Quiraut a défendu, dans la séance du 30, cette loi. Thibaudeau l'a combattue. Il y avait de la force et de l'éloquence dans son discours. Il a prétendu que cette loi n'était pas l'ouvrage de la majorité libre de la Convention ; et pour le prouver, il a tracé le ta-bleau des circonstances où elle a été rendue. Une faction, après la victoire du 13 vendémiaire, essaya, dit-il, de ressusciter la terreur. La loi du 3 brumaire est son ouvrage. Ce fut sa première tentative pour faire la constitution. Son plan, arrêté dans une com-mission créée dans ces jours orageux, aurait été pro-posé à la Convention, sans la discussion du 1<sup>er</sup>. bru-maire, comme la commission des cinq l'a avoué elle-même. La discussion n'est pas encore terminée.

Loise, au nom d'une commission, propose, le 29, au conseil des Anciens d'approuver la résolution re-lative aux pièces de cinq centimes, une et deux dé-cimes.

Johannot, Rousseau, Lafond-Ladebat, Dupont, Cretet, Brostaret, Dupont (de Nemours) attaquent la résolution. Il n'est pas possible, disent-ils, que le gouvernement, qui a répandu les pieces pour leur valeur nominale, ne veuille plus les reprendre aujourd'hui que pour la moitié. C'est manquer à la foi publique; c'est éloigner la confiance; c'est lever une imposition d'autant plus terrible, qu'elle portera seulement sur la classe malheureuse. Il aurait fallu admettre cette monnaie en paiement des contributions, comme l'a fait la résolution, et échanger le reste à bureau ouvert. Tous ces membres votent contre la résolution.

Lecoulteux, Vernier et Loysel la soutiennent. Ils déclarent que la commission aurait désiré que l'on eût pu échanger à bureau ouvert; mais qu'il fallait préalablement qu'une loi eût ordonné la fabrication d'une nouvelle monnaie pour fournir à l'échange: cela n'a point été fait; et quand on eût pris ce parti, les ateliers monétaires n'auraient pu fabriquer précisément tout ce qu'il faut pour la solde des troupes. D'ailleurs, il aurait fallu pour cette fabrication un délai de huit mois, et pendant ce tems l'Angleterre et la Suisse nous auraient inondé de cette monnaie dont on propose le retraitement, et sur laquelle l'étranger gagne 250 pour 100; de sorte qu'au lieu de trois millions à rembourser, il aurait peut-être fallu en rembourser 30. Le conseil ferme la discussion, et rejette la résolution.

Sur le rapport de Liborel, le conseil approuve la résolution du 22, qui attribue aux agents des communes, ou à leurs adjoints, la poursuite des actions qui intéressent uniquement lesdites communes.

Thibaut, organe de la commission des monnaies, fait un nouveau rapport sur les monnaies de cuivre qui sont en circulation. Pleins de respect, dit le rapporteur, pour les décisions des Anciens, toujours marquées au coin de la sagesse et de la maturité, nous avons dû examiner de nouveau la résolution sur les monnaies que vous aviez admises, et qu'ils n'ont rejetée que parce que vous n'aviez pas ordonné qu'il

fût établi des bureaux d'échange pour convertir ces pièces contre d'autres de même valeur. C'est cette mesure que nous vous proposons de mettre à exécution dans un nouveau projet de résolution. Ainsi, les citoyens sont invités à ne pas donner pour 2 sous les pièces qu'ils ont reçu pour 4. Toutes les précautions ont été prises par le ministre des finances, pour que dans un mois chacun puisse échanger, à bureau ouvert, toutes les pièces dont il est porteur.

Thibaud reproduit ensuite le même projet, avec un article additionnel, qui porte qu'avant le 1<sup>er</sup>. frimaire il sera établi à Paris, et dans les départemens, un nombre de bureaux suffisans pour échanger les pièces de cuivre. Le projet est adopté.

On ouvre, le 2, la discussion sur le projet de la commission extraordinaire des finances, présenté, il y a quelques jours, par Cambacérès; les dispositions suivantes sont adoptées :

1<sup>o</sup>. Il sera fait, pour le service de l'an V, un fonds de 450 millions de francs, valeur métallique, affecté aux dépenses fixes; et un fonds de 550 millions, même valeur, affecté aux dépenses extraordinaires de la guerre.

2<sup>o</sup>. Les dépenses fixes seront prises en entier sur le produit des contributions de l'an V.

3<sup>o</sup>. Les fonds extraordinaires sont affectés sur l'arriére des contributions, sur les revenus des domaines nationaux et des forêts nationales; et, pour compléter la somme de 550 millions en valeurs disponibles, il sera vendu une quantité suffisante de domaines nationaux aux enchères.

4<sup>o</sup>. La contribution foncière de l'an V est fixée à 250 millions en principal, à répartir sur les 98 départemens situés en Europe. La contribution personnelle et somptuaire est fixée à 50 millions, à répartir sur tous les habitans du même territoire.

5<sup>o</sup>. Pour assurer le recouvrement d'une somme égale au montant des dépenses fixes, il sera établi des impositions indirectes jusqu'à concurrence du déficit que laisseront les produits réunis de la contribution foncière, personnelle et somptuaire, de la

perception des droits de timbre, d'enregistrement, douanes et patentes, actuellement établis. Les lois concernant l'administration des postes et messageries seront revues, et leur résultat arrêté à la certitude d'un produit de 12 millions. Celles relatives au droit de marque d'or et d'argent assureront un produit de 500,000 liv.

6<sup>e</sup>. Les rôles des contributions directes seront au plutôt mis en recouvrement.

Le conseil des Anciens a approuvé, le 30, la résolution qui met à la disposition du ministre de l'intérieur, pour les dépenses du Directoire exécutif, la somme de 3,5,000 liv. Il reçoit, le 1<sup>er</sup>. brumaire, trois résolutions, dont deux sont renvoyées à des commissions, et le président annonce que la troisième doit être lue en comité général: ce comité a eu lieu. On a procédé le lendemain au renouvellement du bureau. Lacuée a été élu président.

La séance du 3 du conseil des Cinq-cents, s'est ouverte par un message bien important. La Corse est délivrée des Anglais. Elliot, vice-roi, vient de la quitter avec les troupes à ses ordres. L'énergie des Républicains en a chassé les ennemis. Les députés de Bastia et de plusieurs autres communes sont arrivés à Livourne, pour prêter, entre les mains des commissaires du gouvernement, le serment de fidélité à la République. Salicetti, l'un d'eux, est parti pour la Corse, à l'effet d'y convoquer les assemblées primaires, et de présenter la constitution à leur acceptation. Cet événement, en assurant la liberté de la Méditerranée, nous rend celle du commerce.

On procéde de suite à la discussion du projet relatif à l'entrée et à l'usage des marchandises anglaises en France. Après de longs débats, l'importation seule est prohibée, et la question relative à celles qui sont actuellement en France est ajournée.

Cambacérès est président du conseil.

La séance du 4 est employée en partie à la discussion d'une affaire particulière. Guyton-Morveau présente la suite de son projet sur les dépenses de l'an V. Quelques articles sont arrêtés, et l'on se forme en

comité général, pour entendre la lecture d'un message du Directoire, qu'on croit relatif à un traité de paix avec le Portugal ; ce comité a occupé la séance entière du 25.

Celles du conseil des Anciens, des 22, 23, 24 et 25, n'ont été remplies que par des rapports sur les finances ou sur les dépenses. Il a approuvé, 1<sup>o</sup>. celle concernant la démonétisation de la monnaie républicaine de cuivre, et la fabrication d'une nouvelle ; 2<sup>o</sup>. qui met 4 millions à la disposition du ministre de la justice, pour les dépenses de son département, et 25 mille liv. à celle de l'archiviste ; 3<sup>o</sup>. la résolution qui fixe le mode de paiement des fonctionnaires publics et employés.

---

**PARIS. Nonidi 9 Brumaire, l'an 5<sup>e</sup>. de la République.**

L'attention publique est fixée toute entière sur les négociations entamées par lord Malmesbury, ministre plénipotentiaire du roi d'Angleterre, avec Charles Lacroix, ministre des relations extérieures, muni de pouvoirs suffisants par le Directoire.

Lord Malmesbury est arrivé le 1<sup>er</sup>. de ce mois. Il avait été précédé par les personnes attachées à la légation, qui sont très-nOMBREUSES. Elle est composée de lord Grenville Leveson Gower, frere du dernier ambassadeur auprès de la cour de France ; de M. Ellis, M. Talbot, M. Ross ; de MM. Dressins, Wifflin, Brooks, Sylvester, couriers de cabinet ; avec un nombreux domestique.

Comme les moindres actions d'un ambassadeur chargé d'une mission aussi importante, sont toujours remarquables, on a observé qu'il était allé loger, en arrivant, chez Méot, fameux traiteur au Palais-Egalité, dont la maison a sept issues. Il est probable qu'il n'y a eu aucune affectation de la part de ce ministre. Mais il n'a pas tardé sans doute de s'apercevoir que ce local était inconvenant. Il est allé s'établir dans la rue Grange-Bateliere.

Le 3 brumaire, lord Malmesbury remit au ministre des relations extérieures un mémoire, relatif aux principes d'après lequel la négociation doit être suivie. Le Directoire a publié ce mémoire, ainsi que le rapport du ministre Lacroix, et la réponse du Directoire. Cette publicité don-

née par le gouvernement, a produit un excellent effet dans l'opinion publique. Elle annonce la bonne foi que veut y mettre le Directoire, et la bonne foi jointe à la publicité force son adversaire à l'imitation, ou du moins le met dans l'embarras de justifier les ruses diplomatiques, s'il était tenté de les employer. Ainsi, les pieces de ce grand débat politique vont être soumises au jugement. Voici celles qui ont été publiées.

*Mémoire remis au ministre des relations extérieures de la République Française, par M. Malmesbury.*

“ Sa majesté britannique desirant, comme elle a déjà déclaré, de contribuer, en autant que cela pourra dépendre d'elle, à rétablir la tranquillité publique, et à assurer, par des conditions de paix justes, honorables et solides, le repos futur de l'Europe; sa majesté pense que le meilleur moyen de parvenir le plutôt possible à ce but salutaire, sera de convenir, dès le commencement de la négociation, du principe général qui devra servir de base aux arrangements définitifs.

“ Le premier objet des négociations de paix se rapporte ordinairement aux restitutions et aux cessions que les parties respectives ont à se demander mutuellement, en conséquence des événemens de la guerre.

“ La Grande-Bretagne, d'après le succès non interrompu de sa guerre maritime, se voit dans le cas de n'avoir aucune restitution à demander à la France; sur laquelle, au contraire, elle a conquis des établissements et des colonies de la plus haute importance et d'une valeur presqu'incalculable.

“ Mais en revanche, cette dernière a fait, sur le continent de l'Europe, des conquêtes auxquelles sa majesté peut d'autant moins être indifférente, que les intérêts les plus importans de ses peuples, et les engagements les plus sacrés de sa couronne s'y trouvent essentiellement impliqués.

“ La magnanimité du roi, sa bonne foi inviolable, et son desir de rendre le repos à tant de nations, lui font envisager dans cet état de choses, le moyen d'arriver à des conditions de paix justes et équitables pour toutes les parties belligérantes, et propres à assurer, pour l'avenir, la tranquillité générale.

“ C'est donc sur ce pied qu'elle propose de négocier, en offrant de compenser à la France, par des restitutions personnelles, les arrangements auxquels cette puissance sera appellée à consentir, pour satisfaire aux justes demandes des alliés du roi, et pour conserver la balance politique de l'Europe.

“ En faisant cette première ouverture, sa majesté se ré-

serve à s'expliquer, dans la suite, d'une maniere plus étendue sur l'application de ce principe aux différens objets dont il pourra être question entre les parties respectives.

„ C'est cette application qui fera la matière des discussions dans lesquelles elle a autorisé son ministre d'entrer, dès que l'on sera convenu du principe à adopter pour base générale de la négociation.

„ Mais sa majesté ne peut se dispenser de déclarer que si cette offre généreuse et équitable n'était pas acceptée, ou si malheureusement les discussions qui s'ensuivraient venaient à manquer de l'effet désiré, ni cette proposition générale, ni celles plus détaillées qui en seraient résultées, ne pourraient plus être regardées, dans aucun cas, comme des points convenus ou accordés par sa majesté. „

A Paris, ce 24 octobre 1796.

*Signé, MALMESBURY, ministre plénipotentiaire de S. M. B.  
Rapport au Directoire exécutif par le ministre des relations extérieures, le 4 brumaire, an V.*

„ Le Directoire exécutif m'ayant muni de ses pleins pouvoirs pour traiter de la paix avec la Grande-Bretagne, j'eus hier, 3 brumaire, une première conférence avec le lord Malmesbury, commissaire-plénipotentiaire de S. M. britannique. Il me présenta l'original de ses pouvoirs (1), scellé du sceau de la Grande-Bretagne, et certifia la copie qu'il m'avait précédemment adressée non signée, et que j'avais mise sous les yeux du Directoire. Je lui exhibai réciproquement mes pouvoirs, et lui remis une copie certifiée. Il fut convenu que les originaux seraient changés lors de la rédaction définitive des articles, et avant leur signature.

„ Nous entrâmes en matière. Le lord Malmesbury me présenta le mémoire que je mets sous les yeux du Directoire. Je lui observai que parlant au nom des alliés de la Grande-Bretagne, et stipulant leurs intérêts, il était sans doute muni de leurs pouvoirs et de leurs instructions. Il me répondit qu'il n'en avait pas; mais que quand le Directoire se serait expliqué sur le principe exposé dans son mémoire, il expédierait des courriers pour rendre compte aux différentes cours de l'état des négociations, et recevoir leurs ordres.

„ Je lui demandai s'il pouvait au moins préciser le principe des rétrocessions pour ce qui concerne la République et le gouvernement de la Grande-Bretagne. Il me répondit qu'après que le Directoire se serait expliqué, il expédierait un courrier et demanderait des instructions sur ce point. Alors je crus devoir me borner à dire au lord Malmesbury que je mettrai

---

(1) Ces pouvoirs sont conçus en langue latine.

son mémoire sous les yeux du Directoire exécutif, que je prendrais ses ordres, et lui ferais part de ses réponses.

Signé, CH. DELACROIX.

*Réponse du Directoire exécutif au Mémoire de M. Malmesbury.*  
— Paris, le 5 brumaire, an V.

“ Le Directoire exécutif charge le ministre des relations extérieures, de faire au lord Malmesbury la réponse suivante :

“ Le Directoire exécutif voit avec peine, qu'au moment où il avait lieu d'espérer le très-prochain retour de la paix entre la République Française et sa majesté britannique, la proposition du lord Malmesbury n'offre que des moyens dilatoires, ou très-éloignés d'en amener la conclusion.

“ Le Directoire observe que si le lord Malmesbury eût voulu traiter séparément, ainsi qu'il y est formellement autorisé par la teneur de ses lettres de créance, les négociations eussent pu être considérablement abrégées; que la nécessité de balancer avec les intérêts des deux puissances, deux des alliés de la Grande-Bretagne, multiplie les combinaisons, complique les difficultés, tend à la formation d'un congrès, dont on sait que les formes sont toujours lentes, et exige l'accession de puissances qui jusqu'ici n'ont témoigné aucun désir de rapprochement, et n'ont donné au lord Malmesbury lui-même, d'après sa déclaration, aucun pouvoir de stipuler pour elles.

“ Ainsi, sans rien préjuger contre les intentions du lord Malmesbury; sans rien conclure de ce que sa déclaration ne paraît point s'accorder avec les pouvoirs qui lui sont délégués par ses lettres de créance; sans supposer qu'il ait reçu des instructions secrètes qui détruirraient l'effet de ses pouvoirs ostensibles; sans prétendre enfin que le double but du gouvernement britannique ait été d'écartier, par des propositions générales, les propositions partielles des autres puissances, et d'obtenir du peuple anglais les moyens de continuer la guerre, en rejetant sur la République, l'odieux d'un retard qu'il aurait nécessité lui-même; le Directoire exécutif ne peut se dissimuler que la proposition du lord Malmesbury n'est autre chose, et seulement sous des formes plus atténuées, que le renouvellement de celles qui furent faites, l'année dernière, par M. Wickam, et qu'elles ne présentent qu'un espoir éloigné de la paix.

“ Le Directoire exécutif observe encore, à l'égard du principe des rétrocessions mis en avant par le lord Malmesbury, que ce principe vaguement et isolément présenté, ne peut servir de base à des négociations; que l'on doit considérer, avant tout, le besoin commun d'une paix juste et solide, l'équilibre politique, que des rétrocessions absolues

pourraient rompre, et ensuite les moyens que peuvent avoir les puissances belligérantes, l'une, de soutenir des conquêtes faites, lorsqu'elle était appuyée par un grand nombre d'alliés, aujourd'hui détachés de la coalition; l'autre, de les récupérer, lorsque celles qui avaient été d'abord ses ennemis, sont devenues presque toutes ou ses propres alliés, ou au moins neutres.

„ Cependant, le Directoire exécutif, animé du désir ardent de faire cesser le fléau de la guerre, et pour prouver qu'il ne se refuse à aucune voie de conciliation, déclare qu'aussi-tôt que le lord Malmesbury fera paraître au ministre des relations extérieures, les pouvoirs suffisants des puissances alliées de la Grande-Bretagne, à l'effet de stipuler pour leurs intérêts respectifs, et leur promesse de souscrire à ce qui aura été conclu en leur nom, le Directoire s'empressera de répondre aux propositions précises qui lui seront faites, et que les difficultés s'applaniront autant que peuvent le comporter la sûreté et la dignité de la République. „

*Signé, LARREVEILLERE-LÉPAUX, président.*

*Signé, LAGARDE, secrétaire-général.*

Charles-Emmanuel, nouveau roi de Sardaigne, a notifié au Directoire exécutif la mort de Victor-Amédée, son père, et son avènement au trône. Cette notification n'a de remarquable que son protocole. Elle est adressée aux citoyens qui composent le Directoire exécutif; Charles-Emmanuel les appelle grands et chers amis. Le Directoire, ou répondant, appelle le roi de Sardaigne, grand et cher ami de la République Française, et signe: *au nom de la République Française votre amie, le Directoire exécutif.*

On mande de Rennes, qu'on a essayé d'attenter à la vie du général Hoche. En sortant du spectacle, où l'on avait représenté la tragédie de *Charles IX*, et l'*Intérieur d'un Comité Révolutionnaire*, ce général entouré d'officiers, a été assailli, au détour d'une rue, par un malheureux qui lui a lâché un coup de pistolet. Heureusement il n'a pas été atteint. L'assassin a été poursuivi et arrêté dans les fossés de la ville. Quoi qu'en aient dit plusieurs journalistes, il est plus que probable que cet attentat, commis au milieu d'une grande ville et à l'heure indiquée, est l'effet d'une instigation de parti qui a voulu se venger du pacificateur de la Vendée.

#### HAUTE-COUR DE JUSTICE. *Le 15 vendémiaire.*

A l'ouverture de la séance, à neuf heures du matin, le président a fait appeler le nommé Amar, qui, la veille, avait refusé de répondre. Lorsqu'il a paru, il lui a fait toutes les

observations nécessaires, pour lui démontrer que le refus opiniâtre que lui et ses coaccusés faisaient de répondre à leur interrogatoire, ne pouvait manquer de nuire gravement à leurs intérêts, parce que les délais fixés par la loi, pour la présentation de la liste des jurés et leur récusation, étaient censés avoir commencé dès l'instant de leur refus de répondre, qui tenait lieu de leur premier interrogatoire. Ces observations ont été senties par Amar, qui a demandé à se retirer, pour en conférer avec ses coaccusés.

Après une délibération de leur part, ils ont annoncé au tribunal l'intention de répondre le lendemain, et la séance a été levée à dix heures et demie.

Du 26. Le président a ouvert la séance à huit heures et demie, et il a fait appeler successivement les nommés André Amar, Marc-Guillaume-Alexis Vadier, Louis Tafoureau, Jacques Cordas, Joseph Laiguelot, et Jean-François Ricord; ils ont tous répondu, s'y regardant comme forcés par les circonstances, et ont déclaré ne point entendre préjudicier, par cet acte de soumission forcée, à l'interjection d'appel qu'ils ont fait au tribunal de cassation, sur le jugement rendu contre eux, dans la séance publique du 19 vendémiaire. Le greffier du tribunal a reçu leurs déclarations individuelles, ainsi que leurs réponses, et la séance a été levée à 2 heures.

## NOUVELLES OFFICIELLES.

**ARMÉE DE SAMBRE-ET MEUSE.** Le général Beurnonville écrit de Mülheim, en date du 2 brumaire, que les Autrichiens ont attaqué la tête du pont de Neuwied, et ont tenté le passage du Rhin. Quoiqu'une partie de ce pont ait été emportée par la crue des eaux, l'ennemi a été repoussé avec perte et n'a pu effectuer son passage. On a fait 600 prisonniers; il y a eu 300 à 400 noyés, et beaucoup de tués et de blessés. Le pont a été rétabli. La division de l'armée de Sambre et Meuse a combattu avec une intrépidité sans exemple.

**ARMÉE D'ITALIE.** Des dépêches du général en chef et des commissaires du gouvernement, annoncent que les Anglais ont évacué l'île de Corse. Le général Gentili et Salicetti se sont rendus dans cette île, où les assemblées primaires se sont déjà formées pour accepter la constitution française, et nommer leurs députés au Corps législatif.

On apprend par des lettres particulières, que la division du général Massena marche sur Trieste, celle de Vaubois contient le Tyrol, et celle d'Angereau est à Véronne. Mantoue est serré plus que jamais. La cavalerie manque de fourrages, et l'on croit que cette place ne peut tenir long-tems.

LEMOIR-LAROCHE, Rédacteur.

Ter. 135.

No. 5.

# MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 BRUMAIRE, l'an cinquième de la République.  
( Jeudi 10 Novembre 1796, vieux-style. )

## LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

*Philosophical Transactions of the Royal Society of London.*  
— *Transactions philosophiques de la Société Royale de Londres, pour l'année 1795.*

JUSQU'A PRÉSENT l'histoire du kanguro, dont la conformatio[n] particulière mérite toute l'attention des naturalistes, n'avait pas encore été bien éclaircie. On sait que la femelle de cet animal a sous le ventre une espèce de poche, propre à loger ses petits après leur naissance; que cette poche est pour eux une espèce de nid, et que par ce moyen la mère les transporte facilement avec elle. Mais on n'avait point encore exposé nettement la manière dont le jeune kanguro passe de la matrice dans le *faux-ventre*; car c'est ainsi que se nomme cet organe singulier: et les conjectures qu'on avait hasardées là-dessus, n'étaient pas fondées sur des observations assez bien faites, et paraissaient d'ailleurs trop opposées aux procédés ordinaires de la nature, pour satisfaire les esprits un peu difficiles. On croyait assez généralement qu'il y avait une communication directe entre les deux cavités du *faux-ventre* et de l'utérus.

Tome XXV.

S

Dans le volume des *Transactions philosophiques* que nous annonçons, Everard Home donne une histoire plus exacte du kanguro. Il nie l'existence de cette communication, et il réfute les motifs sur lesquels on l'avait établie.

La femelle du kanguro présente une singularité qui justifie, en quelque sorte, l'erreur dans laquelle les naturalistes étaient tombés à cet égard. Dans l'état de non-impregnation, on ne peut découvrir d'ouverture qui conduise du vagin à l'utérus : cette ouverture est tellement obliterée, qu'elle échappe entièrement aux recherches anatomiques. Voilà ce qui a fait croire que les petits ne sortaient pas par le vagin, mais qu'ils tombaient directement dans le *faux-ventre*, par une ouverture particulière destinée à cet objet.

D'après l'examen le plus scrupuleux des parties, Home établit que le *faux-ventre* se porte en arrière lors de l'enfantement ; et que son embouchure s'applique à celle de la vulve, par l'action de certains muscles particuliers, dont les attaches ou points d'appui sont deux os de la poitrine. Ces muscles paraissent ne pouvoir entrer en action que dans les mouvements convulsifs de ceux de l'abdomen pour l'expulsion des fœtus : mais alors ils agissent de concert avec eux. Le vagin a une projection singulière ; et la bouche du faux-ventre s'élargissant lorsqu'elle est portée en arrière, embrasse et couvre, par ce moyen, celle de la vulve : de sorte que les petits ne peuvent être chassés de l'utérus, sans tomber dans cette nouvelle cavité qui doit leur servir encore d'asyle pendant quelque tems.

*Transformation des parties animales en une matière grasse et savonneuse, ressemblant au sperma ceti ou blanc de baleine ; par SMITH GIBBES.*

DEPUIS long-tems on avait observé dans les ouvertures des cimetieres, que les corps, bien loin d'y subir une véritable décomposition putride, y conservaient souvent leurs formes extérieures, et que les chairs paraissaient avoir seulement acquis des qualités nouvelles qui les rapprochaient de l'état des savons ou des graisses les plus fermes. A Cologne, à Varsovie, à Prague, des médecins éclairés avaient eu l'occasion de faire cette remarque : mais ils l'avaient consignée dans leurs écrits, plutôt comme une rareté curieuse qui méritait d'être notée, que comme un fait général dont il fallait chercher la loi.

D'un autre côté, les anatomistes avaient vu très-souvent les matières animales qu'ils faisaient macérer, non-seulement se dépouiller des parties les moins tenaces du tissu cellulaire, mais subir des changemens considérables dans leur organisation intime, et présenter de nouveaux phénomènes lorsqu'elles étaient alors soumises à l'action des divers agens.

Mais ce n'est que depuis peu qu'on a porté sur cet objet un coup-d'œil vraiment observateur : ce n'est même que dans ces dernières années, qu'on a tenté de faire une application utile de l'un des faits les plus curieux de la physique ou de la chimie animale.

Le pere de l'auteur du mémoire que nous annonçons, a, le premier, fait des expériences suivies et raisonnées sur la transformation des parties musculaires.

Leurs résultats, quoique bornés, ont éveillé l'attention des savans. Mais Thouret, maintenant directeur de l'école de santé, a donné dans son ouvrage sur les exhumations, des détails infiniment plus instructifs : ses observations ont été faites bien plus en grand; et l'on sait quel excellent esprit il est capable de porter dans tous les objets dont il s'occupe. Chargé par l'ancien gouvernement de l'ouverture du grand cimetière de Paris, qu'on désignait sous le nom de *charnier des Innocens*, il a fait tourner ses découvertes au profit de la chose publique, en importantes économies, et au profit de la science, en vues nouvelles et fécondes. Il a prouvé par les faits, que les décompositions qu'on supposait avoir toujours lieu dans les cimetières, étaient extrêmement rares; qu'elles n'avaient jamais lieu à de certaines profondeurs, et surtout lorsque les corps étaient entassés; que cette dernière circonstance favorisait particulièrement le passage des matières animales à un nouvel état savonneux ou sebacé : enfin, il hasarde quelques conjectures sur les phénomènes chimiques, dont cette métamorphose est le résultat.

Le pere de Smith *Gibbes* avait fait ses essais dans l'eau courante. On les a répétés en France avec beaucoup de soin : mais on a trouvé qu'ils réussissaient beaucoup mieux dans l'eau stagnante, et qui n'était pas renouvelée. De cette maniere, la décomposition est plus prompte et plus complète.

En reprenant les expériences de son pere, Smith *Gibbes* a vu que la chair de veau, transformée et desséchée au soleil, se réduit en une poudre onctueuse et jaunâtre. Si l'on verse sur cette poudre, de

l'acide nitreux étendu, la surface de la liqueur se couvre d'une écume épaisse. Après quelques instans de digestion, on décante la liqueur ; le résidu doit être lavé et fondu dans l'eau chaude. La couleur en est alors ressemblante à celle de la paille, et l'odeur, à celle du meilleur blanc de baleine.

L'eau courante dont se sert Smith Gibbes, entraîne toujours quelques portions de la matière : il cherche à la retenir par le moyen de *passoires* dont il l'environne. Ce que l'eau entraîne est, de son aveu, ce qu'il y a de plus pur. Au-dessus et autour des matières animales en macération, l'eau est couverte d'une pellicule brillante, qui refracte les rayons du soleil et produit toutes les couleurs de l'iris.

On annonce qu'il va s'établir en Angleterre, plusieurs manufactures de blanc de baleine, d'après les vues qu'ont fournies les expériences de Smith Gibbes et de son père. Les gens instruits savent que cette substance peut être employée à beaucoup d'autres usages que ceux auxquels on l'applique maintenant. Il serait digne de la France libre, de chercher à laisser l'Angleterre derrière elle pour les objets d'industrie et de commerce, comme elle l'y laisse pour ses institutions politiques, et même, on peut le dire, pour l'esprit d'invention dans la partie théorique des sciences et des arts.

---

*Observations sur la structure des yeux des oiseaux, par  
PIERRE SMITH, étudiant en médecine.*

“ DANS le mois de mai 1792, en disséquant les yeux des oiseaux, j'observai, dit l'auteur, sur la

sclérotique, au point de sa réunion avec la cornée, une apparence irrégulière. La sclérotique est plate dans cet endroit, du moins en général. Un examen plus attentif me fit appercevoir que cette apparence était due à des écailles couchées, et glissant l'une sur l'autre. Ces écailles sont rangées en cercle autour de la cornée. Je recherchai leur nature, et je trouvai qu'elles étaient d'une dureté presque osseuse. La tunique interne de la sclérotique ne présentait rien de pareil. J'aperçus enfin des fibres tendineuses répandues sur ces écailles, et qui s'y attachaient. Ces fibres, examinées avec attention, se sont trouvées appartenir à quatre muscles droits, dont la fonction propre est de faire mouvoir les écailles, en se contractant ou dans la totalité de leur ventre, ou seulement dans quelques-uns de leurs faisceaux charnus.,,

Or, maintenant quel doit être l'effet de cette structure particulière sur la vision?

C'est un fait trop connu pour avoir besoin d'être rappelé, que les rayons lumineux tombant sur une lentille convexe, se rassemblent dans un foyer derrière cette lentille; et que ce foyer en est d'autant plus près, que la convexité de la lentille est plus grande. D'ailleurs les réfractions ne sont pas les mêmes pour les rayons qui viennent d'un objet éloigné, que pour ceux qui viennent d'un objet voisin: les uns peuvent être considérés comme étant tous parallèles à l'axe du verre; les autres ont une obliquité plus ou moins marquée; et il y en a toujours parmi eux qui sont fort obliques. Il résulte de là, que les objets voisins se voient mieux avec un verre convexe, et les objets plus éloignés, avec un verre dont la

convexité diminue à mesure que leur éloignement augmente. Les personnes dont les yeux sont très-convexes, ne voient même qu'à l'aide des verres concaves.

Les points ci-dessus posés, qu'arrive-t-il donc dans la circonstance dont nous parlons? Les écailles de la sclérotique des oiseaux, glissant les unes sur les autres, la resserrent; la sclérotique en se resserrant, comprime l'humeur acquise, et fait prominer la cornée: en d'autres termes, la lentille de l'œil devient plus convexe, et son foyer change par l'allongement de l'axe. Cette contraction peut avoir lieu à différens degrés; elle se mesure sur le besoin: de sorte que l'oiseau peut voir également bien les objets situés à différentes distances.

Quand les muscles se relâchent, l'élasticité de la sclérotique et l'impulsion uniforme des humeurs de l'œil, qui tendent à diminuer la prominence de la cornée, agissent d'une maniere proportionnelé à ce relâchement; et la cornée se trouve d'autant moins convexe, que l'objet à considérer est plus éloigné.

Il paraît que dans les autres animaux, la nature sait graduer aussi l'instrument de la vision, suivant le besoin, c'est-à-dire suivant la distance des objets: mais ce n'est point à coup sûr, par le même mécanisme. La découverte de Pierre Smith doit engager les physiologistes à diriger leurs recherches vers la solution de ce problème important.

---

Le même volume des *Transactions philosophiques*, qui contient les mémoires dont nous venons de rendre

compte , présente aussi la description d'un télescope de 48 pieds de longueur , construit par Herscheld. Cette énorme machine peut être facilement mue et dirigée ; et par son secours , on voit les corps célestes dans un diamètre dont on n'avait aucune idée jusqu'à présent.

Les physiciens trouveront aussi dans ce volume des observations curieuses sur la marche du baromètre et du thermomètre , ainsi que sur l'état de l'air , pendant l'année 1794 , faites à Lindau dans le Bützland , par Thomas Barker.

Enfin les travaux exécutés pour le perfectionnement de la carte d'Angleterre , pendant les années 1792 , 93 et 94 , par le lieutenant-cOLONEL Edward Williams , le capitaine Williams Mudge et Isaac d'Albi , méritent toute l'attention des savans ; ils leur rendront ce recueil encore plus recommandable.

La base du premier triangle est de plus de quatre milles anglais : elle a été mesurée d'abord avec des verges de verre , et ensuite avec une chaîne d'acier fin. La différence entre les résultats des deux mesures est à peine de trois pouces.

Ces belles opérations trigonométriques (1) ont été

---

(1) Il sera utile aux progrès de la science de pouvoir les comparer avec le travail qui se poursuit encore en France , pour mesurer l'arc du méridien , compris entre Dunkerque et Perpignan ; travail admirable par l'intelligence avec laquelle toutes les difficultés ont été levées , et tous les doutes résolus. De l'Ambre en a déjà présenté les premiers résultats à l'institut national.

faites avec un soin extrême ; et des observations astronomiques savantes leur ont toujours servi de régulateur et de preuve. Pour se faire une idée complète des travaux qu'elles ont exigés, il faut les lire dans le mémoire original lui-même : un extrait, quelque étendue qu'on pût lui donner, les étranglerait nécessairement.

Les auteurs y ont joint des observations précieuses sur les réfractions terrestres. On sait que les effets en diffèrent considérablement, suivant la hauteur du terrain et la nature du sol : en outre, elles changent dans le même lieu avec l'état de l'atmosphère, et aux différentes heures du jour.

Dans son voyage d'Italie, Lalande avait observé que les montagnes de Corse vues des hauteurs de Gênes, tantôt s'élèvent beaucoup au-dessus de la mer, tantôt se plongent dans les flots au bout de l'horizon.

Les auteurs du mémoire que nous annonçons aux lecteurs français, ont fait un grand nombre de remarques analogues, mais que nous gâterions en voulant les réduire, ou les donner par extrait.

---

## ÉCONOMIE RURALE.

*Extrait d'un mémoire du cit. Vauquelin, ayant pour titre : Remarques sur une maladie des arbres qui attaque spécialement l'orme ; lu à la séance publique de l'institut, le 15 vendémiaire an V.*

**C**ETTE maladie, qu'on pourrait appeler ulcération sanieuse, dit le cit. Vauquelin, annonce com-

munément la décrépitude de l'individu; elle a son siège primitif sous l'écorce, et étend ensuite ses ravages jusqu'au centre du corps ligneux. C'est dans ce point où s'établit une espece de carie très-analogue, par ses effets au moins, aux caries animales.

Les arbres qui croissent dans des lieux bas et humides, et sur un sol trop nutritif, sont plus sujets à cette maladie, les vieux en sont plus souvent attaqués que les jeunes, et principalement les ormes.

Lorsque l'ulcère végétal se guérit, il se forme à la surface du tronc une excroissance, et le bois ne recouvre jamais sa qualité première; il reste brun, cassant et beaucoup moins solide que celui qui n'a point éprouvé la même altération.

Les humeurs qui s'écoulent par les ulcères des arbres sont tantôt claires comme de l'eau, et ont une saveur âcre et salée; tantôt légèrement colorées, elles déposent sur les bords de la plaie une espece de sanie molle comme une bouillie, qui est insoluble dans l'eau; quelquefois elles sont noires et entièrement miscibles à l'eau.

Lorsque l'humeur qui coule ainsi des arbres est sans couleur, l'écorce qui la reçoit devient blanche et friable comme une pierre calcaire, acquiert une saveur alcaline très-marquée, perd une partie de son organisation fibreuse, et présente dans son intérieur des cristaux brillans.

L'humeur colorée communique à l'écorce une couleur noire, luisante comme un vernis; celle-ci est quelquefois si abondante à la surface de l'arbre, qu'elle y forme des stalactites assez considérables.

4 onces 7 gros 46 grains, ou 151,48 grammes d'écorce

d'orme sur laquelle s'est déposée l'humeur blanche des ormes, soumises à l'analyse chimique par des moyens qu'il serait trop long de décrire ici, ont donné pour résultat :

|  | onces | gross | grains, |
|--|-------|-------|---------|
| 1 <sup>o</sup> . Matière végétale,                             | 3     | 5     | 36.     |
| 2 <sup>o</sup> . Alcali fixe végétal, ou carbonate de potasse, | 1     | 5     | 36.     |
| 3 <sup>o</sup> . Terre calcaire, ou carbonate de chaux,        | „     | 2     | „       |
| 4 <sup>o</sup> . Magnesie ou carbonate de magnesie,            | „     | „     | 10.     |
|  | 4     | 7     | 46.     |

Ou, en réduisant ces quantités en parties décimales :

|   |        |
|---|--------|
| 1 <sup>o</sup> . Matières végétales,    | 0,605. |
| 2 <sup>o</sup> . Carbonate de potasse,  | 0,342. |
| 3 <sup>o</sup> . Carbonate de chaux,    | 0,050. |
| 4 <sup>o</sup> . Carbonate de magnesie, | 0,003. |
|   | 1,000. |

L'expérience a démontré au cit. Vauquelin que la matière noire était une substance végétale particulière, unie à une certaine quantité de carbonate de potasse, qui a quelque analogie avec les mucilages dont elle diffère cependant par sa couleur, par son insolubilité dans l'eau, lorsqu'elle est privée d'alcali ; c'est pour cette raison que sa dissolution, à la faveur de cette substance, est précipitée par les acides.

Quoiqu'il reste encore beaucoup à faire pour compléter l'histoire des maladies des arbres, pour

expliquer comment se forment les différentes hu-  
meurs énoncées plus haut, et par quelles lois elles  
sont séparées de la masse du bois, lorsqu'on ne veue  
pas dévancer l'observation par l'hypothese, il ré-  
sulte cependant du travail du cit. Vauquelin, que  
les 1 once 5 gros 36 grains de potasse obtenus de  
4 onces 7 gros 46 grains d'écorce d'orme, équivalent  
à la quantité de cet alcali que donneraient environ  
50 livres de bois d'orme par la combustion ; et  
comme il n'a pas recueilli la dixième partie de ce  
qui était sur l'arbre, il s'ensuit que 500 livres de  
bois ont été détruites dans cet arbre par l'ulcere.

---

### LÉGISLATION.

*Suite des réflexions sur Lycargue et le gouvernement  
de Sparte (1).*

Les seules idées de Lycurgue qui soient à l'usage  
de tous les tems et de toutes les nations, parce  
qu'elles sont vraies et fondées sur la nature, ce sont  
celles qui ont rapport à l'éducation des enfans. Il  
ne voulait point qu'ils vinssent au jour pour être  
chargés de liens, mais qu'ils commençassent à respirer  
l'air de la liberté, en entrant dans la vie. On ne  
garottait donc point les enfans à Sparte, sous l'inepte  
prétexte de les empêcher de se blesser, comme on  
faisait par-tout ailleurs, et comme on a fait depuis  
Lycurgue, malgré l'exemple qu'il avait donné. A la  
vérité, les nourrices de Lacédémone eurent une cer-  
taine réputation, et on tâchait de s'en procurer. On

(1) Voyez les N°s. précédens.

dit qu'Alcibiade en eut une de cette nation. Au lieu de faire voyager ces nourrices, il aurait mieux valu répandre leurs principes et leurs pratiques, plus faciles à transporter, et qui se perdirent avec elles. Les maximes de Lycurgue sur l'important objet de l'éducation n'ont fait que glisser sur les siècles, sans y laisser aucune trace. Il a fallu toute l'éloquence d'un philosophe célèbre pour leur redonner quelque crédit, et les rendre utiles à ses contemporains. Rousseau et Montaigne sont les écrivains qui ont fait valoir avec le plus de succès les idées des anciens relatives à l'éducation. Il n'en faut pas conclure, comme ont fait plusieurs personnes, pour se consoler, peut-être de leur supériorité, que Rousseau n'a fait que copier Montaigne, que Montaigne n'a fait que copier Plutarque et Xénophon. Les hommes de génie ne copient guères, et s'ils s'emparent d'une idée connue, c'est pour la rendre féconde, ce qui vaut mieux que de la découvrir.

En élevant les enfans durement, comme on faisait à Sparte, on ne leur ôtait rien, et on leur donnait beaucoup; car les enfans prennent sans peine les habitudes qui répugnent le plus à la sensualité, et ces habitudes les arment contre la douleur, et préviennent en eux tous les maux attachés à la délicatesse du tempérament. Un lit dur, une nourriture grossière, être nud en plein air, marcher dans les ténèbres, exercer son corps sans occuper son esprit, sont des choses qui ne leur coûtent rien, et qui leur sont même agréables. La liberté et le mouvement sont les véritables délices de cet âge, parce que ce sont les seules choses que la nature demande dans

un être qui tend à se développer. On donnait à Sparte peu de nourriture aux enfans. On croyait par ce moyen les faire croître en hauteur, et leur procurer une taille déliée. Sans admettre l'explication de Plutarque (1), qui dit qu'une nourriture modérée s'élève plus facilement en haut par sa légereté, on peut regarder le fait comme très-vraisemblable. Une masse d'aliment considérable, prise fréquemment, et le courant habituel d'humeurs qu'elle détermine vers les organes de la digestion, et ceux qui les avoisinent doivent nécessairement les étendre, et y favoriser le dépôt et l'accumulation de la graisse. Ces parties se prêtent plus facilement que toutes les autres, à cet effet, par la nature et la disposition du tissu cellulaire qui les entoure. Chacun peut avoir

(1) A l'appui de cette explication, il dit que les enfans nés de femmes qui ont été purgées pendant leur grossesse, sont plus beaux et plus déliés. Cette idée n'a point encore été confirmée par l'observation. Dacier cite, pour l'appuyer, le premier aphorisme du livre IV des *Aphorismes* d'Hippocrate, qui n'a aucun rapport à la beauté de l'enfant. Cet ancien médecin se borne à dire qu'on ne doit point purger les femmes grosses avant le quatrième, ni après le septième mois de la grossesse, mais seulement entre ces deux époques. Les raisons de ce précepte sont sensibles, même pour ceux qui ne sont point médecins, et sont absolument étrangères au sens que lui prête Dacier. Au surplus, quelque fondé que soit ce précepte, les médecins modernes s'en écartent, lorsqu'un extrême besoin l'exige; et ils peuvent le faire sans danger, à l'aide des purgatifs doux qui étaient inconnus aux anciens.

observé qu'ordinairement les grands mangeurs ont un gros ventre. Rien ne déforme et n'altère plus les belles proportions du corps que l'accroissement de cette partie. Il lui ôte aussi la souplesse et l'agilité. Ces dernières qualités étaient celles qu'on recherchait principalement à Sparte, comme les plus propres aux exercices militaires. Les Lacédémoniens se déterminaient par des motifs palpables, là où les Athéniens se décidaient par un sentiment exercé du beau, et par ce goût des belles formes que leur donnait l'étude du dessin.

Les moyens adoptés par Lycurgue à l'éducation des jeunes Spartiates, sont conformes à la raison, ou plutôt à la nature de l'homme, et sont tirés de l'observation commune. Il ne surchargea point sa législation de cette foule de préceptes didactiques, superstitieux et bizarres, qui défiguraient celle des Égyptiens, et celle des Juifs qui en était une copie à bien des égards ; c'est que Lycurgue voulait former des hommes. Moïse et les prêtres d'Égypte ne voulaient que conduire des fanatiques et des enfans. Le régime auquel les prêtres d'Égypte soumirent les Égyptiens pouvait convenir à des sauvages qu'on aurait voulu amener à la civilisation ; et peut-être n'avaient-ils commencé par diriger que de pareils hommes, comme les Jésuites firent au Paraguay. Mais il aurait fallu changer ce régime, à mesure que la nation qu'ils gouvernaient s'éloignait de son origine. C'est ce qui ne s'accordait point sans doute avec leurs intérêts. Ils abrutirent les Égyptiens sous un amas énorme de dogmes théologiques, de cérémonies religieuses, de lois et d'usages capricieux et

génans, d'ordonnances de médecine dictées par l'ignorance et le préjugé. En mêlant et confondant tous ces éléments hétérogènes, ils composerent le ciment indestructible qui devait affermir leur pouvoir, et leur assurer la soumission des peuples. Pour avoir voulu les tenir toujours à la lisière, et perpétuer leur enfance, ils y demeurerent eux-mêmes. Toutes les connaissances humaines resterent informes entre leurs mains; ils firent un cahos de l'histoire, dont ils avaient seuls le dépôt; en un mot, ils ne perfectionnerent rien. L'avantage d'avoir été civilisés plutôt que les autres peuples, leur valut une réputation de sagesse, qui leur attira la visite des philosophes de la Grèce. Mais Pythagore ne rapporta de l'Égypte que l'abstinence mystique des fêtes; Solon, que quelques récits mensongers sur l'Atlantide; et Thalès, à qui les prêtres égyptiens avaient donné quelques notions de géométrie, apprit à ses maîtres, en les quittant, la manière de mesurer leurs pyramides. En allant en Égypte, on suivait cet attrait que l'antiquité a pour les hommes, et visiter les monumens de cette nation se réduisait à rendre une sorte d'hommage au tems.

Ce qu'on apprenait aux Spartiates avec le plus de soin, c'est obéir; c'est par l'obéissance qu'on les conduisait à la liberté; et ils furent les hommes les plus libres de la terre, parce qu'ils furent ceux qui savaient le mieux obéir. Les jeunes Spartiates étaient sans cesse entourés de surveillans, de chefs, de commandans, soit dans leurs casernes, soit dans leurs exercices, soit dans les repas publics, où ils étaient admis pour y apprendre la décence, la dignité du maintien,

maintien et la discrétion, pour y profiter des discussions politiques ou morales des personnes âgées, ou s'y enflammer au récit de leurs exploits. Ils ne pouvaient point faire un pas sans trouver un supérieur ou un censeur. Ils avaient à obéir aux hommes, dans lesquels ils ne voyaient que des lois vivantes, ils avaient à obéir aux mœurs, qui, à Sparte, se confondaient avec les lois. Ceux qui prennent l'indépendance et l'anarchie pour la liberté, n'auraient pas vraisemblablement voulu de celle des Spartiates.

Ils étaient soumis à la censure de tous les vieillards, comme ceux-ci l'étaient à celle des Éphores. C'est la raison de ce grand respect qu'on eut, à Sparte, pour la vieillesse. Cette fonction des vieillards, et le sentiment qu'elle commandait, n'étaient pas fondés seulement sur l'âge ; par une espece de fiction, ils étaient les peres communs de tous les enfans, qui n'appartenaient point à ceux qui leur avaient donné le jour, mais à l'État. Ainsi, les différences et le respect des jeunes gens pour les vieillards représentaient ceux que les enfans doivent à leurs parens. C'était, d'un côté, la même autorité ; et de l'autre, la même soumission. Si quelque nation moderne, touchée de ce grand exemple, voulait concilier à la vieillesse le même respect, et l'inspirer par des cérémonies publiques, elle chercherait des mœurs qui n'existent plus, et qui ne peuvent plus naître.

Les égards pour la vieillesse ne peuvent point être parmi nous, comme parmi les Spartiates, l'effet d'un sentiment direct. Ils sont un bienfait de la société, qui veut que nos devoirs envers les autres soient

proportionnés à leurs besoins; ils sont le fruit d'une raison équitable et prévoyante, qui nous montre dans les prévenances que nous avons pour les personnes agées, celles qu'on aura un jour pour nous. C'est sur-tout par l'empressement à offrir des appuis à un être que l'âge rend défaillant, que l'homme civilisé s'élève infiniment au-dessus de l'homme sauvage, qui abandonne ou qui peut-être est forcé d'abandonner le vieillard décrépit, incapable de pourvoir à sa subsistance et de le suivre à la chasse. L'homme sauvage fait comme la nature, qui semble s'éloigner d'un être qui a rempli ses vues, et dont elle n'a plus besoin. Car on dirait qu'elle ne nous fait naître que pour l'espèce & et non pour notre propre individu. Elle n'a mis dans le cœur de l'homme aucun sentiment qui corresponde d'une manière directe à la vieillesse, comme elle y en a mis pour les enfans, pour les femmes et pour les autres objets de nos relations morales. Ce sont des sentiments étrangers qui nous conduisent vers le vieillard; tels sont la reconnaissance, l'estime, l'amitié, le souvenir des bonnes actions. Aussi le méchant, à qui l'âge ôte la force de nuire (car le méchant vieillit aussi,) se trouve-t-il tout seul. La nature, il est vrai, nous intéresse aux êtres faibles. Mais la faiblesse peut être commune à tous les âges. Celle de l'enfant attire; celle du vieillard repousse, et la raison, ou les sentiments qui vont à son secours, y trouvent un obstacle, et par conséquent un mérite qui n'a pas lieu dans les soins que l'on donne à l'enfance.

Ce dernier genre de soins nous est suggéré par un de ces penchans irréfléchis dont la nature se sert

pour nous porter aux actes qu'elle demande impérieusement. C'est elle-même qui nous recommande les enfans, qui les met sous notre sauvegarde, en disposant notre ame aux affectons utiles à l'enfance, et en parant celle-ci de tout ce qui plaît et qui captive! On est attiré vers un enfant, par les espérances que donne un être qui commence. On lui tend la main avec plaisir, comme pour le pousser vers la vie. On semble être hatté de s'associer en quelque sorte à la nature, et de partager son ouvrage. Nous ne craignons point que nos soins soient sans fruit; en les plaçant dans un être qui croit, et qui est plus disposé à faire des acquisitions qu'à perdre. Pour lui, il s'acquitte envers nous avec un souris, et nous sommes amplement récompensés. Il intéresse par ce qu'il est, par ce qu'il sera, par ce qu'il ne sera pas. Sa gracie native, sa touchante naïveté et sa faiblesse même exercent un empire auquel on ne peut résister. Il n'a point d'idées, nous lui prêtons les nôtres; il dispose de nos forces, de notre volonté; toutes nos facultés deviennent les siennes; il nous enchaîne autour de ses jeux, dont nous sommes moins les compagnons que les ministres, d'autant plus au-dessous de lui, qu'il est dans son état naturel, et que nous sommes dans le délire.

'La nature ne nous a point parlé ainsi pour le vieillard. Mais la raison de l'homme civilisé fait mieux qu'elle: elle l'accueille, elle le réhabilite, elle le rajeunit en quelque sorte, en suppléant à ce que l'âge lui a enlevé, en rappelant ses talents et ses travaux, dont il a perdu quelquefois lui-même la mémoire; en l'honorant pour ce qu'il a fait, pour

ce qu'il a été, enfin en le recouvrant, pour ainsi dire, de toute sa vie passée. L'état civil, si favorable aux hommes, l'est sur tout aux êtres faibles, tels que les femmes, les enfans, les vieillards. Ces derniers y occupent avec justice la premiere place. Ils ont rendu les services que les jeunes ne font que promettre. Ils ont fini leur tâche, ils doivent avoir les moyens de se coucher paisiblement, ce qui est aussi doux que de se lever.

L'objet principal de l'éducation des Spartiates était la guerre. Cet état demande des hommes hardis, patiens, actifs, alertes et rusés. Comme les situations à la guerre varient beaucoup, ces qualités y deviennent tour-à-tour nécessaires. A Sparte, on tâchait de les donner aux jeunes gens. Un des moyens employés pour cela, c'était de les contraindre quelquefois à dérober leur déjeuner. Ceux qui manquaient d'adresse, d'activité ou de patience, demeuraient à jeun. Un aiguillon aussi pressant que la faim, ne pouvait manquer de les rendre intrépides, et d'aiguiser leur sagacité. Ils n'oublaient donc rien de ce qu'il fallait pour s'introduire furtivement dans une maison, et y prendre tout ce qu'ils trouvaient de bon à manger. Si on les surprenait, ils étaient punis. On sent bien qu'en faisant une chose permise et même commandée, ils ne pouvaient l'être que pour l'avoir mal faite, et non pour l'avoir faite. Les Spartiates avaient peut-être un but secondaire, celui de tenir la vigilance de leurs esclaves toujours en haleine; de sorte qu'il y avait toujours quelqu'un de châtié, ou le maraudeur mal-adroit, ou l'esclave endormi. Quoi qu'il en soit, c'est à cette institution

qu'on a donné ridiculement le nom de larcin. C'est une de celles dont les ennemis des Spartiates ont le plus abusé pour les rendre odieux. Une espiéglerie d'enfant, dont les inconvénients étaient assez légers, et que chaque citoyen avait consenti à supporter, pour l'intérêt de l'éducation commune et celui de l'Etat, a été traité de vol. On aurait dû penser qu'une nation où le vol serait permis, ne pourrait point exister, puisque les sociétés politiques ont été principalement établies pour le réprimer.

Un autre exercice des jeunes Spartiates a été pareillement présenté sous un faux jour, et vraisemblablement par les mêmes motifs; c'était celui qu'on appellait l'embuscade, *cryptava*. C'était une expédition secrète qu'on commandait de tems en tems aux jeunes Spartiates. Elle consistait à se tenir cachés pendant le jour, battant la campagne pendant la nuit, et tuant tous les ilotes qu'ils rencontraient. Il y a lieu de croire que cette expédition n'était que simulée, comme ces représentations de sièges, ou de batailles, qu'on fait quelquefois pour l'instruction, ou pour le spectacle. On se proposait, en cela, d'exercer de jeunes guerriers à une manœuvre qu'on croyait utile pour la guerre. Il était peu important pour l'objet qu'on avait en vue, que des ilotes fussent égorgés, et, selon toute apparence, l'expédition était toujours précédée des précautions nécessaires pour les mettre à couvert. Car les Lacédémoniens ne pouvaient pas plus se passer des ilotes que de leurs bras. On ne tue point son chien et son cheval pour exercer son adresse; on n'a jamais osé dire qu'un propriétaire, en Amérique, se soit amusé à

égorger froidement ses negres. Les erreurs et les passions rendent les hommes capables de tous les foxfaits; ce n'est que trop démontré. Mais lorsqu'ils sont atroces, ils veulent l'être avec fruit, et peut-être ne leur est-il jamais arrivé de vouloir l'être à leurs dépens. Lorsqu'un fait historique se trouve en contradiction avec la nature connue du cœur humain, on est autorisé à le rejeter, parce que la supposition de ce fait est infiniment plus probable que le fait même.

Les législateurs de la Grece penserent qu'ils pouvaient se servir avec avantage, pour la guerre, (qui le croitait!) d'un des plus doux et des plus tendres sentimens du cœur humain. C'est l'amitié, qui n'est pas tout-à fait un vain nom parmi nous, quoiqu'on abuse souvent de ce nom. Mais ce sentiment n'a aujourd'hui, ni la même énergie, ni les mêmes formes qu'il meut chez les Grecs. L'habitude peut le faire naître, et lui donner toujours de la force; ce qui les a souvent fait prendre l'un pour l'autre. Il est dans l'ordre des affections propres à l'espèce humaine. Il faut bien que la nature en ait mis le germe dans le cœur de l'homme, et que ce soit une émanation de son instinct social, puisqu'un de nos premiers besoins est de chercher quelqu'un qui veuille vivre avec nous d'une existence commune, avec qui nous puissions être heureux ou malheureux, sans doute pour mieux goûter l'un de ces états; et mieux supporter l'autre. La seule image de l'amitié nous charme, même là où elle n'est point; nous en aimons les expressions et le langage, quoique certains qu'ils ne représentent rien de réel. Nous tâchons même de

nous ménager des amis jusques parmi des animaux ; et en vérité, un chien est un bon ami, la vivacité de son sentiment ne se ralentit jamais, il n'a ni caprices, ni faiblesses ; il y a des gens qui vont jusqu'à s'accommoder de l'amitié d'un chat, malgré son égoïsme, et le peu de sûreté qu'il y a dans son commerce. L'époque de la vie où le besoin de s'attacher se fait le plus sentir, c'est la jeunesse. Ce sentiment se développe alors avec toute la force et la chaleur qui, caractérisent les impulsions de cet âge. L'expérience n'a pas pu encore la refroidir ; il n'a encore rien de cette allure machinale que l'habitude donne à nos penchans. Mais il vit de sa propre substance, dont rien n'altère la pureté, et il n'admet que ces illusions brillantes qui, loin de dégrader les sentiments sublimes, les parent et les ennoblissent, en même tems qu'elles ajoutent à leurs douceurs.

Ce sentiment a peut-être dans l'enfance des nations l'énergie qu'il manifeste dans la jeunesse des individus. Les affections qui viennent immédiatement de la nature, n'ayant point encore été altérées ou distraites de leur objet par la multitude de passions et d'intérêts divers que les progrès de la civilisation développent, se montrent alors dans toute leur force. Peut-être aussi que, comme ces affections tendent à notre conservation, les besoins d'une société commençante leur donnent plus d'intensité. Il y a peu de sûreté ; on cherche des appuis particuliers, parce que la force publique est encore faible. Un voyage est alors une entreprise périlleuse. On double ses moyens de défense ou d'attaque, en se fortifiant d'un ami. Les exemples héroïques d'amitié que l'antiquité

nous a transmis, les noms de Thésée et de Pyrithoüs, d'Achille et de Patrocle, d'Oreste et de Pylade, sont antérieurs aux siècles polis de la Grèce. Ce sont des romans, dit-on; mais on n'en fait point de tels là où l'amitié est inconnue. Il n'y a des romans d'amour, que parce qu'il y a de l'amour. Les législateurs des petites républiques de la Grèce, bornés dans leurs ressources, ne virent pas de meilleur moyen de multiplier les forces de l'État, que de favoriser les liaisons d'amitié entre les jeunes gens, et d'exalter en eux ce sentiment, qui ne pouvait manquer de devenir un aiguillon puissant pour leur courage, lorsque, combattant à côté de leurs amis, ils auraient à défendre, avec la patrie, un objet si cher à leur cœur. Le bataillon sacré des Thébains n'était pas nombreux; mais le sentiment qui l'animait le rendait redoutable. Il succomba sous la masse énorme de la phalange macédonienne, à la bataille de Chéronia. Il périt avec autant de gloire que d'autres en ont à vaincre,

Lycurgue ne fit que suivre, à cet égard, les mœurs déjà établies dans la Grèce, et sur-tout en Crète. Mais il ne se conforma point à tout ce qui se pratiquait dans cette île, où celui qui avait choisi un jeune homme pour son ami l'enlevait, comme les jeunes Spartiates enlevaient celles qu'ils choisissaient pour femmes. Cette union des jeunes garçons produisit, chez les Crétains, un vice proscrit par toutes les nations, et que les lois de Crète toléraient, dit-on. Les institutions y rendaient les jeunes gens féroces. On crut pouvoir amortir leur féroce, en leur permettant de se déborder par cet endroit.

La constitution de l'Etat aussi était telle, qu'on y avait à craindre le trop grand nombre d'enfants. Ailleurs on les exposait; là, on les empêchait de naître; on remédiait à un vice politique par un vice honteux. Les liaisons entre les jeunes gens n'eurent point cet effet à Sparte, ni même dans les autres républiques de la Grèce, du moins jusqu'à ce que la corruption, qui s'y introduisit plusieurs siècles après Lycurgue, eût abusé de tout. Les jeunes Lacédémoniennes avaient aussi des amies; mais elles ont été exemptes du reproche qu'on faisait aux femmes de Lesbos. Cependant ces liaisons furent toujours suspectes aux yeux de beaucoup de gens chez les anciens. Les philosophes mêmes ne furent pas à l'abri de tout soupçon à cet égard; et si les propos et les actions que Diogène Laerce attribue à plusieurs d'entre eux étaient vrais, ce serait une tâche pour la philosophie ancienne. Il serait naturel de croire que le vice a cherché, par une supposition, à fortifier son parti d'une si grande autorité.

Il était aisé de se méprendre sur la nature de ces liaisons. L'amitié, chez les Grecs, ressemblait parfaitement à l'amour. Elle s'attachait, comme lui, à la beauté et aux avantages de la figure et du corps; elle naissait des impressions des sens et de certains rapports apperçus, qui font toujours plus d'effet à mesure qu'ils paraissent plus inexplicables; certaines dispositions accessoires de l'ame, telles que la vanité, la prévention, les idées de conquête et de préférence, lui donnaient un nouveau degré de violence comme à l'amour; elle avait, comme lui, ses illusions, ses ravissements, ses extases; et son

enthousiasme pouvait d'autant plus se soutenir à une certaine hauteur, que, qu'oiqu'il tirât sa première origine des sens, il ne pouvait être refroidi ou détrôpé par eux.

Ce qui pourrait rendre, sur-tout pour nous, ces liaisons encore plus équivoques, c'est le nom d'*amans*, que les Grecs donnaient à ceux qui aspiraient à la conquête d'un jeune homme. Les traducteurs n'ont pas pu rendre par un autre terme ce qu'ils avaient à exprimer. Notre mot *amis* n'y aurait pas répondu. Les Grecs, qui sentaient vivement, exprimaient tout de même. Aussi leur langue est-elle singulièrement affectueuse. La bienveillance, une marque d'intérêt, une invitation, un bon accueil, un souper, un entretien, un procédé où il entrat de la cordialité, tout cela était de l'*amour* dans la langue grecque. Il y avait même quelquefois de l'*amour* entre le maître et l'esclave. Car tous les Grecs, excepté les Lacédémoniens, étaient très-doux et très-humains pour leurs esclaves; et ils avaient pourvu à leur sûreté par de très-bonnes lois, ce qu'on ne fit jamais ni à Lacédémone, ni à Rome.

( *La suite au prochain numéro.* )

## LITTÉRATURE. GRAMMAIRE.

*Hermès ou Recherches philosophiques sur la Grammaire universelle ; ouvrage traduit de l'anglais de JACQUES HARRIS, avec des remarques et des additions par FRANÇOIS THUROT. A Paris, de l'imprimerie de la République. Messidor, an IV.*

C'EST le cit. Garat qui, lorsqu'il était à la tête de l'instruction publique, a fait résoudre la traduction de cet ouvrage, et a proposé le cit. Thurot, pour la faire; et c'est sur le rapport du cit. Ginguené, que le comité de la Convention en a ordonné l'impression. Grâces leur en soient rendues, car tant qu'une science ne repose pas sur des éléments généralement convenus, c'est une nécessité de connaître toutes les opinions qui ont quelques poids parmi les savans. Plus on est loin de la démonstration, plus on a besoin de l'érudition, et je crois que c'est le cas où, malgré les travaux de beaucoup de grands hommes, est encore la grammaire générale. En effet, l'art de la formation des signes ne peut avoir de fondemens solides que quand la science de la génération des idées sera absolument complète. Cette seule réflexion, dont l'évidence est frappante, suffit pour prouver que nous ne saurions attendre des principes bien lumineux d'Harris, qui était imbû d'une métaphysique si fausse qu'il condamne absolument l'étude de la génération des idées, et traite durement ceux qui s'en occupent. Il est vrai que lui-même tente de l'expliquer; à la vérité c'est avec peu de succès.

Son ouvrage est partagé en trois livres ; dans les deux premiers qui devraient peut-être n'en faire qu'un, et ne venir qu'après le troisième, il partage toutes les parties des discours en mots principaux et en mots accessoires. Les mots principaux sont suivant lui les substantifs et les attributifs ; et les accessoires, les définitifs et les connectifs. Dans les substantifs, il comprend les substantifs proprement dits, et les pronoms personnels et relatifs ; ses attributifs sont, 1<sup>o</sup>. les verbes qui renferment avec l'attribut l'idée d'existence et d'affirmation, et dont il détaillle les tems, les modes et les propriétés ; 2<sup>o</sup>. les participes et les adjectifs, et enfin les adverbes. Il appelle ces derniers, attributs du second ordre ou attributs d'attribut. Ses définitifs sont les articles ; et les connectifs sont les conjonctions et les propositions, à l'occasion desquelles il parle des cas, parce qu'elles y suppléent dans les langues modernes. Le dernier chapitre traite des interjections.

Le troisième livre est destiné à faire connaître la matière et la forme du langage ( c'est ainsi que s'exprime l'auteur ) et les idées générales ou universelles. Tout cela est rempli d'une si mauvaise métaphysique ; que, quoique l'ouvrage soit écrit en 1752, on le croirait de cent ans plus ancien. Harris reprend sous sa protection les idées innées, les formes intellectuelles existantes dans l'esprit antérieurement aux formes sensibles, etc. On se doute bien que par ce chemin il n'arrive pas aisément à l'origine du langage, et n'en suit pas facilement les progrès.

Au reste, si la grammaire de Harris ne paraît

gueres recommandable que par une grande érudition, il en est tout autrement de la traduction. Elle est précédée d'une épître dédicatoire au cit. Garat, où l'on sent avec plaisir ce ton de déférence modeste d'un homme qui mérite d'être connu envers un homme déjà célèbre, ton entièrement opposé à l'attitude fâcheuse à voir d'un protégé vis-à-vis d'un protecteur. On trouve dans cette épître cette importante maxime que les hommes oublient trop dans leurs actions et dans l'admiration qu'ils accordent aux actions des autres : C'est que les travaux qui étendent la sphère des connaissances humaines sont d'une utilité universelle et durable, tandis que ceux de l'administration ne produisent qu'un bien particulier et momentané. Si on ne perdait pas de vue cette grande vérité, on aurait une toute autre idée de l'importance réelle de certaines occupations et de certains loisirs.

Après l'épître dédicatoire, vient un discours préliminaire qui contient une histoire abrégée, mais aussi intéressante qu'instructive, de la science de la grammaire, depuis le tems d'Homere jusqu'au nôtre. Cette notice est terminée par la remarque précieuse que les trois plus habiles grammairiens que nous ayons eu, Arnaud, Dumarrais et Condillac, ont donné successivement les trois meilleurs traités de logique que nous possédions. Cela doit être, puisque l'art de parler et celui de raisonner ont pour base commune la science de la pensée. Aussi le cit. Thurot pouvait ajouter que le mérite réel de leurs traités tant de grammaire que de logique, est exactement proportionnel à l'état et à la métaphysique de leur tems, quoique d'ailleurs il observe avec raison dans

ses remarques sur le livre second, que les secours d'une vaste érudition ont malheureusement manqué à Condillac.

Vient ensuite le corps de l'ouvrage dont la traduction est recommandable par une grande pureté de style et une grande netteté d'expression. Cette dernière perfection est plus difficile à atteindre dans la traduction d'un ouvrage de grammaire, que dans toute autre. Car, quoiqu'il ne s'agisse ici que de grammaire générale, cependant l'auteur pour rendre sensible la manière dont les idées sont représentées par les signes, se sert principalement et nécessairement des formes de la langue dans laquelle il écrit. Donc pour faire bien connaître le sens du texte, il ne suffit pas de le traduire, il faut chercher des analogues dans la langue dans laquelle on le transporte, et cette difficulté se représente non-seulement dans les exemples auxquels il serait aisé d'en substituer d'autres, mais dans le cours des raisonnemens qu'il faut remplacer par des équivalens. C'est à quoi a très-bien réussi le traducteur.

Au reste, la plus grande obligation que nous lui ayons, n'est pas de nous avoir bien présenté les idées de l'auteur anglais. Il a mieux fait, il les a très-souvent refutées par des notes et des remarques remplies de connaissances et de saine philosophie. Le cit. Thurot nous y montre l'état actuel de la science, d'après les lumières de nos grands hommes, auxquelles il joint avec succès les siennes; cet ensemble fait un tableau tout autrement intéressant que celui des opinions de Harris. Je pense que tel est l'usage que les Français peuvent faire dans plus d'un genre de

beaucoup d'ouvrages anglais qu'il est pourtant bon de connaître. Les exemples ne me manquent crient pas ; je voulais citer beaucoup de vérités à peine entrevues d'abord par eux, que nous avons portées en tête à un grand degré de lumière et de certitude. Néanmoins, peut-être sommes-nous destinés encore pour long-tems à admirer plus les étrangers que nos compatriotes. C'est un beau sujet de méditation.

---

### M A L A N G E S.

#### EMMANUEL. Anecdote.

OH ! l'heureuse physionomie, que celle de cet aimable jeune homme ; c'est sans doute, votre fils, disais-je à un citoyen que j'avais vu plusieurs fois, et que je rencontrais aux Tuilleries. — Oui, c'est un charmant garçon qu'Emmanuel, je l'aime comme s'il était à moi ; mais je ne suis que le mari de sa mère. A moi ! il l'est bien, car j'ai pris soin de sa première jeunesse ; il est mon ouvrage, et s'il n'était pas là, je sais bien tout le mal que je dirais de lui., Emmanuel souriait d'un air, moitié tendre et moitié malin, et battait son bon ami, comme pour le punir d'avoir donné à son éloge l'apparence d'un mensonge.

Lavater ! Lavater ! que de qualités, que d'espérances tu découvriras dans chacun des traits de ce joli visage ! — Vous croyez donc à toutes les lignes physiognomoniques de Lavater. — Ma foi, j'ai plus d'une raison pour y croire. La physionomie m'a toujours paru le miroir de l'âme. — Et vous ne vous êtes

jamais trompé. — Rarement, quand j'ai eu assez de temps pour observer et pour entendre. — C'est-à-dire que vous avez deviné quand vous avez pu juger.

— Pas tout-à-fait; j'ai seulement confirmé mes jugemens par l'observation. Tenez, par exemple, vous voyez ce grand homme sec qui s'avance; à son front chauve, à son teint pâle, à son visage sillonné de maigreur, à ses yeux enfoncés et ardens, ne dirait-on pas que l'ambition et l'envie ont appliqué leur empreinte sur ce visage-là. Et cet homme qui cause avec lui d'un air confiant et capable, qui gesticule encore plus qu'il ne parle, ne le prendrait-on pas pour un prétendant à la prochaine législature? Et cet autre si empressé, qui a le chapeau rabattu sur les yeux, les cheveux gras, les vêtemens à moitié dégueuillés, je gage que c'est un agioteur honteux qui court au perron de la rue Vivienne, spéculer sur quelque fausse nouvelle qu'il vient d'apprendre, et cette femme....

— Doucement sur les femmes; j'attends ici la mienne, et dans vos indiscrettes conjectures vous pourriez vous échapper à dire des choses que les maris n'aiment point à entendre. Vous êtes un peu visionnaires, messieurs les phisyonomistes. Des trois personnes que vous venez de signaler, je connais les deux premières, et je vous proteste que vos paquets ne sont point arrivés à leur adresse. Et puis, qui est-ce qui n'est pas un peu ambitieux et jaloux? qui est-ce qui n'est pas agioteur? qui est-ce qui n'est pas...

Mon homme allait continuer, lorsque Emmanuel l'interrompant, lui dit: Bon ami, je suis aussi, moi, phisyonomiste. Lorsque tu me grondes, je sais bien

dire

lire dans tes yeux si c'est tout de bon. — C'est que tu avais lu auparavant dans ta conscience ; c'est le meilleur jugé de nos actions. Ensuite s'adressant à moi, il me dit :

J'ai lu comme vous Lavater ; parmi quelques remarques justes, il y en a une foule d'équivoques et d'aventurées. Il a voulu faire un système complet de l'art physiognomonique, et tout système qui généralise trop les observations particulières, renferme plus d'erreurs que de vérités. Ce n'est pas parce que la nature a dessiné les traits du visage de telle manière, qu'un homme a tel caractère. Mais l'habitude de ses passions force les traits de son visage à prendre l'empreinte de son caractère. La nature ne façonne point d'avance les muscles de la figure pour y loger une ame méchante, envieuse, colere, vindicative, etc., la nature ne fait ni bons, ni méchants ; elle ne fait que des individus, et leurs qualités sont l'ouvrage des hommes, des circonstances et des choses. Dans l'âge tendre, où les muscles et les traits du visage sont si mobiles, si délicats, si susceptibles de modifications, ils prennent la forme que leur impriment les affections que les enfans éprouvent le plus constamment. N'avez-vous jamais remarqué des personnes myopes ; elles ont presque toutes la tête penchée, les yeux à fleur de tête et la physionomie peu expressive. Pourquoi cela ? C'est que ne pouvant voir les objets que de près, elles baissent continuellement la tête ; les muscles de leurs yeux font effort pour augmenter l'intensité de la vision, et cet effort les pousse insensiblement hors de leur orbite. Moins frappées des objets qui les environnent, leur

ame reste plus calme, et leur physionomie se moule sur la situation de leur ame. Aussi les myopes sont-ils plus réfléchis, plus méditatifs, que les autres. Si les parens étaient bien convaincus jusqu'à quel point les impressions morales, que l'on reçoit dans l'enfance, influent sur les traits de la physionomie, ils seraient plus attentifs à ne lui en donner que de douces et de bonnes. Vous me parliez tout-à-l'heure d'Emmanuel ; savez-vous bien qu'à sept ans il avait la figure la plus insignifiante, la plus bête qu'il y eût au monde.

— Cela me paraît bien extraordinaire. — Rien n'est pourtant plus vrai. Son histoire est assez curieuse, il faut que je vous la raconte ; elle pourrait figurer comme une épisode intéressante dans un roman ; et cependant elle est exacte.

Nous nous assîmes, et mon citoyen me parla ainsi : Ma femme était veuve quand je l'épousai : son mari l'avait laissée avec trois enfans. Emmanuel, le plus jeune, n'avait que 14 à 15 mois, lorsqu'une amie, femme d'un riche jouaillier qui n'avait point d'enfans, témoigna le desir de l'avoir auprès d'elle et de l'élever. La mere résista long-tems ; mais l'espérance d'une éducation plus soignée pour son enfant l'y fit consentir.

La mere d'Emmanuel allait souvent le voir chez madame Hocquet, c'est ainsi que se nommait son amie ; et chaque fois elle s'applaudissait des soins qu'on lui donnait. Huit mois s'étaient écoulés, lorsqu'un jour, retournant chez madame Hocquet, ma femme sonne, personne n'ouvre ; elle descend et s'informe à des voisins. Ils lui apprennent que M.

et madame Hocquet sont partis depuis trois jours, après avoir vendu tout leur mobilier, et qu'ils ne savent où ils sont allés. Et mon enfant, s'écrie ma femme, en poussant un cri de douleur; mon enfant. Qu'est-il devenu? — Nous l'ignorons; il est probable qu'ils l'auront emmené avec eux.

Ma femme revient, fondant en pleurs. Mon pauvre Emmanuel... Mon cher Emmanuel... Ils sont partis... Je ne le reverrai plus. Elle me raconte alors le départ subit de M. et de M<sup>me</sup>. Hocquet. Nous allons chez toutes les personnes que nous savions être de leur connaissance; elles ne purent nous donner aucun renseignement positif. Nous sommes seulement que M. et madame Hocquet avaient fait de mauvaises affaires, qu'ils étaient partis brusquement, et qu'on croyait qu'ils étaient allés à Londres.

J'avais quelques connaissances à Londres; j'écrivis; je les chargeai de prendre des informations; elles furent infructueuses. Dans cette ville immense, comment découvrir deux individus inconnus, et qui probablement avaient changé de nom. Je ne puis vous exprimer la douleur de ma femme; elle était inconsolable. Le ciel m'a puni, disait elle; une mère ne doit jamais se séparer de son enfant.

Nous nous étions retrouvés à Sens, où j'avais formé un établissement. L'idée de son Emmanuel occupait toujours sa mère. Souvent je la surprenais pleurant en secret; et quand elle m'apercevait, elle me disait: Hélas! où est-il maintenant? Vit-il encore? Je ne le reverrai plus. — Pourquoi se désespérer? M. et madame Hocquet ont eu des malheurs; ils n'ont pas osé nous les confier. S'ils n'eussent pas voulu

emmener, Emmanuel, ils nous l'auraient renvoyé ; et s'ils l'ont emmené, c'est qu'ils lui sont attachés ; comptes, ma chère amie, que nous le reverrons.

C'est ainsi que je tâchai d'adoucir les chagrins de ma femme, en versant dans son cœur le baume de l'espérance. Il y avait déjà trois ans que nous étions à Sens, lorsque des affaires m'appellent à Paris. Le hasard me fait rencontrer un de mes anciens amis, qui me dit : Savez-vous que madame Hocquet est ici. — Elle est ici ! — Oui, je l'aiaperçue de loin dans la Cité ; je traversais la rue, et je doublais le pas pour la joindre, lorsque deux voitures nous ont coupés, et m'ont fait perdre ses traces ; elle a disparu ; mais soyez sûr que c'est elle, je l'ai bien reconnue.

Comment la découvrir ? Je parcours toute la Cité ; je demande à toutes les portes, dans toutes les boutiques : Pourriez-vous m'indiquer madame Hocquet ? personne ne la connaît. Je vais à la poste ; aucune lettre à l'adresse de ce nom. Je me doutai bien alors qu'elle était à Paris sous un autre nom que le sien.

Il me vint en idée que son mari ayant été autrefois jouaillier, il serait très-possible qu'il eût entretenu quelque relation avec des personnes de la même profession. Me voilà dans un fiacre à parcourir tous les quartiers de Paris, et à visiter toutes les boutiques de jouailliers, d'orfèvres et de bijoutiers ; enfin, après trois jours de recherches inutiles, je m'arrête au bas du Pont-Neuf, au *Petit-Bunkerque*. La chose que l'on cherche avec le plus d'ardeur, est toujours la dernière qu'on trouve. Je demandé l'adresse de madame Hocquet ; on me répond avec embarras : que lui voulez-vous ? — Lui communiquer une affaire intéressante. — Allez

dans la Cité, rue de la Calandre, et demandez madame Henry.

J'y vole ; madame Hocquet venait de rentrer. Où est Emmanuel ? lui dis-je, qu'en avez-vous fait ? A ce nom, elle pâlit et demeure interdite ; parlez-moi sans détour et sans crainte ; je ne viens point pour vous faire de la peine. Mais au nom d'une mère éplorée, dites, qu'avez-vous fait d'Emmanuel ? Après l'avoir pressée vivement, elle me répond : Ah ! monsieur ! je suis une malheureuse ; Emmanuel, — Eh bien ! — Il est aux Enfans-trouvés. — Aux Enfans-trouvés ! et depuis quel tems ? — Depuis notre départ de Paris, il y a près de cinq ans. — Eh ! pourquoi ne l'avoir pas renvoyé à sa mère ? — Hélas ! monsieur, une fausse honte ; mon mari avait éprouvé des revers dans sa fortune ; il fallait fuir et cacher notre départ. Dans le trouble où j'étais, l'idée des Enfans-trouvés me vint, et je l'y conduisis. — C'est-à-dire que si je ne vous avais pas découverte, l'enfant de votre ancienne amie aurait vécu et serait mort aux Enfans-trouvés. Et comment le reconnaître aujourd'hui ? — Monsieur, je l'ai fait inscrire sur les registres sous son nom de baptême et avec son âge. Et puis il a une légère cicatrice près de l'œil gauche.

Je courus aux Enfans-trouvés. Je demande le commis au registre des inscriptions. Pourriez-vous, lui dis-je, me donner des renseignemens sur un enfant nommé Emmanuel, qui a une petite cicatrice à côté de l'œil gauche ? — Bah ! une cicatrice ! est-ce que vous croyez que c'est ici comme dans un roman ; il y en a cent, deux cents qui ont des cicatrices. — Monsieur, il a été conduit dans cette maison il y a envi-

ton cinq ans, et il était âgé de deux ans. — Deux ans, cinq ans, il faut voir ; c'est un garçon ? — Eh ! oui, monsieur. — Avant tout, il faut douze francs pour le droit de recherche. — Je les donne. — Il feuillette un registre avant et après l'époque indiquée. Point d'Emmanuel. — Voyons le registre des morts. — Emmanuel serait mort ! — Croyez-vous que les enfans ne meurent pas ici comme ailleurs ? — Point d'Emmanuel sur le registre des morts ; je respire. — Reste, me dit-il, le registre des enfans placés ; — point d'Emmanuel sur ce registre.

Je retourne chez madame Hocquet ; elle me proteste qu'elle m'a déclaré la vérité. Jugez de mon inquiétude ; je commençais à perdre l'espérance de retrouver Emmanuel. Je me rappelle que ma femme m'avait dit qu'elle demeurait à cette époque sur la paroisse Saint-Sulpice, et que sûrement il y avait été baptisé ; je trouve en effet son acte de baptême, il y était sous le nom de *François-Emmanuel*. J'ignorais ce premier nom ; je ne le connaissais que sous le dernier. L'espoir renaît dans mon ame. Me voilà bientôt aux *Enfans-trouvés*. Je remets l'acte de baptême. C'est *François-Emmanuel* qu'il s'appelle. — Eh ! que ne le disiez-vous ? Vous m'auriez épargné bien des recherches, et à vous bien des inquiétudes ; voyons à la lettre F. Effectivement, il trouve *François-Emmanuel*. Il est, me dit-il, à Sens, chez un taillandier nommé Louis, qui s'en est chargé depuis quatre ans.

Me voilà sur la route de Sens. Je n'avais rien écrit à ma femme, ni de mon entrevue avec la Hocquet, ni de l'incident des *Enfans-trouvés*, crainte de l'affliger davantage, si mes recherches eussent été in-

fructueuses. J'arrive ; console-toi , ma chere amie ; Emmanuel existe ; Emmanuel est retrouvé ; il est ici , à Sens même ; il y a quatre ans qu'il vit à côté de nous , sans que nous nous en soyons doutés. — Cela n'est pas possible ; on ne trompe pas la nature : le cœur et les yeux d'une mere l'auraient déjà reconnu.... Alors je lui racontai l'histoire de la Hocquet , et tout ce qui s'en était suivi. La méchante femme , disait-elle ; on voit bien qu'elle n'a jamais été mere. Ah ! mon ami , courrons chez le pere Louis.

Il demeurait au bout de la rue , à l'entrée du faux-bourg. N'avez-vous pas depuis quatre ans , lui dit ma femme , un enfant qui n'est pas à vous. — Oui , je l'ai reçu des Enfans-trouvés de Paris. — Où est-il ? — Regardez au fond de la boutique , il est au soufflet de la forge... Sa mere pousse un cri , et déjà elle le serre dans ses bras. Mon cher Emmanuel... Elle ne put en dire davantage , et s'évanouit.

J'eus bientôt instruit le pere Louis des détails de cette aventure. Les évanouissements de la joie ne sont pas longs. Ma femme revint pour embrasser de nouveau son Emmanuel. Imaginez-vous un petit forgeron , le visage tout noir , les traits grossiers , l'air hébété , et que la scene qui se passait rendait encore plus stupéfait. Quand on lui dit qu'il fallait quitter son bon papa Louis , il se mit à pleurer. Il m'aimait tant ; que vais-je devenir ? que deviendra-t-il , et qui fera aller le soufflet de la forge ?

Ce sentiment si naturel me fit concevoir le meilleur augure de son caractere. Nous étions bien de la peine à le déterminer de venir à la maison. Il y vint ; mais tant que nous avons resté à Sens , il n'a pas manqué

un seul jour d'aller voir son bon papa Louis ; et aujourd'hui, il lui écrit au moins une fois par décade.

Emmanuel ne savait ni lire ni écrire. Il eut bien-tôt appris l'un et l'autre. En moins de cinq ans, il a fait des progrès inconcevables. Mais à mesure que les facultés de son esprit se sont développées par l'éducation, les traits de sa physionomie ont changé. Elle a pris plus de finesse, plus d'expression, plus de saillie. Eh bien ! s'il eût continué à demeurer chez le pere Louis, sa figure serait restée enveloppée dans l'épaisseur et la grossiereté de ses habitudes. Fiez - vous, après cela, à votre Lavater.

Telle est l'anecdote d'Emmanuel. Je ne sais point si elle m'a guéri de la manie d'être physionomiste : mais je sais bien qu'elle apprendra aux mères à ne jamais céder à d'autres les droits et les devoirs de la maternité.

---

## P O É S I E.

### L E B O U C L I E R

*Hymne amoureux et martial.*

Du myrthe frais ou du triste olivier  
Cherchez, amans, le pacifique ombrage,  
Moi, sous les feuilles du laurier,  
A l'amour j'offre mon hommage :  
Enfant des camps, c'est sur un ton guerrier  
Que j'exprime ce qu'il m'inspire ;  
Et quand j'écris à ma Zelmire,  
Mon pupitre est mon bouclier.

L'hymen, Zelmire, allait t'unir à moi,  
 Quand du clairon le son se fit entendre,  
 Et Mars me disputant à toi,  
 Sous ses drapeaux j'allai me rendre :  
 Je te quittai, mais ton amant guerrier,  
 Mêlant ton image à ses armes,  
 Avec un dard grave tes charmes  
 Sur le fer de son bouclier.

L'amour me suit sous ma tente, aux combats,  
 Remplit mes sens, lorsque mon front menace,  
 L'amour, au milieu du fracas,  
 Se confond avec mon audace :  
 Amant fidèle, intrépide guerrier,  
 J'unis la tendresse à la gloire;  
 Et les mots Zelmire et Victoire  
 Sont écrits sur mon bouclier.

Quand pour la paix suspendant son courroux,  
 Mais laissera respirer la nature,  
 J'irai, Zelmire, à tes genoux  
 Déposer ma poudreuse armure :  
 Ce cœur alors, ce cœur tendre et guerrier  
 Battrà sous ta main caressante,  
 Après avoir pour mon amante  
 Palpité sous le bouclier.

LEFEVRE.

### ANNONCES.

*Calendrier Républicain*, pour la cinquième année de la République Française, avec les jours correspondans de l'ancien calendrier, etc.; 5 sous franc de port.

*Constitution de la République Française*, avec un calendrier pour l'an V. Volume in-18. Prix, 12 sous broché, franc de port. A Paris, chez Testu, imprimeur, rue Hautefeuille, n°. 14.

## NOUVELLES ÉTRANGERES.

### ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 25 octobre 1796.*

**L**ez départ du roi de Suede de la cour de Russie, que nous avions annoncé pour le 17 du mois dernier, a été différé. Ce prince était encore à Pétersbourg le 4 de celui-ci. C'est ce jour même qu'ont été célébrées ses fiançailles avec la fille unique du grand-duc, Alexandra Pawlowna, née le 29 juillet 1783. Il a été convenu que la maison de la jeune reine ne serait composée que de Suédois. Mais cette précaution suffira-t-elle pour soustraire la Suede à l'influence qu'une telle alliance doit donner au cabinet russe dans les affaires de ce royaume ?

Depuis la guerre actuelle, le commerce entre l'Amérique septentrionale et les villes aniséatiques a reçu des accroissemens considérables. Les Etats-Unis, dans la vue de donner à leurs relations avec la ville de Bermen plus de sûreté et d'activité, ont jugé convenable d'y établir un consul; et ils ont nommé à cette place M. de Wickelhausen.

*DE VIEINNE, le 12 octobre.*

L'apparition inattendue d'un courrier français, dépeché par le général Buonaparte, n'a pas peu surpris nos politiques. Ce courtier est arrivé avant-hier, accompagné d'un officier autrichien; il était richement vêtu, portant la cocarde et une écharpe tricolore. Il était aussi décoré d'une grande médaille d'argent, représentant les attributs de la liberté. Il descendit d'abord à la chancellerie de guerre, et renvoyé à Luxembourg, où était alors l'empereur. Les

dépêches furent donc reçues et lues dans le cabinet de sa majesté.

On fit ensuite retourner le courrier à Vienne, avec ordre de le loger dans les casernes, près du Danube, et de le traiter avec tous les égards d'usage en pareil cas. Hormis deux officiers autrichiens qui lui tiennent compagnie, il n'est permis à personne de parler à ce courrier.

Hier matin, sa majesté impériale est revenue à Vienne : d'abord après son retour, elle a fait assembler les ministres; et depuis cet instant, les conférences n'ont pas cessé.

Il est inutile de vous dire combien l'on fait de conjectures et sur la mission et sur l'objet de ce courrier. C'est encore un secret d'Etat; mais on se flatte qu'il est relatif à la paix, qu'on desire et qu'on se propose sincèrement, malgré les immenses préparatifs qu'on veut faire.

**Du 13.** On assure aujourd'hui que la dépêche du général Buonaparte, arrivée ici le 10, contenait une lettre de l'adjudant-général du feld-maréchal de Wurmser, datée de Mantoue le 4 de ce mois. Par cette lettre, il annoncerait que la place de Mantoue est dans un état de détresse absolue; que la garnison est réduite à quelques onces de pain par jour, et qu'on ne pourra tenir que 15 jours au plus.

Sa majesté impériale a enfin pris en considération les demandes réitérées des Hongrois, pour obtenir la libre exportation de leurs denrées dans les pays héritaires. Un décret royal, en trois articles, permet non-seulement d'exporter les produits de ce pays dans ceux héritaires, mais aussi pour les pays étrangers. Voici la substance de ces trois articles :

„ Art. Ier. L'exportation de toutes sortes de denrées du royaume et des pays de Hongrie, est libre et permise pour tous les pays étrangers, c'est-à-dire pour les pays alliés de sa majesté, ou au moins qui ont observé une stricte neutralité.

„ II. Tous ceux qui voudraient exporter des denrées, devront se munir d'une patente des états-généraux de la Hongrie, et donner une spécification de la quantité et qualité de chaque article qu'ils exportèrent, et dans quels pays.

„ III. Tous ceux qui feront des exportations devront certifier que ces denrées sont réellement destinées pour les pays alliés avec S. M., ou au moins qui observent une stricte neutralité. Ceux qui auront fait des exportations dans les pays ci-dessus mentionnés, seront tenus après leur livraison, d'apporter un certificat du magistrat du lieu, qui constatera la réalité de leur fourniture. „

DE RATISBONNE, le 20 octobre. Le ministre directorial de Mayence a fait, par une lettre circulaire, la déclaration que les vacances de la diète devaient être regardées comme à leur fin. Tous les ministres qui se trouvent ici, ont signé cette circulaire pour attester leur présence ; il n'y a que le baron de Gemmingen, dans le collège des princes, et M. de Winckelmann, dans le collège des villes, qui n'aient pas signé.

La première opération de la diète a été de voter des remerciemens à l'empereur et à l'archiduc Charles. L'acte dans lequel ils sont consignés rappelle, avec beaucoup d'emphase, les succès des armées autrichiennes, qui ont sauvé des mains ennemis une grande contrée de l'Allemagne, et préservé d'une invasion le siège même de l'assemblée de l'Empire. Il est terminé par un éloge pompeux du jeune général qui les conduit, et par des vœux pour que la Providence divine daigne bénir les entreprises prochaines du premier chef de l'Empire, et accorder les secours que méritent à tous égards ses grandes peines, ses soins continuels et bienfaisans, ses vues paternelles pour la conservation du tout, et qui ne tendent qu'à procurer une paix convenable, glorieuse et durable.

ITALIE. De Gênes, le 17 octobre.

Le comte Girola, ministre de l'empereur, a communiqué à tous les ministres étrangers, la protestation qu'il a faite contre le gouvernement de Gênes. C'est une pièce curieuse, tant pour le fond que pour le style. Il dit que, puisque le secrétaire d'Etat ne lui a pas fait part du résultat des délibérations du gouvernement à son sujet, il doit croire que celui-ci persiste à ne vouloir pas communiquer avec lui. Il proteste contre cette conduite irrégulière et offensive;

il proteste contre l'indécence des billets du secrétaire d'Etat, qui lui a écrit sur de très-petites feuilles de papier, et qui a eu l'impudence de ne pas lui donner, dans l'adresse, les qualités dont il est chargé ; il proteste contre l'intimation violente faite à son altesse monseigneur le prince d'Aremberg, général-major au service de S. M. I., et chargé de ses commissions, de sortir dans le plus court délai de l'Etat de Gênes. Il déclare que, puisque le gouvernement n'accorde point de garantie pour sa personne, il partira le plutôt possible pour Naples, avec le susdit prince ; mais comme, tant sur mer que sur terre, il y a des ennemis de sa majesté impériale, il demande, non un passe-port français, mais quelque autre sûreté convenable.

Le gouvernement n'a pas reçu cette protestation. Le secrétaire d'Etat, M. Ruzza, la lui a renvoyée avec le billet suivant :

“ Le soussigné a le déplaisir de faire savoir à M. le comte Girola, que le sérénissime gouvernement a désapprouvé le secrétaire d'Etat, pour avoir reçu le papier remis chez lui dans la nuit du 12 du courant, et lui a ordonné de le renvoyer ; ce qu'il fait aussi, parce que ce papier est conçu en termes injurieux pour le sérénissime gouvernement. ”

*Signé, Fr. MAR. RUZZA.*

*Ce 14 octobre 1796.*

Les sérénissimes collèges ont envoyé au magistrat de la guerre l'ordre de faire arrêter M. d'Aremberg. S'il sort de la maison du comte Girola, où il s'est retiré, il sera saisi et conduit sur les frontières, où on lui remettra un passe-port. Il paraît que le ministre impérial a résolu de ne pas partir, puisqu'il ne veut pas de passe-port français, qu'il ne croit pas devoir reconnaître, oubliant que pour l'échange des prisonniers, pour les négociations entamées, les coalisés ont souvent reconnu les passe-ports français, sans se croire pour cela engagés à reconnaître la République Française.

Hier au soir, le gouvernement reçut la nouvelle de l'évacuation de la Capraia, portée par une felouque qu'ont expédiée les chefs de la commune de l'isle. Cette évacuation a eu lieu le 14. On la regarde comme une conséquence de celle de la Corse.

*De Modene, le 12 octobre. Mardi dernier, le marquis Panganî et le commissaire Ansaloni partirent pour Venise. On*

dit qu'ils étaient allés communiquer au duc des avis importans qu'on venait de recevoir sur l'arrivée prochaine d'un corps de troupes françaises. Le lendemain, le conseil du gouvernement publia plusieurs notifications relatives à la diminution de plusieurs droits de douane, et à la nouvelle répartition de plusieurs contributions qui seront mises de maniere à soulager le peuple. Ces mesures, dont l'objet évident était d'attacher le peuple au gouvernement, ont été prises trop tard et sont sans effet.

Le 8 au soir, on vit arriver ici, tout-à-coup, un corps de troupes françaises, tant d'infanterie que de cavalerie, qui alla immédiatement prendre possession de la forteresse. La garnison ne fit aucune résistance, et se retira. Elle a été faite prisonnière de guerre; et dès ce moment, on a regardé Modene comme conquête des armées françaises. Le lendemain, on publia dans cette ville un manifeste, par lequel le général en chef déclare que le duc n'ayant pas rempli les conditions de l'armistice, et ayant eu, à l'égard des Français, une conduite hostile, l'armistice est rompu; et il prend sous la protection de l'armée d'Italie, le peuple de Modene et de Reggio, et déclare ennemi quiconque attenterait aux propriétés et aux droits de ces peuples.

Il paraît en même-tems un arrêté du commissaire du Directoire exécutif, le citoyen Garreau; par lequel il supprime le conseil de régence, et le remplace par un comité de gouvernement composé de sept membres; il confirme provisoirement, toutes les autres autorités existantes dans le duché; il déclare que les lois, les coutumes, les usages du pays continueront à être observés; que les personnes, les propriétés, les coutumes, les opinions religieuses seront respectées. Il nomme membres du comité de gouvernement les citoyens Nestor Canuti, Cosimo Medici, Luigi Valarighi, Barthelemy Cavedoni, Carlo Testi, Joseph Cuvicchioli et Joseph Luosi. Tous les actes de police, de justice et d'administration seront faits au nom de la République Française. Tous les membres du gouvernement ci-dessus nommés prêteront individuellement serment de fidélité à la République Française, et les recevront de tous les membres qui composent les autorités secondaires et de tous les fonctionnaires publics. Par un autre arrêté, le commissaire a ordonné que la municipalité serait composée de 15 membres qu'il a nommés. La municipalité a été installée le 9.

*De Milan, le 14 octobre. L'administration générale de l'Etat*

de Milan a obtenu l'agrément du général en chef Buonaparte pour former encore plusieurs bataillons, dont un sera composé de patriotes tirés de différens pays d'Italie. En conséquence, le citoyen la Hoz, chef de la légion Lombarde, a publié une circulaire aux militaires licenciés Piémontais, Niçards et Savoyards, ainsi qu'à tous les patriotes d'Italie, pour les inviter à prendre du service dans ces nouveaux bataillons, où ils seront employés conformément à leurs talents. Le motif qu'on leur propose est de se mettre en état de défendre, par la force des armes, leurs droits communs, et d'assurer la liberté de la nouvelle république.

ESPAGNE. *De Madrid, le 11 octobre.*

Sa majesté a expédié à tous ses conseils un décret de la teneur suivante :

Un des principaux motifs qui me détermina à conclure la paix avec la République Française aussi-tôt que son gouvernement eut commencé à prendre une forme régulière et établie, ce fut la manière dont en a usé l'Angleterre à mon égard tout le temps de la guerre, et la juste défiance que devait m'inspirer pour l'avenir l'expérience de sa mauvaise foi, qui commença à se manifester au moment le plus critique de la première campagne ; dans la manière avec laquelle l'amiral Hood traita mon escadre à Toulon, où il s'occupa seulement de ruiner tout ce que lui-même ne pouvait pas enlever ; et ensuite dans l'expédition qu'il fit contre l'île de Corse, expédition qu'il fit à l'insu, et qu'il cacha avec la plus grande réserve à Don Juan de Longara pendant qu'ils étaient ensemble à Toulon.

Cette même mauvaise foi, le ministre anglais la laissa clairement paraître par son silence sur toutes ses négociations avec les autres puissances, particulièrement dans le traité conclu, le 19 novembre 1794, avec les Etats-Unis de l'Amérique, sans aucun égard à mes droits qui lui étaient bien connus. Je la remarquai encore dans sa répugnance à adopter mes plans et mes idées qui pouvaient accélérer la fin de la guerre, et dans la réponse vague que donna le lord Grenville à mon ambassadeur le marquis del Campo, quand il lui demanda des secours pour la continuer. Il acheva de me confirmer dans la certitude de sa mauvaise foi, par l'injustice avec laquelle il s'appropria la riche cargaison du navire espagnol le *Sant-Iago* ou *l'Achille*, d'abord pris par les Français, et ensuite repris par l'escadre anglaise, et qui devait m'être rendue,

suivant les conventions faites entre mon secrétaire d'état et le lord Saint-Hélène , ambassadeur de S. M. britannique ; ensuite par la retenue de toutes les munitions de guerre qui arrivaient sur des vaisseaux hollandais , pour l'approvisionnement de mes escadres , en affectant toujours diverses difficultés pour en éloigner la restitution ; enfin , il ne m'a pas été permis de douter de la mauvaise foi de l'Angleterre , en apprenant les fréquens abordages de ses vaisseaux sur les côtes du Pérou et du Chily , pour y faire la contrebande et en reconnaître le pays , sous prétexte de la pêche de la baleine , privilége qu'elle prétendait lui avoir été accordé par la convention de Nootka. Tels furent les procédés du ministere anglais pour cimenter les liens d'amitié et de confiance réciproques qu'il s'était engagé d'avoir pour l'Espagne , suivant nos conventions du 25 mai 1793.

Depuis que j'ai fait la paix avec la République Française , non-seulement j'ai les motifs les plus fondés à supposer à l'Angleterre l'intention d'attaquer mes possessions en Amérique , mais eneore j'ai reçu des insultes directes qui me persuadent que ce ministere veut m'obliger à adopter un parti contraire aux intérêts de l'humanité déchirée par la guerre sanglante qui ravage l'Europe , pour la cessation de laquelle je n'ai cessé d'offrir mes bons offices et de témoigner ma constante sollicitude.

En effet , l'Angleterre a mis à découvert ses intentions , a fait voir clairement son projet de s'emparer de mes possessions , en envoyant dans les Antilles des forces considérables , et sur-tout destinées contre Saint-Domingue , afin d'empêcher sa réunion au territoire français , comme le démontrent clairement les proclamations de ses généraux dans cette isle. Elle a encore fait connaître ses intentions , par les établissemens qu'ont formés ses compagnies de commerce sur les bords du Missouri dans l'Amérique septentrionale , avec le dessein de pénétrer par ces contrées jusqu'à la mer du Sud ; enfin par la conquête qu'elle vient de faire dans l'Amérique méridionale de la colonie de Demerary , appartenante aux Hollandais , et dont la possession avantageuse les met à même de s'emparer de postes encore plus importans.

Mais il ne peut plus me rester de doutes sur l'hostilité de ses projets , quand je considere les fréquens outrages faits à mon pavillon , les violences commises dans la Méditerranée par ses frégates , qui se sont permis d'enlever les soldats qui venaient de Gênes à Barcelone sur des vaisseaux espagnols , pour completer mes armées ; les pirate-  
ries

mes et les vexations que les corsaires corses et anglo-corses, protégés par le gouvernement anglais de cette île, exercent sur le commerce espagnol dans la Méditerranée et jusque sur les côtes de Catalogne ; et la détention de différens navires espagnols chargés de propriétés espagnoles, et conduits en Angleterre sur les prétextes les plus frivoles, et spécialement de la riche cargaison de la frégate espagnole la *Miherve*, sur laquelle on a mis l'embargo de la maniere la plus outrageante pour mon pavillon, et dont on n'a pu obtenir la remise, quoiqu'on ait démontré devant les tribunaux compétens, que ce riche chargement était une propriété espagnole.

L'attentat commis sur mon ambassadeur, dom Simon de Las Casas, par un tribunal de Londres, qui décrêta son arrestation, fondée sur la demande d'une somme très-modique qu'il réclamait le patron d'une embarcation.

Enfin, le territoire espagnol a été violé d'une maniere intolérable sur les côtes de Galice et d'Alicante, par les brigantins anglais le *Caméléon* et le *Kingerson*.

Bien plus, le capitaine Georges Vaughan, commandant la frégate l'*Alarme*, s'est conduit d'une maniere aussi inuolente que scandaleuse dans l'île de la Trinité, où il débarqua, tambour battant, enseigne déployée, pour attaquer les Français, tira vengeance des injures qu'il prétendait en avoir reçues, troubant ; par cette violation des droits de ma souveraineté, la tranquillité des habitans de l'île.

Par toutes ces insultes, aussi graves qu'inouies, cette nation a prouvé à l'univers qu'elle ne connaît d'autres lois que l'aggrandissement de son commerce ; et par son despotisme qui a épousé ma patience et ma modération ; elle m'oblige, tant pour soutenir l'honneur de ma nation, que pour protéger mes peuples contre ses attentats, à déclarer la guerre au roi d'Angleterre, à ses royaumes et à ses vassaux, et à donner des ordres pour prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense de mes domaines et de mes bien-aimés sujets, et pour repousser l'ennemi.

Donné au palais de Saint-Laurent, le 5 octobre 1796.

*Signé de la main du roi et du secrétaire du conseil de guerre.*

**ANGLETERRE: De Londres, le 27 octobre.**

Les dernières séances du parlement n'ont offert aucun débat intéressant, si ce n'est dans la séance de la chambre des communes du 18. L'ordre du jour ayant été lu, la

**Tome XXV.**

**X**

chambre se forma en comité général pour examiner le passage du discours du roi, où il est question d'un projet de descente en Angleterre de la part des Français. M. Pitt prit la parole, et rappelant à la chambre les assurances qu'elle avait données au roi de son empressement à concourir de tous ses moyens aux mesures propres à protéger le royaume contre une invasion, il annonça les moyens qu'il avait jugés les plus efficaces pour remplir cet objet, et qui feraien la matière d'un bill qu'il soumettrait à la chambre.

Ces moyens consistent, 1<sup>o</sup>. à lever dans les différentes paroisses du royaume un certain nombre d'hommes, que la chambre fixera, mais qui ne peut pas être moindre de 15 mille, pour être employés tant au service de mer qu'à celui de terre.

2<sup>o</sup>. A augmenter la milice actuellement existante de 60 mille hommes au moins, qui seront choisis au sort dans les différens comtés et paroisses, mais qui ne seront obligés de servir et de joindre les régimens auxquels ils seront incorporés que dans le cas d'un besoin réel.

3<sup>o</sup>. A faire aussi une augmentation de 20 mille hommes dans la cavalerie. On compte en Angleterre et dans le pays de Galles à-peu-près 200 mille chevaux de luxe, sur lesquels il y a déjà une taxe. Par le nouveau bill, tout propriétaire de dix chevaux sera tenu de fournir un homme et un cheval avec l'équipage nécessaire; celui qui aura plus de dix chevaux et moins de vingt, paiera en outre une somme proportionnée pour contribuer à l'équipement d'un cavalier; celui qui aura vingt chevaux en fournira deux; celui qui en aura trente en fournira trois, et ainsi de suite.

4<sup>o</sup>. Tous les gardes-chasses et ceux qui ont acheté des permissions de chasser, pouvant être très-utiles par leur habileté même à tirer, seront mis en requisition pour former un corps de chasseurs et servir au besoin, à moins qu'ils ne préfèrent de renoncer à leurs patentnes, ou de fournir un homme en état de les remplacer.

Après l'exposition de ces bases du bill proposé, le chancelier de l'échiquier s'est réservé de développer, dans un autre moment, les motifs et les détails de son plan.

M. Sheridan a pris la parole, et couvenant de la nécessité de prendre des mesures efficaces pour prévenir ou repousser une invasion hostile, il s'est réservé aussi de discuter plus particulièrement, dans un autre moment, les mesures proposées par le ministre; il se réduit seulement à proposer quelques doutes sur la nécessité de ces mesures,

qu'il ne croit pas aussi urgentes qu'on veut le faire croire.

M. Dundas a répondu à ces objections. M. Fox a attaqué ensuite le discours de M. Pitt, qui lui a répondu par de nouvelles raisons. — La séance s'est terminée par l'adoption des résolutions proposées par le ministre, sur les objets dont on vient de rendre compte.

IRLANDE. *De Dublin, le 16 octobre.* Le lord Camden, lord lieutenant de ce royaume, se rendit le 13 à la chambre des pairs et y fit l'ouverture du parlement par un discours sage, dans lequel il rappelle les mesures que le roi a prises pour la défense de l'Irlande, les succès que nos armes ont obtenus dans la dernière campagne ; et les négociations entamées pour obtenir une paix générale : il y annonce la nécessité de pourvoir aux dépenses de l'année courante, ne doutant pas du zèle et de l'empressement que son parlement mettra à concourir aux moyens de maintenir efficacement la sûreté, la dignité et la prospérité de l'empire britannique. Les communes s'étant retirées, les deux chambres ont voté sans beaucoup d'opposition l'adresse ordinaire de remerciement au roi et au lord lieutenant. Il n'y eut dans le débat de remarquable qu'un long discours que prononça dans la chambre des communes son meilleur orateur, M. Grattan, qui parla avec beaucoup de force et de talent contre le système de la guerre, la manière dont elle a été conduite, et ses suites désastreuses.

Le parlement a passé un bill pour la suppression de l'acte *habeas corpus* pendant une année.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

### CORPS LÉGISLATIF.

*Séances des deux Conseils, du 5 au 15 brumaire.*

Il y a quelques jours que le conseil des Cinq-cents avait résolu, en principe que l'importation des marchandises anglaises serait prohibée. Il s'était élevé de vifs débats sur celles qui se trouvent actuellement en France, ce qui avait occasionné un nouveau renvoi à la commission. À la suite d'un comité secret,

la prohibition sur toutes généralement avait été arrêtée ; la commission propose aujourd'hui la rédaction définitive de cette résolution importante. Elle est adoptée. Le conseil se forme ensuite en comité général, et le continue le lendemain 7.

Sur le rapport de Renou, les juges de paix sont autorisés à destituer leur greffiers dans le cas où ils le croiraient convenable.

La commission des dépenses, par l'organe de Pelet (de la Lozère), fait remettre au ministre de la guerre, la somme de 100 millions ; et à celui de la marine, celle de 35 millions, pour le premier trimestre des dépenses de leurs départemens respectifs.

Au nom d'une commission particulière, Siméon fait adopter la résolution suivante :

Les propriétaires qui, en exécution des décrets des 5 mars et 25 août 1792, et antérieurement au 1<sup>er</sup>. brumaire, an II, avaient stipulé dans les baux passés avec leurs fermiers, la réserve d'une valeur séparée, équivalente à celle de la dîme supprimée par les lois, ont droit d'exiger cette valeur séparée, nonobstant les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup>. brumaire, an II.

Sur le rapport de Favart, le conseil adopte la résolution suivante :

Art. 1<sup>er</sup>. L'article V du règlement de 1790, sera exécuté selon sa forme et teneur ; en conséquence, les individus se pourvoyant en cassation, seront tenus de consigner, aux termes de ce règlement, depuis 150 liv. jusqu'à 250 liv., soit que le jugement rendu soit en matière civile ou criminelle, soit qu'il appartienne à la police correctionnelle ou municipale.

II. Seront dispensés de cette formalité, les citoyens qui présenteront un certificat d'indigence, délivré par leur municipalité, et visé par l'administration centrale.

A ce certificat doit être joint un extrait de leurs impositions.

Le conseil des Anciens a approuvé, les 6 et 7, la résolution qui assure aux défenseurs de la patrie leurs droits et actions ; et celle qui ordonne le rassem-

blement dans le lieu des séances des administrations départementales , de tous les titres et papiers des dépôts appartenans à la République.

Voici ce qui nous est parvenu sur le résultat des comités généraux tenus par le conseil des Cinq-cents. Après de longs débats sur la question de savoir s'il devait être fait une distinction entre les inscriptions provenant de la dette ancienne , et celles données par le gouvernement aux fournisseurs , le conseil a rejeté l'amendement de Lecointre , qui avait pour objet de ne point admettre celle-ci en paiement des biens nationaux à vendre , et il a adopté l'article de la commission.

Aubry fait adopter un nouveau projet de résolution portant qu'il sera établi , pour toutes les troupes de la République , et jusqu'à la paix , un conseil de guerre permanent dans chaque division d'armée , et dans chaque division de troupes employées dans l'intérieur , pour connaître et juger de tous les délits militaires.

Chaque conseil de guerre sera composé de sept membres. Un capitaine fera les fonctions de commissaire du Pouvoir exécutif , tant pour l'observance des formes , que pour l'application et l'exécution de la loi.

A moins de maladie bien constatée , aucun officier ou sous-officier ne pourra refuser sa nomination au conseil de guerre , sous peine d'être destitué et puni de trois mois de prison. Les parens et alliés au degré prohibé ne peuvent être membres du même conseil de guerre. Aucun parent du prévenu , au degré prohibé , ne siégera comme juge au conseil de guerre ; dans ce cas , il sera momentanément pourvu à son remplacement. Nul ne sera traduit au conseil de guerre , s'il n'est militaire ou attaché à l'armée et à sa suite.

Pastoret obtient la parole , au nom de la commission de la classification des lois : Que les amis de la liberté de la presse se rassurent , dit-il. Je ne viens point ici , répétant des blasphèmes usés , vous proposer de rétablir l'esclavage de la pensée. S'il est

des hommes qui nourrissent dans leur cœur ce tyram-  
nique désir, qu'ils choisissent d'autres organes. Ma-  
voix ne servira ni leurs passions, ni l'erreur, ni la  
 crainte. Et vous-mêmes avec quelle indignation ne  
 repousseriez-vous pas ce langage perfide. Six mois  
 sont à peine écoulés depuis qu'une décision solem-  
 nelle a fait connaître votre respect pour cette liberté  
 tutélaire de la liberté publique. Mais à l'instant même  
 où ses plus ardents défenseurs proclamaient à cette  
 tribune les principes immuables que votre résolution  
 a consacrés, tous s'empressaient d'avouer que le droit  
 de publier ses pensées, n'était pas le droit de verser  
 la calomnie sur la conduite morale et la vie privée  
 d'un citoyen, quel qu'il puisse être, en lui imput-  
 tant par écrit et sans preuves, des actions que la loi  
 punit comme des crimes.

Les nations les plus libres ont puni le calomnia-  
 teur. La peine, il est vrai, s'est toujours adoucie  
 dans la proportion de la liberté politique des peuples.  
 Loin de nous aussi la pensée de faire de la loi l'in-  
 strument docile de l'orgueil irrité ou d'une con-  
 science tourmentée par l'effroi même qu'elle s'inspire.

La calomnie est une imputation mensongere, ima-  
 ginée dans le dessein de nuire à la réputation d'un  
 citoyen. Solon n'avait prononcé contre elle qu'une  
 amende de 5 drachmes (environ 4 liv. 10 sous de  
 notre monnaie). A Rome, la réparation ne fut  
 que civile, jusqu'à la tyrannie de Sylla. Craignant  
 d'être trouble dans son usurpation, par l'opinion cou-  
 rageuse des amis de la liberté, Sylla déclara inca-  
 pable de tester quiconque publierait ce qu'il appel-  
 lait un libelle diffamatoire. Mais tout est libelle pour  
 les tyrans. A leurs yeux, la vérité est un crime d'état.  
 Aussi les empereurs prononcerent la peine de mort  
 contre tout écrit injurieux, etc.

Après ce discours, Pastoret, au nom de la com-  
 mission, a proposé le projet de décret suivant :

*Projet de la commission. 1<sup>o</sup> Le droit d'examiner, de  
 juger, de blâmer les opérations et les opinions poli-  
 tiques de tous les citoyens revêtus d'une fonction  
 publique est un droit inaliénable et imprescriptible  
 que la loi ne peut ravis à aucun citoyen français.*

2°. La loi punit comme calomniateur quiconque impute à autrui, *sans preuves et par écrit*, dans l'intention de nuire, une action que les lois caractérisent délit ou crime.

3°. La calomnie contre la conduite morale ou la vie privée d'un citoyen, quel qu'il soit, avec les caractères indiqués dans l'article précédent, sera punie, la première fois, d'une amende qui ne pourra être moindre de dix journées de travail, ni excéder la valeur de cent journées.

4°. En cas de récidive; elle sera punie d'un emprisonnement qui ne pourra être moindre d'un mois, ni en excéder trois.

5°. Si après deux jugemens obtenus contre lui, le même individu se rend coupable d'une calomnie écrite, il sera condamné à un emprisonnement qui ne pourra être moindre de six mois ni excéder une année.

6°. La calomnie est un délit privé qui ne peut être poursuivi que par celui qui en est l'objet.

7°. Sa poursuite et son jugement sont du ressort de la police correctionnelle.

8°. Il n'est point dérogé par la présente loi aux dispositions du code des délits et des peines, et à la loi sur la police correctionnelle pour les injures verbales.

Le conseil ordonne l'impression du rapport de Pastoret, et l'ajournement de son projet.

Le Directoire demande, de 9, par un message, qu'il soit prélevé un centime par franc, sur chaque billet de spectacle, pour le soulagement des pauvres, pendant la saison rigoureuse. Renvoi à une commission.

Il dénonce ensuite plusieurs journalistes qui attaquent sans cesse le gouvernement, soit collectivement, soit dans chacun de ses membres ou agens principaux, et il pense que le vrai moyen de les atteindre et de s'épargner le scandale des jugemens qui se rendent à leur égard, est de les soumettre à l'action de la police, comme le sont les spectacles, les maisons de jeux, les cafés, puisque de mauvais journaux corrompent l'opinion publique et les mœurs comme elles peuvent l'être dans les lieux publics.

Il s'élève une discussion assez vive sur la question de savoir s'il sera nommé une commission spéciale pour l'examen de ce message.

Mailhe et Pastoret s'y opposent, et réclament la liberté de la presse. Ce moyen n'est pas nouveau, dit Lecointre ; on feint de croire qu'on veut attaquer la liberté de la presse, lorsqu'il ne s'agit que d'en réprimer la licence. Les journalistes ont servi Robespierre pour de l'argent et des places ; ils serviront également les rois.

Talot appuie Lecointre. La nomination d'une commission est arrêtée : elle sera composée de Daunou, Siméon, Sieyès, Vaublanc et Treilhard.

Le Directoire a rendu compte aux deux conseils du travail relatif aux poids et mesures. Dans le nombre des choses faites pour établir ce nouveau système, on remarquera l'opération de la mesure du méridien, dont on concluera la distance du pôle à l'équateur.

Le conseil des Anciens a rejeté, pour la deuxième fois, la résolution concernant Veymerange.

Lecouteulx fait un rapport sur la résolution qui prohibe les marchandises anglaises.

Après avoir entendu la lecture des messages du Directoire et de quelques autres pièces, le conseil reconnaît l'urgence.

La commission est frappée de l'évidence des principes qui ont déterminé le conseil des Cinq-cents, et présente un précis par l'organe de son rapporteur.

Le plus sûr moyen de vaincre l'Angleterre n'est pas de battre ses alliés et de disperser ses escadres, mais d'anéantir son commerce. Le rapporteur propose d'approuver la résolution.

Dupont combat la résolution, en ce que l'art. V, prohibant les marchandises apportées d'Angleterre, quel qu'en soit l'origine, proscrit également des sucre fabriqués dans les colonies hollandaises et espagnoles, les quincailleries de Prusse, de Württemberg, les tanneries de Bade, et porte aussi atteinte aux traités dernièrement conclus avec ces puissances qui rétablissent les relations de commerce sur le pied où elles étaient avant la guerre.

La résolution a été approuvée.

Le conseil des Cinq-cents, après avoir encore entendu quelques orateurs sur la loi du 3 brumaire, a fermé, le 10, la discussion. Le projet de la commission et celui de Jard-Panvilliers concourent pour la priorité. Elle est accordée à celui de la commission. Quelques membres prétendent qu'il y a du doute, et demandent l'appel nominal. On y procède. 182 votans opinent pour le premier, et 138 pour le second.

Un membre obtient, le 12, la parole pour une motion d'ordre : il dit que des troupes de brigands désolent les campagnes. Ils marchent par bandes, et commettent toute sorte de crimes. Il n'est pas d'excès auxquels ils ne se livrent, lorsqu'ils entrent dans une maisou ; ils mettent au feu les pieds de ceux qu'ils y trouvent. De-là on leur a donné le nom de *chauffeurs*. L'impunité les enhardit, et chaque jour leurs forfaits se multiplient. Il demande qu'un message soit fait au Directoire pour l'inviter à réprimer ces brigandages. message est arrêté.

Les articles du projet de la commission sur la loi du 3 brumaire sont discutés. Bergier demande qu'on ne rapporte point l'article 1<sup>er</sup>., mais qu'on l'étende aux amnisties. De vifs débats ont eu lieu sur cette proposition. Ils se sont prolongés jusqu'à 6 heures, et le conseil a enfin décidé que l'amnistie serait générale jusqu'au 4 brumaire ; que, néanmoins, ceux qui avaient été mis en état d'accusation ou de jugement n'occuperaient aucune fonction publique ; et il a rapporté les autres articles de la loi relatifs aux militaires démissionnaires ou destitués, ou prêtres insermantés et aux femmes d'émigrés. La suspension continuera à l'égard des parens d'émigrés au degré mentionné.

Bion présente, le 13, un projet de tarif pour les postes et messageries ; il est adopté. Un des articles a donné lieu à des débats ; il portait que le prix du port des journaux serait d'un sol par feuille.

Fabre (de l'Aude) assure que ce prix est insuffisant, et ne couvre pas les frais que coûte le transport des journaux ; il demande donc qu'il soit de 3 sols par feuille.

Boissy représente que déjà le conseil s'est prononcé contre une pareille taxe, et qu'il a rapporté la résolution qui fixait ce prix à 2 sols. Le moyen, a-t-il ajouté, de réduire les impôts à rien, c'est de les rendre trop forts. Réal dit qu'on sait comment le rapport de la première loi fut obtenu : dans la même séance, ce rapport fut demandé à une commission nommée, et le rapport de cette commission présenté.

Cela n'est pas vrai, crie-t-on.

Réal répond que cela ne fait au reste rien à l'affaire, mais qu'il faut bien que les journaux paient les frais qu'ils occasionnent; il demande, lui, que le prix soit de 2 sols par feuille.

Rouzet, Pelet, Couchery, combattent cette proposition, que Roux, Bourdon, Thibaut et quelques autres appuient.

Rouzet dit qu'il faut bien que la poste trouve du bénéfice à faire transporter les journaux, puisqu'elle a refusé de laisser faire ce service par une compagnie qui s'était présentée.

Pelet regarde la taxe qu'on propose comme une atteinte indirecte à la liberté de la presse. Certes, dit-il, ce n'est pas l'intention de celui qui a fait la proposition; mais il sert sans le vouloir les ennemis éternels de la liberté de la presse, ce palladium de la liberté publique. L'orateur entre ici dans le détail des vexations qu'on fait depuis quelques tems éprouver aux journalistes. Couchery est du même avis; on ne saurait, dit-il, trop fournir de moyens aux citoyens de s'éclairer. Que vous importent les calomnies : c'est à vous d'y répondre par le bien que vous ferez. Mais voulez-vous empêcher les journaux de circuler? Voulez-vous ne plus voir régner que le silence de la terreur. Bourdon répond, qu'il n'est pas dans l'intention de personne d'attenter à la liberté de la presse, mais que les journaux ne doivent rien coûter à l'état, et être transportés aux frais de ceux qui les lisent. Thibaut est du même avis; il dit que l'état n'a pas le moyen d'être généreux, et qu'il ne faut pas de privilége pour les fabricans de journaux.

Après des débats assez tumultueux, la discussion est fermée; Pastoret et Gilbert-Desmolieres réclament la parole. — La proposition de Réal est adoptée. Le prix sera de deux sols par feuille.

Gilbert-Desmolieres demande qu'aucun journal ne soit exempt de cette taxe, sa proposition est adoptée; mais Fabre ( de l'Aude ) en fait excepter les feuilles ou journal des *Défenseurs de la Patrie* qu'on envoie aux armées.

Le cit. Lalande, inspecteur du collège de France, annonce au conseil des Anciens, comme il l'avait fait la veille à celui des Cinq-cents, que décadri prochain ce collège fera l'ouverture de ses exercices par une séance publique, dans laquelle il sera fait plusieurs lectures intéressantes.

Les résolutions sanctionnées par ce conseil dans ses séances précédentes, sont la plupart relatives à des intérêts particuliers. Cependant il a approuvé celle qui met 100 millions à la disposition du ministre de la guerre, et 30 à celle du ministre de la marine; ainsi que la résolution qui fixe le mode de remplacement des présidens des tribunaux de police correctionnelle.

Duprat fait, le 14, au conseil des Cinq-cents, un rapport sur la validité des ventes des presbytères. Après avoir fait sentir le respect qu'on doit avoir pour les ventes, il fait remarquer l'embarras où vont se trouver les administrations et les instituteurs publics. En conséquence, il propose de renvoyer toutes les pétitions au Directoire, de maintenir les ventes; mais d'autoriser les administrations et les instituteurs publics à rester dans ces presbytères, sauf aux communes à en payer le loyer.

Lecointre-Puyraveau dit que ce projet n'est pas admissible; qu'il donnerait des inquiétudes aux acquéreurs de biens nationaux; que la République ne peut tout-à-la-fois en ordonner la vente et la retenue.

Jard-Pauvilliers, après avoir évoqué la question préalable sur le projet, demande que tous les presbytères soient déclarés inaliénables, et qu'on charge le Directoire de faire les exceptions qui seront jugées convenables.

Philippe Delleville appuie le projet de la commission ; et Delahaye, la motion de Jard-Pauvilliers.

Le conseil déclare qu'il n'y a lieu à délibérer sur le projet de Duprat : la motion de Jard-Pauvilliers est renvoyée à la commission.

Sur le rapport de Savary, organe de la commission des inspecteurs de la salle, le conseil arrête, le 15, que la garde du Corps législatif sera dorénavant de 1200 hommes, au lieu de 600, et le reste de la séance a été employé à la discussion du projet de code pénal militaire d'Aubry.

Malleville fait approuver, le 14, par le conseil des Anciens, la résolution qui oblige les appellans en cassation des jugemens de police municipale et correctionnelle, à faire les consignations prescrites par le règlement de 1738.

Lacombe-Saint-Michel propose le rejet de celle relative à l'organisation de la gendarmerie, comme incomplète et trop dispendieuse. La résolution est rejetée.

Celle qui augmente le prix des ports de lettres et journaux est renvoyée, le 15, à une commission.

#### PARIS. Nonidi-19 Brumaire, l'an 5<sup>e</sup>. de la République.

Les esprits ne sont occupés que de la nouvelle que le général Hoche vient de transmettre de Brest par un courrier extraordinaire. Il annonce qu'une insurrection presque générale a éclaté en Irlande. Quarante mille défenders se sont emparés des arsenaux ; dix mille hommes de troupes anglaises ont été désarmés ; le vice-roi est en fuite. On sait que depuis long-tems les Irlandais catholiques, qui forment la majorité des habitans de cette isle, souffrent impatiemment la dureté du joug de l'Angleterre ; et que ; sous les rapports civils et politiques, ils sont traités d'une maniere encore plus opprime que ne l'étaient en France les protestans avant la révolution, et l'on se rappelle jusqu'à quel point ceux-ci y ont influé. Il est de la nature des choses que les mêmes causes produisent les mêmes effets. Les grandes injustices politiques exercées sur une classe populaire de la société, y produisent tôt ou tard un soulèvement, dont l'explosion est toujours calculée sur les circonstances les plus favorables au succès. Il est probable que ce tems est venu pour l'Irlande. Les presbytériens, qui sont également nombreux et dont les principes de

liberté et d'indépendance sont connus, ne manqueront pas de se réunir aux catholiques, et alors le parti attaché au gouvernement anglais se trouvant le plus faible, sera hors d'état de résister aux deux autres, d'autant moins que l'Angleterre est séparée de l'Irlande par un bras de mer très-orageux pendant l'hiver, et qu'il est difficile d'y faire passer des secours.

Depuis plusieurs jours on parlait sourdement d'une descente en Irlande dont on attendait le résultat. Déjà une lettre de Bruxelles, insérée dans plusieurs journaux, en avait annoncé le plein succès, avec des détails qui semblaient donner à cette nouvelle un caractère d'authenticité : nous ne savons point si cette descente s'est effectuée ; la lettre du général Hoche n'en parle pas. Il est vraisemblable que cette insurrection a été favorisée par l'envoi de quelques troupes disposées à produire cet effet. Les Anglais nous ont donné, dans ce genre de guerre, un exemple si odieux, dans la Vendée, que malgré les suites que doit avoir un pareil mouvement en Irlande, ils ont su dispenser les amis de l'humanité d'exercer aucun regret à cet égard. Nous serons toujours en reste du mal qu'ils nous ont fait.

Quoi qu'il en soit, il est probable que cet événement va mettre en activité nos forces maritimes. Des lettres de Dunkerque ont annoncé qu'une flotte de bâtimens de transport ayant des troupes de débarquement, était prête à sortir de ce port. On croyait que sa destination était pour l'Angleterre ou l'Irlande ; mais cette flotte n'étant point partie au vent favorable pour une telle expédition, on a présumé qu'elle devait se joindre à la flotte hollandaise qui est dans le Texel. Il y a aussi un grand armement à Brest. D'un autre côté, on assure que les Espagnols, réunis aux Français, vont former le siège de Gibraltar, et que ce fort va être attaqué par des moyens qui n'ont pas été employés jusqu'à présent.

Depuis que le ministre plénipotentiaire d'Angleterre a expédié des courriers en Allemagne et à Londres, les négociations de paix se trouvent suspendues.

La commission militaire a rendu son cinquième et dernier jugement dans l'affaire du camp de Grenelle ; aucun des prévenus n'a été condamné à la peine de mort.

## NOUVELLES OFFICIELLES.

**ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.** *Le général en chef de l'armée de Sambre et Meuse, au Directoire exécutif. — Au quartier-général, à Coblenz, le 7 brumaire, au V.*

Citoyens électeurs, j'ai l'honneur de vous rendre compte

du succès complet de l'attaque générale que j'ai fait faire ; avant-hier 5 , par l'aile droite sur toute la ligne , depuis Creutznach jusqu'à Kayserslautern : les troupes de la République y ont fait des prodiges , et les généraux ont continué à y donner des preuves de leur valent. Le corps d'armée dirigé par le général de division Ligniville , dont le sang-froid , les talens et l'intrépidité ont été si utiles dans la campagne de 1792 , à Montmèdis , s'est mis en mouvement à la pointe du jour , et a combattu jusqu'à la nuit , c'est-à-dire , jusqu'à ce qu'il ait été maître des positions que l'ennemi a défendues avec acharnement.

Le général Poncet , que j'avais envoyé pour écouvrir les communications de Sarre-Libre et de Bitche , s'est porté de Saint-Wendel à Kayserslautern , dont il s'est emparé après en avoir chassé l'ennemi. Le général Hardy a forcé les débouchés de Falckentein et de Kischen-Polan , où il a pris poste. Le général Lorges a forcé celui des Furfeld , et de Dissenthal , où il s'est établi. Le général Dauriez , commandant le centre , a passé la Nahe à Lobbenheim , malgré le feu de huit pieces , et il s'est fait jour à la bayonnette ; et après avoir enlevé trois villages au pas de charge , à l'ennemi , il a favorisé la marche rapide de l'adjudant-général Gauloy , qui s'est emparé de Bingen et de la formidable montagne de Saint-Roch. Le général Klein , commandant la réserve de cavalerie , a tellement multiplié ses mouvements ; qu'il a soutenu toutes ces attaques , et cette réserve , réunie au centre , composée d'environ 6000 hommes , ont forcé l'ennemi , fort de plus de 11000 hommes , à la retraite. L'ennemi a été obligé d'abandonner quatre camps. On ne peut trop connaître sa perte : elle doit être très-considerable. Il a laissé cinq chefs , tués sur le champ de bataille ; on lui a fait 100 prisonniers et pris une piece de canon. Le commandant d'artillerie légère , le citoyen Dubois , lui a démonté plusieurs pieces , par l'activité de son feu. L'adjudant-général Debilly , chef de l'état-major de ce corps , a donné des preuves de ses talens et de sa capacité. Signé , BEURNONVILLE , Extrait d'une lettre du général en chef de l'armée de Rhin et Moselle , en date du 6 brumaire.

Citoyens directeurs , l'armée prit position le 1<sup>er</sup> de ce mois , la gauche au Rhin , la droite à Kaudern , le centre à Schillingen ; j'y suis , le 2 , et mon projet , si l'ennemi ne m'avait pas suivi avec toute son armée , était de m'y maintenir. Son effort se dirigea particulièrement sur Kaudern et Huel , et son projet était , en débouchant par Liedlingen , d'arriver avant moi à Amendingen , et de me couper la route d'Huningue. Il fit attaquer , le même jour ,

le poste de Rhinfelden assez vivement, mais on eut le tems de couper le pont ; de sorte que cela n'eut aucun effet.

Les troupes du général Fétilo, chargées de défendre Kaudern et Hiel, y firent des prodiges de valeur, et continuèrent, depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit, les attaques réitérées de l'ennemi, sans qu'il pût faire le moindre progrès. Je les fis soutenir par une partie de la division du général.... contre qui l'attaque était moins vive. Le général Joubré soutint l'attaque depuis Schillingen jusqu'au Rhin.

Malgré l'état de fatigue de la troupe, par le tems affreux qu'il faisait, elle repoussa toutes les attaques avec la plus grande bravoure, sans s'épouvanter du nombre de ses ennemis ; et si la situation de l'armée m'avait permis de rester sur la rive droite du Rhin, nous aurions à nous flatter d'avoir gagné une belle bataille défensive. Nous avons fait à l'ennemi une centaine de prisonniers, dont cinq officiers.

Le 4, l'armée prit position à Attingen ; le 5, elle passa le Rhin à Huningue, et quoique l'armée ennemie n'eût campée qu'à une lieue, elle n'osa pas troubler notre passage, qui s'est fait avec le plus grand ordre, et qui a été couvert par les généraux Abbatiuc et Laboissiere. Signé, MOREAU. ARMÉE D'ITALIE. *Extrait du bulletin historique et décadaire de l'armée d'Italie, du 1<sup>er</sup>. au 20 vendémiaire, an V.*

Le 8. La division formant le blocus de Mantoue a marché sur plusieurs colonnes, dans le Seraglio, pour forcer l'ennemi de rentrer dans cette place, et en compléter le blocus : cette expédition a été exécutée avec le plus grand succès : l'ennemi n'a fait, sur tous les points, qu'une très-faible résistance, et s'est retiré dans Mantoue. Nous n'avons perdu que quelques hommes ; l'ennemi a laissé quantité de morts sur le champ de bataille, et nous lui avons fait plusieurs prisonniers. — Le 9. Le général Vaubois a fait pousser une reconnaissance jusqu'aux postes ennemis, sur la droite de l'Adige, en face du village de Laviso. Une légère fusillade s'est engagée, et l'ennemi a eu quelques blessés.

Le 13. Un corps autrichien de 190 hommes d'infanterie et de 30 chevaux, investi dans Montecheragolo, par un corps de gardes nationales de Reggio, s'est rendu prisonnier de guerre, après la capitulation convenue entre le commandant autrichien Gautina, et le cit Laroche, commandant ladite garde nationale.

Le 14. Le nommé Rey, sous-lieutenant dans la 5<sup>e</sup>. demi-brigade, s'est permis de déposer un officier autrichien qui avait été fait prisonnier de guerre à la dernière affaire de Governolo. Ses camarades, indignés de cette conduite déshonorante, s'étant assemblés chez le chef de brigade, ont ar-

éété unanimement de le dénoncer au général en chef , et de demander sa destitution. Le général en chef ordonne , en conséquence , que le cit. Rey sera provisoirement destitué de ses fonctions ; que le présent ordre sera lu en sa présence , à la tête de la compagnie , et qu'il sera aussitôt remplacé dans son service.

Applaudissant à la délicatesse des btaives officiers de la 5<sup>e</sup>. demi-brigade , le général en chef ordonne que la présente décision sera mise à l'ordre de l'armée , et que la délibération desdits officiers sera envoyée au ministre de la guerre , en le priant de la faire insérer dans les papiers publics , afin que la France et l'Europe entière connaissent les principes qui animent les officiers républicains.

*Le 15.* L'ennemi est sorti de Mantoue , au nombre de 300 hommes , pour fourrager dans l'isle de T ; mais deux pieces de canon , que le général Dallemagne a fait braquer sur eux , les ont bientôt mis en fuite.

*Le 16.* A six heures du matin , l'ennemi a fait une sortie de Mantoue , sur les ports occupés par la division du général Sahuguet. Son but , était de se procurer des fourrages et du bois. Quatre mille hommes sont sortis par la porte de secours , et environ six cents hommes sont venus débarquer sur les derrières de nos positions. L'ennemi a d'abord repoussé nos avant-postes et s'est porté assez près de Marmirolo ; mais le général Sahuguet ayant réuni une grande partie de sa division , l'a forcé de rétrograder et de rentrer précipitamment dans la place de Mantoue ; les cavaliers autrichiens ont été poussés si vigoureusement , que la plupart ont jetté les trousse de foix qu'ils emportaient en croupe. Un détachement d'infanterie ennemie , d'environ cent vingt hommes , a été coupé pendant l'action par la 11<sup>e</sup>. demi-brigade , et s'est rendu prisonnier de guerre ; un autre détachement de vingt-cinq hommes , acculé sur le marais , a été aussi forcé de se rendre. Dans cette affaire , qui a duré 9 heures , les troupes françaises ont par-tout substitué la valeur au nombre ; nous n'avons perdu que très-peu de monde. La perte de l'ennemi a été plus considérable , et sa sortie infructeuse , n'ayant pu rentrer ni foins , ni bois dans la place. — *Le 18.* Il s'est fait aujourd'hui dans la place de Mantoue une explosion très-forte : d'après les rapports qu'on a reçus dans les divisions , il paraît que c'est un magasin à poudre qui a sauté. La commotion a été si vive , qu'elle a ouvert plusieurs croisées du château de Borgoforte , éloigné de sept milles de Mantoue. — *Le 19.* L'ennemi s'est présenté aujourd'hui à midi , entre Prada et Saint-Antoine : il a été repoussé après une légère fusillade.

LENOIR-LAROCHE , *Rédacteur.*

## MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 BRUMAIRE, l'an cinquième de la République.  
( Dimanche 20 novembre 1796, vieux style. )

## SCIENCES. MÉDECINE ÉTRANGERE.

*An essay ou the malignant pestilential fever, etc. — Essai sur la fièvre maligne pestilentielle qui a régné dans l'isle de Boulam, sur la côte de Guinée, en 1793 et 1794 (v. st.); par CHISHOLM, médecin et chirurgien de sa majesté pour les colonies. Londres, 1795.*

Quoique notre journal ne puisse donner que peu de place aux ouvrages ou aux découvertes qui concernent l'art de guérir, lequel par l'étendue et la variété des objets qu'il embrasse, exige lui seul un journal tout entier, nous croyons cependant devoir sortir des règles que nous nous sommes imposées à cet égard, en faveur de l'écrit dont nous annonçons ici le titre; et voici nos motifs.

Dans le commencement de la révolution, lorsque la chaleur des partis et les efforts d'une guerre générale n'absorbaient pas encore toutes les pensées, les philanthropes se sont occupés assez long-tems des moyens d'adoucir sans danger les lois pénales. La déportation dont les Anglais avaient déjà fait l'expérience parut alors un des meilleurs moyens. Mais il y avait des vices radicaux dans la méthode anglaise: de bons esprits essayèrent de les corriger; ou plutôt de tracer

Tome XXV.

Y

un nouveau plan. Le comité des secours publics de l'Assemblée constituante , à qui l'on doit plusieurs autres bons travaux, en discuta quelques bases ; et le cit. Montlinot, connu par ses belles observations sur la mendicité , et par l'établissement du dépôt de Soissons , dont l'organisation et la surveillance lui avaient été confiées , fit sur la déportation un ouvrage fort étendu qui ne semblait pas devoir rester inutile dans son porte-feuille.

C'eût été peu de chose que de se renfermer dans le vague d'un plan hypothétique : il fallait que l'exécution s'en appliquât à des lieux déterminés. Montlinot proposait la partie française de Madagascar : mais il préférait, par plusieurs raisons, les deux îles de Boulam et de Gorée , situées sur la côte ouest de l'Afrique. Il en faisait le noyau d'une colonie qui devait s'étendre tous les jours , et où le travail aurait , selon lui , créé bientôt des mœurs , quoique les premiers colons dussent être le rebut de la France. Il est possible que ces vues ne soient pas abandonnées sans retour : il est même vraisemblable qu'on sentirait combien seraient avantageux et faciles des établissements coloniaux formés dans cette partie du monde : et maintenant sur-tout que la tranquillité intérieure de la République peut exiger divers genres de déportation , qui , dans le plan de Montlinot , devaient s'exécuter à la fois sur différentes parties les plus saines de l'île de Boulam : nous croyons important de connaître cette île sous tous les points de vue , notamment sous les points de vue médicaux , également applicables peut-être à celle de Gorée et à la côte correspondante de la Terre-ferme. L'extrait suivant ,

que nous tirons du *Journal des Sciences de Gottingue* (1), a donc un double intérêt; celui des progrès de l'art s'y subordonne pour nous, aux espérances qu'il est permis de conserver encore de quelqu'établissement utile. On verra de plus que cet extrait contient des détails intéressans sur une des plus belles colonies d'Amérique; et il en résulte encore de nouvelles leçons touchant la police des vaisseaux et les mesures de salubrité qu'il est du devoir du gouvernement de ne pas abandonner à l'arbitraire des chefs particuliers.

L'ouvrage de Chisholm paraît avoir été composé long-tems après le discours préliminaire: l'auteur l'a écrit à la Grenade, où il occupait une place de chirurgien du gouvernement. Aussi son introduction est-elle remplie de remarques précieuses sur cette isle, sur la nature du sol, sur ses productions, ses maladies et la marche qu'y suivent les saisons.

Le sol de la Grenade est coupé de montagnes et de côteaux. De-là cette variété de température qu'on rencontre à chaque pas, et qui distingue les lieux les plus voisins; de-là ces inflammations topiques, principalement celles du foie qui s'y montrent presque continuellement; de-là l'utilité des gilets de flanelle, lesquels du reste sont peut-être le meilleur moyen de santé dans tous les pays chauds. L'air de l'isle est humide toute l'année. De toutes les caraïbes, la Grenade est, à cause de sa situation plus au sud, la moins exposée à ces orages terribles qui ravagent les îles situées au nord. Elle est en quelque sorte composée de deux

---

(1) *Anzeigen von Gelchrten Sachen, etc.*

montagnes élevées qui vont se terminer en pointe , et dont les ondulations l'embellissent des paysages les plus romantiques : on peut la croire produite par le feu.

Une espece de terre à pipes, dont les Negres mangent trop souvent à leurs repas, est la cause des violens maux d'estomac auxquels ils sont sujets.

Outre les ananas , les patates , les cassaves et plusieurs légumes entierement inconnus en Europe , on y trouve plus de soixante espèces de fruits d'une odeur et d'un goût excellent. La *bignonia capriolata* passe pour un spécifique contre la dyssenterie. Les sauvages indigenes possédaient un remede contre la lepre ; et le suc du trompettier(1), employé en vapeur, guérissait chez eux les yaws ou tumeurs du pian.

Cette isle heureuse ne manque point d'animaux bons à manger : il y en a de différentes especes ; de sorte que l'homme y trouve une subsistance assurée. L'air en est d'ailleurs très-sain , malgré les changemens continuels de température. Une chose digne de remarque , c'est que les Français et les Créoles sont exempts de ces dangereuses inflammations partielles , dont les Anglais et les Negres sont si souvent attaqués. Le dragonneau ( *vena medinensis* ) y peut être compté parmi les maladies épidémiques : les embrions de cette espece de ver paraissent exister déjà tout formés dans certaines sources ; l'auteur assure même qu'on les y découvre à l'œil nud.

---

(1) L'arbre à *trompettes* , ou à fleurs en *trompettes* , est une espece de *datura* à grande tige.

Le trismus (1) des petits enfans nouveaux-nés est également épidémique, et toujours mortel : il n'a lieu que dans les cantons humides et marécageux ; et passé le neuvième jour, il ne se montre plus. On en garantit les enfans, et même les petits des animaux qui ne sont pas à l'abri de ses attaques, en couvrant et comprimant les restes du cordon ombilical avec de la charpie impregnée d'esprit de térebinthine.

Le docteur Steward suppose que le trismus vient de la rouille des ciseaux avec lesquels on coupe le cordon ombilical (2).

Il y a dans l'isle de la Grenade, plusieurs sources d'eaux minérales chaudes et froides : on y remarque entre autres celle de Beaugency, qui doit être regardée comme entierement analogue à celle de Selter.

Pendant les tems secs de l'année, les vents qui regnent le plus constamment sont ceux de nord, dont le mauvais effet est d'arrêter la végétation. Pendant les tems pluvieux, les vents de sud, d'est et d'ouest prennent alternativement le dessus. Les deux mois de mars et de septembre sont extrêmement orageux.

Dans l'espace de trois ans, Chisholm a vu cinq tremblemens de terre à la Grenade ; les sept années suivantes ont été tranquilles.

Le baromètre éprouve peu de variations dans ce climat. L'auteur rend compte de ses observations

(1) C'est un spasme tonique des mâchoires.

(2) Cette opinion n'a pas le moindre fondement : on peut même dire qu'elle est entierement ridicule.

météorologiques, depuis 1784 jusqu'à 1793 : il les appuie d'un tableau qui présente l'état du baromètre, et la marche des vents durant tout cet intervalle. La durée des vents de nord, dans un espace de trois ans, est à celle des vents de sud, comme un est à deux ; à celle des vents d'ouest, comme un est à sept. Le thermomètre donne pour terme moyen à midi, quatre-vingt-quatre degrés, suivant la graduation de Fahrenheit.

Le vaisseau le Hankey fit voile d'Angleterre vers l'isle de Boulam, au mois d'avril 1792. Il était chargé d'hommes qui se transportaient dans cette colonie, poussés par des vues de fortune, et par le desir de faire le commerce des esclaves, bien plus que par le besoin. Comme l'eau de Boulam est extrêmement bourbeuse et mal-saine, et que les negres, naturels du pays, sont très-sauvages et féroces, l'équipage fut obligé de rester à bord pendant les neuf mois entiers qu'il y passa. La saison pluvieuse et chaude étant survenue alors, pour se garantir des pluies, on couvrit le vaisseau d'une espece de toit, et l'on éleva ses rebords ; de maniere que la propreté devint bien difficile à conserver parmi 200 hommes immobiles. Cette circonstance, jointe au chagrin de beaucoup d'espérances et de projets déçus, peut être regardée comme la cause particulière de la fièvre maligne qui ravagea l'équipage ; car l'insalubrité naturelle de l'isle dans cette saison, ne paraît guere capable de produire seule ces terribles effets. En février 1793, le vaisseau vint dans l'état le plus déplorable, relâcher au havre Saint-George (1) ; il

---

(1) Dans l'isle de la Grenade.

y porta la peste avec lui (1). Quatre personnes s'étant rendues à bord, aussi-tôt après son arrivée, et y ayant passé la nuit, furent atteintes de la contagion; elles moururent trois jours après. Les équipages des autres vaisseaux qui se trouvaient dans le havre, ne furent pas plus épargnés que celui du Hankey: de 500 matelots, il en mourut 200 en trois mois.

En avril, la peste fut portée à terre avec du linge sale.

Le camphre et le vinaigre aromatisé n'eurent pas le moindre succès, comme moyens préservatifs. Les nouveaux arrivés d'Europe étaient les plus exposés au danger de l'infection; c'est parmi eux qu'elle fit le plus de ravage. Le nombre moyen des morts fut d'un sur cinq: les blancs malades furent, à ceux qui resterent intacts, comme un à un et demi.

Chisholm décrit, avec beaucoup d'exactitude, la marche que suivit la contagion, les progrès qu'elle fit peu à peu. De la Grenade, la maladie passa à la Jamaïque; de la Jamaïque, à St. Domingue; de là à Philadelphie (2). Il paraît que les miasmes s'at-

---

(1) On n'avait point encore observé la vraie peste dans les Indes occidentales. On peut même douter que la maladie décrite par Chisholm, doive porter ce nom. Cependant toutes les fièvres contagieuses, avec charbons et bubons, ont tant de caractères communs, qu'il paraît difficile de les distinguer.

(2) Cette maladie regne encore dans quelques îles et dans le continent de l'Amérique. La facilité avec laquelle elle s'est propagée et les ravages qu'elle cause, méritent sans doute l'attention des gouvernemens européens.

tachaient sur-tout aux jacquettes de laine des matelots. Ceux d'entre eux qui étant jeunes, forts, et non encore habitués au climat, buvaient beaucoup de rhum nouveau, furent attaqués les premiers ; ils coururent aussi les plus grands risques.

La maladie dura jusqu'au mois d'août : elle cessa pour lors entièrement. Sa marche était à-peu-prés la suivante. Le malade éprouvait tout-à-coup des vertiges ; son visage se décomposait : il lui semblait que tout tournait autour de lui ; il tombait sans connaissance. Pendant cet accès, qui durait un peu plus d'une demi-heure, on voyait paraître une sueur extraordinaire. A la suite venaient une grande chaleur, avec mal de tête, serrement de cœur, inflammation, roulement farouche des yeux, physionomie égarée, angoisses, vomissement et douleurs continues dans les reins et dans le gras des jambes. Excepté la vitesse et la dureté du pouls, qui ne paraissaient pas changées, l'accès affectait tous les organes et toutes les fonctions ; il durait depuis douze jusqu'à 36 heures, pendant lesquelles il y avait un profond sommeil ou du moins un obscurcissement singulier de toutes les fonctions. Bientôt le malade revenait à lui, mais pour peu de tems : il se flattait d'une prompte guérison ; quand un nouvel accès, accompagné de convulsions, venait le saisir encore tout-à-coup ; et s'il échappait une seconde fois, rien ne pouvait le sauver du troisième accès, du moins lorsque la maladie était décidément mortelle.

Dans les cadavres, on trouvait le cerveau rempli d'une lymphe sanguine, et la pupille de l'œil était extrêmement dilatée. Il ne s'en sauva pas un seul de

ceux qui étaient couverts de taches bleues ou rouges.

La douleur du gras des jambes ressemblait en tout à une crampe.

Le pouls n'éprouvait aucune intermission, pas même aux approches de la mort. La langue avait l'apparence d'un morceau de chair fumée. Les exanthes étaient un signe mortel. On observait aux lèvres, et notamment à la supérieure, tantôt des boutons fiévreux du genre le plus ordinaire, tantôt des taches noires : les dernières annonçaient toujours la mort. Dans la suite, il survenait des hémorragies du nez, de la bouche ou du fondement, des rétractions du cordon spermatique et des testicules, des ulcérations gangreneuses du scrotum, des ardeurs ou des suppressions d'urine, des douleurs au pubis, des urines vertes, sanglantes, noires et fétides, des selles d'une fétidité plus insupportable encore : tels étaient les derniers phénomènes de la maladie.

La constipation était constante et commune à tous les malades : elle dépendait de la faiblesse du rectum; et ce qui s'échappait enfin avait un aspect noirâtre, comme du café trop brûlé.

Un des plus mauvais signes était la cessation de la soif. Rarement la peau devenait-elle jaune. La plupart des autres maladies dégénéraient dans celle-là ; du moins elles s'y mêlaient souvent, et compliquaient ses symptômes : telles étaient la dysenterie, le catarrhe, etc. Cependant la contagion paraissait avoir un caractère spécifique toujours le même. Il développait toujours ses effets dans l'espace de quatre jours, mais quelquefois aussi dans celui de quatre heures.

Au moment même de l'infection, les malades éprouvaient du dégoût et un léger frémissement. Si l'on se tenait assez éloigné d'eux, pour ne point sentir leur haleine fétide, ou leur transpiration, l'on ne contractait pas la maladie (1). L'attouchement immédiat produisait l'infection : elle pouvait avoir lieu par les émanations des vêtemens à cinq ou six pieds de distance.

La crainte d'en être atteint lui-même empêcha Chisholm d'ouvrir plus de cinq cadavres. Dans tous, il trouva les intestins enflammés et grangreneux, particulièrement le duodenum. Le foie était retiré sur lui-même, desséché, et couleur de cendres ; la bile de la vesicule noire et filante ; les poumons extrêmement enflammés ; la vessie urinaire très-détendue, et ses tuniques épaissies. Un seul cerveau fournit plus de deux livres de sang, dont il était inondé. Dans le ventricule latéral gauche, ainsi que

---

(1) Ceci est parfaitement d'accord avec les récits des auteurs qui ont vu des maladies pestilentielles. Dans la peste d'Alep, les monastères qui étaient bien clos, resterent intacts, quoique situés au milieu de la ville. Dans celle de Valachie, la propriété des personnes, des hardes et des maisons, jointe à la précaution de ne pas trop s'approcher les uns des autres, suffisait pour garantir de la contagion.

Samoëlowics assure qu'à Moscow la peste ne se propageait point sans le contact immédiat. Ainsi, dans une maladie contagieuse il faut bien se garder de fuir, ce qui a de grands inconvénients. On est aussi en sûreté à dix pas qu'à dix lieues des malades.

Dans le quatrième, il y avait beaucoup d'eau. M. White qui fit aussi l'ouverture de quelques cadavres, trouva les mêmes choses.

La terminaison de la maladie ou la mort n'avait pas de jour fixe : mais les changemens dans l'état de la maladie étaient assez réguliers. — Si le malade était plus mal le deux, il mourait le trois. Passé le quatorze, il ne mourait plus personne. L'auteur n'a vu de charbons chez aucun malade frappé mortellement : mais il en a rencontré chez bon nombre de ceux qui sont revenus à la vie. Il pense donc qu'ici ce phénomene était une véritable crise. Les parotides et les bubons des aines ou des aisselles se montrèrent dans quelques-uns des cas les plus mortels. Il en conclut que la maladie était pestilentielles.

Voici le traitement qu'il employa. S'il y avait des impuretés dans les premières voyes, il donnait le sel de glaubert avec le tartre stibié ou l'ipecacuanha, il y joignait la potion de Rivière avec ou sans l'esprit de nitre dulcifié ; ensuite une poudre composée de nitre, de camphre et d'antimoine, dont quelques gouttes de laudanum liquide secondaient l'opération. Dans les cas les plus graves, il donnait le calomelas ou mercure doux. Suivant son opinion, le mercure est le véritable spécifique dans les inflammations du foie : et ce sont les altérations de ce viscere qui l'avaient frappé principalement dans les cadavres. Il fit prendre à un malade, quatre cent grains de calomelas avant que le remede portât sur les glandes salivaires. Sa maniere de l'employer était

d'en mêler cinq grains avec deux grains d'antimoine en poudre, pour une pilule (1).

Notre auteur se sauvalui-même, ainsi que M. White, par ce moyen.

Les vessicatoires ne lui parurent avoir été utiles que dans deux cas. Le quinquina était évidemment nuisible : les malades ne le prenaient qu'avec la plus grande répugnance; leur nature semblait en avoir horreur, non-seulement parce que son goût les révolutait singulièrement, mais aussi parce que son effet sur l'estomac était de causer aussi-tôt de cruelles crampes. L'opium et l'eau-de-vie ne réussissaient pas. L'éther vitriolique parut seul produire de grands effets curatifs : il mettait l'estomac en état de supporter le quinquina. L'auteur opéra plusieurs belles cures, sans autre moyen que l'éther : il en donnait toutes les trois heures, une cuillerée à café, avec de l'eau : les malades le trouvaient fort agréable. Il employait encore, avec quelque succès, les lavemens de quinquina délayé dans le vin de Porto.

Le traitement de Guthries, ou, comme Chisholm l'appelle, le traitement russe de la peste ne produisit rien de particulier, non plus que l'écorce de l'An-gustura. Celle-ci parut être utile par l'air fixe et le sel lixiviel fugitif qu'elle contient. Mais rien ne contribuait si puissamment à la guérison, que l'air frais et l'extrême propreté. En conséquence, Chisholm employait sans cesse le ventilateur : il faisait évaporer sans cesse du vinaigre dans les appartemens

---

(1) Gilchrist a déjà prouvé, ou voulu prouver que le mercure était un antiphlogistique.

des malades ; il y faisait brûler de la poudre à tirer, et prescrivait les précautions les plus attentives pour écarter les moindres ordures.

Quand les malades commençaient à reprendre des forces, ils trouvaient la bierre très-bonne ; et son usage, aidé d'un exercice modéré, contribuait beaucoup à leur rétablissement.

L'auteur propose, en outre, un grand nombre de moyens pour diverses maladies analogues, auxquelles expose le climat et le genre de vie des Indes occidentales. Ses vues sont fondées sur l'observation de quinze cas particuliers, qu'il raconte avec toutes leurs circonstances. Plus convaincu par des expériences nouvelles, et fortifié de celles des docteurs Clark, Rush et Wade, en faveur du calomélas, il le recommande avec chaleur dans un post-scriptum fait étendu, comme le remede par excellence, le remede infaillible, dans cette maladie véritablement pestilentielle.

Il y aurait beaucoup d'observations à faire sur cet exposé. Mais nous sommes déjà peut-être beaucoup trop sortis du caractere de notre journal. Nous nous contenterons de remarquer qu'on ne peut adopter indistinctement les vues théoriques de l'auteur, soit sur la pathologie de cette fièvre contagieuse, soit sur l'action des remedes employés dans son traitement, quoique l'ouvrage tout entier annonce cependant un observateur.

On y trouve, au reste, une nouvelle preuve de la nécessité de surveiller, avec le plus grand soin, la propreté des vaisseaux et des équipages, sur-tout dans les climats chauds, et par les tems humides.

## POLITIQUE RAISONNÉE.

*Réflexions sur un ouvrage intitulé : Vues générales sur l'Italie, Malte, etc., etc. ; dans leurs rapports politiques avec la République Française ; et sur les limites de la France à la rive droite du Rhin. In-8°. de 122 pages. Paris, vendémiaire an V.*

**A**UTREFOIS on composait de gros livres pour établir un petit nombre de vérités, ou même pour éclaircir une seule question souvent fort simple. Il semblait que deux siècles de pleine jouissance des avantages inestimables de l'imprimerie, n'avaient pas suffi pour leur faire perdre le charme de la nouveauté, et que l'on voulait éprouver le plaisir de publier jusqu'à sa moindre pensée. De tels ouvrages étaient très-susceptibles d'extraits. Aujourd'hui, c'est tout le contraire. On renferme dans un pamphlet tous les principes fondamentaux d'une science souvent très-étendue ; ou on y entasse, pour ainsi dire, les éléments de beaucoup de questions très-compliquées. De pareilles brochures auraient plus besoin de développemens que d'extraits. L'estimable ouvrage que j'annonce ici, en est un grand exemple. Sans parler du mémoire qui regarde le perfectionnement des arts, et qui dans une feuille d'impression contient un grand nombre de vues intéressantes, l'auteur a exposé, dans moins de cent pages, le résultat des rapports de la République Française avec tous les états d'Allemagne et d'Italie, c'est-à-dire que d'un

trait de plume , il a tracé le plan de conduite que la France doit tenir avec toutes les puissances du continent , et posé les bases de toutes les négociations qu'elle doit entreprendre et suivre pour rendre la paix à l'univers. Certes , on ne peut faire plus de choses en moins de tems , et pour bien connaître les pensées de l'auteur , il faut le lire ; et on ne peut mieux faire , vu l'importance du sujet et la manière dont il est traité. Je renverrai donc le lecteur à l'ouvrage lui-même , et j'entreprendrai moins ici de faire connaître les idées qu'il renferme que d'exposer les réflexions qu'il m'a suggérées.

La France est engagée depuis près de cinq ans dans une guerre épouvantable , dont le premier et l'unique but a été d'empêcher qu'il ne s'établît dans son sein un gouvernement uniquement fondé sur la nature de l'homme , ses facultés et ses besoins , sans égard pour toutes les institutions qui ne s'appuyaient que sur l'habitude , et ne pouvaient soutenir l'examen de la raison.

Pour colorer cette injuste attaque , on a mis en avant l'intérêt qu'inspirait le ci-devant roi de France. Mais les alliés lui ont plus nui que servi. Ils ont prouvé en vingt occasions qu'ils s'embarrassaient très-peu de sa personne ; et d'ailleurs , on sait bien que les souverains ne doivent jamais en politique suivre l'impulsion du sentiment , et qu'ils en sont rarement tentés.

On a parlé des droits des princes allemands possédés en Alsace. Mais , 1<sup>o</sup>. les grandes puissances ne se souciaient gueres plus d'eux que de Louis XVI. 2<sup>o</sup>. Il n'y avait pas même apparence à ce motif ,

puisque la France consentait à les dédommager, et était même convenue déjà avec quelques-uns d'eux des sommes qu'ils pouvaient prétendre. Soutenir qu'ils devaient conserver leurs droits féodaux en nature était une vraie chicane : et la prétention de refuser à une nation libre de faire chez elle tels règlements intérieurs qui lui conviennent, ne pouvait venir que du desir que j'ai exposé, d'empêcher qu'il s'établît nulle part une législation purement fondée sur la raison.

Enfin, on a fait semblant de redouter l'esprit d'en-  
vahissement qui pouvait s'emparer des Français de-  
venus libres et énergiques. Mais ils venaient de dé-  
clarer solennellement qu'ils renonçaient à tout projet  
de conquête et à toute guerre entreprise dans cette  
vue; et ils avaient fait cette proclamation avec une  
joie, une ardeur et une unanimité qui prouvaient  
bien qu'elle était profondément liée à l'esprit même  
de leur révolution. D'ailleurs, ils étaient malheureux,  
obérés, désunis sur beaucoup de points, et ils s'é-  
taient donné un gouvernement que l'on voyait clai-  
rement être très-peu propre à l'offensive. Et cela a  
été bien prouvé, puisque même, pour se défendre,  
il a fallu le renverser. Ces trois raisons n'étaient donc  
que de vains prétextes.

Je ne nie pas que plusieurs des coalisés n'aient eu quelques vrais motifs d'ambition particulière et ca-  
chée. Les uns espéraient dans le trouble agrandir leur commerce aux dépens du nôtre ; les autres, nous arracher quelques provinces, ou s'emparer d'autres pays à leur convenance plus facilement qu'ils n'auraient pu le faire si toutes les puissances n'avaient pas

pas été occupées ailleurs. D'autres peut-être avaient pour but, en ménageant leurs moyens et laissant à leurs voisins le fardeau de l'entreprise, de parvenir à l'affaiblissement d'une puissance rivale. Voilà sans doute de vrais motifs, mais partiels et secondaires. L'objet premier, et commun à tous les coalisés, a été, je le répète, d'empêcher une grande nation d'avoir un gouvernement vraiment sensé, et de montrer aux autres peuples le spectacle imposant et attrayant du bonheur fondé sur la raison. C'était effectivement l'intérêt capital de tous les gouvernemens de l'Europe, dont aucun ne peut soutenir un tel parallel. Il fallait nous rendre malheureux à tout prix et par tous moyens, pour pouvoir dire cette phrase triviale : *On n'est pas mieux là qu'ailleurs.* Voilà ce qui a formé cette terrible ligue. Voilà pourquoi la France s'est trouvée seule contre le reste de l'univers, ce qui n'était jamais arrivé. C'était réellement une croisade universelle des préjugés contre la raison, pour l'étouffer dans son berceau.

Si j'ai bien montré le but de l'entreprise, nos armées ont bien mieux fait. Elles l'ont rendu impossible à remplir. Personne ne peut plus espérer aujourd'hui de détruire la République Française de vive force. Il faut que tous les souverains se résolvent à voir subsister à côté d'eux ce modèle incommodé d'un meilleur ordre de choses. Aussi tous y sont-ils maintenant résignés. Ce n'est plus même une question de savoir s'ils reconnaissent ou non le gouvernement que nous nous sommes donnés; et la guerre qu'ils nous font est désormais sans objet, ou du moins n'en a plus d'autre que de nous harasser au point de

nous faire accepter une paix trompeuse qui nous laisse dans un état précaire et incertain, dans lequel nous ne puissions jouir d'aucun des biens d'une véritable tranquillité, et qui leur ménage les moyens de reprendre, à la première occasion, le projet qui vient d'échouer. Les choses étant ainsi, voyons quelle doit être la conduite de la République Française.

Elle a sans doute grand besoin de la paix, mais d'une paix solide et durable, et non pas d'une espece de suspension d'armes, qui, après quelques instans de relâche, l'expose à se retrouver dans la même détresse où elle était il y a cinq ans, n'ayant plus pour s'en tirer, ni les prodigieuses richesses publiques qu'elle a consommées, ni cette fièvre révolutionnaire qui au milieu de ses excès lui a fait faire de si grands efforts, et possédant au contraire une constitution d'autant meilleure qu'elle est plus propre à produire le bonheur intérieur qu'à conduire de grandes entreprises guerrières. La France doit donc penser que, puisque cette grande querelle a été entamée, elle ne doit poser les armes que quand elle l'aura vidée complètement, et établi sa tranquillité sur des bases inébranlables.

Elle ne doit pas oublier non plus que tous les gouvernemens fondés sur les préjugés sont par essence ses ennemis éternels. Cela ne veut pas dire qu'elle doit entreprendre de les renverser violemment. Elle échouerait contre eux, comme ils ont échoué contre elle. Mais elle doit songer à se rendre invulnérable contre leurs atteintes. Il faut donc qu'elle se donne tout le degré de puissance dont elle a besoin, et qu'elle ne veut pas outrepasser. Il faut de plus, qu'elle

s'entoure d'une barrière d'états dont elle n'ait rien à redouter. Il faut enfin qu'elle crée le plus d'intérêts divers qu'il sera possible entre les grandes puissances qui resteront derrière cette barrière, et qu'elle ne souffre entre elles aucun de ces liens collectifs capables de les réunir de nouveau.

Pour avancer dans cette utile et glorieuse carrière, le premier pas était sans doute de refuser toute négociation commune et générale, et de traiter séparément avec tous ceux qui le voulaient sincèrement, en n'acceptant toutefois aucunes conditions qui dérangeât le plan général, et en ne refusant aucune de celles qui n'y étaient pas essentiellement contraires.

Ainsi, par exemple, il a été très-sage de signer la paix avec le roi de Prusse, dès qu'il l'a voulu, sans rien exiger de lui, et de se contenter de lui prouver qu'il agissait contre ses vrais intérêts, en travaillant lui-même à la grandeur de la maison d'Autriche, sa voisine, sa rivale et son ennemie naturelle.

Il n'en était pas de même du stathouder, trop voisin de nous, et enchaîné par des intérêts personnels contraires aux nôtres; ennemi nécessaire de la liberté, il n'y avait point de traité possible à faire avec lui, parce qu'il n'y en avait pas de solide. Il fallait le détrôner. C'est ce qui était regardé comme une entreprise impossible et inutile par nos frondeurs. C'est cependant ce qui a été exécuté et ce qui était nécessaire. Mais aussi ce despote renversé, nous ne devions songer qu'à jouer dans son pays le rôle de libérateurs, et, sans rien exiger des Bataves, rendre pré-

pondérant parmi eux le parti de la liberté, nous en faire des alliés sûrs et une barrière solide. C'est aussi ce que nous avons fait, et rien ne prouve mieux que nous songeons à notre sûreté, et non pas à notre aggrandissement. Ce traité vraiment capital est le premier qui ne se soit pas borné à diminuer le nombre de nos ennemis, et qui nous ait donné un allié essentiel sur terre et sur mer. Il n'a été tant critiqué sans doute par certaines gens, que parce qu'ils sentaient, au moins confusément, qu'il était le point d'appui de tous les succès futurs du parti de la liberté.

Après cet éclatant succès, ce qui nous importait le plus était de démontrer à l'Espagne qu'elle travaillait à sa ruine, en s'unissant à l'Angleterre contre nous, et de la pousser vivement pour joindre la force de la crainte à celle de la conviction. Mais parvenus à la faire trembler pour les murs même de Madrid, il a été aussi habile que généreux de ne lui rien demander, puisque de ce côté nous avons les limites que nous prescrit la nature, et, en lui rendant nos conquêtes, de ne pas même exiger son secours contre notre ennemi commun, et de nous contenter de sa neutralité. Nous avons suivi avec elle la maxime de César, *quiconque n'est pas contre moi est pour moi*, comme nous l'avions observée avec la Suisse, Gênes, Venise, le Danemark, la Suede, quelques équivoques que fussent leurs dispositions à notre égard. Et depuis, nous en avons usé de même avec tous les princes allemands qui l'ont voulu. Cette modération est déjà récompensée par les secours effectifs que nous donne l'Espagne, et à l'avenir elle le sera de même toutes les fois que des intérêts particuliers feront pencher vers

nos les puissances neutres ; ce qui résultera plus souvent qu'on ne pense de notre système de politique , lequel est évidemment modéré et pacifique , quoi qu'on en dise.

D'après les mêmes principes , il a encore été à propos d'accorder la paix au grand-duc de Toscane , quoique les événemens subséquens nous portent à nous en repentir , et quoiqu'il ne puisse être pour nous qu'un ennemi couvert , puisque l'abaissement de sa maison est indispensable à notre sûreté. Mais il a eu l'habileté d'être des premiers à renoncer à nous nuire. Il ne fallait pas multiplier les difficultés , et c'est à nous à prendre des mesures ultérieures pour être aussi certains de son impuissance , que nous le sommes de sa malveillance. Il ne faut pas perdre de vue cet objet dans l'arrangement futur de l'Italie.

Nous avons les mêmes raisons de tenir la même conduite avec les rois de Naples et de Portugal , pourvu que les ports de l'un et de l'autre soient fermés aux Anglais comme ceux de la Toscane. C'est enlever à la Grande-Bretagne de véritables sujets. Aussi verrai-je avec plaisir qu'on leur accorde à ces conditions le bienfait de la paix , mais sans perdre de vue quelles sont et doivent être leurs dispositions pour nous , c'est-à-dire pour la liberté et la raison. C'est une grande entreprise pour les états , comme pour les particuliers , de se déclarer pour la raison , et de travailler au bonheur des hommes. On est sûr d'avoir contre soi tous ceux qui les gouvernent et qui les trompent , et encore un grand nombre de ceux qui sont gouvernés et trompés.

Quant au roi des Alpes , le sincere ami de la paix

et de la liberté doit peut-être regretter que nous l'ayons reçu à traiter, et que nous ne l'ayons pas poussé à outrance comme le stathouder. Les positions et les relations étaient absolument analogues. D'un autre côté, les habitans de son pays n'étaient pas comme les Bataves, habitués aux formes de la liberté. Nos succès postérieurs n'avaient pas encore eu lieu. Il ne fallait pas trop effrayer les esprits. Il était utile de constater le résultat de nos premiers avantages en Italie. Enfin, il y avait bien des raisons qui ont pu déterminer notre gouvernement. Mais il est certain que dans cette occasion, s'il a péché, ce n'est pas par excès d'ambition, comme on veut toujours l'y croire disposé. Quoi qu'il en soit, c'est chose faite; et en prenant ce parti, nos négociateurs ont évité deux grandes fautes que bien des gens conseillaient de faire. L'une aurait été, en laissant le roi de Sardaigne sur le trône, de profiter de sa détrousse pour l'obliger à nous céder plus de pays qu'il ne nous en fallait pour arriver à notre limite naturelle, la cime des Alpes. C'est - là ce qui aurait vraiment porté le caractère de l'esprit d'envahissement. L'autre faute aurait été de dédommager le roi de Sardaigne, aux dépens des états de l'empereur en Italie, dans l'espérance de nous l'attacher. Cela ne serait point arrivé, et nous l'aurions seulement rendu plus fort. Maîtres de dicter les conditions, nous n'avons exigé que les cessions qui nous étaient strictement nécessaires, et la démolition des forts qui menaçaient notre frontiere. C'est un ennemi vaincu et subjugué à qui nous n'avons fait que le moindre mal possible. Mais enfin nous lui en avons fait, et

dans toute autre occasion je conseillerai fortement de détruire en entier toute puissance proche, voisine de nous, que nous serons obligés de forcer à de grands sacrifices. C'est le seul moyen de faire que sa haine soit impuissante. Ce salutaire conseil n'ayant pas été suivi dans cette circonstance, c'est une considération importante qui doit influer sur notre conduite politique, avec le reste de l'Italie. Mais ayant de traiter ce point qui fait partie de l'établissement de nos barrières, et de passer ainsi de ce qui est fait à ce qui reste à faire, arrêtons-nous un moment à quelques réflexions nécessaires pour éclairer l'avenir.

Il existe en Europe trois très-singulieres puissances que l'auteur des vues générales a très-bien caractérisées. C'est l'ordre de Malte, les états du pape, et le prétendu saint-empire romain.

La première est une collection de moines guerriers, fondée sur tout ce que les préjugés nobiliaires gothiques ont de plus stupide, et sur ce que le fanatisme frénétique a de plus abusif.

La seconde est le domaine d'un prêtre souverain de fait chez lui, et souverain par l'opinion chez les autres. Il a partout des armées nombreuses, actives, et qu'on ne peut attaquer de vive force, sans les rendre plus redoutables. Il prescrit aux hommes ce qu'ils doivent croire, ce qu'ils doivent aimer, ce qu'ils doivent haïr : et il ne peut manquer de leur prescrire de détester leur gouvernement dès qu'il veut se soustraire à sa tyrannie. Il est donc l'ennemi né de la paix intérieure de toutes les sociétés, de l'autorité de tous les gouvernemens. Il l'est spécialement du nôtre, qui est tout fondé sur la raison et

la destruction de tous les genres d'illusions qui sont son patrimoine. Il a fait tous nos maux en disant que nos arrangemens intérieurs étaient des sacrileges , s'ils n'étaient pas approuvés par lui , et en refusant de les approuver, quoiqu'il soutint qu'il en avait le droit, et convint qu'il en avait la possibilité. Nous devons à ses instigations incendiaires l'horrible guerre de la Vendée , et à sa cruelle résistance à toute conciliation le funeste regne de la persécution. Puisse tant de sang retomber sur sa tête ! et sur-tout être le dernier versé dans des guerres de religion.

Quant au saint-empire romain , il est en partie le produit de la superstition , en partie celui d'une diplomatie barbare. C'est une république de princes , parmi lesquels il y en a beaucoup de prêtres , ce qui répugne au bon sens. Ses prétentions sur l'Italie sont vraiment ridicules, embarrassent toutes les affaires de l'Europe , et sont toujours près de causer des guerres. Son prétendu droit public n'est propre qu'à faire reconnaître le véritable , qui est fondé sur la nature des hommes et des sociétés. Il est le vrai noyau de toute la féodalité européenne. Il est embarrassé dans tant de traités , de mariages , de successions auxquels il attribue le pouvoir de disposer du sort des peuples , qu'on peut à chaque instant en tirer un sujet de dissention. Enfin cet empire prétendu romain et électif , devenu allemand et héritaire dans la maison d'Autriche , lui donne une influence énorme en Europe , et lui fournit le moyen de soulever contre nous , quand elle le veut , une masse imposante de puissance.

Ces trois corps politiques répugnent à toute no-

tion raisonnable d'art social, et par cela seul, ils sont nos ennemis nécessaires. D'ailleurs, ils ont l'énorme inconvénient d'être trois centres communs à presque toute l'Europe. Et nous, dans notre opposition forcée avec l'esprit de tous les anciens gouvernemens européens, nous devons sur-tout redouter tout ce qui peut servir de point de réunion à une coalition. Ainsi il faut absolument détruire au moins les deux principaux, si nous ne voulons être toujours tourmentés. Heureusement tous trois se sont violemment déclarés contre nous. Plus heureusement encore aucun traité, jusqu'à présent, ne nous en rapproche. Il est donc indispensable de n'en consentir aucun où leur existence soit supposée. Voyons successivement comment nous devons nous conduire à l'égard de chacun d'eux.

Je passerai rapidement sur ce qui regarde Malte, vu son peu d'importance. Nous avons fait le plus essentiel, en traitant tous ses biens en France comme les autres fondations religieuses, et en défendant à tous nos concitoyens de prendre part à une association dont l'esprit religieux, corsaire et nobiliaire est en tout l'opposé des principes philosophiques, pacifiques et républicains. Nous aurions sans doute bien fait d'ajouter, dans nos traités avec toutes les puissances chez lesquelles cet ordre a des biens, qu'elles imiteront notre exemple, et ne souffriront plus de commanderies chez elles. Mais cela n'a pas été fait, et nous pouvons nous en fier au tems et à l'avidité des gouvernemens. Peut-être même aurait-il été leur fournir trop tôt une ressource qu'ils désirent. Au pis-aller, si nous étions trop mécontents

des chevaliers, une courte irruption suffirait pour les chasser de leur île, en raser les fortifications, et la remettre au roi de Naples, à qui elle doit revenir en cas de suppression de l'ordre, comme l'observe très-bien l'auteur des vues générales.

Quant au pape, c'est tout autre chose. Aussi-tôt Mantoue pris et l'Italie totalement nettoyée des Autrichiens, il n'y a pas à balancer. Il faut marcher droit à Rome, l'en chasser, et déclarer hautement que nous ne souffrirons jamais que l'être qui possède une si énorme puissance que celle qu'il appelle la puissance spirituelle, c'est-à-dire, qui a sur un grand nombre d'hommes, une force d'opinion telle qu'il peut les soulever contre toute autorité légitime, et les éloigner de tous sentiments sociaux; que nous ne souffrirons jamais, dis-je, qu'un être si dangereux n'a nulle part les droits de la souveraineté, et joigne à un pareil ascendant sur les esprits, les intérêts d'une puissance temporelle. Dès ce moment, nous ôtons une force incalculable à ceux qui se servent du fanatisme pour nous troubler. N'y ayant plus de pape souverain à Rome, il y en aura vraisemblablement bientôt un dans chaque pays où il restera encore des catholiques fervents; et ils seront bien moins dangereux, n'ayant pas un centre commun. Ou si, contre cette supposition, la religion papiste continue à avoir un chef unique, sa morale s'améliorera bien promptement. Car ce chef unique ne possédant plus d'Etats, résidera nécessairement dans ceux de quelques autre souverain. Or, dans cette position, il est impossible qu'il lui conteste le droit de circonscire les évêchés, de nommer ou faire élire les ministres

des autels, -etc. etc.; en un mot, de donner au culte telle forme et tels effets civils qu'il jugera à propos, ou même de cesser de le payer sur les revenus de l'Etat. Le pape alors sera vraiment un chef spirituel, et rien de plus. Tout ce qu'il pourra faire sera de réclamer, pour ses fidèles, le droit sacré de la liberté des consciences et des opinions, qu'il proscrivait jadis avec tant de fureur, et qu'il désapprouve encore aujourd'hui si hautement, témoin son dernier bref. Alors il sera simplement le chef d'une secte philosophique, et bientôt nous verrons si les autres philosophes auront bon marché de sa doctrine. En attendant, il sera obligé de se conformer à la saine morale sociale, dont ni lui ni ses prédecesseurs ne se seraient jamais écartés, si des empereurs stupides ne les avaient pas laissé devenir indépendans. Que de siecles de désolation cette seule faute a coûté à l'humanité ! Il est digne de la République Française de la réparer; et ce doit être son premier soin en ce moment. Mais que fera-t-elle des Etats de ce prêtre détrôné? C'est ici le lieu de traiter du sort de l'Italie.

Loin de nous l'idée de nous approprier les dépouilles des vaincus, et de succomber à la tentation d'un aggrandissement inutile. Ce qu'il nous faut est de détruire la papauté et l'empire romain en Italie, d'en interdire à jamais l'entrée aux Autrichiens, et d'y établir un corps politique qui ait ces mêmes intérêts qui l'unissent à nous, et qui soit assez fort pour nous aider efficacement à repousser les tentatives de la maison d'Autriche, et les effets de la malveillance des rois de Naples et de Turin, et du grand-duc de Toscane, si elle se déclarait. Pourvu

que nous gardions les gorges du Tivoli jusqu'à la paix, nous avons tout ce qu'il faut pour atteindre ce but. Nous possédons Milan; Mantoue va tomber. Je suppose le pape chassé de ses Etats. Nous avions malheureusement fait la paix avec le duc de Modene; mais ses infractions au traité nous dégagent; ses Etats sont dans nos mains. Unissons tous ces pays par un lien commun. Formons-en une puissance sous la forme qui leur conviendra le mieux. Peu nous importe la constitution et les lois qu'ils se donneront, pourvu qu'ils s'organisent et se mettent promptement en état de nous aider à les défendre. L'association fédérative sera sans doute jugée la plus propre à produire cet effet, chaque Etat particulier pouvant, par ce moyen, changer le moins possible ses anciennes habitudes. Il serait heureux de pouvoir joindre à cette ligue Parme et Plaisance, si les traités conclus ne nous arrêtaient. Mais cela n'est pas nécessaire, et cette république, telle qu'elle est ici projetée, est une masse assez imposante pour que nous puissions compter sur elle. Un tel projet ne plaira pas à ceux qui n'aiment pas les solutions définitives. On ne manquera pas de m'objecter qu'il tendrait à éloigner la paix, et que ces peuples n'y sont pas disposés. Mais si j'ai prouvé, comme je le crois, que l'exécution de ce plan est nécessaire à notre sécurité de ce côté, il s'ensuit nécessairement que la paix réelle, c'est-à-dire la paix solide et stable, ne peut exister que quand ce que je propose sera réalisé. A l'égard de la disposition de ces peuples, il est bien certain qu'aucuns d'eux ne sont attachés à leurs souverains actuels. Il ne saurait donc être

bien difficile de les y faire renoncer. C'est tout ce que nous devons leur demander, et du reste, les laisser absolument libres dans la maniere de s'arranger entre eux. S'ils nous redoutent, il faut écarter les défiances; et certes, il n'y a pas de moyen plus efficace que de les conjurer de se donner une force qui puisse nous résister à nous-mêmes dans l'occasion. Enfin, plus il s'y rencontrera de difficultés, plus il faut se hâter et s'efforcer de les lever, puisqu'il n'y aura évidemment de paix solide qu'à ce moment. Car, quand le pape la signerait aujourd'hui en restant maîtres de leurs états, dès que nous n'aurions aucune garantie de l'exécution de leurs engagemens, il est clair que nous ne tiendrions rien.

A l'égard de l'empire romain germanique, je répète que nous ne devons point le reconnaître. Nous avons pour ennemis une foule de princes. Mais il faut que ce soit aux risques, périls et fortune de chacun d'eux séparement. Cela ne peut que les rendre plus circumspect, plus désunis; et d'ailleurs c'est indispensablement nécessaire, puisqu'il y en a avec lesquels nous sommes contraints de n'entrer dans aucune composition. Nous avons posé en principe que la France, eu égard aux dispositions de tous les anciens gouvernemens pour celui qu'elle s'est donné, est obligée de se procurer tout le degré de puissance qui lui est nécessaire, et qu'elle ne veut pas outrepasser. Je n'ai pas besoin de dire qu'après avoir conservé pour limites les cimes des Pyrénées, après avoir reculé ses frontières jusqu'aux sommets des Alpes, je pense qu'elle doit encore les étendre jusqu'aux bords du Rhin depuis Landau jusqu'à la Hol-

bande, et ne jamais se départir de ce point, sans quoi elle ne fera encore qu'une paix illusoire et fumeuse. J'entends ici une foule d'objections. On conteste tout à ce projet, utilité, justice, sagesse, possibilité. Et moi j'y vois le salut de la patrie, et je ne le vois que là. J'en déduirai les raisons au numéro prochain.

---

## LÉGISLATION.

### *Suite des réflexions sur Lycurgus et le gouvernement de Sparte.*

Les peuples du Nord, qui ont tant influé sur les langues de l'Europe en l'envahissant, n'avaient point d'amans, ni peut-être d'amis, mais des compagnons de brigandages, qu'ils appelaient *leudes*, fideles. Les chefs, qui méditaient quelque dévastation, ne leur demandaient que de l'exactitude à les suivre. Après la conquête de l'empire romain, il n'y eut que des maîtres orgueilleux et des esclaves opprimés. C'est aux érudits à nous dire si les langues de ces barbares avaient un nom qui exprimât le sentiment de l'amitié. Si elles en avaient un, il semble qu'on n'en faisait pas un grand usage. La chevalerie, espece de confrérie grotesque, mélange bizarre et niais de bigoterie, d'amour et d'humeur guerrière, n'adoucit ni le caractère, ni le langage des initiés; les chevaliers n'avaient point d'amis, mais des *varlets*. Leur institution ne servit qu'à consacrer davantage, et à rendre plus marquée la distinction des rangs qu'à

vait établi la force ; et lorsque cette institution eut fait place à d'autres mœurs, son nom et ses titres lui survécurent ; ils servent encore d'aliment et de rempart à l'orgueil. Après que le gouvernement féodal, affaibli par diverses causes, eut permis qu'il s'établît, dans la société, différentes classes d'hommes, la vanité, en réglant les égards qu'elle voulait avoir pour chacune, en mesura les expressions avec cette froide réserve qui lui est propre. La politesse, qui vint ensuite, et qui prétendit suppléer à tout, ne put pas y mettre plus de chaleur, puisqu'elle exprime des manières plutôt que des sentimens. Ces gradations et ces suppléments paraissent avoir été inconnus aux Grecs. Comme il n'était pas dans leur caractère de sentir modérément, et l'esprit de liberté ne leur permettant ni d'affaiblir ce qu'ils sentaient, ni de feindre ce qu'ils ne sentaient pas, ils firent passer leur ame dans leur langue.

Les *amans* tâchaient de se faire remarquer par leur vigueur et leur adresse dans les exercices militaires. C'est par-là sur-tout qu'ils cherchaient à mériter l'objet de leurs vœux, et à se montrer capables de le défendre dans les combats. Car combattre était le but où tout se rapportait chez les Lacédémoniens. La vie des hommes se compose par-tout d'une multitude d'actions. Celle des Spartiates n'était qu'une seule action, dont tous les actes particuliers n'étaient que des parties, et dont le terme était le combat. Il n'est pas étonnant qu'ils la fissent si bien ; comme ils n'avaient été institués que pour la guerre, ils n'étaient vraiment Spartiates, ils ne montraient leur véritable civisme, ils ne s'acquittaient envers la pa-

trie, que sur un champ de bataille. Ils y allaient avec la joie que pouvait inspirer un besoin suggéré par le sentiment de leur force, et sans cesse irrité par l'image des combats. Ordinairement négligés et sales, ils se paraient pour combattre ; ils se couronnaient de fleurs, comme pour un sacrifice, où en effet ils devaient être eux-mêmes sacrificateurs ou victimes. Le législateur n'avait rien oublié pour que ce qui est partout ailleurs un devoir rigoureux, quel que bien qu'on s'en acquitte, fût un objet de délices pour les Spartiates.

Plutarque dit qu'ils allaient braver la mort avec allégresse et d'un air posé. Il ne présume pas que de tels hommes pussent être accessibles à la frayeur ou à la colère. Pour la frayeur, c'est incontestable ; les Spartiates ne l'ont jamais connue ; quoique leurs ennemis leur aient quelquefois donné le nom de *thrasudilos*, qu'on pourrait rendre par le mot fanfaron, convenable à un homme qui montre une audace bruyante dans les petits dangers, et qui tremble dans les grands. Quant à la colère, dire qu'elle dépare le vrai courage, c'est dire une belle maxime, plutôt qu'une vérité. Montaigne, qui raisonne plus d'après l'observation, que d'après les maximes du portique, a bien senti tout ce que la valeur emprunte de la colère. Les médecins savent qu'un homme est cinq ou six fois plus fort qu'il n'était, lorsqu'il devient maniaque. L'instinct qui veille à notre conservation nous rapproche plus ou moins de cet état dans les circonstances qui demandent une grande exartion de forces. La colère seule peut développer, dans un combat, toutes celles dont notre organisation est susceptible.

susceptible. La volonté la plus déterminée nous laisserait bien loin du but auquel nous voulons atteindre. Il y a même des actions auxquelles la volonté simple ne nous porterait jamais; il faut qu'un mouvement impétueux, qui offusque pour quelques moments la raison, nous y pousse; il y a tel maître d'école qui ne parviendrait jamais à donner le fouet à un enfant, s'il ne se mettait en colère. Dans les combats, qui ne sont qu'un jeu, où l'on ne permet que l'emploi des forces que peut fournir un état exempt d'émotion, la colère est interdite. Il n'est pas rare, dans ce cas, de voir celui des contendans qui se trouve le plus faible, recourir à ce supplément. En employant cette ressource, dont on n'était pas convenu, il viole la loi du combat, et il s'attire le mépris des spectateurs. Mais quand on s'égorge tout de bon, il serait ridicule d'y regarder de si près; peu importe qu'on se mette en colère, pourvu qu'on soit le plus fort; car c'est tout ce qu'on cherche dans ce moment. Les Lacédémoniens n'étaient pas toujours les plus forts, mais le plus souvent.

Il est à remarquer qu'avant d'aller au combat, les Lacédémoniens sacrifiaient aux Muses, selon Plutarque. C'était un peu tard, et après les avoir bien négligées, qu'ils sentaient le besoin de leur entre-mise pour faire passer leur nom à la postérité, et rendre l'exemple de leur courage et de leurs vertus utile à leurs descendans. Des hommes qui savaient si bien mourir n'avaient pas, en poëtes, de quoi se faire faire une épitaphe. Simonide leur fit celle qui fut placée aux thermopyles, et qui par sa noble simplicité, est digne de la majesté du sujet. Elle

frappe l'ame d'une grande idée , et l'absorbe dans un sentiment profond (1). Au lieu de vivre dans une éternelle rivalité avec les Athéniens , ils auraient dû se recommander , pour le soin de leur gloire , à un peuple qui disposait et qui était digne de disposer de la renommée , qui savait juger les belles actions et leur imprimer un caractere d'immortalité , comme il savait en faire lui-même. Son exemple aurait pu apprendre aux Lacédémoniens qu'on peut cultiver les lettres et les arts sans rien dérober à la bravoure. 10,000 Athéniens renverserent 300,000 Perses à la bataille de Marathon. Toute l'histoire des Lacédémoniens n'offre pas un fait d'armes qu'ils eussent pu opposer à celui-là , pas même la prise d'Athènes faite par eux ; car on sait qu'elle fut plutôt la suite des imprudences où les Athéniens furent entraînés par une ambition déplacée et leur légereté naturelle , que l'effet de la supériorité réelle des Lacédémoniens.

Cependant tout illittérés qu'étaient les Lacédémoniens , ils excellaient dans un genre d'esprit qui demande tantôt de la finesse , tantôt de la force , et toujours une conception prompte et vive. C'est le talent de resserrer une pensée dans un petit nombre de mots , ou un seul mot ; forme dégagée qui la rend plus active , comme un coin qui réunit tout l'effet d'une puissance sur un point. Les mots remarquables et les réparties des Lacédémoniens et des Lacédémo-

---

(1) Ω Σεν' εγγελειν Λακεδαιμονιοις οτι τη δι  
Κερμιθα , τοις κενοις πειθομενοις νομοις.

Étranger , vas annoncer aux Lacédémoniens que nous sommes morts ici , en obéissant à leurs lois.

niennes ont fourni la matière de deux traités à Plutarque, qui en a recueilli un grand nombre. La plupart paraissent des inspirations subites d'une ame forte, et ont un caractere d'élevation qui saisit et étonne.

Lycurgue voulut que l'usage habituel d'une plaisanterie piquante, délicate et gaie servît de censure publique aux Spartiates, et de soutien aux mœurs. La raillerie, en effet, ne convient qu'à des hommes qui sont égaux. Elle choque dans un supérieur, parce qu'il joint à ses avantages celui d'une arme contre laquelle son rang le défend, ce qui est une sorte de lâcheté; ou bien, il quitte son rôle, et renonce au respect. La plaisanterie à quelque chose de familier qui la rend, de la part d'un inférieur, très-redoutable à ceux qui ont, ou qui affectent la domination. L'orgueil y voit le dessein de s'égaler à lui, ce qui est à ses yeux le plus grand de tous les crimes; une offense directe le blesserait moins. Mais la plaisanterie est le seul moyen de reprendre que l'égalité puisse admettre, le ton magistral alarmerait l'amour-propre. Un bon mot, que la gaieté assaisonne, éloigne de celui qui le dit, tout soupçon de vouloir régenter, et prévient l'humeur dans celui qui en est l'objet. Souvent même il a un double sens, qui semble laisser une excuse toute prête à celui qui frappe, et un moyen apparent d'éviter le coup à celui qui le reçoit. Un sermon bien moral, qu'on n'a point demandé, assoupit et meurt lui-même sur la place où il a pris naissance. Mais un trait piquant réveille, sa légereté semble lui donner des ailes, il circule, il vole, il va se mêler à l'opinion publique qu'il renforce, et qui l'admet à son tour aux honneurs du proverbe.

A a 2

Ce langage nerveux et serré, qui semble craindre les entraves du discours, et repousser l'abondance des mots, comme un obstacle à l'essor et à la rapidité de la pensée, fut propre aux Lacédémoniens. Le laconisme convient assez aux ames libres et fieres. C'est aussi le ton du commandement; et tout courrait à le donner aux Spartiates. Jamais la domination d'un homme sur un grand nombre d'autres ne fut aussi entière qu'à Sparte. L'habitude d'être obéi promptement fait perdre celle d'expliquer ses ordres: le maître orgueilleux finit par dédaigner l'emploi de la parole à l'égard des êtres passifs qui l'entourent. Il faut alors que l'esclave exécute des volontés capricieuses et fugitives, comme par une espece d'harmonie préétablie, ou comme si l'instinct de la servitude les lui révélait. Le despote, par là, se tient à une grande distance, et s'il descend quelquefois jusqu'à lui parler, il se hâte de rompre ce moyen de communication.

Le style laconique tient aussi à la force de l'ame. Comme la force des corps résulte de leur masse et de leur vitesse, celle de l'ame consiste à rassembler rapidement un grand nombre d'idées, et celle du style, à les renfermer dans l'expression la plus précise. Il est naturel que l'ame se manifeste au-dehors, comme elle agit au-dedans. Il faut une masse dans la main d'Hercule; un amas volumineux de brins d'herbes servirait mal sa vigueur. Il est inutile de dire que l'éducation des Spartiates, le sentiment de leur indépendance, et celui de leur supériorité, étaient très-propres à donner de l'énergie à leurs ames et à leur maniere de s'exprimer. C'est par le

langage qu'on jugeait , à Sparte , du caractere des hommes ; une maniere de parler lâche , énervée , faisait présumer une ame de la même trempe . L'aplomb et l'assurance sont l'attitude propre à la force ; la faiblesse les prend toutes , parce qu'elle n'en peut conserver aucune .

Il est un laconisme qui dépend moins de la force de l'ame , que d'une sorte de paresse , ou plutôt d'immobilité , qui fait que , lorsqu'elle sort de son assiette habituelle , elle se presse d'y rentrer . Ce caractere d'esprit , dont la connaissance est plus particuliere aux médecins qu'aux autres individus , appartient spécialement aux personnes d'un tempérament mélancolique . Une certaine rigidité des fibres et une grande sensibilité les rendent capables de recevoir de fortes impressions et de les conserver , et donne de la permanence à leurs sentimens et à leurs idées . Les anciens et les modernes qui ont écrit sur le caractere des divers esprits , s'accordent à attribuer aux mélancoliques beaucoup d'aptitude pour les sciences . Ils peuvent en effet rester long-tems sur une idée ; ce qui est une des dispositions la plus favorable , pour creuser un sujet dont on s'occupe . Ordinairement dominés par quelqu'objet qui les intéresse , ils ne sortent de leur situation que par secousses , et pour la reprendre aussi-tôt . Aussi parlent-ils peu , mais avec assez d'énergie , parce qu'ils sentent fortement .

Les Spartiates parlaient peu , parce qu'ils agissaient beaucoup . L'oisiveté fait parler . Un babil éternel est la maniere d'être habituelle des membres oisifs des grandes sociétés . L'emploi abusif de la parole en-

fraine nécessairement les négligences ; on se familiarise avec les mots qui reviennent plus souvent que les idées ; par la pente naturelle que l'habitude donne à nos actions, on se fait un besoin de parler ; de sorte que la parole finit par n'être plus qu'un vain bruit, que l'effet d'une agitation machinale des organes de la voix, qui ne correspond à aucune conception de l'ame. Seulement on est fort content de soi ou des autres, lorsqu'on peut faire ou entendre quelque combinaison puérile, quelque rapprochement extraordinaire de mots, qu'on appelle de *l'esprit*. Il y a des professions qui, par leur nature, doivent être sujettes à l'abus de la parole, parce que tout leur travail ne se fait qu'avec des mots. On ne peut, sans gémir, voir cet abus s'introduire jusque dans les assemblées politiques, qui devraient, avec plus de soin que les autres, écarter les illusions que peut faire même une fausse éloquence, ou du moins éviter la perte de tems qu'elle peut occasionner. Les intérêts des nations sont un objet sacré, dont la raison seule, qui est toujours précise, a le droit d'approcher. C'est un crime d'y mêler les intérêts de l'amour-propre d'un orateur, ou l'idée d'un amusement frivole. Lorsqu'on entend dire qu'un orateur a parlé plusieurs heures, on peut assurer qu'il a mal parlé. On pourrait se rappeler alors la réponse que fit Agésilas à quelqu'un qui lui vantait un orateur, dont le talent était d'agrandir les moindres sujets ; *je ne voudrais pas*, répondit-il, d'un cordonnier qui saurait faire de grands souliers à de petits pieds.

S'il est une abondance de mots qui équivaut à la stérilité, il en est une aussi qui, à l'avantage du style

laconique , c'est-à-dire à la force , sait en joindre d'autres non moins précieux et plus brillans. C'est à cette forme de style qu'il appartient de parler aux sens et à l'esprit par une disposition ingénieuse des parties du discours , par leur mouvement , leurs oppositions , leurs harmonies , et par ces moyens d'exciter et de soutenir l'attention sans la fatiguer ; d'échauffer le cœur , en ébranlant l'imagination par des images , tantôt douces , tantôt fortes ; d'intéresser la raison par un enchaînement d'idées qui porte avec lui la lumière ; en un mot , de frapper à-la-fois toutes les facultés de l'ame , de faire sentir et penser en même-tems. Cette élocution riche , pleine , savante , est celle des grands orateurs et des grands écrivains. Elle est le fruit de l'étude et du talent , d'une réunion puissante et rare des dons de la nature et de l'art. Elle fut étrangère aux Spartiates , qui dédaignaient la culture des lettres , parlaient assez mal , dit-on , leur propre langue.

( *La suite au prochain numéro.* )

---

## LITTÉRATURE ET PHILOSOPHIE.

*Lettre au Rédacteur du Mercure sur Jacques-le-Fataliste ,  
de DIDEROT.*

**V**ous n'avez pas connu , citoyen , madame de la Pommeraye , et cependant vous trouverez bon que je vous en entretienne aujourd'hui ; car rien n'arrive sans raison. Cette femme étonnante avait perdu son mari à l'âge où la plupart des femmes ne peuvent pas encore en avoir. De sorte qu'à peine se ressouvenait-elle de quelqu'un de ses défauts. Elle n'avait donc encore sur les hommes que les notions ridi-

A a 4

culs que les bonnes chantent aux petites-filles, et que les mères répètent si aigrement aux grandes. Delà vient que les adolescentes n'en croient rien, et veulent tout risquer pour se former une opinion : empressement qui leur coûte souvent le bonheur de la vie entière. Madame de la Pommeraye vivait modestement, retirée, avec le faste seul qui accompagnait nécessairement son rang et ses richesses. Elle était citée comme un modèle de sagesse, de raison et de conduite. Un marquis des Arcis, brillant de jeunesse, de biens et d'honneurs, crut que toutes ses conquêtes passées étaient un néant, comparées au bonheur de toucher la belle veuve. Plus il y trouva d'obstacles, plus il s'obstina dans ses poursuites. Pendant ce noviciat fervent, les oncles du marquis crurent le voir changer, renoncer à ses camarades de plaisirs, à ces sociétés bruyantes qu'il fréquentait si régulièrement. Jugez si la belle veuve, qui ne le connaissait que depuis l'époque de ses poursuites amoureuses, dut prendre de lui une opinion favorable. Aussi, après deux ans d'assiduités, elle céda à son empressement, sans même exiger préalablement le mariage, parce qu'elle croyait qu'entre gens délicats, il devait suivre de si près le consentement, qu'on ne pourrait savoir lequel des deux aurait précédé l'autre.

Pendant quelques années le marquis fut constant, et madame de la Pommeraye fut heureuse ; aussi ne pensa-t-elle plus à la cérémonie matrimoniale. Mais le marquis ayant renoué avec d'anciennes liaisons, fut moins assidu auprès de sa veuve ; puis la négligea d'une manière sensible. Elle s'en apperçut bientôt, chercha à s'assurer de son malheur ; et pour acquérir cette fatale certitude, elle lui parla ainsi.... J'ai un cruel aveu à vous faire, marquis ; je ne retrouve plus dans votre société ces charmes qui m'enchantaient autrefois. Je vous avouerai à ma honte, mais avec la sincérité due à la personne que l'on a le plus aimée, que je crois mon amour très-refroidi ; .... le tems.... mon caractère peut-être. — Madame, s'écrie le marquis, vous me racontez ma propre histoire. Je n'osais

vous en faire l'aveu ; mais votre franchise m'enhardit. Vivons désormais en bons amis ; soyons les confidens de nos secrets réciproques ; peut-être qu'un jour un hasard un retour heureux nous rendra l'un à l'autre.

Madame de la Pommeraye, attérée de ce fatal aveu qu'elle avait cependant provoqué, feignit d'accepter les tranquilles fonctions de confidente. Mais son cœur ulcéré profondément se voua à la poursuite d'une vengeance terrible. Pour juger cette femme, que l'on se rappelle, ou plutôt que l'on s'imagine le triomphe des femmes de sa connaissance lorsqu'elles l'avaient vue céder à l'amour, lorsqu'elles se disaient avec tant de complaisance.... Elle est devenue comme l'une d'entre nous !

Il y avait alors une femme qui, née loin de Paris, y avait été appellée pour suivre un fatal procès. Elle avait cru que la présence de sa fille, qui était d'une beauté accomplie, lui aiderait à le gagner. Mais par un concours de circonstances, inutiles à ce récit, elle perdit son procès et l'innocence d'Albertine. Peu délicate, elle ouvrit pour subsister une maison de jeu ; or, comme elle était encore fraîche, le jeu se terminait ordinairement par l'invitation de rester à souper, faite à deux cavaliers qui payaient cette faveur, plutôt qu'ils ne la sollicitaient.

La belle veuve avait connu dans ses terres ces deux femmes, et depuis qu'elle était revenue à Paris elle ne se les était rappelées qu'au moment de la vengeance. Elle leur écrivit, et donna un rendez-vous à la mère dans un endroit écarté. La mère lui peignit son état affreux qu'elle rejeta sur la nécessité, lui apprit que sa fille ne s'y était jamais prêtée qu'à regret et sur ses instances.... Madame de la Pommeraye leur promit un meilleur sort, si elles voulaient s'abandonner à elle, et suivre littéralement le plan qu'elle leur prescrirait. Le marché fut accepté, sans que la fille fût consultée, et sans que la mère, malgré sa longue expérience, pût en prévoir le dénouement.

En quittant le tripot, les deux femmes changerent de nom, vendirent toutes leurs hardes, et furent

s'établir dans un faubourg, auprès d'une église et d'un presbytère. Elles adopterent le costume et les allures des dévotes, fréquenterent l'église souvent, mais rarement les prêtres, parce que madame de la Pommeraye craignait que ces gens, à qui l'on dit tout dans le confessionnal et ailleurs, ne découvrissent l'ancien nom et l'ancien état des fausses Néophytes. Au bout de quelques mois, elle leur fit dire de se trouver au jardin des Plantes (alors jardin du Roi). Elle y conduisit, comme par hasard, le marquis des Arcis. Le même hasard fit rencontrer, dans la même allée, madame de la Pommeraye et le marquis, avec la mère et la fille. On s'aborda, on fit semblant de se reconnaître, on jasa assez long-tems pour que le marquis pût s'enivrer à longs traits de la vue de la jeune personne, à laquelle le modeste accoutrement de dévotes prêtait de nouveaux charmes. On se sépara bientôt, parce que les dévotes étaient appellées à un exercice de piété.

Le marquis revint ivre d'amour; mais sans espoir. Il s'en expliqua à madame de la Pommeraye, et la pria de lui procurer les moyens de revoir, d'entretenir la jeune dévote. La belle veuve s'en défendit d'abord, accorda ensuite quelques facilités, puis les retira pour accroître la flamme du marquis. Enfin, au bout de trois mois de dissimulation de la part de la veuve, de folies, d'extravagances de la part du marquis, de refus concertés de la part de la mère, de demi-aveux de la part d'Albertine, on l'amena à conclure son mariage avec la jeune fille, dont il ignorait toujours le premier état.

Le lendemain de ce fatal hymen, madame de la Pommeraye écrivit au marquis, et l'invita à s'informer à l'hôtel d'Hambourg, rue de Richelieu, de l'état de la mère et de la fille, dont elle lui révéla le véritable nom. Le nouvel époux y vola, sut tout, revint furieux, exila son infâme belle-mère dans un couvent éloigné, où elle mourut bientôt. Quant à sa femme, il passa trois jours sans la revoir. L'infortunée que l'on avait conduite à cette infamie, sans qu'elle en pût deviner le but, jeta les hauts cris,

s'arracha les cheveux, tomba dans un état convulsif voisin de la mort. On en prit les plus grands soins par les ordres du marquis. Enfin revenue à la vie, elle se fit porter chez son époux, se jeta à ses pieds, lui demanda mille pardons, l'assura qu'elle avait voulu plusieurs fois lui parler de sa vie passée ; mais que l'on avait menacé les jours de sa mère, si elle rompait le silence. Elle lui offrit de quitter le nom d'épouse, de s'éloigner de lui, d'éprouver les plus durs traitemens pour lui prouver son repentir..... Une défaillance arrêta le cours de ses larmes et de ses protestations. Le marquis attendri l'appela son épouse, et lui rendit la vie par cette douce dénomination. Il se retira pendant trois ans avec elle dans une terre éloignée, où ils vécurent heureux et contens.

Et madame de la Pommeraye, que devint-elle?.... C'est ce que ne dit pas l'auteur de *Jacques-le-Fatalliste* ; car cet attachante épisode est tirée de ce petit ouvrage. Mais Diderot aurait pu la faire mourir de douleur, de langueur, ou par le poison. C'est un reproche qu'on peut bien lui faire ; à lui qui, dans cet écrit, propose d'ajouter un nouvel épisode au *Bourru Bienfaisant* et à d'autres ouvrages.

Si vous exceptez le conte ou l'histoire que vous venez de lire, tout le reste de l'écrit est indigne de Diderot. Il semble avoir voulu imiter Rabelais, comme il le donne à entendre en comparant la gourde de Jacques à la *dive bouteille de Barbuc* ; mais il n'a copié que le *Moyen de parvenir*. Même lubricité ; même fréquence d'interruption, de reprises de narrations, même ignobilité dans le choix des histoiriettes qui sont plus triviales les unes que les autres.

Au reste, lisez encore deux pages sur les causes de la petite-vérole de l'esprit, comme l'appelait l'abbé de Saint-Pierre, c'est-à-dire, de cette envie de se faire religieux ou religieuses, qui n'était chez les jeunes gens que l'effet de la mélancolie attachée au développement des organes de la génération. Parcourez encore quelques alinéas sur le destin, le sort, le hasard....., le je ne sais quoi, qui conduit le monde, et vous saurez tout ce qui est digne d'é-

logé dans cet écrit, dont le valet Jacques est le héros, comme tous les valets de Regnard.

Peut-être aussi que Diderot a voulu joûter avec l'auteur de *Tristram Shandy*....? Alors il est resté souvent au-dessous de son modèle; mais l'auteur anglais aurait-il composé l'épisode de madame de la Pommeraye? Non, non... il fallait être pour cela l'auteur du conte, si moral, du *pere Bouin*.

Salut et fraternité.

( Nous reviendrons sur cette lettre dans le prochain numéro. )

## ANNONCES.

### MUSIQUE.

*Leçons méthodiques de clavecin et de forté-piano*, contenant une suite d'exercices dans lesquels les difficultés de l'exécution sont présentées graduellement, et classées de maniere à rendre l'étude courte et facile. — Première partie, où se trouvent les exercices préliminaires propres à délier les doigts, et à donner à la main une position aisée et agréable : par Jean Nonot. Prix, 6 liv. A Paris, chez Boyer et Naderman, facteurs de harpe et autres instrumens, rue de la Loi, à la Clé d'or, passage de l'ancien café de Foi.

Ces leçons sont remarquables par une grande simplification dans la méthode, et par le soin que prend l'artiste de n'exercer la main de ses élèves que par des positions faciles et agréables. Les principes de sa méthode sont développés dans une introduction avec autant de clarté que d'intérêt. Ils ont le plus grand succès au lycée d'éducation dirigé par la citoyenne Lorphelin ; établissement qui prend chaque jour un plus haut degré de perfection. Cette première partie sera suivie de trois autres, destinées au développement graduel de la même méthode.

## NOUVELLES ÉTRANGERES.

### ALLEMAGNE.

*De Hambourg, le 1<sup>er</sup>. novembre 1796.*

On nous avait annoncé que les fiançailles du roi de Suede avec la fille aînée du grand-duc de Russie avaient été célébrées le 4 du mois dernier. Les derniers rapports que nous avons reçus n'ont point confirmé cette nouvelle. Nous savons seulement que depuis le retour du jeune monarque dans sa capitale, on a cessé de nommer dans les prières publiques la princesse de Mecklembourg, ce qui ne laisse pas douter qu'il n'ait été conclu à Pétersbourg des arrangements qui lui enlèvent à jamais l'espoir du trône, auquel elle avait été appelée.

Ces arrangements, quels qu'ils soient, paraissent ne pas plaire infiniment au roi de Suede. On a remarqué que les cajoleries de Catherine II ont fait peu d'impression sur lui, ou du moins n'ont pas opéré celle qu'elle pouvait espérer qu'elles produiraient sur un cœur jeune et inexpérimenté. Il s'est porté sans empressement aux fêtes qui lui ont été données; il s'est même abstenu de paraître à quelques-unes sous divers prétextes. On rapporte qu'invité à un bal masqué, il répondit qu'après la fatale catastrophe qui l'avait privé de son père, il avait fait vœu de ne jamais se trouver à des assemblées de ce genre. Les personnes qui croient avoir pénétré ses dispositions intérieures assurent que lorsqu'il sera son maître, et absolument délivré de toutes les considérations auxquelles il a été jusqu'à présent forcé de céder, il ne se laissera guider que par celles de son intérêt, de sa véritable gloire, et qu'il rentrera dans le système po-

litique qu'il a abandonné. Plusieurs preuves d'une sagesse, d'une droiture précoce donnent à ces conjectures quelque vraisemblance. Voici un trait que citent avec complaisance ceux qui aiment à bien augurer de lui. Conformément aux dispositions du testament de son pere, c'est le 11 de ce mois qu'il doit sortir de tutelle, et prendre les rênes du gouvernement. Il a été question de célébrer cet événement par des fêtes nombreuses et brillantes. Il a demandé avec instances que l'on s'en dispensât, et que l'argent qui devait y être employé le fût à quelques objets d'une utilité publique.

L'escadre de l'amiral Hannikoff qui a croisé, pendant la plus grande partie de l'été, combinée avec l'escadre anglaise, dans la mer du Nord, et sur la côte de la Hollande, est rentrée dans les ports de la Russie. Cette retraite a dû paraître aux Anglais peu conforme aux engagemens que la Russie a contractés avec eux. Mais Catherine II n'est point embarrassée pour s'excuser auprès de ses alliés. Elle est féconde en prétextes, plus ou moins spécieux. Il faut avouer que ceux qu'elle a allégués dans cette occasion ne sont pas très-adroits, ni très-propres à inspirer quelque confiance aux esprits même qui seraient les plus disposés à ce sentiment éhvers elle. C'est contre son intention, dit-elle, que l'amiral Hannikoff est rentré dans ses ports ; il est avéré qu'il a manqué la frégate qui lui portait l'ordre de rester en Angleterre. Aussi avait-il été question de son retour aux Dunes. Mais l'état de plusieurs des vaisseaux qui composaient son escadre ne l'a point permis. Cependant trois vaisseaux de ligne et quelques frégates retourneront en Angleterre sous les ordres d'un contre-amiral. Quant à l'amiral Hannikof, il est déjà parti pour Cronstadt avec huit vaisseaux de ligne et trois frégates.

Ainsi, c'est à trois vaisseaux que se réduisent les secours effectifs que l'Angleterre doit recevoir de la Russie. D'un autre côté, l'on sait que l'armée formidable qui devait se joindre aux troupes impériales, consiste en quelques milliers d'hommes, qui se sont avancés jusques dans la Galicie. La politique machia-

vélique de Catherine II pousse les puissances de l'Europe à la guerre contre la République Française, sans y prendre part que par de magnifiques promesses ; elle les fait épuiser l'une par l'autre, tandis que toutes ses forces de terre et de mer restent intactes ; elle se prépare par-là l'exécution facile des desseins qu'elle médite depuis long-tems, et s'ouvre peut-être la voie à des prospérités, dont le seul désir de l'ambition aurait pu, dans d'autres tems, lui faire concevoir l'idée. En effet, si la guerre devait encore se prolonger, quelle serait la puissance qui se trouverait en état d'en recommencer une pour défendre contre elle les intérêts de son commerce, l'intégrité de son territoire, ou soutenir sa considération ?

En observant seulement leur position, relativement à la Russie, il semble donc qu'un intérêt commun doive rapprocher dans ce moment les puissances belligérantes. Aussi assure-t-on que l'Autriche est disposée à se joindre à l'Angleterre, qui annonce publiquement des intentions pacifiques, à la sincérité desquelles on est porté à croire, malgré de trop justes préventions contre sa bonne-foi, fondées sur de longues expériences. L'empereur a fait suspendre les recrutemens extraordinaires qui avaient été ordonnés ; et on apprend de diverses parties de l'Allemagne, qu'il est maintenant question d'un armistice. On dit à Vienne qu'on profite de la présence du courrier français qui y est arrivé pour négocier ce préliminaire, que l'humanité commande aussi-tôt qu'on abusos sérieusement à traiter de la paix.

#### ITALIE. *De Gênes, le 18 octobre.*

Après les dernières dépêches du ministre de la république à Paris, on avait cru que les négociations étaient rompues, et qu'il ne serait plus question d'accomodement. On en avait conçu de vives inquiétudes. Le parti coalitioniste profitait déjà de ces circonstances pour répandre des bruits alarmans sur les vues du gouvernement. On a été agréablement surpris en apprenant ce matin, par un courrier extraordinaire, que le traité a été signé, et qu'on n'a rien changé aux articles convenus au moment où la négociation fut suspendue. On ne parle encore que très-vague-

ment des articles de ce traité. Quelques personnes croient que la France garantit la constitution actuelle de la république de Gênes ; mais d'autres croient, avec plus de fondement, que la garantie ne porte que sur les possessions. Demain il y aura une séance extraordinaire du petit-conseil, sans doute pour autoriser les collèges du gouvernement à ratifier le traité.

*Du 27.* La France demande au gouvernement 4 à 5 millions tournois, dont la moitié payable comptant. Le ministre Spinola presse de conclure ; le petit-conseil délibère : la ratification des collèges est déjà obtenue.

*Du 28.* Toute l'Italie a retenti du bruit des préparatifs ordonnés par le saint-pere pour soutenir, contre l'armée française, une guerre qui devait être faite au nom de la religion. Rome avait pris tout-à-coup un aspect guerrier. Aux processions, avaient succédé des évolutions militaires ; au chant des pseaumes et des litanies, le cri des armes. L'arsenal du Vatican que l'on pouvait croire ne renfermer que des foudres spirituels, des anathèmes contre les impies et les hérétiques, était rempli de vieux fusils, de vieux sabres rouillés ; on a vu trois cents ouvriers employés à les polir, à les mettre en état de servir ; de tous côtés on fabriquait des tentes, des chariots et tous les autres attributs d'une campagne. L'ardeur belliqueuse que le pape manifestait était soutenue, encouragée par l'espoir que le roi de Naples réunirait ses troupes aux troupes de l'église. En effet, il y a eu des négociations pour former cette ligue ; mais celles qui se suivaient à Paris, au nom de la cour des Deux-Siciles, et dont la marche a été beaucoup plus rapide, ayant produit un traité de paix, cette ligue s'est trouvée dissoute avant d'être formée, et le pape réduit à ses seuls moyens. Que fera-t-il dans cette fâcheuse situation ? Recouvrir aux bons offices du roi d'Espagne, pour obtenir que la République Française oublie ses desseins hostiles, accepter ce qui lui a déjà été proposé, se désister de prétentions que les progrès de la raison publique, aussi bien que les circonstances rendent insoutenables ; c'est le seul parti qu'il ait à prendre ; c'est celui que le chevalier Asara lui a, dit-on, conseillé.

Au reste, il ne peut plus espérer que les parties des anciennes possessions de l'église, qui s'en sont détachées à l'arrivée des troupes françaises, rentrent sous la domination du saint-siège. Les Bolonais et les Ferraraïs ont pris, séparément

éparément ou conjointement avec les peuples de Modene et de Reggio , des mesures pour assurer leur liberté , et former une république indépendante , ainsi que l'annoncent les dernières nouvelles que nous avons reçues de ces contrées.

*De Ferrare, le 15 octobre.* La nouvelle administration centrale a aboli les droits d'exportation sur les manufactures du pays. Ainsi , dès à présent , l'industrie nationale a un libre débouché dans tous les pays amis de la France ou neutres.

On a fixé par un édit l'organisation de la garde nationale , pour le maintien de la tranquillité publique et la défense de la province. Tous les citoyens de 18 à 50 ans sont obligés de faire le service exigé par la patrie. On en excepte cependant les religieux , qui paieront individuellement 4 paules ; les prêtres séculiers paieront 2 paules.

Un autre édit enjoint à tous les citoyens , sans exception , de porter la cocarde tricolore , comme les Français.

*De Modene, le 18 octobre.* D'après une invitation des commissaires français et l'ordre du général en chef Bonaparte , dimanche matin on a tenu , dans la grande salle du palais Rangoni , une assemblée composée des députés des quatre provinces : ils étaient au nombre de 100 ; 36 de Bologne , 24 de Ferrare , 20 de Modene et 20 de Reggio. Le citoyen Aldini , avocat de Bologne , a été choisi pour président , et le citoyen Magnani , aussi avocat de Bologne , pour secrétaire ; tous deux connus par leur patriotisme et leurs lumières. L'assemblée s'est d'abord occupée de la ligne des quatre provinces , qu'elle a sanctionnée au milieu des applaudissements.

L'allégresse publique a célébré cette circonstance ; un dîner magnifique de 500 couverts a été donné au palais ducal ; il y eut le soir des illuminations , des chants et des danses.

*De Bologne , le 20 octobre.* Le 16 , vers les cinq heures , une multitude incroyable de citoyens et de soldats s'est portée dans la grande place , et y a planté l'arbre de la liberté au son des instruments guerriers , et au milieu des applaudissements et des cris de *viva la République Francese !* La soirée a été animée par des danses et une grande illumination.

Le sénat a ensuite publié deux déclarations. La première invite les citoyens à regarder l'arbre de la liberté avec enthousiasme , mais en même-tems avec respect. " Il est le signe de ce sentiment noble et auguste que nous donne la nature , que le despotisme avait si long-tems endormi

*Tome XXXV..*

B b

„ dans nos coeurs, et qu'après cinq siecles entiers l'invincible  
 „ nation française a réveillé parmi nous. L'audacieux qui  
 „ oserait l'outrager d'action ou de parole, est déclaré cou-  
 „ pable de leze-nation et sera puni de mort. Cependant que  
 „ les citoyens se gardent d'attribuer à cet arbre l'idée fausse  
 „ de la licence et du libertinage. Il représente la liberté,  
 „ l'égalité civile qui nous met tous également sous l'autorité  
 „ et la protection de la loi. Celui qui osera troubler la tran-  
 „ quilité et l'ordre public, insulter le gouvernement et les  
 „ autorités constituées, sera sur - le - champ fusillé pour  
 „ l'exemple public. „

La seconde déclaration annonce que le général en chef Buonaparte était inquiet sur le bon ordre. Le sénat a cru devoir organiser une garde civique provisoire pour la défense des citoyens, tirée du corps des arts et métiers. Chacun est invité à la respecter ; et si quelqu'un osait lui faire la moindre insulte, il subirait les punitions les plus rigoureuses et même la peine de mort.

Hier soir la garde nationale a été provisoirement établie ; elle fait son service dans les corps-de-garde, et forme des patrouilles dans la ville pour empêcher le désordre.

#### ESPAGNE. *De Madrid, le 24 octobre.*

Il vient de se faire des changemens dans le ministere, qui semblent en annoncer d'autres. M. Asanza, ministre de la guerre, a été nommé vice-roi du Mexique, à la place de M. Branciforte ; il est remplacé au ministere de la guerre par don Alvares Migrella, général d'infanterie.

M. Varela, ministre de la marine, passe au ministere des finances, où il remplace M. Gardoqui, qui est nommé ambassadeur à la cour de Turin.

Le ministere de la marine passe à don Juan de Langara, qui commande l'escadre que nous avons en mer. Cette escadre, composée de 26 vaisseaux de guerre, a été apperçue de Barcelonne, le 15 de ce mois.

#### RÉPUBLIQUE BATAVIE.

##### *De la Haye, le 5 novembre.*

Dans la séance de la convention batave, du 27 octobre, il a été fait lecture de deux lettres écrites de Batavia, par le commissaire Frykenius, en date des 26 mars et 13 mai derniers. Elles portent qu'à cette époque toutes les posse-

sions hollandaises dans l'Inde, à l'exception de la seule île de Java, étaient tombées au pouvoir des Anglais; la perte des Moluques ne paraît cependant encore que présumée dans ces lettres. On s'attendait à voir le commodore Elphinstone attaquer aussi bientôt la capitale de Java, et les comptoirs qui restent aux Hollandais dans cette contrée: la rade de Batavia était réduite pour toute défense à la frégate *Medenblik*, avec deux barks armés de la compagnie. Par-tout les Anglais ont présenté des lettres du stadhouder, portant ordre aux gouverneurs et aux commandans de rendre les places.

Dans la séance d'avant-hier, la convention délibérant sur la requête qui lui avait été présentée par quelques négocians d'Amsterdam, et conformément au rapport de la commission qu'elle avait nommée dans son sein, a décrété qu'il sera désormais libre à tous les habitans de cette république de contracter et de signer, soit avec des compagnies, soit avec des négocians ou armateurs particuliers, naviguant dans les Indes orientales et occidentales, telles assurances qu'ils jugeront convenables; dérogeant aussi à la teneur des articles III, IV, V et dernier de la publication de LL. HH. PP. des années 1723 et 1732, et ce, eu égard au notable changement de circonstances survenu depuis, et à la nouvelle face qu'a prise dans toute l'Europe le système des assurances: les deux premiers articles desdites publications sont, quant à présent, maintenus.

Le projet de constitution doit être présenté le 10 de ce mois.

Le citoyen Bangeman-Huigens a été nommé ministre de la république batave près la cour de Danemarck.

Dans la séance du 3 novembre, on a lu une lettre du ministre plénipotentiaire de la République Française, par laquelle il déclare à la convention, au nom du Directoire exécutif, que, vu que les négociations entamées avec le lord Malmesbury paraissent tendre à une pacification générale, le Directoire croyait devoir en faire part à la République Batave, dont il a toujours envisagé les intérêts comme inseparables de ceux de la France: il a engagé en conséquence à choisir une personne chargée de pleins pouvoirs, qui fut à même de soutenir les intérêts de ses commettans dans le cours des négociations, et à l'envoyer au plutôt à Paris. Les citoyens nommés à cet effet sont: Lestevenon, Pasteur et Meyer, actuellement à Paris.

B b 3

ANGLETERRE. *De Londres, le 5 novembre.*

Deux escadres sorties des ports de Hollande, il y a plusieurs mois, étaient chargées de faire quelques tentatives pour remettre au pouvoir de la république batave quelques-unes des précieuses possessions qu'elle a perdues durant cette guerre. L'une de ces escadres, aux ordres de l'amiral Braack, s'était stationnée à Surinam, et devait aider à reconquérir Berbice et Demerari : on apprend que l'amiral Braack est mort de maladie. L'autre escadre, sous le commandement du contre-amiral Lucas, s'était dirigée vers le cap de Bonne-Espérance ; elle s'est rendue, par capitulation, aux amiraux Elphinstone et Pringle, qui commandent l'escadre anglaise. Cette nouvelle aussi intéressante que singulière, a été apportée par la frégate la *Moselle*, arrivée du cap de Bonne-Espérance à Portsmouth dans la nuit du 2 au 3 de ce mois.

Hiér la cour fit publier un bulletin extraordinaire, contenant des lettres du général Craig et du vice-amiral Elphinstone, où l'on trouve des détails de cet événement : la lettre de ce dernier est datée de la baie de Saldagna, le 17 août 1796.

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

## CORPS LÉGISLATIF.

## Séances des deux Consils, du 15 au 25 brumaire.

Grassous présente, le 16, à la discussion du conseil des Cinq-cents, la rédaction de la résolution relative à la loi du 3 brumaire. La voici :

Art. I<sup>er</sup>. Les dispositions de la loi d'amnistie du 4 brumaire, an IV, seront appliquées à tous les délits purement relatifs à la révolution, antérieurs au 4 brumaire.

Sont exceptés les individus contre lesquels la déportation a été nominativement prononcée par les décrets des 12 germinal an III, et 20 vendémiaire an IV.

II. Les dispositions des articles I, II, III, IV, V.

et VI de la loi du 3 brumaire sur la suspension de l'exercice des fonctions publiques, seront appliquées à toutes personnes qui pour délits révolutionnaires, condamnées ou mises en accusation, soit par décret de la Convention nationale, soit par les directeurs du jury ou accusateurs publics, n'ont été garanties des poursuites que par l'effet de l'amnistie.

III. Les mêmes dispositions sont applicables à ceux qui ont été déclarés inéligibles par l'article III de la loi du 5 fructidor an III.

IV. Elles seront également appliquées à ceux qui, dans les révoltes de la Vendée et des chouans, auront occupé un grade de lieutenant ou un grade supérieur, et ceux qui, dans chaque canton ou commune, auront été chargés en chef de l'exécution des ordres civils et militaires, au nom des chefs des révoltés.

V. Les articles VII., VIII., IX., X., XI., XII., XIII., XIV., XV et XVI de la loi précise du 3 brumaire an IV, sont rapportés.

VI. La présente résolution sera imprimée, et portée au conseil des Anciens par un messager d'état.

Duprat demande que les conventionnels déclarés inéligibles par la loi du 5 fructidor, ne puissent remplir aucune fonction à la nomination du gouvernement. Boissy-d'Anglas l'appuie, et l'amendement est adopté à une grande majorité.

Pastoret fait, le 17, un rapport sur les déclarations opposées de plusieurs jurys sur le même fait.

Quand un jury de jugement, légalement assemblé, dit-il, a déclaré, pour un accusé, que le fait n'était pas constant, peut-on, à raison du même fait, traduire devant un second et un troisième jury un second et un troisième co-accusés?

Telle est la question qui résulte d'un message du Directoire exécutif. Je viens vous soumettre l'avis de votre commission.

Sur une accusation de vol, le tribunal criminel du département du Gard acquitta (le 3 pluviôse de l'an II) le principal accusé, d'après la déclaration du jury que le fait n'était pas constant.

Un an après (le 21 pluviôse de l'an III), un autre

jury prononçant sur un autre accusé, mais toujours pour la même accusation, trouva le fait constant, et cependant déclara que l'accusé n'en était pas convaincu.

Un troisième jury de jugement est convoqué ensuite sur un troisième accusé, et le 17 floréal de la même année, il déclare, et que le fait est constant, et que l'accusé en est convaincu.

Ainsi, le premier jury ne voit point de crime, ni par conséquent de criminel ; le second ne voit point un coupable, mais il voit un crime ; le troisième voit tout à-la fois le crime et le coupable.

Voilà sans doute dans la marche de la justice un embarras, une incertitude que des lois sages doivent s'empresser de proscrire.

Heureusement, la solution du problème n'est pas difficile : il suffira, pour l'obtenir, de se bien pénétrer des principes généraux sur l'instruction et le jugement des crimes, des principes particuliers sur l'institution des jurés.

Pour qu'il y ait un criminel, il faut qu'il y ait un crime. Si l'existence du délit est incertaine, l'édifice s'écroule par sa base même.

Il est des délits qui laissent après eux une trace certaine ; il en est qui n'en laissent aucune. Un cadavre où des ruines attestent, par exemple, l'assassinat ou l'incendie, il ne subsiste rien de la calomnie parlée ou du vol sans effraction. Dans le premier cas, l'auteur du crime peut être incertain ; mais il ne peut jamais l'être que le crime ait été commis. Alors, si les jurés déclarent que le tel accusé n'en est pas convaincu, il est évident que leur déclaration n'entraîne pas nécessairement l'absolution de tous ceux qui pourraient en être accusés encore ; mais dans le second cas, je veux dire quand le délit ne laisse aucune trace après lui, il tire de là même une incertitude qui a besoin d'être supplée par une preuve s'étendant à la fois sur l'existence du crime et sur l'homme qui a pu le commettre. Si l'existence en a été tellement douteuse que les jurés ne l'ont pas appercue, du moins faut-il, pour permettre de la rechercher encore,

que des faits ou des témoignages nouveaux donnent l'espérance de la conviction ; car autant il serait absurde et même barbare de condamner un citoyen pour une faute incertaine , autant il serait contraire à l'intérêt public d'absoudre toutes complices , quand une démonstration tardive , mais enfin parvenue , faisant évanouir l'ancienne obscurité , apporte dans le sanctuaire des lois l'évidence du crime.

La résolution suivante est en conséquence adoptée en ces termes : 1<sup>o</sup>. Quand un jury de jugement , également assemblé , a déclaré non constant un fait qui ne laisse aucune trace après lui , et que depuis aucune preuve nouvelle n'a été acquise , on ne peut , à raison du même fait , conduire un autre accusé devant un autre jury.

Henri Larivière fait adopter la suite de son projet sur les successions.

Lebrun propose , le 16 , au conseil des Anciens , d'approuver la résolution qui règle les dépenses ordinaires et extraordinaires de l'an V. Nous n'aurons pas la paix , dit-il , si nous ne nous mettons en état de faire une guerre active et vigoureuse. La résolution remplit cet objet. Les dépenses ordinaires portées à 450 millions , seront prises sur les contributions ordinaires. La commission s'est convaincue qu'il n'y a dans les divers résultats qui fourniront cette somme , aucune exagération. Ainsi , ces dépenses ne reposent point sur des bases vagues et incertaines. Les contributions arriérées , le produit des forêts et des domaines nationaux sont affectées aux dépenses extraordinaires. Le conseil approuve la résolution.

Vernier fait aussi sanctionner , le 17 , celle qu'il avait proposé la veille d'adopter , concernant la perception des contributions.

Anguïs soumet et obtient , le 18 , l'approbation de la résolution qui augmente le corps des grenadiers attachés au Corps législatif.

Defermont a présenté , le 18 , à la discussion du conseil des Cinq-cents , un projet tendant à établir un droit de passe sur toutes les grandes routes , pour en employer le produit à leur entretien et à leur répa-

ation. Lamarque observe que ces sortes d'impôts sont toujours odieux à la nation, qu'ils ont amené la révolution, et qu'on doit craindre d'être entraîné trop loin par des mouvements rétrogrades; mais cette observation n'est point accueillie. Le conseil ajourne la discussion, et se forme en comité général.

Crassous fait, dans la séance du 19, la première lecture de son projet sur les transactions entre citoyens, sur le taux et le mode des remboursements et des paiemens.

Boissy d'Anglas, par motion d'ordre, dénonce les maisons de jeux. Ces antres ténébreux, dit-il, où la soif honteuse du gain sert d'appas à la faiblesse avide, et d'excuse à la mauvaise foi. Ces établissements immoraux, continue Boissy, sont proscrits dans tous les gouvernemens, où les mœurs sont respectées et les lois en vigueur. C'est à Paris sur-tout que leur multiplication est un scandale. Dans tous les tems, cette immense commune a été le repaire et le rendez-vous de tous les escrocs de l'Europe; mais on se cachait du moins sous l'ancien régime, on ne le fait plus aujourd'hui. Des rassemblemens se forment en plein jour dans le jardin Egalité et dans les maisons voisines, et jusques sur les places. Que le gouvernement se montre ami des mœurs, en prenant les mesures convenables pour arrêter ce désordre. Boissy demande qu'il soit envoyé un message au Directoire pour l'inviter à réprimer, par tous les moyens que la loi met entre ses mains, les abus qui naissent de la fureur du jeu. Ce message est arrêté.

Jean-Debry saisit cette occasion de dénoncer l'usure qui se commet maintenant sans pudeur, et qui est telle que le bailleur de fonds ne craint pas d'exiger jusqu'à cinq et six pour cent d'intérêt par mois de la somme qu'il prête. Jean-Debry désire que, par un second message au Directoire, on l'informe de la situation de la République, sous le rapport moral et politique; car il importe, dit il, de connaître le terrain sur lequel on marche. Ce second message est résolu.

Le projet que Thibaut, organe de la commission

des finances, a présenté le 20, et tendant à exempter du droit de patent les porteurs de brevets d'invention et leurs fermiers-entrepreneurs ou directeurs, n'a pas été accueilli. Il a été rejeté par la question préalable.

La discussion sur le droit de passe sur les grandes routes a repris. Plusieurs orateurs ont parlé pour ou contre. Le conseil a arrêté en principe, que le droit serait établi. Une discussion ultérieure désignera les objets sur lesquels portera ce droit.

Le conseil des Anciens n'a approuvé aucune résolution d'intérêt général dans ses séances des 18 et 19. Il a entendu, le 20, la seconde lecture de celle qui établit une taxe sur les billets de spectacle.

Daubermesnil fait, dans la séance du 21 du conseil des Cinq-cents, la première lecture d'un projet de résolution sur les sépultures.

Blutel fait adopter quelques articles additionnels à celle sur les droits d'entrées.

L'ordre du jour appellait la discussion sur les transactions entre particuliers. Ludot combat le projet, et en présente un qui diffère beaucoup de celui de la commission, auquel il reproche de porter sur des bases absolument fausses, telles que la valeur du numéraire dans le moment actuel; comparativement à sa valeur de 1791. Le conseil ordonne l'impression de ce projet, et renvoie la discussion pour se former en comité général. L'on croit que son objet est le rapport de la commission chargée d'examiner le traité conclu avec le duc de Parme.

Sur le rapport de Dubreuil, le conseil arrête, le 22, que dans les communes composées de plusieurs administrations municipales, le droit de suivre les actions qui les intéressent collectivement, sera attribué au bureau central desdites communes, qui désignera à cet effet un de ses membres.

Daunou annonce que les procès-verbaux d'élection des députés de la Guyane française, ont été remis aux archives par le ministre de la marine : ces députés sont Fréron (de la Seine ( et Robin ( de l'Aube ). Un membre dit qu'on n'a pas observé dans ces nomina-

tions les formalités prescrites par la constitution, et demande la nomination d'une commission pour faire un rapport à ce sujet. Cette proposition est adoptée.

Goupilleau propose, le 21, au conseil des Anciens d'approuver le nouveau code militaire.

Lacombe reproche à ce code de renfermer des dispositions qui sont du ressort de la police correctionnelle militaire ; d'être inutile et incomplet relativement à l'embauchage, dont il ne précise pas le délit ; enfin, de n'être qu'un code provisoire qui prononce presque toujours la peine de mort. Les lois précédentes étaient suffisantes, ajoute l'opinant ; il ne fallait qu'une nouvelle organisation de tribunaux militaires : vous l'avez établie par la loi que vous avez rendu dernièrement ; il fallait se borner là. Le grand Frédéric se fût bien doané de garde d'établir de nouvelles peines au moment présumé d'une paix générale ; il aurait fait exécuter les lois précédentes ; il n'aurait pas laissé obstruer les bureaux de ses ministres par une jeunesse efféminée, par ces nouveaux privilégiés, ennemis de l'ordre qu'il aurait établi. Il savait qu'il faut de la discipline dans une armée ; aussi il ne se serait jamais exposé à ce qu'un soldat en faute pût lui dire : Tel chef m'a donné l'exemple du désordre, et il n'a pas été puni. Néanmoins le conseil approuve la résolution. Il s'est occupé dans la séance du 22, de la formation de la commission chargée d'examiner la résolution sur la loi du 3 brumaire. Baudin, Porcher, Bonnesœur, Gauthier et Larmagnac la composent.

Desfmont, organe de la commission des finances, propose au conseil des Cinq-cents, le 23, d'admettre les mandats au cours, et le numéraire en concurrence pour ce qui reste des biens nationaux. Cette proposition d'abord mal accueillie, est ensuite adoptée. Blutel a fait un rapport tendant à mettre un impôt sur le tabac.

Le 24, le conseil des Cinq-cents a pris deux résolutions. La première fixe à 60 liv. par quintal les droits d'entrée sur le tabac. Celui importé par les vaisseaux français ne paiera que 50 liv. ; par la seconde

sont exceptées de la saisie, les marchandises anglaises qui seront importées sur des vaisseaux français, d'ici au 15 frimaire. La discussion sur les transactions entre particuliers a ensuite été reprise, et l'on a décidé que les obligations contractées avant le 1<sup>er</sup>. juillet 1791, sont censées stipulées en numéraire et non susceptibles de réduction.

Réal a donné, le 25, lecture de son projet de résolution sur le code hypothécaire.

Le conseil des Anciens a approuvé la résolution qui porte que, dans les communes où il y a plusieurs municipalités, les actions qui les intéressent collectivement seront suivies par l'un des membres du bureau central.

**PARIS. Nonidi 29 Brumaire, l'an 5<sup>e</sup>. de la République.**

La nouvelle de l'insurrection d'Irlande n'a été confirmée par aucun avis ultérieur. Il paraît qu'on a attaché trop de confiance à la déclaration faite par deux bâtimens pris aux Anglais, et venant de Liverpool. De pareilles déclarations ne doivent jamais être considérées comme des nouvelles officielles, parce qu'elles n'émanent pas immédiatement d'agents de la République. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'il regne un grand mécontentement en Irlande, et que l'obstination du parlement, dans la session même qui vient de s'ouvrir, à refuser d'admettre les catholiques à la jouissance des droits civils, et à la suspension de la loi *d'habeas corpus*, doivent occasser une grande fermentation dans les esprits.

L'escadre aux ordres du contre-amiral Richery est rentrée à Rochefort le 15 de ce mois ; cet officier-général a détruit la plus grande partie des établissements de Terre-Neuve. Il s'est emparé de près de 80 navires dont plusieurs richement chargés. Il a été informé par une de ses prises faisant partie du convoi de la Jamaïque, que 60 navires, venant de cette colonie en Europe, ont péri après avoir lutté contre les vents pendant près de 35 jours dans les débouquemens. Deux vaisseaux et une frégate ont été détachés de l'escadre pour se porter sur les côtes du Labrador, où ils ont déjà obtenu de grands succès.

Des nouvelles officielles de Cayenne annoncent que Fréron et Robin ont été nommés députés au Corps législatif, par la colonie de la Guyane. On croit que des défauts de forme rendront cette élection nulle. On a appris également que Collat-

d'Herbois est mort dans cette isle le 20 prairial dernier : il a legué de vive voix les divers effets qu'il avait à Billaud-Varennes. Celui-ci vit dans un petit endroit, à 8 lieues de Cayenne ; sa principale occupation est d'élever des perroquets.

On mande de Brest qu'il s'est fait de grands changemens dans l'armée navale. Le vice-amiral Villaret-Joyeuse, qui en avait le commandement, a été remplacé par le vice-amiral Morard de Galles. Le contre-amiral Nielly doit commander une division. Douze capitaines ont également été remplacés. On ajoute que cette escadre est sur le point de mettre à la voile.

La haute-cour séante à Vendôme, instruit toujours avec lenteur le procès de Babœuf et des co-accusés. L'interrogatoire secret du premier a duré fort long-tems, mais il est terminé. On dit qu'il contient des faits très-curieux.

Les négociations entamées par l'envoyé d'Angleterre, qui avaient été suspendues par l'envoi de courriers à Londres et à Vienne, ont été reprises. Lord Malmesbury a adressé une nouvelle note officielle au ministre des relations extérieures, qui y a fourni la réponse du Directoire. A la tournure que prennent les préliminaires, il paraît que les négociations dureront long-tems. On en est encore à s'accorder sur le principe d'après lequel elles doivent être suivies. On s'étonnera peu de ces lenteurs, quand on se rappellera que les négociations de la paix de 1783, bien moins difficile à faire, n'ont été terminées qu'au bout de six mois. Il est assez singulier de voir plusieurs de nos journaux se montrer plus anglais, que ne pourraient le faire à Londres les papiers ministériels ; mais on doit être accoutumé depuis long-tems à leur langage ; quoi qu'il en soit, les espérances sont toujours à la paix, dont toutes les puissances ont besoin.

On assure que l'empereur envoie à Paris deux négociateurs que l'on croit être MM. Colloredo et de Lerbach ; ils seront revêtus de pleins pouvoirs, et doivent se concerter avec le plénipotentiaire d'Angleterre. De son côté, le Directoire envoie à Vienne M. Clarke, chef du bureau topographique attaché aux relations extérieures. C'est un Irlandais que l'on dit très-instruit, et ayant la confiance de Carnot. On ne nomme point encore les personnes qui doivent l'accompagner dans cette mission. On croit qu'il passera par l'Italie, et conferera avec Buonaparte avant de se rendre à sa destination. Toutes ces démarches annoncent que l'on songe sé- 4

rieusement de part et d'autre à mettre un terme à la guerre. Voici les pieces officielles de la négociation :

*Note remise au ministre des relations extérieures par lord Malmesbury, envoyé du cabinet britannique. Paris, 12 novembre 1796.*

Le soussigné n'a pas manqué de transmettre à sa cour la réponse du Directoire exécutif aux propositions qu'il a été chargé de faire pour servir d'ouverture à une négociation pacifique.

Quant aux insinuations offensantes et injurieuses que l'on a trouvées dans cette piece, et qui ne sont propres qu'à mettre de nouveaux obstacles au rapprochement que le gouvernement français fait profession de désirer, le roi a jugé fort au-dessous de sa dignité, de permettre qu'il y soit répondu, de sa part, de quelque maniere que ce soit. Le progrès et le résultat de la négociation mettront assez en évidence les principes sur lesquels elle aura été dirigée de part et d'autre; et ce n'est ni par des reproches révoltans et dénués de tout fondement, ni par des injures réciproques que l'on travaille de bonne foi à l'ouvrage de la paix.

Le soussigné passe donc au premier objet de discussion mis en avant dans la réponse du Directoire exécutif, celui d'une négociation séparée, à laquelle on a voulu, sans aucun fondement, supposer que le soussigné était autorisé d'accéder. Ses pleins pouvoirs expédiés dans la forme ordinaire, lui donnent toute l'autorisation nécessaire pour négocier, et pour conclure la paix; mais ces pouvoirs ne lui prescrivent ni la forme, ni la nature, ni les conditions du traité futur. Sur ces objets, il doit se former, selon l'usage établi et reconnu depuis long-tems en Europe, aux instructions qu'il aura reçues de sa cour; et il n'a pas manqué, en conséquence, de prévenir le ministre des relations extérieures, dès leur première conférence, que le roi, son maître, lui avait très-expressément enjoint de n'entendre à aucune proposition tendante à séparer les intérêts de sa majesté, d'avec ceux de ses alliés.

Il ne peut donc être question que d'une négociation qui combinerá les intérêts et les prétentions de toutes les puissances qui font cause commune avec le roi dans la présente guerre. Dans le cours d'une pareille négociation, l'intervention, ou du moins la participation de ces puissances deviendra sans doute absolument nécessaire; et sa majesté espere retrouver en tout tems les mêmes dispositious pour traiter sur une base juste et équitable, dont sa majesté l'empereur et roi a donné au gouvernement français une preuve si écla-

tante , au moment même de l'ouverture de cette campagne.

Mais il paraît que ce serait un délai très-inutile que d'attendre une autorisation formelle et définitive de la part des alliés du roi , avant que la Grand-Bretagne et la France puissent commencer à discuter , même provisoirement , les principes de la négociation. Une marche tout-à-fait différente a été suivie par ces deux puissances , dans presque toutes les occasions semblables : et sa majesté pense que la meilleure preuve qu'elles pourraient donner , en ce moment , à toute l'Europe de leur désir mutuel de faire cesser , le plutôt possible , les calamités de la guerre , serait de convenir , sans délai , d'une base de négociation combinée , en invitant , dès-lors , leurs alliés à y concourir de la manière la plus propre à accélérer la pacification générale.

C'est dans cette vue que le soussigné a été chargé de proposer d'abord , et dès le commencement de la négociation , un principe que la générosité et la bonne foi de S. M. pouvaient seules lui dicter , celui de compenser à la France , par des restitutions proportionnelles , les arrangements auxquels elle devra consentir pour satisfaire aux justes prétentions des alliés du roi , et pour conserver la balance politique de l'Europe. Le Directoire exécutif ne s'est pas expliqué d'une manière précise , ni sur l'acceptation de ce principe , ni sur les changemens ou modifications qu'il désirait d'y porter , ni enfin sur l'énonciation d'un autre principe quelconque qu'il proposerait pour servir au même but. Le soussigné a donc l'ordre de revenir sur cet objet et de demander là-dessus une explication franche et précise , afin d'abréger les délais qui devront nécessairement résulter de la difficulté de forme mise en avant par le Directoire exécutif. Il est autorisé à ajouter à cette demande la déclaration expresse , que sa majesté , en faisant part à ses augustes alliés de toutes ses démarches successives , relativement à l'objet de la présente négociation , et en remplissant , envers ces souverains , de la manière la plus efficace , tous les devoirs d'un bon et fidèle allié , n'omettra rien de sa part , tant pour les disposer à concourir à cette négociation par tous les moyens les plus propres à en faciliter la marche , et en assurer le succès , que pour les maintenir toujours dans des sentiments conformes aux vœux qu'elle fait pour le retour de la paix générale , sur des conditions justes , honorables et permanentes. Signé , MELMERSBURY.

*Réponse du ministre des relations extérieures à la note du lord*

*Malmesbury. Paris , 22 brumaire , an V.*

*Le soussigné est chargé , par le Directoire exécutif , de vous*

Inviter à désigner, dans le plus court délai, et nominativement, les objets de compensations réciproques que vous proposez.

Il est chargé, en outre, de vous demander quelles sont « les dispositions pour traiter sur une base juste et équitable, dont sa majesté l'empereur et roi a donné au gouvernement français une preuve si éclatante, au moment même de l'ouverture de cette campagne. » Le Directoire exécutif l'ignore. C'est l'empereur et roi qui a rompu l'armistice.

Signé, CH. DELACROIX.

*Lettre adressée au ministre des relations extérieures, le 23 brumaire, au matin, par le lord Malmesbury, envoyé du cabinet britannique. — Paris, ce 13 novembre 1796.*

Le ministre plénipotentiaire de sa majesté britannique s'adresse au ministre des relations extérieures pour le prier de l'informer s'il doit regarder la note officielle qu'il a reçue de sa part, hier au soir, comme la réponse à celle que le lord Malmesbury a remise, hier matin, au ministre des relations extérieures par ordre de sa cour. Il fait cette demande pour ne pas retarder inutilement le départ de son courrier

Signé, MALMESBURY.

*Réponse du ministre des relations extérieures à la lettre précédente du lord Malmesbury. — Paris, le 23 brumaire, an V.*

Le soussigné ministre des relations extérieures, déclare au lord Malmesbury, plénipotentiaire de sa majesté britannique, qu'il doit regarder la note officielle qu'il lui a transmise hier, comme la réponse à celle que le lord Malmesbury lui avait adressée le matin du même jour. Signé, CH. DELACROIX.

*Seconde lettre du lord Malmesbury, au ministre des relations extérieures. — Paris, le 13 novembre.*

Le lord Malmesbury vient de recevoir la réponse du ministre des relations extérieures, dans laquelle il déclare que la note officielle qu'il lui a transmise hier, doit être regardée comme la réponse à celle que le lord Malmesbury lui a adressée le matin du même jour. Le lord Malmesbury la communiquera dès aujourd'hui à sa cour. MALMESBURY.

*Note adressée par le lord Malmesbury, au ministre des relations extérieures, le 23 brumaire, et écrite sous la date du 12 novembre 1796, (22 brumaire an V).*

Le soussigné n'hésite pas un moment à répondre aux deux questions que vous êtes chargé de lui faire de la part du Directoire exécutif.

Le mémoire présenté ce matin par le soussigné, propose, en termes exprès, de la part de sa majesté le roi de la Grande-Bretagne : « de compenser à la France, par des restitutions

proportionnelles, les arrangements auxquels elle devra consentir pour satisfaire aux justes prétentions des alliés du roi et pour conserver la balance politique de l'Europe. ,

Avant l'acceptation formelle de ce principe, ou l'énunciation, de la part du Directoire exécutif, d'un autre quelconque, qui puisse également servir de base à la négociation d'une paix générale, le soussigné ne saurait être autorisé à désigner les objets de compensation réciproque.

Quant à la preuve des dispositions pacifiques donnée au gouvernement français, par sa majesté l'empereur et roi, à l'ouverture de la campagne, le soussigné se contente de rappeler les paroles suivantes, qui se trouvent dans la note du baron de Déglaçan, du 4 juin dernier.

“ Les opérations de la guerre n'empêcheront nullement que sa majesté impériale ne soit toujours portée à concourir, d'après telle forme de négociation qui sera adoptée, de concert entre les parties belligérantes, à la discussion des moyens propres pour mettre fin à l'effusion ultérieure du sang humain. ,

Cette note fut présentée après la rupture de l'armistice.

Signé, MAMESBURY.

*Réponse du ministre des relations extérieures à la note précédente.*

Paris, ce 23 brumaire.

Le soussigné, en réponse à votre seconde note d'hier, est chargé par le Directoire exécutif de vous déclarer qu'il n'a rien à ajouter à la réponse qui vous a été adressée. Il est chargé également de vous demander si, à chaque communication officielle qui sera faite entre vous et lui, il sera nécessaire que vous envoyiez un courrier pour recevoir des instructions spéciales. Signé, CH. DELACROIX.

*P. S.* On croit que le projet de l'armée de Sambre et Meuse est de forcer l'ennemi d'évacuer la rive gauche du Rhin. Les Autrichiens sont fort resserrés du côté de Mayence. L'archiduc porte des forces considérables contre le fort de Kell; le général Desaix est chargé de sa défense. L'ennemi menace également la tête du pont d'Huningue qui est très-bien fortifié. Les généraux Beurnonville, Kleber et Moreau veillent sur les mouvements de l'ennemi. Il est question plus que jamais d'une armistice sur le Rhin. — L'armée d'Italie a obtenu plusieurs succès contre les Autrichiens, et les ont forcés de repasser la Piéva et le Levis. — Les patriotes Corses ont obligé les Anglais d'évacuer Bastia et Ajaccio. Le régiment de Dillon composé en majeure partie d'émigrés a été fait prisonnier.

LENOIR-LAROCHE, Rédacteur.



# T A B L E

## Des matieres contenues dans le N°. 3.

### LITTERATURE ÉTRANGERE.

|          |  |     |
|----------|--|-----|
| <b>D</b> | <i>De Salomon Gessner, par Jean-Jacques HOTTINGER.</i> | 145 |
|----------|--|-----|

### SCIENCES. CHIRURGIE.

|  |     |
|--|-----|
| <i>Observations iatrocirurgiques, par Joseph COVILLARD, etc.</i> | 150 |
|--|-----|

### GRAMMAIRE ET DÉCLAMATION.

|  |     |
|--|-----|
| <i>La prononciation française déterminée par des signes invariables, &amp;c.</i> | 153 |
|--|-----|

### SCIENCES ET ARTS.

|   |     |
|---|-----|
| <i>Séance publique de l'Institut national.</i>                                | 160 |
| <i>Notice des travaux de la classe des sciences morales &amp; politiques.</i> | 166 |

### MELANGES.

|  |     |
|--|-----|
| <i>Lettre au Rédacteur.</i>                | 173 |
| <i>Discours en vers contre le Célibat.</i> | 174 |

|                  |     |
|------------------|-----|
| <b>ANNONCES.</b> | 181 |
|------------------|-----|

### NOUVELLES ÉTRANGERES.

|   |     |
|---|-----|
| <i>États-Unis d'Amérique. Philadelphie.</i> | 183 |
|---|-----|

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| <i>ALLEMAGNE. De Hambourg.</i> | 184 |
|--------------------------------|-----|

|                               |     |
|-------------------------------|-----|
| <i>Francfort-sur-le-Mein.</i> | 185 |
|-------------------------------|-----|

|                         |     |
|-------------------------|-----|
| <i>ITALIE. De Rome.</i> | 188 |
|-------------------------|-----|

|                  |     |
|------------------|-----|
| <i>De Gênes.</i> | 191 |
|------------------|-----|

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| <i>ANGLETERRE. De Londres.</i> | 193 |
|--------------------------------|-----|

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| <i>Corps Législatif.</i> | 197 |
|--------------------------|-----|

|                            |     |
|----------------------------|-----|
| <i>Paris. — Nouvelles.</i> | 205 |
|----------------------------|-----|







